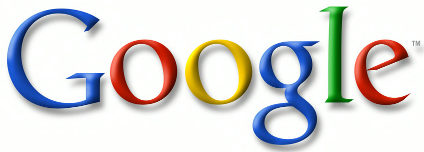
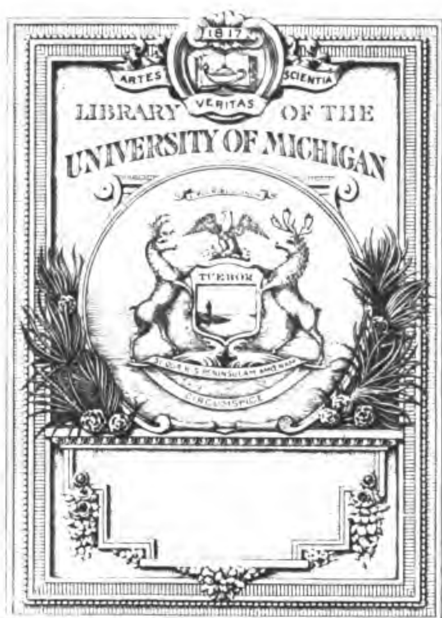



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

HISTOIRE

DE LA PAROISSE

DE

L'ANGE-GARDIEN

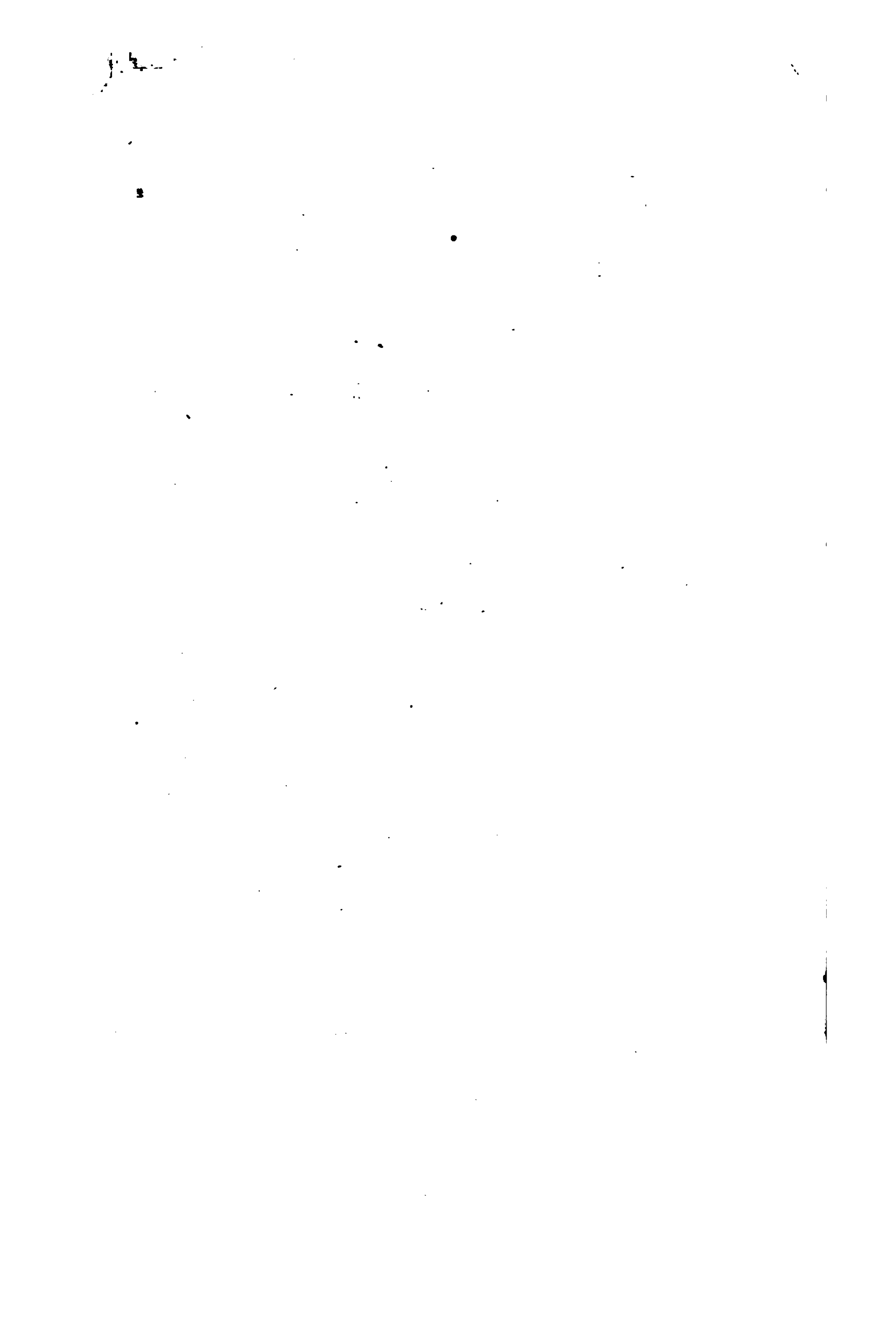
PAR

L'ABBÉ RENÉ-E. CASGRAIN
CURÉ DE L'ANGE-GARDIEN



QUÉBEC
DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1903



A Madame
Vve Poirier
St Bonaventure
avec les respects de l'auteur

HISTOIRE

DE LA

PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN



Abside de l'église de l'Ange-Gardien, construite en 1676.

HISTOIRE

DE LA PAROISSE

DE

L'ANGE-GARDIEN

PAR

L'ABBÉ RENÉ-E. CASGRAIN
CURÉ DE L'ANGE-GARDIEN



QUÉBEC
DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1902



HISTOIRE
DE LA PAROISSE
DE
L'ANGE-GARDIEN

CHAPITRE I

Origine.—Champlain.—Prairies naturelles.—Description de la côte de Beaupré.—Premiers seigneurs.—Premiers colons.—Premiers missionnaires.—Jésuites, MM. Thury, Lesueur, Joliet, Nicolet.—Arrivée de Mgr de Laval.—Première visite pastorale.—Les habitants de la côte de Beaupré et la Compagnie des Cent-Associés.—Tremblements de terre de 1663.—Mgr de Laval acquiert la seigneurie de Beaupré pour le Séminaire de Québec.

L'histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien remonte aux premiers temps de la colonie, du moins, à la fondation de Québec. Située à deux lieues seulement de l'ancienne capitale, cette paroisse fut connue et explorée de bonne heure, en sorte qu'on peut dire que l'une et l'autre furent établies à peu près dans le même temps.

L'abbé Ferland, dans son *Histoire du Canada*, nous dit que « les belles prairies naturelles, situées au pied du Cap Tourmente et qui se

prolongent jusqu'à la chute de Montmorency, avaient, de bonne heure, attiré l'attention de Champlain, qui y avait placé des gardiens pour prendre soin des bestiaux. Quelques personnes s'établirent de ce côté vers 1633. »

En 1639, M. de Montmagny et le père Le Jeune, en parcourant la côte de Beaupré, y trouvèrent plusieurs familles françaises, que les missionnaires visitaient régulièrement plusieurs fois par année. « C'est avec bonne raison, remarque le père Le Jeune, parlant de ce voyage, qu'on a nommé les lieux voisins du Cap Tourmente, *Beaupré*, car les prairies y sont belles et grandes et bien unies. C'est un lieu très commode pour nourrir quantité de bestail. » (sic).

Le savant historien de la *Vie de Mgr de Laval*, M. l'abbé A.-H. Gosselin, nous a donné une si belle description de la côte de Beaupré, que nous croyons devoir la citer ici tout entière ; c'est le meilleur préambule que nous puissions placer en tête de ce travail, afin de fournir à nos lecteurs une idée exacte de la topographie des lieux où se trouve enclavée la paroisse de l'Ange-Gardien :

« La Côte de Beaupré, dit-il, avec son admirable exposition au soleil, ses forêts verdoyantes, ses cours d'eau et ses chutes nombreuses,

son sol fertile et ses gras pâturages, avait attiré l'attention des premiers colons du pays. Elle fut le centre des premières habitations canadiennes et l'on peut dire le berceau de notre nationalité.

« En remontant le fleuve jusqu'à Québec, on suivait généralement le chenal du nord. Après avoir cotoyé les falaises gigantesques qui s'élèvent perpendiculairement le long du rivage, entre la Baie St-Paul et St-Joachim, et quelquefois même semblent surplomber au-dessus des vagues mugissantes qui viennent se briser à leur pied, on voyait tout à coup se dessiner au pied du Cap Tourmente cet îlot aux formes gracieuses, émergeant des fonds argileux qui l'entourent et que l'on appelle le Petit-Cap; véritable corbeille de verdure, ménagée à cet endroit par la Providence, comme pour reposer la vue des paysages austères que l'on vient de rencontrer.

« Au delà, à partir du Cap Tourmente, les montagnes s'abaissent et font place à une chaîne de coteaux verdoyants qui se continuent jusqu'à Québec ; au pied de ces collines ensoleillées et riantes, des prés d'une richesse incomparable, des villas d'un aspect charmant, des fermes où règnent l'aisance et le bien-être, animées aujourd'hui par le passage des

locomotives qui transportent chaque jour des milliers de pèlerins à la Bonne-Sainte-Anne ; et de l'autre côté du fleuve, comme pour faire contraste, les campagnes un peu ternes et monotones de l'Ile d'Orléans. »

La petite paroisse de l'Ange-Gardien forme le premier tableau de ce beau paysage ; elle commence au pied de la chute de Montmorency, et se prolonge sur le fleuve jusqu'à la rivière du Petit-Pré, mesurant cinq milles de longueur sur une lieue et demie de profondeur.

Par une belle journée d'été, à l'heure de la marée haute, quand les eaux du fleuve ont recouvert toute la grève et qu'elles atteignent la ligne du chemin fer, une série de scènes charmantes s'offre aux regards du touriste. La vaste nappe d'eau s'étendant depuis la rivière St-Charles jusqu'au delà de l'Ile d'Orléans, attire d'abord son attention ; tandis qu'à sa gauche, il aperçoit la campagne fertile de Beauport, avec sa longue traînée de maisonnettes blanches, dominées par les tours un peu grêles de la superbe église paroissiale.

Traversant ensuite le village du Sault, et les grandes usines de la fabrique de coton et de la compagnie électrique, le train s'arrête quelques instants en face de la chute de Mont-

morency, qui apparaît comme un immense manteau de laine blanche suspendu aux flancs du rocher à une hautenr de 274 pieds.

Après avoir dépassé la falaise, qui encaisse la fameuse cataracte, le convoi entre dans ces « *belles prairies naturelles* » dont parle le Père Le Jeune, qui n'ont rien perdu de leur merveilleuse fertilité d'autrefois ; puis au bout de quelques minutes, le train arrive à la gare et on aperçoit, sur le sommet du coteau, la modeste église de l'Ange-Gardien, assise au milieu de son petit village à moitié caché dans des massifs de verdure. Le coup-d'œil est fort joli.

A part de rares exceptions, les touristes américains ignorent absolument l'histoire du Canada et nous regardent avec un air de surprise et un sourire d'incrédulité quand on leur dit que cette église existait déjà depuis un siècle, lorsque leurs ancêtres, le 4 juillet 1776, signèrent à Philadelphie la déclaration de l'Indépendance, et qu'elle fut bâtie en 1675. Ce qui met le comble à leur étonnement, c'est quand on leur apprend que l'on conserve au presbytère de cette paroisse tous les registres depuis 1670, sans qu'il en manque un seul.

Suivant l'abbé Ferland, la seigneurie de Beaupré, s'étendant depuis la seigneurie de M. Giffard jusqu'à la rivière du Gouffre, fut

concédée le 15 janvier 1636, avec l'Ile d'Orléans, à une société représentée par les Sieurs Antoine Cheffaut de la Regnaudière et Jacques Castillon.

A cette époque, plusieurs familles étaient déjà établies au Château-Richer, à Ste-Anne et à l'Ange-Gardien. Toutefois les plus anciens actes de concession, conservés au séminaire de Québec, ne remontent pas au delà de 1640 : les seigneurs, avant d'accorder des titres, avaient probablement voulu que leurs censitaires fissent des défrichements avec maisons, bâtiments et dépendances.

Quoiqu'il en soit, les familles des courageux colons disséminés le long de la côte de Beaupré, étaient déjà assez nombreuses pour recevoir la visite des missionnaires.

Les Jésuites qui, dans l'automne de 1635, comptaient quinze pères et quatre frères dans leurs résidences et missions de la Nouvelle-France, furent lespremiers à offrir leur ministère ; il devait en être ainsi, car ces pères avaient, dès cette époque, un établissement à Tadousac, et ils arrêtaient naturellement le long de la côte de Beaupré, soit en descendant, soit en remontant, partout où ils rencontraient quelque colon.

Il y avait de plus alors à Québec deux prê-

tres séculiers, M. Lesueur de Saint-Sauveur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury, en France, lequel demeurait chez son ami et compatriote le Sieur Jean Bourdon. Le second, M. Gilles Nicolet, était frère du célèbre voyageur Jean Nicolet, et, nous dit l'abbé Ferland, pendant sa résidence au Canada jusqu'en 1647, il fut employé à visiter les habitations françaises de la côte de Beaupré, entre Beauport et le Cap Tourmente.

On ne trouve dans les archives de l'Ange-Gardien rien qui indique sûrement la manière dont furent desservies les populations de la côte de Beaupré jusqu'en 1659. On sait seulement qu'il existait à cette époque—1658—une humble chapelle à sainte Anne, bâtie par M. de Queylus, où déjà se dirigeaient quelques pèlerins. Suivant M. Ferland, après le départ de M. de Queylus pour Montréal, il ne restait plus que deux prêtres séculiers dans le gouvernement de Québec, M. de Saint-Sauveur, ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu, et M. Vaillant qui desservait la côte de Beaupré.

En outre, on sait par le mémoire de Mgr de Laval, qu'il y avait au Château-Richer une église en pierre où les colons, établis depuis la rivière de Montmorency, dans cette partie de la côte de Beaupré qui forme aujourd'hui la

paroisse de l'Ange-Gardien, devaient se rendre quand les missionnaires venaient y exercer les fonctions du saint ministère.

Ce n'est qu'en 1659, à l'arrivée de Mgr de Laval au Canada, que commencent les annales de l'Ange-Gardien. Depuis cette époque, grâce à l'esprit d'ordre et de discipline établi par le grand évêque dès le commencement de sa longue administration, et scrupuleusement suivi par tous ses successeurs, tous les documents concernant l'histoire de nos paroisses, et en particulier de celle qui nous occupe, ont été pour la plupart conservés. C'est ainsi que, par le registre des confirmations, précieusement gardé à l'archevêché de Québec, on peut préciser la date de la première visite épiscopale sur la côte de Beaupré.

On sait que Mgr de Laval arriva à Québec le 17 juin 1659.

« Dès l'hiver suivant, écrit l'abbé Gosselin, c'est-à-dire le 23 janvier 1660, Mgr de Laval commença sa visite pastorale par la côte de Beaupré, emmenant avec lui M. Henri de Bernières qui n'était encore que diacre, son valet Durand, et le bon Boquet que les chroniques du temps nous représentent comme l'homme de confiance des révérends Pères Jésuites. Le Père Lemercier était parti la

veille pour préparer les enfants. On dut souffrir beaucoup du froid, de la neige, de la poudrerie, surtout de l'inexpérience où l'on était de nos hivers canadiens, qui ont bien leurs charmes, pourtant, maintenant que l'on sait se prémunir contre leurs rigueurs. Celui de 1660 fut exceptionnellement rude ; le pont de glace se forma devant Québec le 20 janvier. Le 26, on était à Beauport et l'on dîna chez M. Giffard, seigneur de l'endroit. »

On se représente aisément les difficultés qu'offrait alors le plus court voyage pendant l'hiver. Il fallait arrêter à chaque habitation pour demander secours, afin de pouvoir continuer sa route. Même de nos jours, malgré les efforts de la Compagnie des chemins à barrières, chargée d'entretenir les chemins d'hiver aux environs de la ville, il faut quelquefois attendre plusieurs heures avant de poursuivre sa route à travers les amoncellements de la neige.

« Le 2 février, continue M. Gosselin, Mgr de Laval donna la confirmation solennellement, dans l'église du Château-Richer, à près de 170 personnes, dont plusieurs étaient d'un âge avancé. Dans la liste des confirmés se trouve le nom d'un jeune homme qui devait devenir célèbre : celui de Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi. »



préparer les enfants. On dut souf-
up du froid, de la neige, de la pou-
tout de l'inexpérience où l'on était
vers canadiens, qui ont bien leurs
ourtant, maintenant que l'on sait se
contre leurs rigueurs. Celui de 1660
tionnellement rude ; le pont de glace
devant Québec le 20 janvier. Le 26,
Beauport et l'on dîna chez M. Giffard,
de l'endroit. »

représente aisément les difficultés
t alors le plus court voyage pendant
Il fallait arrêter à chaque habitation
mander secours, afin de pouvoir conti-
route. Même de nos jours, malgré les
le la Compagnie des chemins à barrières,
d'entretenir les chemins d'hiver aux
s de la ville, il faut quelquefois attendre
heures avant de poursuivre sa route
s amoncellements de la neige.

ier, continue M. Gosselin, Mgr de
la confirmation solennellement,
Château-Richer, à près de 170
plusieurs étaient d'un âge
liste des confirmés se trouve
homme qui devait devenir
is Jolliet, le découvreur



r préparer les enfants. On dut souf-
oup du froid, de la neige, de la pou-
rtout de l'inexpérience où l'on était
vers canadiens, qui ont bien leurs
pourtant, maintenant que l'on sait se
contre leurs rigueurs. Celui de 1660
ptionnellement rude ; le pont de glace
devant Québec le 20 janvier. Le 26,
à Beauport et l'on dîna chez M. Giffard,
de l'endroit. »

e représente aisément les difficultés
it alors le plus court voyage pendant
Il fallait arrêter à chaque habitation
mander secours, afin de pouvoir conti-
route. Même de nos jours, malgré les
de la Compagnie des chemins à barrières,
d'entretenir les chemins d'hiver aux
de la ville, il faut quelquefois attendre
heures avant de poursuivre sa route
amoncellements de la neige.

er, continue M. Gosselin, Mgr de
a confirmation solennellement,
Château-Richer, à près de 170
plusieurs étaient d'un âge
liste des confirmés se trouve
homme qui devait devenir
uis Jolliet, le découvreur

Les jours du carnaval, dit-elle, ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse : les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels. Les jeûnes au pain et à l'eau furent fréquents, les confessions plus sincères qu'elle ne l'auraient été dans l'extrémité des maladies ; et, ajoute la Vénérable Mère, le curé de la côte de Beaupré entendit jusqu'à huit cent confessions générales. »

Cependant M. Pierre Boucher avait été député en France par les habitants pour exposer au roi la triste situation du pays. Il revint au Canada l'année suivante, accompagné d'un officier français, M. Dumont. Ce dernier a consigné dans son journal de voyage ses impressions sur l'aspect du pays. Voici ce qu'il dit de la côte de Beaupré : « Ce nous fut une navigation ravissante en montant la rivière, depuis le Cap Tourmente jusqu'à Québec, de voir de part et d'autre, l'espace de huit lieues, les fermes et les maisons de la campagne bâties par nos Français tout le long de ces côtes : à droite les seigneuries de Beaupré, de Beauport, de Notre-Dame-des-Anges ; et à gauche, cette belle île d'Orléans, qui continue à se repeupler heureusement d'un bout à l'autre. »

Pendant que ces événements se passaient au Canada, Mgr de Laval, par son influence sur

le roi de France, et par ses démarches habiles, travaillait à assurer le sort de la colonie, en prenant une large part aux changements qui allaient s'opérer dans toute l'administration.

Nous avons vu plus haut que tous les habitants de la colonie avaient eu à souffrir de l'apathie et de la négligence de la compagnie des Cent-Associés. Par son crédit auprès de Louis XIV, qui l'honorait du titre de cousin, Mgr de Laval obtint la création d'un conseil souverain, composé du gouverneur et des principaux colons, qui devait servir de législature et de haut tribunal judiciaire dans la Nouvelle-France. Le conseil souverain remplaçait la compagnie des Cent-Associés.

Comme ce changement intéresse tout particulièrement les colons de la côte de Beaupré, il est bon de citer ici ce que dit l'abbé Ferland à ce sujet :

« Dans une assemblée, dit-il, tenue le 24 février 1663, les Associés convinrent de rendre à Sa Majesté la propriété et la seigneurie de la Nouvelle-France... Au mois de mars, le roi accepta la démission de la Compagnie,...et, par un édit du mois d'avril suivant, il créait un conseil souverain, chargé d'administrer la justice, de régler le commerce, ainsi que toutes les affaires de la police.

« En passant des mains de la Compagnie entre celles du roi, la colonie avait fait un grand pas. Elle était sortie de l'enfance. »

La part que prit Mgr de Laval dans cet heureux changement a fait dire à Son Eminence le cardinal Taschereau, que la reconnaissance aurait pu décerner à l'illustre prélat le titre de *sauveur de la patrie.*

Mais l'œuvre capitale accomplie par Mgr de Laval durant son séjour en France en 1663, fut la fondation du séminaire de Québec. A part la grande influence que cet événement exerça sur tous le pays, il offre un intérêt tout particulier quant à ce qui regarde la côte de Beaupré. Afin d'assurer l'existence de son séminaire, l'évêque de Québec profita de l'abolition de la compagnie des Cent-Associés, qui venait de remettre au roi tout ce qu'elle possédait dans la colonie, pour faire l'acquisition de toute la côte de Beaupré, depuis la rivière du Gouffre jusqu'à la chute de Montmorency ; et par des lettres royales, datées de 1663, il fut créé seigneur de la côte de Beaupré. Quelques années plus tard, Mgr de Laval, par un acte passé à Paris le 12 avril 1680, céda purement et simplement tous ses biens au séminaire de Québec, qui devint ainsi, à son tour, seigneur de Beaupré. Disons tout de suite que les mes-

sieurs du séminaire de Québec, dans leurs relations avec leurs censitaires, ont toujours fait honneur à cette noble qualification, et n'ont jamais oublié les traditions de bonté, d'urbanité et de générosité établies par Mgr de Laval.

Si Mgr de Laval avait voulu suivre l'engouement qui régnait alors en France pour les titres de noblesse, et faire élever la seigneurie de Beaupré en baronie, comme le fit le sieur Robineau pour la baronie de Portneuf, il aurait pu ajouter à son titre de *premier baron chrétien*, celui de *premier baron canadien.*

Parmi les anciens documents de l'histoire ecclésiastique du Canada, conservés dans les archives de l'archevêché de Québec, nous avons trouvé avec plaisir celui qui fixe la date de l'établissement de la paroisse de l'Ange-Gardien. Il rend compte tout simplement de la première élection d'un corps de marguilliers faite à la campagne. Il y avait déjà, à Québec, des marguilliers que Mgr de Laval avait reconnus à son arrivée en 1659. Quant à cette assemblée de l'Ange-Gardien, elle fut convoquée par M. Ango des Maizerets.

Nous tenons à citer ce document en entier, parce qu'il contient les noms des familles qui composaient alors la parpoisse et qui existent encore aujourd'hui, du moins pour la plupart :

« L'an 1664, le dix-huitième jour d'octobre, à l'issue de la messe célébrée dans la maison de Jean Trudelle, en conséquence de la convocation par deux fois réitérée par M. des Maizerets y faisant pour lors les fonctions curiales, par l'ordre de Monseigneur l'illustrissime révérendissime Evêque de Pétrée, Vicaire Apostolique en la Nouvelle-France, et nommé par le Roy, premier évesque dudit pays, tendante à ce que les habitants eussent à s'assembler pour procéder à la nomination et élection de trois marguilliers pour la première fois ; lesdits habitants étant restés au nombre de vingt-deux des plus considérables, savoir : Raymond Pagez dit Quercy, Pierre Maheu dit des Hazards, Jacques Goulet, Jean Trudel, Michel Hénault, Pierre Tremblay, Pierre Gendreau, Louis Garneau, Louis Saucier, Jacques Nourry, Jacques Marette dit Lépine, François Hébert, Robert de la Berge, René Brisson, Laurent Gignard, Antoine Andrieux, Antoine Gaboury, Jacques Jacquereau, Jean Clément, Louis Lesage, Antoine Lefort, Charles Garnier ; lesquels procédèrent à l'élection des deux marguilliers par suffrages secrets et élurent à la pluralité des voix pour premier marguillier Jacques Goulet, et pour second marguillier Raymond Pagez, pour troisième Pierre Maheu dit des Hazards, les-

quels ont été chargés de prendre le soin de recueillir les dons et aumônes qui seront faits pour la bâtisse d'une église, presbytère et autres choses concernant l'établissement de leur paroisse, et leur ont donné plein pouvoir d'employer ce que chacun aura donné à ladite bâtisse d'une église et presbytère, n'entendant pas lesd. habitants que lesd. marguilliers ayant pouvoir d'engager en aucune manière la communauté sans son consentement. Il a été de plus résolu que tous les ans l'on procéderait à l'élection d'un nouveau marguillier, pour succéder à celui des trois qui serait le premier et le plus ancien, lesquels se conformeront en tout ce qui concerne l'administration de leur charge et à ce qui se pratique en l'église de Notre-Dame de Québec.

« LOUIS ANGO DES MAIZERETS.

« RAYMOND PAGÉ.

« JACQUES GOULET. »

Louis Ango des Maizerets, ordonné le 29 septembre 1662, arriva au Canada le 15 septembre 1663, avec Mgr de Laval. Il fut supérieur du séminaire pendant trente-et-un ans, à diverses reprises ; grand chantre de la cathédrale, et vicaire-général des évêques de Laval et de Saint-Vallier. Il remplaça, en

1683, M. de Bernières en qualité de supérieur de l'Hôtel-Dieu de Québec. « Tout le Canada, dit un contemporain, lui a toutes les obligations pour l'éducation de la jeunesse à quoi il a été appliqué depuis près de 50 ans. » Il mourut au séminaire de Québec, le 22 avril 1721, à l'âge de 85 ans et trois mois, et fut inhumé dans la cathédrale.

On voit par le document ci-dessus, que la première messe paroissiale fut célébrée à l'Ange-Gardien le 18 octobre 1664 par M. Ango des Maizerets, dans la maison de Jean Trudel. Cette maison n'existe plus, mais on en voit encore les fondations. Elle était située sur la terre aujourd'hui occupée par Ambroise Trudel (descendant du dit Jean Trudel) au sud de l'ancien chemin qui passait en bas du coteau, et qui n'a cessé d'être chemin public qu'en 1873, à la suite d'un procès orageux dont il sera fait mention plus tard.

Afin de perpétuer le souvenir de cette première messe, nous avons fait placer au centre des dites fondations une croix en fer, avec un écusson sur le croisillon, portant cette inscription :

« PREMIÈRE MESSE PAROISSIALE

18 OCT. 1664. »

Le document constate qu'il y avait déjà vingt-deux habitants ; et certes, c'est avec un légitime orgueil que les paroissiens de l'Ange-Gardien d'aujourd'hui remontent à cette époque pour retracer le mémorial de leur famille.

Ce même document nous fournit un autre renseignement et une considération importante qui vient naturellement se placer sous notre plume. Il est dit que l'illustrissime et révérendissime évêque de Pétrée est nommé par le roi, évêque de la Nouvelle-France. Comme on le voit, nous sommes en plein gallicanisme ; le roi est tout, rien ne se fait sans lui, ni dans l'Etat, ni même dans l'Eglise ; c'est le grand monarque, c'est le roi soleil, comme on l'appelle avec servilité, et son pouvoir atteint son apogée ; la France entière est tournée et inclinée vers lui. Il n'est plus seulement le protecteur, le bras droit de l'Eglise, comme autrefois saint Louis ; mais on l'a fait, et il est devenu pour la plupart de ses sujets, l'égal du Souverain Pontife dans la direction des affaires religieuses du royaume. Aussi, quand il s'agit de créer un diocèse dans la Nouvelle-France, cédant aux conseils des partisans des libertés gallicanes, le roi Louis XIV exige que le nouveau diocèse relève de celui de Rouen ; et malgré les protestations du Saint-Siège, il

s'écoulera encore dix ans de négociations avant que le pape Clément X puisse définitivement ériger le diocèse et émettre les Bulles qui nomment Mgr François de Laval évêque de Québec.

En jetant nos regards sur cette phase de notre histoire ecclésiastique, puis les reportant ensuite sur la situation qui est faite à notre pays depuis la cession, n'avons-nous pas raison de rendre de grandes actions de grâces à la divine Providence ? Voyons en effet ce qui se passe aujourd'hui, à propos de la question qui nous occupe. S'agit-il de créer un nouveau diocèse ou de nommer un nouvel évêque, Nos Seigneurs les évêques des différentes provinces, seuls, avec la véritable majesté et la noble indépendance que leur donne la sainte Eglise catholique en leur conférant la plénitude du sacerdoce, indiquent les limites du futur diocèse, et suggèrent trois noms au Souverain Pontife. Le Saint-Siège, heureux d'user de la pleine liberté que lui accorde le gouvernement britannique, en cette matière, fixe lui-même les limites du nouveau diocèse, et choisit, parmi les trois personnages suggérés, celui qui lui paraît le plus digne. Et alors le nouvel élu prend paisiblement et sans bruit possession de son siège, après avoir reçu l'onction épisco-

pale des mains de celui de ses collègues qu'il a choisi ; souvent même on a vu le gouverneur, représentant de Sa Majesté, venir relever par sa présence la solennité de sa consécration. Bien plus, comptant sur la loyauté de nos évêques, le gouvernement n'exige même plus le serment d'allégéance qu'autrefois ils étaient tenus de prêter le jour de leur sacre !

La seule formalité à remplir est la notification faite au gouvernement de la création d'un nouveau diocèse, ou de la nomination d'un nouvel évêque.

Nous n'avons pas, certes, en cette matière, grande raison de regretter le gouvernement du grand monarque.

Cette première élection de marguilliers, faite à l'Ange-Gardien, fut approuvée par une ordonnance de Mgr de Laval, que l'on trouve consignée dans la publication des mandements des évêques de Québec, faite par NN. SS. H. Têtu et C.-O. Gagnon :

« ORDONNANCE SUR L'ÉLECTION DES MARGUILLIERS À L'ANGE-GARDIEN.

« François, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en la Nouvelle-France, nommé par le roi premier Evêque dudit pays.

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Nous avons approuvé la première élection des marguilliers faite en la paroisse formée de nouveau par nous, laquelle nous avons bien voulu être vouée en l'honneur des saints Anges Gardiens, et ordonnons que l'élection du marguiller qui sera mis de nouveau tous les ans (s'il est jugé à propos de confirmer l'ancien par les personnes qui visiteront ladite paroisse par l'ordre et autorité de l'Evêque) sera choisi par les trois derniers marguilliers qui seront pour lors en charge, conjointement avec les trois derniers marguilliers sortis de charge, ou quatre s'il se peut, et au moins deux. Le tout en présence et du consentement de celui qui administrera la dite cure.

« Lesdits marguilliers demeurant obligés de présenter leurs comptes tous les ans, avant que de sortir de charge, dans le cours de la visite qui sera faite tous les ans, soit par l'évêque ou personnes qui seront envoyées de sa part, pour y régler en l'administration de leur charge sur tout ce qui y aura été ordonné.

« Donné à Québec, en notre demeure ordinaire, le cinq novembre mil six cent soixante-quatre.

« FRANÇOIS DE PÉTRÉE, Evêque. »

Sans attendre l'approbation de leur évêque, mais devançant ses désirs, nos trois marguilliers, ainsi élus, modèles véritables des membres de cet illustre corps, ne perdirent pas de temps : ils mirent aussitôt hache en bois, et décidèrent de construire une chapelle.

« La chose allait à bien par leurs soins diligents, » comme disait le bon Lafontaine ; et dix jours après leur élection, le mardi, 28 octobre 1664, ils s'assemblèrent de nouveau dans la maison du même Jean Trudel nommé plus haut, afin d'acquérir un terrain pour y bâtir leur église. Ils étaient accompagnés d'un personnage important, le notaire royal : sieur Claude Auber.

Séance tenante, on dressa l'acte d'acquisition de la terre de sieur Pasquier de Nonis dit Larose, consistant, suivant la teneur de l'acte, en deux arpents de front sur le grand fleuve Saint-Laurent, avec une maison « manable » (habitable), grange et étable ; et en outre « *deux mères vaches entrant à dix ans*, » deux chaudières, deux haches, deux pioches, quatre vieilles chaises, un gail, une pelle de fer, une cuiller à pot, une crémaillère. La vente fut faite à la condition de payer à dame Couillard quarante-deux sols de rente foncière, chaque année, avec deux chapons, le tout payable au jour de

la fête de la Saint-Martin d'hiver ; en outre la vente est faite pour la somme de huit cents livres, plus dix livres pour le vin du marché, que les marguilliers s'engagèrent de payer à l'arrivée du premier navire venant de France le printemps suivant...

C'est grâce aux soins de Messire Joseph Asselin, qui fut curé de l'Ange-Gardien depuis 1844 jusqu'à 1854, que nous avons pu citer ici le premier acte notarié de la Fabrique de l'Ange-Gardien. Il en fit faire une copie datée du 5 juillet 1845, que l'on conserve dans les archives de la paroisse. Nous aurons occasion de faire plus tard l'éloge de ce prêtre zélé qui a mis en ordre parfait toutes les affaires de la cure. On voit par cet acte notarié que l'ameublement de M. de Nonis était plus que modeste ; et la clause de la fin obligeant MM. les marguilliers à payer le pot de vin ne laisse pas d'être intéressante, et cadre bien avec celle qui les oblige de porter deux chapons à la dame Couillard, le jour de la Saint-Martin d'hiver.

Rien dans les archives n'indique la date précise de la construction de la première église. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle existait en 1670 ; car, sur la première page du registre des baptêmes, commencé par M. Fillon, il est dit : « L'an de Notre-Seigneur *mil six cent*

soixante-dix, le septième jour d'avril, nous avons baptisé dans la *chapelle* de l'Ange-Gardien. »... En sorte qu'on peut conclure qu'elle fut bâtie du 28 octobre 1664 aux mois d'été 1669.

Mais avant d'aller plus loin et de retracer l'histoire de la paroisse, en suivant les registres page par page, il nous semble qu'il est nécessaire de donner un aperçu de la population qui la composait à cette époque. Outre les vingt-deux habitants dont les noms se trouvent dans le procès-verbal de la première assemblée des marguilliers cités plus haut, il y avait plusieurs autres familles, telles que les Vézina, les Marois, les Gaudin, les Têtu, les Huot, les Julien, les Crisson, les Mathieu, les Richard, les Cantin. Tous ces noms se rencontrent dans les actes de baptême, signés par M. Fillon et par quelques autres prêtres qui tour à tour vinrent desservir la paroisse.

Les bons Pères Récollets venaient de temps en temps visiter la côte de Beaupré. On rencontre dans les registres les noms des RR. PP. Léonard, Exupère et Martial. Ils faisaient ainsi les fonctions curiales à la place des prêtres du Séminaire qui, quelquefois, en étaient empêchés.

D'après ces actes, il y aurait eu dans la

paroisse, en 1570, environ une trentaine de familles, vivant de la vie des colons, avec son cortège de privations, de misère et de travail.

Ces familles étaient dans des transes continuelles, car les sauvages rôdaient sans cesse dans les forêts qui couvraient encore la côte de Beaupré, tâchant de s'emparer des blancs pour les torturer et les mettre à mort.

Lorsque aujourd'hui, pendant la belle saison, les habitants de l'Ange-Gardien sont paisiblement occupés aux travaux des champs, aucun d'entre eux, probablement, ne songe aux dangers que couraient leurs ancêtres en se livrant aux mêmes travaux. En 1660, les Iroquois, en particulier les terribles Agniers, répandaient l'épouvante dans toute la colonie ; et n'étant plus en sûreté sur leurs terres, les habitants s'étaient retirés à Québec pour se mettre à l'abri. On était au printemps. Les craintes ayant diminué après quinze jours d'anxiété, et comme on ne voyait paraître aucun parti de sauvages, les familles réfugiées à Québec se dispersèrent pour aller reprendre leurs travaux et ensemencer leurs terres, vu que la saison des semailles était déjà avancée.

« Vers le commencement de juin, dit l'abbé Ferland, huit Hurons apostats, qui, avant de passer aux Iroquois et de renier leur foi, avaient

résidé au fort de l'Ile d'Orléans, s'approchèrent de la côte de Beaupré dans l'intention de surprendre quelqu'un des habitants. A Sainte-Anne, une veuve, femme du nom de Marie Caron, épouse de Jean Picard, était restée seule à la maison, avec ses quatre enfants, pendant que les autres membres de la famille étaient aux champs. Les Hurons n'apercevant personne autour de la maison, débarquèrent en ce lieu, pillèrent la demeure et jetèrent dans leur canot la malheureuse mère et ses enfants. La nouvelle de ce malheur fut aussitôt portée à Québec et M. le gouverneur d'Argenson envoya une troupe de Français et d'Algonquins pour arrêter les maraudeurs à leur passage devant Québec. Les Algonquins se mirent en embuscade à la Pointe-Lévis, endroit près duquel ils savaient que le canot ennemi devait passer en remontant. Dans la crainte d'être poursuivis, les voleurs hurons s'étaient tenus cachés pendant une journée. Il est facile de comprendre quelles devaient être les angoisses de la pauvre prisonnière, à la vue des souffrances et des larmes de ses petits enfants. Cette femme, d'une piété remarquable, ne pleurait pas pour elle-même, bien qu'elle sût qu'on la destinait au feu ; mais elle voyait avec horreur le sort qui attendait ses enfants, exposés

à périr dans les supplices, ou à devenir des barbares et des infidèles parmi les Iroquois. Elle avait cependant un pressentiment que par la protection de la sainte Vierge, pour laquelle elle avait une dévotion particulière, elle serait sauvée en passant à Québec. Elle ne se trompait pas. En effet, le second jour de sa captivité, vers le soir, le canot huron remontait dans l'obscurité, serrant de près les rochers de la Pointe-Lévis. Les Algonquins placés en vedette l'avaient aperçu, et le laissèrent s'approcher. Lorsqu'il fut à portée de fusil, ils firent une décharge générale de leurs arquebuses ; puis s'élançant à l'eau, ils se rendirent maîtres de l'embarcation en peu de temps. Deux Hurons avaient été tués, et deux ou trois autres mortellement blessés. La prisonnière, ayant levé la tête au moment où elle entendit des voix amies, fut elle-même frappée d'une balle qui tua en même temps un de ses enfants. Elle mourut quelques jours après à l'Hôtel-Dieu, remerciant Dieu avec une grande joie de ce qu'il avait délivré sa jeune famille des mains de ces barbares.

« L'année suivante, un parti de guerriers de la tribu des Agniers, les plus courageux, mais en même temps les plus féroces de tous les Iroquois, étaient descendus jusqu'à Tadoussac,

à la poursuite des sauvages amis des Français. En remontant vers Québec, ils tuèrent huit personnes de la côte de Beaupré, et sept dans l'Ile d'Orléans. »

Telles étaient les difficultés et les dangers que nos pères eurent à surmonter en s'établissant dans les campagnes. Ajoutons à cela des privations de tout genre : être réduits quelquefois à vivre de pêche et de chasse, comme les sauvages qui les entouraient ; obligés de pratiquer tous les métiers à la fois, pour se fabriquer les instruments aratoires, les ustensiles et les meubles nécessaires à la ferme et à la maison ; ne dépendre absolument que d'eux-mêmes pour tout ce qui concernait la nourriture et les vêtements ; travailler aux champs, le fusil au bras, pour récolter bien souvent un blé de qualité inférieure que le moulin du Petit-Pré, d'un outillage des plus primitifs, convertissait en une farine grossière ; se contenter de ce pain noir, sans avoir, sans même connaître la savoureuse pomme de terre, cette ressource si précieuse pour le colon d'aujourd'hui ; puis partout dans le pays, surtout dans toute la côte de Beaupré, n'avoir à parcourir que des chemins affreux dans toutes les saisons de l'année ; enfin, voir dans chacune des familles un ou deux jeunes garçons partir pour la guerre, laquelle

reprenait au printemps de chaque année. Voilà le tableau du commencement de toutes nos paroisses canadiennes, et celle de l'Ange-Gardien n'eut pas un meilleur sort que les autres.

A ce sombre tableau, terne comme l'une de nos brumeuses journées de novembre, on peut opposer la vive et brillante photographie que nous montre toute la côte de Beaupré transformée aujourd'hui en une contrée pleine d'espérance et de vie. Sur la crête du coteau, une superbe route macadamisée à remplacé les chemins boueux d'antan ; tandis qu'au bas de la colline, d'énormes trains à vapeur croisent à chaque instant les chars électriques, les uns et les autres bondés de touristes, sillonnant sans cesse la plaine jadis si déserte. Le sifflet des locomotives et des manufactures a remplacé le bruit du canon. La nature inculte a cédé devant les arts de l'industrie et du commerce ; et même la fameuse chute de Montmorency, l'orgueil de Beaupré, a dû perdre quelque chose de sa beauté sauvage. Elle est devenue, elle aussi, la victime et l'esclave du travail et de l'industrie : sous la main hardie des ingénieurs américains qui l'ont endiguée, elle s'est détournée, s'est infléchie pour s'engouffrer en partie dans de gigantesques cylindres d'acier qui conduisent l'écumante prisonnière jusqu'à

de vastes et prosaïques usines dont elle secoue violemment les énormes dynamos pour en faire jaillir de forts courants électriques, qui transportent, jusqu'au vieux rocher de Québec, la lumière, la chaleur et le mouvement. En retour du sacrifice d'une partie de sa beauté, la majestueuse chute fournit maintenant, à des centaines d'ouvriers de la côte de Beaupré et d'ailleurs, un travail rémunérateur ; et si les yeux de l'artiste et de l'esthète ont quelque peu perdu à l'échange, en revanche, de nombreuses familles y ont trouvé le pain de chaque jour. C'est, sous un bienfaisant aspect, la loi des compensations !

CHAPITRE II

1661 À 1679

M. FRANÇOIS FILLON, PREMIER CURÉ.

M. Thomas Morel.—M. Dudouyt.—M. François Fillon, premier curé.—Cures unies au séminaire.—Dîmes.—Recensement.—La première chapelle.—Les registres.—Une ordonnance de Mgr de Laval.—Construction de l'église actuelle.—Mort de M. Fillon.—Détails sur sa mort et sa sépulture.—Réflexions.

Le premier missionnaire envoyé par Mgr de Laval sur la côte de Beaupré, en 1661, fut M. Thomas Morel. Il était arrivé à Québec le 22 avril de la même année. Cet infatigable missionnaire, tout en demeurant attaché au Séminaire dès son établissement en 1663, ne cessa de parcourir cette côte dans toutes les saisons de l'année, jusqu'en 1667. Il ouvrit le premier registre à Ste-Anne-de-Beaupré.

La première église de Sainte-Anne avait été placée trop près du fleuve et M. Morel, en 1661, la fit transporter plus haut sur le bord du grand coteau. « Ce fut alors, dit le révérend Père Lamontagne, que Dieu commença d'y

opérer des guérisons par l'image miraculeuse de sainte Anne qui y fut mise vers l'an 1661 ou 1662. »

M. Morel avait à desservir non seulement toute la côte de Beaupré, mais de plus l'Ile d'Orléans.

En 1667, à la suite de difficultés qui survinrent dans la côte de Beaupré, M. Morel fut obligé d'abandonner cette desserte, et fut envoyé dans les missions de la rive sud du fleuve St-Laurent, depuis la Pointe-de-Lévis jusqu'à la Rivière-Ouelle. Il y déploya le même zèle infatigable ; mais sa santé ne put y tenir longtemps. En 1687, après une mission qu'il fit à Champlain, il descendit à Québec, dangereusement malade, et mourut le 23 novembre de la même année, âgé seulement de 51 ans. Son corps, dit l'abbé Tanguay, repose dans la cathédrale de Québec, dont il était l'un des chanoines.

Comme il n'y avait pas encore de chapelle à l'Ange-Gardien, nous sommes portés à croire que M. Morel n'y célébra pas les saints mystères, mais qu'il se contenta de réunir tous les habitants de l'Ange-Gardien au Château-Richer, où il y avait une église en pierre, mentionnée dans le rapport que Mgr de Laval adressa au Saint-Siège en 1660.

A ce propos, voici ce que dit l'abbé Auguste Gosselin : « De Québec à Tadoussac, il n'y avait à cette époque que deux églises : une en pierre, bâtie sur le bord du fleuve, au Château-Richer, et la petite église en bois que M. de Queylus avait fait commencer à la Bonne-Sainte-Anne.

« A Tadoussac, il y avait une jolie petite église en pierre, que les Jésuites avaient fait construire pour leurs néophytes montagnais, qui s'y rendaient en foule dans la belle saison, au retour de leurs chasses, pour y recevoir les sacrements et y entendre la parole de Dieu.

« Aucune église sur l'Ile d'Orléans ni sur la côte sud.

« A Montréal, il n'y avait encore que la pauvre église en bois attenante à l'Hôtel-Dieu, qui se trouvait à peu de distance du fleuve.

« A Trois-Rivières, une église paroissiale, en bois, bâtie par les Jésuites, sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

« Il fallait ensuite venir jusqu'à Sillery pour trouver une église, celle des Pères Jésuites près de leur résidence Saint-Joseph ; puis il y avait, à l'endroit occupé aujourd'hui par la paroisse St-Jean-Baptiste de Québec, sur le coteau Ste-Geneviève, une petite chapelle en bois que desservit longtemps M. de Saint-Sauveur. »

Avec les quatre églises de Québec, en pierre,

celles de la paroisse, des Jésuites, des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu, il n'y avait donc à cette époque (1660) que onze églises dans toute la colonie française du Canada.

Mais revenons à nos missionnaires. Après le départ de M. Thomas Morel, en 1667, Mgr de Laval confia la desserte de la côte de Beaupré à M. Jean Dudouyt, prêtre du Séminaire de Québec. Nous n'avons aucun document dans nos registres concernant l'administration de ce missionnaire pendant son court séjour sur la côte de Beaupré. Mgr Tanguay fait erreur quand il dit que « pendant plusieurs années il desservit la côte de Beaupré » ; il ne fit qu'y passer. M. Fillon, arrivé à Québec en juin 1667, le remplaça presqu'aussitôt.

Voici la notice que nous trouvons dans le répertoire de Mgr Tanguay sur ce prêtre si distingué ; nous y avons ajouté quelques détails trouvés dans les archives du Séminaire et de l'archevêché de Québec :

« Jean Dudouyt arriva à Québec pendant l'automne de 1662. Mgr de Laval l'attacha au Séminaire de Québec, et pendant plusieurs années, il desservit la côte de Beaupré. C'est lui qui fit un des premiers baptêmes inscrits dans les registres de la paroisse de l'Ange-Gardien. On voit qu'en 1671, il était procureur

du Séminaire de Québec, et c'est à lui que Mgr de Laval confia la somme provenant de la vente du terrain acquis par les marguilliers en 1664, afin qu'elle fut employée à la bâtisse d'une nouvelle église devant remplacer la chapelle en colombage construite en 1666.—En 1672, il était supérieur des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec ; il avait été grand-vicaire l'année précédente. Jugé un des plus savants prêtres du Canada, il fut envoyé en France par Mgr de Laval pour y obtenir le renouvellement des défenses de la vente de l'eau-de-vie. Il mourut à Paris le 15 janvier 1688.

Le successeur de M. Jean Dudouyt fut M. François Fillon. Il était né en France, dans le diocèse d'Autun, en Bourgogne, en 1629. Il arriva à Québec en 1667, demeura quelque temps au Séminaire et fut chargé par Mgr de Laval de la desserte de la côte de Beaupré. Avant d'aller plus loin, il est bon de rappeler ici que Mgr de Laval, afin d'assurer l'existence du Séminaire de Québec qu'il regardait comme la première et la principale de ses œuvres, avait obtenu du roi que toutes les cures fussent unies à cette maison et qu'on y apportât la dîme de toutes les paroisses. Il avait de plus réussi à faire fixer cette dîme au treizième minot. En retour l'évêque obligeait le sémi-

naire de fournir à toutes les cures des prêtres desservants, et de pourvoir à leur entretien.

Par cet arrangement, tous les habitants de la côte de Beaupré devenaient les paroissiens du Séminaire de Québec, de même que plus tard ils en devinrent les censitaires, quand Mgr de Laval lui céda tous ses biens. Il est bon de retenir ce fait, afin de comprendre les explications qui seront données dans la suite, au sujet des difficultés survenues à propos de la dîme.

C'est dans ces circonstances exceptionnelles que, vers 1667, M. François Fillon fut nommé missionnaire de la côte de Beaupré et vint prendre possession de la cure de l'Ange-Gardien. Nous regardons M. Fillon comme le premier curé de cette paroisse, car c'est lui qui y bâtit l'église actuelle et commença à y tenir les registres, dans lesquels il prend le nom de curé. Cette cure si petite et si pauvre, avec son humble chapelle en colombage, méritait à peine le nom de paroisse.

Il ne faut pas oublier qu'en 1664 toute la côte de Beaupré ne comptait que 678 habitants, tandis qu'à l'Ange-Gardien il y avait à peu près 120 à 130 âmes.

M. Rameau assure que d'après les recensements de 1666 et 1667 déposés aux archives

de la marine à Paris, lesquels sont nominaux et très détaillés, il y avait à Québec 555 habitants ; sur la côte de Beaupré, 678 ; à Beauport 172 et dans l'Ile d'Orléans 471.

Quant à la population de l'Ange-Gardien, il est facile de s'en rendre compte à partir de cette époque. Les registres, qui commencent avec l'année 1670, sont parfaitement tenus, absolument complets et pas un feuillet n'y manque. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'esprit d'ordre et de régularité de tous les curés qui l'ont desservie depuis deux cent trente ans. Aussi notre travail nous est-il devenu véritablement facile ; il nous a suffi de consulter ces registres avec les cahiers des délibérations, et les autres documents concernant la paroisse, soigneusement conservés à l'archevêché de Québec, pour retracer toute l'histoire de l'Ange-Gardien. C'est pourquoi on nous permettra de répéter ici une remarque qui nous a été faite par feu Son Eminence le cardinal Taschereau : « Il est bien important, disait-il, de ne rien détruire des papiers d'une fabrique. Un compte, un simple reçu pouvent devenir plus tard le moyen de découvrir un nom, une date ou un fait qui intéressent la vérité de l'histoire. » C'est ainsi que sur le revers d'un compte, nous avons trouvé

la date de l'érection de la seconde église de l'Ange-Gardien.

Grâce aux soins de feu Messire Joseph Asselin, ancien curé, nous pouvons citer ici un document important, qu'il s'est procuré aux archives du séminaire de Québec par l'entremise de M. Léon Gingras.

Ce document est une ordonnance de Mgr de Laval, touchant la première chapelle et qui fixe en même temps la date de l'une des visites pastorales de cet évêque. Un mot d'abord sur cette chapelle.

Si les paroissiens de l'Ange-Gardien avaient fait preuve de bonne volonté en la construisant, ils avaient été malheureux dans le choix du terrain. Ne consultant que leur commodité immédiate, ils avaient voulu la bâtir sur le bord du chemin, qui longeait alors le bas du coteau, dans un endroit humide, baigné par les nombreux ruisseaux qui descendent de la colline. Comme nous l'avons dit, cette chapelle était en colombage et pouvait avoir environ trente pieds de longueur sur vingt pieds de largeur ; le portail était tourné vers le sud-ouest, et elle était terminée par un rond-point. Il n'en reste que les lignes indécises des fondations. Un peu plus loin, au nord, sur une petite éminence, on distingue parfaitement les restes

du solage de la maison de M. Pasquier de Nonis, qui servit de presbytère pendant une dizaine d'années. Plus bas, dans la prairie, on trouve le premier cimetière, fermé depuis longtemps. Il a été vendu en 1879, et le terrain appartient aujourd'hui à M. Cléophas Leclerc, cultivateur, de cette paroisse.

Tel était l'état de délabrement de la chapelle de l'Ange-Gardien en 1669, que M. Fillon crut de son devoir de demander à Mgr de Laval de la remplacer par une église en pierre. D'ailleurs, elle était trop petite et on ne pouvait songer à l'agrandir.

Au printemps de l'année 1671, Mgr de Laval fit une visite spéciale à l'Ange-Gardien dans le cours de laquelle il publia l'ordonnance suivante :

COPIE

D'UNE ORDONNANCE DE MGR FRANÇOIS DE LAVAL, ÉVÊQUE DE PÉTRÉE, DANS SA VISITE À L'ANGE-GARDIEN, DU 28 MAI 1671, POUR FAIRE VENDRE UNE TERRE APPARTENANT A LA DITE ÉGLISE.

NOUS, faisant notre visite de la paroisse de l'Ange-Gardien, les marguilliers et les habitants nous ayant représenté qu'en l'année mil six cent soixante et quatre, l'on aurait, au nom de la fabrique, acheté une habitation du nommé Nonny dit Larose, laquelle, la dite fabrique n'a pas été en pouvoir de payer, depuis sept ans, en était dû une partie : qu'ils voient d'autre part la nécessité extrême qu'il y a de com-

mencer au plus tôt à bâtir une église, n'y ayant qu'un petit logement très méchant où la pluie et la neige peuvent gâter le tableau et tout ce qui est sur l'autel ; qu'il est même très dommageable à la dite fabrique de garder l'habitation quand ils l'auraient acquittée, n'étant aucunement en pourvoir de fournir aux dépenses qu'il faut faire tant pour les défrichements dont on ne peut s'exempter pour découvrir les habitations voisines, que pour les bâtiments, clôtures et autres choses nécessaires : pourquoi, ils nous requèrent ordonner que la dite habitation sera vendue au plus tôt que faire se pourra : et que les deniers qui en proviendront, seront employés à payer ce que la fabrique doit de reste de la dite habitation. Ce qui en restera—les dettes de la fabrique étant payées, sera employé à commencer à bâtir une église. NOUS, pour ces raisons, ORDONNONS, que la dite habitation sera vendue au plus tôt ; et ce qui en proviendra sera employé à payer ce que la dite fabrique doit de reste de l'acquisition de la dite habitation et le surplus sera mis entre les mains de Monsieur du Douyt, prêtre procureur de notre Séminaire, pour être employé à commencer, au plus tôt qu'il sera possible une église au dit lieu de l'Ange-Gardien. Fait le vingt-huitième jour de mai, mil six cent soixante et onze.

(Signé) FRANÇOIS, évêque de Pétrée.

Et ensuite, ajoute M. Asselin, il est encore écrit :

Le dit Sieur du Douyt, fera en sorte, s'il se peut, que dans le contrat de vente qui sera fait de l'habitation, ci devant spécifiée, l'on retienne un arpent de

terre de front depuis la grève, jusqu'au bas de la première côte, au profit de la dite église : et en outre le pouvoir de prendre le bois de chauffage de l'ecclésiastique qui aura soin de la dite paroisse, et ce à perpétuité tant qu'il y en aura sur la dite habitation et que le dit ecclésiastique pourra faire pêcher sur l'arpent qui sera retenu, en la manière qu'il voudra.

Fait le jour et an que dessus.

Signé en fin

FRANÇOIS, évêque de Pétrée.

L'esprit éminemment pratique du premier évêque de Québec se montre bien dans cette ordonnance : il recommande d'abord de payer la dette contractée par les marguilliers. Puis, comme le site de l'église avait été mal choisi, il ordonne de vendre la terre achetée sept ans auparavant, réservant un arpent de front depuis la grève jusqu'au bas de la première côte pour pouvoir y prendre le bois de chauffage pour le curé, précaution bien importante, vu la rigueur de notre climat. Enfin, il règle que le surplus provenant de la vente soit remis à M. Dudouyt, procureur du Séminaire, pour être employé à commencer au plus tôt que possible la bâtisse d'une nouvelle église. Cette décision si claire fut suivie à la lettre. Le 3 avril de l'année suivante, 1672,—dit M. Asselin dans une note qui est conservée dans nos archives—par acte

passé devant Mtre Voyer, notaire, les marguilliers Jacques Vézina, Jean Trudel, et Charles Godin, après requête présentée à Mgr l'Evêque et permission obtenue à cet effet, vendirent la susdite terre de l'église à René Letartre pour la somme de 650 livres et avec réserve des bestiaux et ustensiles, en outre un arpent détaché de la dite terre, à partir de la grève jusqu'au chemin au bas de la côte, avec réserve du droit de pêche pour le curé et celle de prendre à perpétuité le bois de chauffage de la cure.

Dans le cours de l'année 1672, on fit l'acquisition d'un nouveau terrain, celui de l'emplacement de l'église actuelle. Nous n'avons pu trouver aucun titre de l'achat de cette nouvelle propriété.

Comme ce fut dans le cours de la même année 1672 que Mgr de Laval fit son second voyage en France, où il demeura trois ans, son absence expliquerait le manque de documents dans les archives de l'archevêché de Québec à ce sujet.

Quant à la date de l'érection de l'église actuelle de l'Ange-Gardien, nous l'avons trouvée dans les archives de l'archevêché de Québec sur une feuille jaunie, à moitié déchirée, laquelle, au premier coup d'œil, semble avoir été inutilement conservée. Elle contient, en

peu de mots, toute l'histoire de la construction de l'église et prouve qu'elle est un des plus anciens monuments religieux du pays.

L'écriture est de la main de M. Fillon ; elle est presque illisible. Nous avons pu déchiffrer ce qui suit :

« Etant obligé de célébrer la sainte messe et de faire les fonctions curiales dans une pauvre chapelle en colombage, qui contient à peine la moitié de l'assistance, les jours de fêtes et dimanches considérables, nous convînmes dès 1674, de commencer la bâtisse d'une nouvelle église. A la fin de septembre, les ayant avertis de nouveau, la fête des SS. Anges Gardiens ; le lendemain, 3 d'octcbre, ils s'assemblèrent environ dix ou douze habitants et ouvriers pour (? ? ?) sur la place de la roche (? illisible). »

Puis audessous on trouve écrit le détail des matériaux employés à la construction. Et sur le revers, de la même feuille, on lit ce qui suit : « Elle (l'église) a été commencée le 7 juin 1675, on y a célébré la première fois la Ste messe le jour de la fête de St-Barthélemy de l'année 1676. »

Nous voyons donc que l'église actuelle de l'Ange-Gardien date d'au delà deux siècles. Il est vrai qu'elle a été élargie en 1875, mais le rond-point est resté absolument le même, on

n'y a point touché ; rien n'y a été changé, et cela grâce à l'intelligence et à l'énergie de feu Messire Grégoire Tremblay curé de Beauport qui, en 1875, prit en main la cause des paroissiens et en empêcha la démolition.

C'est un grand honneur pour les habitants de l'Ange-Gardien d'avoir tenu avec autant de respect à la conservation de leur vieille église. Ils ont mieux compris que la plupart de ceux des anciennes paroisses du pays, qu'il y a un orgueil légitime de posséder l'un des plus anciens temples bâtis sous la domination française dans l'Amérique du Nord. Espérons qu'ils sauront longtemps sauver leur petite église de la fureur de nos iconoclastes modernes, qui veulent à tout prix détruire ce qui est vieux, pour avoir du neuf, lequel est souvent aussi laid que vulgaire.

On ne saurait trop louer le zèle de M. Fillon. Il réussit à bâtir en même temps, avec si peu de moyens, deux bonnes églises en pierre, celle de l'Ange-Gardien et celle de Sainte-Anne-de-Beaupré, ayant à desservir à la fois trois paroisses, c'est-à-dire toute la côte de Beaupré. Certes, ces vieux prêtres français étaient de rudes ouvriers évangéliques. Ils rivalisaient de zèle avec les célèbres missionnaires qui font la gloire des ordres religieux. Ces prêtres sécu-

liers, attachés au séminaire de Québec furent en tout point les dignes émules des Pères Jésuites et des Récollets.

Après la construction des églises de l'Ange-Gardien et de Saint-Anne, vers la fin de l'année 1678, M. Fillon fut rappelé au Séminaire de Québec. Il signe son dernier acte à l'Ange-Gardien le 3 novembre 1678.

Toutefois il continua encore à venir de temps en temps desservir les missions de la côte de Beaupré. Ce fut dans l'exercice de ce dernier emploi, qu'il s'est acquis un titre impérissable à la vénération et à la reconnaissance des habitants de cette contrée, car, comme on va le voir, il y sacrifia sa vie en venant leur apporter les consolations du saint ministère.

Dans le cours du mois de juin 1679, accompagné de plusieurs personnes, il partit de Québec dans un canot, pour aller, comme à l'ordinaire, donner la mission à la Baie St-Paul. Chemin faisant, une bourrasque fit chavirer l'embarcation et le courageux missionnaire, après avoir sauvé tout le monde, périt lui-même dans les flots. Son corps ne fut trouvé qu'un mois après ; on le transporta à Sainte-Anne-de-Beaupré et il fut inhumé le même soir dans l'église.

Par respect et par reconnaissance envers le

premier curé de l'Ange-Gardien, nous tenons à reproduire ici dans leur entier les notes qui nous ont été fournies à son sujet par le révérend Père Lamontagne, rédemptoriste, de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Nous citons textuellement :

MORT DE M. FRS FILLON, NOYÉ LE 14 JUIN 1679.

M. Fillon a rendu, comme missionnaire, de grands services aux nouveaux établissements des paroisses de la Seigneurie de Beaupré, la Baie St-Paul, etc.

Il eut le malheur de périr dans les Caps en voulant sauver dans une tempête les personnes de son canot.

Si l'on veut s'en rapporter au témoignage d'un ancien habitant de la Baie St-Paul, qui parlait, il y quelques années, (avant 1786) d'après son père, il (M. Fillon) sauva à plusieurs reprises toute la canotée, mais en conduisant à terre la dernière personne, un coup de mer lui cassa la tête sur un rocher. Un nouveau coup de mer le jeta à terre, mais mort. La personne qui se tenait à ses habits était vivante.

La reconnaissance due à un si bon pasteur, mort pour ses ouailles, méritait bien qu'on lui rendît les derniers devoirs : Aussi une fille de l'endroit nommée Bouchard, je crois, garda son corps enseveli dans un cercueil d'écorce de bouleau, planta une croix auprès, et enfin le transporta des Caps à Ste-Anne, en le laissant flotter à la suite de son canot.

On avertit la paroisse par le son de la cloche et on l'inhuma le soir même (13 juillet) 29 ou trente jours depuis sa mort. On ajoute qu'il fut enterré avec une

croix d'or considérable qu'il portait sous ses habits. A cette marque, si l'on bâtissait ailleurs une nouvelle église, on pourrait le reconnaître.

L'acte religieux de cette vertueuse fille lui mérita du Séminaire (dont M. Fillon était membre) une place chez les Sœurs de la Congrégation, où elle prit le nom de Saint-Paul. Une ancienne personne de la paroisse de Sainte-Anne dont la mère avait assisté à l'enterrement de M. Fillon m'a fait part de ce que je rapporte.—*Extrait du manuscrit de M. J.-L. Bédard, supérieur du séminaire en 1786.*

EXTRAIT DU REGISTRE DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES POUR L'ANNÉE MIL SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF.

L'an seize cent soixante et dix-neuf, le treizième jour de juillet, a esté inhumé dans l'église de Sainte-Anne, du Costé de l'Evangile, M. François Fillon, prestre missionnaire du diocèse d'Authun en Bourgogne, lequel s'était noyé, le quatorze de juin passé en allant à la Baye Saint-Paul ; ont assisté à son service (outre MM. François Lamy, prestre, Guillaume Gaultier aussy prestre,) Robert Lefebvre, Claude Bouchard avec moy Louis Soumande p.

Signé, Robert Lefebvre, Claude Bouchard et Louis Soumande p. curé de la paroisse de Ste-Anne du petit Cap.

Et au bas de la page, on lit :

M. Fillon était âgé de 20 ans de sacerdoce et de 50 ans d'âge, inhumé auprès du maître-autel.

Au 155e feuillet du VIIe registre de la paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré, on lit l'acte suivant :

Le douze août, mil huit cent soixante-et-dix-huit, nous prêtre soussigné, curé de cette paroisse, avons exhumé du caveau de l'ancienne église et inhumé dans celui de la nouvelle, les corps suivants : Celui du révérend F. Fillon, prêtre du Séminaire des missions étrangères, faisant les fonctions curiales en cette paroisse de 1669 à 1679 ; il s'est noyé dans les Caps, en revenant de la Baie St-Paul, à l'âge de 50 ans, après 20 ans de sacerdoce, le 14 juin 1679. Il sauva successivement toute la canotée, mais en conduisant à terre la dernière personne, une vague lui cassa la tête sur un rocher ; une nouvelle vague le rejeta sur le rivage, mais mort. Une fille de ces endroits du nom de Bouchard, garda son corps enseveli dans un cercueil d'écorce de bouleau, planta une croix auprès, et enfin le transporta des Caps à Ste-Anne en le laissant flotter à la suite de son canot ; le 13 juillet suivant elle arriva à Ste-Anne avec sa précieuse dépouille, où il fut (sic) enterré le même jour. On ajoute qu'on laissa sur lui une magnifique croix d'or ; mais cette croix n'a pas été retrouvée, malgré de minutieuses recherches. La fille Bouchard obtint son entrée chez les Sœurs de la Congrégation de Montréal et devint Sœur St-Paul. C'est M. Fillon qui a présidé à la construction de l'ancienne église ouverte au culte jusqu'en octobre 1876.

ANT. GAUVREAU *Ptre.*

Ainsi le premier curé de l'Ange-Gardien mourut victime de son zèle et, comme il le méritait, fut inhumé dans le sanctuaire qu'il avait érigé quatre ans auparavant en l'honneur de sainte Anne. Ses ossements y reposèrent jusqu'à la démolition de l'église qui eut lieu en 1878.

Qu'il nous soit permis, en notre qualité de curé de l'Ange-Gardien, d'exprimer ici notre regret d'avoir vu tomber ce modeste temple sous le marteau des démolisseurs. A part les souvenirs pieux dont il était rempli, à part les merveilles dont il avait été le témoin, ce temple était pour nous le plus beau monument destiné à perpétuer la mémoire du premier curé de l'Ange-Gardien. Tout ce qui rappelle le souvenir de ce prêtre modèle doit nous être cher, à nous surtout ses successeurs dans cette bonne paroisse.

Une pensée consolante se mêle cependant à nos regrets. Elle nous est venue en parcourant l'ouvrage de Gilmary Shea intitulé « *The Catholic Church in colonial days.* » L'auteur donne la nomenclature des saints personnages que Dieu a fait surgir pour établir l'Eglise catholique dans l'Amérique, et il cite parmi les évêques, les Laval, les Flaget, les Brûté, les Fenwick, les Neumann ; parmi les religieux,

les Pie[illegible] les
Lall[illegible]
le[illegible]

de [illegible]

Pren[illegible] [illegible]ieurs pour bâtir [illegible] [B]eaupré, qui, par les n[illegible] [n]'ont cessé de s'y produire [illegible] [l]e l'égale des sanctuaires les plus [illegible] [d]e la chrétienté.

Secondement, les circonstances qui ont accompagné la fin de sa vie, ne sont pas moins remarquables. Ce n'était ni l'attrait du plaisir, ni l'amour des richesses, ni l'appât des honneurs qui animaient cet humble prêtre du Séminaire de Québec, quand il rencontra la mort sur les grèves désertes des Caps. Non : il y était conduit par l'obéissance et il y mourut victime de sa charité et de son zèle pour le salut des âmes.

Enfin, par un concours de circonstances, peu

ordinaires, Dieu a permis que le corps de cet infatigable missionnaire reposât dans cette modeste église de Beaupré, pour y être le témoin des merveilles qui, dans les âges suivants, devaient continuellement s'y opérer par la puissante intercession de la bonne sainte Anne.

Nous terminons cette notice en disant qu'il est glorieux pour le Séminaire de Québec de compter Messire François Fillon parmi ses membres et que les paroisses de la côte de Beaupré ont droit d'être fières de l'avoir eu pour leur premier curé.

CHAPITRE III

1679 À 1694

M. GUILLAUME GAUTHIER, DEUXIÈME CURÉ

Mgr de Laval cède ses biens au Séminaire.—Dîme.—Nicolas Roussin.—Mgr de Laval donne sa démission.—Arrivée de Mgr de Saint-Vallier.—M. Gauthier quite l'Ange-Gardien.—M. Charles-Amador Martin, 3ème curé.—M. Claude Volant, 4ème curé.—M. de Montigny, 5ème curé.

Le second curé de l'Ange-Gardien fut M. Guillaume Gauthier. Il était né en France et fut ordonné prêtre, le 19 de décembre 1677, par Mgr de Laval, dans la cathédrale de Québec.

Au commencement de l'année 1679, il fut nommé curé de l'Ange-Gardien et du Château-Richer, et, comme son prédécesseur, il dépendait absolument du Séminaire de Québec.

Le premier fait qui intéresse la paroisse de l'Ange-Gardien, ainsi que toute la côte de Beaupré au début l'administration de M. Guillaume Gauthier, fut la cession pure et simple que Mgr de Laval fit de tous ses biens au Sémi-

naire de Québec, le 12 avril 1680, pendant son séjour à Paris.

Par cet acte de cession, les prêtres du Séminaire de Québec devinrent les Seigneurs de Beaupré.

Jusque là, la paroisse de l'Ange-Gardien faisait partie d'nne petite seigneurie connue sous le nom de Charleville.

C'est la dénomination qui accompagne les titres de concession des différents habitants de l'Ange-Gardien dont les noms se trouvent dans le livre terrier conservé aux archives du Séminaire de Québec. Ce livre porte la date de 1680. Il fut fait immédiatement après la donation de Mgr de Laval, et contient la description des terres de toutes les familles de la côte de Beaupré devenues censitaires du Séminaire.

En parcourant ce livre terrier, ainsi que le vieux manuscrit de l'époque, on ne peut s'empêcher d'admirer le soin avec lequel on tenait tous ces documents. Généralement, l'écriture en est magnifique, quelquefois ce sont de véritables chefs-d'œuvre de calligraphie. Et certes, il faut l'avouer, nous avons perdu sous ce rapport. Nos registres ne valent pas les anciens. Aujourd'hui, ici comme ailleurs, tout semble se faire à la vapeur ; mais gare à l'avenir, car,

comme dit le vieux proverbe : « Le temps ne garde pas ce que l'on fait sans lui. » A ce propos, il nous faut répéter une remarque qui a déjà été faite plusieurs fois. Dans les anciens registres, presque tous les actes portent la signature des parties et des témoins. On ne pourrait pas en dire autant de ceux de notre époque. Chez les premiers colons, l'instruction, loin d'être négligée, semble, au contraire, avoir été plus généralement répandue qu'aujourd'hui.

Sans doute les malheurs de la conquête et le manque d'instituteurs, fournissent une excuse à la génération qui vint ensuite ; mais maintenant que nous avons partout de bonnes écoles, comment ne pas déplorer l'ignorance impardonnable de certaines familles dont les enfants, à peine sortis de leurs classes, semblent s'empresser d'oublier ce qu'ils y ont appris, au point de ne savoir plus signer leur nom ? Mais passons. Nous ne tenons nullement au titre de " *Laudator temporis acti* " et nous ne voulons que constater un fait.

La cession que Mgr de Laval fit de tous ses biens au Séminaire de Québec nous amène à parler des grandes difficultés qui, à la même époque avaient surgi dans toute la colonie au sujet de la dîme, et auxquelles les habitants

de la côte de Beaupré prirent une large part.

Il ne nous appartient pas de traiter ici cette question de la dîme ; nous voulons seulement rapporter les faits qui se rattachent à l'histoire de la côte de Beaupré et de l'Ange-Gardien. Qu'il nous suffise de dire que la dîme fixée au 13ème minot par Mgr de Laval, créa un grand mécontentement, et que « malgré les explications et adoucissements apportés aux ordonnances, la révolte devint générale. »

« Ce qu'il y a de singulier, ajoute l'abbé Gosselin, c'est que le soulèvement ne fut en aucun endroit plus marqué que dans les terres du Séminaire, sur la côte de Beaupré, où il se faisait le plus d'aumônes. Il fallut même en retirer le missionnaire, M. Morel, qui n'y était plus en sûreté et que, d'ailleurs, on n'était plus en état d'y entretenir, depuis qu'on n'en recevait rien. »

Il semble qu'il est assez facile d'expliquer ce mécontentement. M. Gosselin, quelques pages plus haut, donne lui-même une des raisons de ce soulèvement. « Les colons canadiens, dit-il, desservis gratuitement par les Jésuites, et avant eux par les Récollets, n'avaient pas été accoutumés à contribuer directement à la subsistance de leurs pasteurs. Il ne faut donc pas s'étonner si, tout d'abord, malgré leur esprit

religieux, ils se soumirent difficilement à la loi de la dîme. » Voilà pour les habitants de la colonie en général. Quant à ceux de la côte de Beaupré, il ne faut pas oublier qu'il leur fallait payer à Mgr de Laval les rentes seigneuriales. Sans doute, les pauvres étaient exempts et recevaient même des aumônes. Quant aux autres, la charge de payer les cens et rentes ne leur parut pas trop lourde et ils ne s'en plaignirent pas. Mais ce fut autre chose quand ils apprirent qu'en outre des rentes seigneuriales, ils auraient à payer la dîme de *tous les produits de la terre*, et cela au taux si élevé du 13ème minot au lieu du 26ème.

Bientôt le mécontentement atteignit (pour nous servir de l'expression de nos savants esculapes,) la période aiguë, et un procès retentissant, survenu entre deux habitants de l'Ange-Gardien, amena une solution ou plutôt, pour parler le language d'une autre Faculté non moins redoutable, un jugement du Conseil Souverain qui créa un précédent et fixa la dîme au 26ème minot.

Nous cédons la place à M. l'abbé Gosselin qui, dans la « Vie de Mgr de Laval » raconte les phases de ce fameux procès.

« Nicolas Roussin, cultivateur de l'Ange-Gardien, avait loué à Michel Esnault une ferme

qu'il possédait dans cette paroisse ; mais on n'avait pas stipulé dans le contrat de bail, qui devait payer la dîme. Cette ferme devait au missionnaire (Messire Fillon) curé de l'Ange-Gardien la dîme de cinquante minots de grain, et les officiers de Mgr de Laval avaient poursuivi Esnault pour se la faire payer. De son côté, Esnault demandait au Conseil que le propriétaire de la ferme fut condamné à payer la dîme, ajoutant « que s'il avait su qu'il la lui fallut payer, il n'aurait pris la dite ferme qu'il n'en eût eu meilleure composition. »

Roussin, au contraire, rejetait le fardeau sur le bailleur, disant que celui-ci devait « demeurer chargé aussi bien de ce qui est onéreux que de ce qui est avantageux, ayant pris la dite terre à bail, et partant à forfait. »

« Il paraît que les raisons étaient concluantes de part et d'autre, car le Conseil ordonna « que le propriétaire et le fermier payeraient les dîmes à proportion de ce que chacun d'eux retirerait, soit en grain, soit en argent, et qu'à l'avenir les différends en pareille matière seraient réglés sur ce pied, s'il n'en était autrement convenu par les contrats de bail ou par une autre convention entre les intéressés. »

« En outre le conseil décréta que la dîme en question serait payée au missionnaire de l'Ange-

Gardien, suivant l'ordonnance de M. de Tracy c'est-à-dire au 26ème minot, au lieu du 13ème.

Mgr de Laval était alors en France et ce fut pendant son séjour à Paris, qu'on lui signifia que la dîme était irrévocablement fixée au 26e minot. L'édit du roi est devenu la loi, et elle est encore en vigueur aujourd'hui.

Nous verrons plus tard, quand nous ferons l'histoire de l'administration de M. Dufournel, curé de l'Ange-Gardien, qu'il y eut encore du mécontentement à propos de la dîme ; mais ce mécontentement ne fut pas du côté du peuple, mais du côté du clergé.

La paroisse de l'Ange-Gardien reçut souvent la visite de Mgr de Laval qui, chaque année, passait quelque temps soit à son manoir du Château-Richer, soit à son école des arts et métiers de St-Joachim.

En 1681 eut lieu sa dernière visite pastorale, après laquelle il tomba épuisé de fatigues. Il se remit un peu, mais la charge de son immense diocèse était devenue trop lourde pour le vieil évêque qui gouvernait l'église du Canada depuis vingt-cinq ans, et, comme il était âgé de soixante et douze ans il résolut d'offrir au roi sa démission. « Deux jours après l'installation du Chapitre de Québec, qui eut lieu le 12 novembre 1684, en présence du gouverneur,

des officiers de la garnison, de l'intendant, des conseillers et des habitants de la ville, avec toute la pompe que pouvait alors déployer l'humble capitale, Mgr de Laval, dit M. Ferland, partit pour aller demander au roi d'être déchargé du pénible fardeau qu'il avait si longtemps soutenu. »

« Le roi accepta sa démission, le traita avec la plus grande bienveillance et nomma, pour le remplacer sur le siège épiscopal de Québec M. l'abbé de Saint-Vallier.

« En attendant sa nomination par le Saint-Siège, Mgr de Saint-Vallier, reçut le titre de grand-vicaire et fit en cette qualité son premier voyage en Canada.

En 1685, peu de temps après son arrivée à Québec, Mgr de Saint-Vallier, simple grand-vicaire de Mgr de Laval, entreprit la visite du diocèse en commençant par la Côte de Beaupré et l'Ile d'Orléans. Il se déclara enchanté de toutes les œuvres qu'il avait sous les yeux, dit l'abbé Gosselin. « Tout ce que je regrette, écrivait-il à Mgr de Laval, c'est qu'il ne me reste plus de bien à faire dans cette église. »

« Mais sa volonté de ne rien changer ne dura pas longtemps. » Malgré ses protestations « qu'il ne lui restait plus de bien à faire dans cette église, » il commença de suite cette série

d'innovations qui créèrent partout dans la colonie le plus grand mécontentement, et lui attirèrent, dit Mgr Têtu, l'amer reproche de n'avoir pas été sincère, ou plûtot de s'être étrangement trompé.

Il déplaça d'abord deux prêtres nommés curés par son prédécesseur, dont l'un était M. Gauthier qui dut quitter la paroisse de l'Ange-Gardien et celle du Château-Richer pour aller demeurer au Séminaire de Québec. Il n'y avait pas encore trois mois que le nouveau prélat était dans le diocèse, que déjà il commençait à détruire l'œuvre de Mgr de Laval, c'est-à-dire le système des cures unies au Séminaire. Nous ne voulons que constater un fait, sans entrer dans le mérite de cette question. D'ailleurs on sait que peu de temps après son arrivée en Canada, Mgr de Saint-Vallier créa dans tout le pays un grand malaise, et quand il repartit pour la France, au mois de novembre 1686, on ressentit un véritable soulagement et on espérait même qu'il ne reviendrait pas comme évêque, tant on redoutait les changements qu'il introduisait partout.

Quoiqu'il en soit, au mois de septembre 1686, M. Gauthier dut abandonner l'Ange-Gardien et le Château-Richer.

Il fut remplacé par M. Charles-Amador

Martin, chanoine de la Cathédrale de Québec.

M. Charles-Amador Martin, fils d'Abraham Martin, n'occupe pas une des moindres places parmi les prêtres distingués qui ont desservi la paroisse de l'Ange-Gardien.

Il était le neuvième enfant d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois.

Il naquit à Québec où il fut baptisé le 7 mars 1648 par le Père le Jeune. Il eut pour parrain Charles-Amador de St-Etienne, Sieur de Latour, qui se rendit si célèbre par sa bravoure et sa fidélité à la France, dans les guerres de l'Acadie. Monsieur Martin fit ses études à Québec chez les révérends Pères Jésuites. Il paraît avoir été un élève brillant. Voici ce que dit à son sujet M. Ferland dans son *Histoire du Canada* : « On voit, par un article du Journal des Jésuites, que le 2 juillet 1666 les premières thèses publiques sur la philosophie furent soutenues avec succès, par les Sieurs Louis Jolliet et Pierre de Francheville, en présence de Messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon ; l'année suivante, MM. Amador Martin et Francheville soutinrent avec honneur, leur thèse sur la philosophie intellectuelle et sur la physique. Monsieur l'Intendant, entre autres, ajoute le Journal des Jésuites, y a argumenté trés bien. "

M. Martin justifia pleinement les espérances qu'il avait données pendant son cours d'études au Collège des Jésuites. Entré au grand Séminaire, il y fit son cours de théologie et fut ordonné prêtre par Mgr de Laval le 14 mars 1671. Il est le deuxième prêtre canadien-français ; on sait que le premier fut M. Germain Morin, qui avait été ordonné le 29 septembre 1665. A cette époque le clergé était encore si peu nombreux, que les jeunes prêtres ne pouvaient pas être longtemps vicaires. Presqu'aussitôt après leur ordination, ils devenaient curés et missionnaires à la fois.

Tel fut le cas pour M. Charles-Amador Martin. D'après Mgr Tanguay, peu de temps après sa sortie du grand Séminaire, il fut nommé curé de Beauport, où, en 1672, on le trouve occupé à bâtir la première église en pierre pour remplacer l'ancienne, qui était en bois ; il y demeura jusque vers 1676. Puis il passa quelques années dans diverses missions. Mgr Tanguay fait erreur en disant qu'il demeura sept ans à Ste-Famille de l'Ile d'Orléans, car à cette époque, depuis 1674 à 1715, M. François Lamy était curé de cette paroisse.

Lors de l'érection du Chapitre de Québec, le 8 novembre 1684, M. Charles-Amador Martin fut nommé chanoine par Mgr de Laval.

M. le chanoine Charles-Amador Martin dut lui-même, comme bien d'autres, éprouver une grande surprise, lorsqu'il apprit qu'il était nommé à la place de M. Guillaume Gauthier, curé de l'Ange-Gardien, indépendamment du Séminaire.

Dès la fin d'octobre, M. Martin prit possessions de sa cure, et il signe son premier acte le 14 novembre 1685.

Son séjour à l'Ange-Gardien ne dura que trois ans. Au mois de novembre 1688, Mgr de Saint-Vallier, devenu évêque, le rappela à Québec, où il reprit ses fonctions de chanoine, tout en se livrant aux travaux du saint ministère.

M. Martin était un sujet précieux, et rendit de grands services à la paroisse de Notre-Dame de Québec ; comme il était bon musicien, il contribua beaucoup à rehausser la solennité des offices de la Cathédrale.

« Le 19 septembre 1697, ajoute Mgr Tanguay, M. Martin se démit de la dignité de chanoine et fut nommé à la cure de Notre-Dame de Foye, le 18 octobre 1698. Il y demeura jusqu'à sa mort arrivée le 19 de juin 1711, à l'âge de 63 ans. » Un manuscrit intitulé *De la dévotion à la Ste-Famille*, par la Mère Marie-André Regnard-Duplessis de Sainte-

Hélène, nous fait connaître que « M. Martin était un habile chantre et qu'il composa le chant de la messe et de l'office de la Sainte-Famille tel qu'on le chantait autrefois, mais qui n'est plus en usage aujourd'hui. »

A son départ M. Martin fut remplacé par M. Volant de St-Claude, 4ième curé de l'Ange-Gardien.

Deux frères jumeaux de ce nom ont été ordonnés le même jour, par Mgr de Laval, le 17 septembre 1678.

« D'après Mgr Tanguay, ils étaient nés aux Trois-Rivières le 8 novembre 1654, du mariage de Sieur Claude Volant de St-Claude et de Françoise Radisson. L'un s'appelait Pierre et l'autre Claude. Les deux messieurs Volant, ajoute Mgr Tanguay ont ouvert la liste des étudiants du petit Séminaire de Québec.

L'un signait Claude Volant, l'autre de St-Claude ; c'est ce dernier qui fut nommé, par Mgr de Saint-Vallier, curé de l'Ange-Gardien pour remplacer M. Charles-Amador Martin. Il était alors âgé de 34 ans, et depuis son ordination avait été employé dans les missions.

Son passage à l'Ange-Gardien ne dura qu'un an. Il fit 8 baptêmes, 6 mariages et 6 sépultures. Son dernier acte est du 17 octobre 1689. En quittant l'Ange-Gardien, il retourna dans

les missions, passa quelques années en Acadie, et vint mourir à Québec, le 3 janvier 1710, à l'âge de 55 ans.

Il est inhumé dans la chapelle de Sainte Anne à la Cathédrale de Québec.

Son frère, après avoir passé plusieurs années dans les missions, fut nommé curé de Varennes, en 1692 ; c'est là qu'il mourut le 8 octobre 1719, à l'âge de 65 ans.

Après le départ de M. Volant de St-Claude, nous voyons de nouveau apparaître dans nos registres la signature de M. Guillaume Gauthier, nommé une seconde fois curé de l'Ange-Gardien et du Château-Richer, par Mgr de Saint-Vallier. Il avait été fait chanoine de la Cathédrale de Québec quelque temps auparavant, et c'est le titre qu'il prend dans le premier acte qu'il inscrivit dans les registres après son retour, et qui porte la date du 6 janvier 1690. Cette année de 1690 est devenue célèbre dans nos annales à cause du siège de Québec par l'amiral Phipps. La large part que les habitants de la Côte de Beaupré prirent aux différents engagements qui furent alors livrés entre les soldats anglais et les militaires de Beauport donne beaucoup d'intérêt à la chronique de la paroisse de l'Ange-Gardien.

« Le 16 octobre, dit l'abbé Ferland, trente-

quatre vaisseaux portant environ trois mille hommes commandés par le général Phipps, apparurent devant Québec ; les plus gros vaisseaux au nombre de huit s'arrêtèrent devant la ville, les plus petits vis-à-vis la Canardière et la côte de Beaupré.

Le 18 dans l'après-midi, environ 1500 hommes débarquèrent sur la côte de Beauport, à l'endroit appelé la Canardière. Ils furent vivement attaqués et repoussés par les soldats français qui, cachés dans les broussailles, firent feu sur les Anglais.

Dans cette affaire qui dura une heure, les Français perdirent le chevalier de Clermont et le fils du sieur de la Touche, seigneur de Champlain dont l'un des descendants demeure aujourd'hui à l'Ange-Gardien. Le seigneur de Beauport, M. Juchereau de Saint-Denis, qui commandait la milice de Beauport, eut le bras cassé. Malgré ses soixante années, il avait voulu marcher à la tête de ses censitaires, et leur donner l'exemple du dévouement et de la bravoure. »

« Le samedi suivant, 21 octobre, sur les deux heures de l'après-midi, un gros détachement d'Anglais s'avança au secours de leurs camarades attaqués par quelques Français sortis de la ville, mais ils rencontrèrent les milices de Beau-

port, de la Côte de Beaupré et de l'Ile d'Orléans ; le combat dura jusqu'à la nuit. Dans cette lutte, les Anglais perdirent un grand nombre de leurs hommes, tandis que du côté des Français, il n'y eut de tué qu'un écolier du nom de François Roberge. On sait que plusieurs écoliers du Séminaire de Québec s'étaient joints aux miliciens de Beauport Aux côtés du jeune Roberge combattait un autre étudiant du nom de Daniel Testu, appartenant à la paroisse de l'Ange-Gardien.

Il était fils de Pierre Testu et de Geneviève Rigaud, dont les signatures se rencontrent souvent dans nos registres.

En 1690, Daniel Testu suivait les cours de théologie du Séminaire de Québec. Lorsque les vaisseaux de Phipps parurent devant la ville, il échangea sa soutane pour l'habit militaire, prit le fusil et alla rencontrer les détachements anglais à la Canardière.

Plus fortuné que son camarade François Roberge, Daniel Testu revint du combat sain et sauf.

Son père, Pierre Testu du Tilly, avait une maison de commerce à Québec où il devait jouir d'une certaine considération, puisque, suivant Mgr Tanguay, le gouverneur du Canada,

M. de Courcelles, tint son fils, ce même Daniel Testu, sur les fonds baptismaux.

Quelques jours après le siège, M. Daniel Testu retourna au grand Séminaire pour reprendre son cours de théologie et se préparer à la prêtrise. Trois ans plus tard, le 25 octobre 1693, il fut élevé au sacerdoce par Mgr de Saint-Vallier et devint curé de St Augustin en 1696. Envoyé comme missionnaire au pays de Tamarois, il fut, suivant Mgr Tanguay, massacré par les Sauvages sur les bords du Mississipi, le 16 août 1718.

Le nom de cet enfant de l'Ange-Gardien mérite d'être transmis à la postérité. On peut sans crainte le proposer à nos jeunes étudiants comme un modèle de courage et de patriotisme. En outre, en sa qualité de missionnaire intrépide, prêchant l'Evangile, et sacrifiant sa vie, dans les missions lointaines des Tamarois, M. Daniel Testu ouvre glorieusement la liste des prêtres fournis par la paroisse de l'Ange-Gardien à l'Eglise de Québec.

Outre les écoliers du Séminaire de Québec qui s'enrolèrent avec les miliciens de Beauport, il y eut un autre bataillon composé des quarante élèves de la ferme modèle de St-Joachim.

Voici ce que dit à ce sujet son Eminence le Cardinal Taschereau dans son *Histoire du*

Séminaire des Missions Etrangères de Québec :

« Le petit Séminaire de St-Joachim ne resta pas spectateur oisif du Siège de Québec. Les quarante élèves qui s'y trouvaient obtinrent par leurs instances la permission de venir à Beauport pour s'opposer au débarquement des Anglais. L'un, du nom de Pierre Maufils, fut blessé à la Canardière et mourut à l'Hôtel-Dieu. C'étaient tous des jeunes gens vigoureux et endurcis à la fatigue, habitués à la chasse et bons tireurs. Ils emportèrent en trophée un des canons pris sur l'ennemi. »

Ces quarante élèves s'étaient joints aux braves habitants de la Côte de Beaupré qui obéissaient au commandement du Sieur Pierre Carré, simple cultivateur de la paroisse de Ste-Anne. Ces jeunes gens, dit l'abbé Ferland, tous accoutumés à manier le fusil, s'acquittèrent si bien de leur devoir, que le Gouverneur M. de Frontenac leur donna une des pièces de canon qu'ils avaient enlevée aux Anglais. Une autre fut remise au Sieur Carré et à ses miliciens.

M. Ernest Myrand, dans son ouvrage sur le Siège de Québec par Phips, ajoute que, d'après l'abbé Laverdière, l'un de ces canons serait aujourd'hui au Château-Bellevue, maison de campagne des prêtres du Séminaire de Québec, au petit Cap, où on peut encore l'y voir. C'est

une pièce de petit calibre et qui porte gravée entre la lumière et le bouton de la culasse, la lettre P encore parfaitement lisible aujourd'hui.

A ce premier événement qui signale le retour de M. Gauthier à l'Ange-Gardien, vint s'ajouter un incident de mince importance, qui ne mériterait pas d'être rapporté si on n'y trouvait la preuve que l'esprit de chicane des Picards et des Normands avait accompagné en Canada les premiers colons venus de France.

Il nous fournit en même temps un exemple de la manière dont on administrait la justice à cette époque.

M. Gauthier jouissait paisiblement de la possession du presbytère de l'Ange-Gardien, bâti depuis une dizaine d'années, lorsque Maître Nicolas Roussin, avec lequel nous avons déjà fait connaissance à propos de la dîme, poussa son gendre Pierre Tremblay à poursuivre la Fabrique et le Curé, pour la somme de six cents livres, prétendant que le presbytère a été bâti sur le terrain du dit Pierre Tremblay.

Après un procès en règle avec toutes les formalités en usage en la « prèvosté de Québec, » il fallut, pour règler l'affaire, que l'Intendant du Roi, M. Bochart de Champigny, se transportât en personne au presbytère de l'Ange-

Gardien pour y faire comparaître le sieur Roussin et tout le corps des marguilliers, et leur communiquer l'ordonnance qui suit.

Nous conservons dans nos archives le document original portant la signature de l'Intendant. Nous le citons en entier comme titre incontestable des droits de la Fabrique et comme peinture de mœurs :

" JEAN BOCHART, Chevalier, Seigneur de Champigny, Noroy & Verneuil, Consr du Roy, en ses Conseils, Intendant de Justice, police et finances en Canada.

" Sur la requête à nous présentée par Nicholas Roussin stipulant pour Pierre Tremblay, son gendre, tendante à ce que le Sieur Gauthier curé de l'Ange-Gardien, et les Marguilliers et autres habitants de la dite paroisse de l'Ange-Gardien à la coste de Beaupré, fussent contraints de payer la somme de six cents livres au dit Tremblay pour la valeur de quarante perches de terre prises sur son habitation pour bastir le Presbitaire de la d. paroisse de l'Ange-Gardien, avec tous dommages et intérêts sinon que le dit Presbitaire de la d. paroisse de l'Ange-Gardien fut démoly et osté de dessus la d. habitation.

VEU la d. Reqte et nostre Ordce. au bas, du dixie juin dernier portant qu'elle seroit communiquée aux ds. Srs Curé et Marguilliers et habitans, que Nous ferions dessente sur les lieux, et qu'il seroit nommé des experts pour après les avoir entendus, ordonner ce que de raison :

Et Nous estant ce jourd'huy transporté au dit lieu de l'Ange-Gardien où nous avons entendu le dit Sieur Curé et Marguilliers, la plus grande partie des habitants de la d. paroisse et les d. Roussin et Tremblay et après avoir veu et examiné le lieu où le d. Presbytaire est basty.

Nous du consentement des parties avons ordonné et reglé qu'il demeurera et appartiendra à la dite Eglise et Paroisse de l'Ange-Gardien, environ seize perches de terrain sur lesquelles le dit Presbytaire est basty, lequel presbytaire se trouve presque dans le milieu, Lequel terrain tient par le bas de la coste au grand chemin, par le bout d'en haut à une souche de noyer venant à un merisier où il sera planté des bornes et au bout vers le Nord-Est depuis la dite souche jusqu'au grand chemin, et de l'autre bout vers le Sud-Ouest à la ligne qui va depuis le derrière du chœur de la dite Eglise jusqu'au merisier.

Lequel espace de terrain et Presbytaire demeureront à perpétuité à la d. Paroisse pour le logement du dit Sieur Curé, moyennant quoy il sera incessamment payé au dit Tremblay la somme de Cinquante livres qui seront pris et levés sur tous les habitants de la d. Paroisse de l'Ange-Gardien, ainsy qu'ils y ont consenti, chacun à proportion de leur habitation, Lequel Sieur Curé aura la liberté d'aller prendre de l'eau à la fontaine au dessous du susdit grand chemin et de faire voiturer son bois sur les neiges des lieux où il le fera prendre pour l'apporter au dit Presbitaire. Et en cas que les bestiaux du dit Tremblay aillent pasturer sur le terrain cy-dessus délaissé, le d. Sieur Curé ou son successeur ne pourront prendre aucuns

dommages et intérêts, mais ils pourront si bon leur semble faire clore le d. terrain.—Fait au dit Presbytaire de l'Ange-Gardien le premier Juillet 16 quatre-vingt-onze.

BOCHART CHAMPIGNY.

Par Monseigneur,
(nom illisible)

Cette ordonnance de l'Intendant du Roi, M. Bochart de Champigny, produisit le meilleur résultat. C'est le seul procès que la Fabrique de l'Ange-Gardien ait jamais eu à soutenir ; et depuis deux cents ans, aucun des curés successeurs de M. Guillaume Gauthier dans cette paroisse n'a été inquiété dans la paisible possession de ses biens.

Quant à maître Nicholas Roussin, qui ne vécut que pour plaider, il mourut cinq ans plus tard, et fut inhumé à l'Ange-Gardien le 7 mars 1696.

Au printemps de l'année 1691, Mgr de Saint-Vallier passa en France pour les affaires du Séminaire, sans même nommer personne pour administrer le diocèse. M. Gauthier, de même que les autres curés, dut alors, s'adresser à Mgr de Laval, qui, comme nous l'avons dit, vivait retiré tantôt à St-Joachim, tantôt à son manoir du Château-Richer. Ce manoir était situé tout près de l'église, on en voit encore les fondations

en arrière du presbytère actuel. Mgr de Laval, en sa qualité de Seigneur de Beaupré, y recevait foy et hommage, comme on peut le voir par un passage du document suivant conservé dans nos archives, intitulé

Transaction entre Monseigneur l'Ancien Evesque de Québec et Monsienr De la Chenaye, 9 mars 1694.

"Pardevant Louis Chambalon Nore. Royal en la ville et Prevosté de Québec.... furent présents en leur personnes *Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu*, Mre *François De Laval*, premier Evesque ancien De Québec *Seigneur de Beaupré*, demeurant ordinairement au Séminaire de cette ville d'nne part ; Charles *Aubert*, Sieur de *La Chenaye* et de Charleville, marchand bourgeois, et Sieur Charles Bazire, aussi marchand de la dite ville.... (suit la teneure du contrat de change de terre).... "le tout situé en la paroisse de l'Ange-Gardien.... le dit contrat de change fait aux charges et conditions que les d. Sieurs de la *Chenaye* et *Bazire* et leurs d. hoirs et ayans cause seroient tenus de *porter foy et hommage* au *manoir seigneurial* de la d. Seigneurie de Beaupré estably au Chateau-Richer."

A une lieue de distance de son manoir seigneurial, Mgr de Laval fit bâtir, vers 1691, un moulin sur la Rivière du Petit-Pré qui forme la limite entre Château-Richer et l'Ange-Gardien. Malgré qu'il ait subi deux incendies, ce moulin subsiste encore. Nous l'avons visité

au mois de novembre 1900. Il est à deux étages et mesure 90 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur. Les murs n'ont pas moins de trois pieds et demi d'épaisseur.

Dans une visite que nous y avons faite au mois de novembre 1901, le meunier et la meunière, M. et Mme Marcotte nous ont fait les honneurs de l'antique logis avec une courtoisie et une aisance de manières de si bon ton que le grand seigneur d'autrefois en eut été lui-même charmé. Ils nous firent parcourir tout le moulin de la cave au grenier ; et nous montrèrent l'appartement où Mgr de Laval recevait ses tenanciers : c'est le même où, dans la suite, pendant deux cents ans, messieurs les procureurs du Séminaire de Québec vinrent successivement percevoir leurs cens et rentes, accompagnés des nombreux soi-disant chapons destinés à faire les délices de la gente écolière pendant les fêtes du Nouvel-An.

En 1872 le Séminaire vendit le moulin du Petit Pré à M. Hall.—

Il appartient aujourd'hui à M. Louis Richard grand manufacturier de la paroisse de l'Ange-Gardien, qui l'entretient avec beaucoup de soin.

Outre son manoir et le moulin du Petit Pré, Mgr de Laval fit aussi construire vers 1685, le premier bresbytère en pierre de l'Ange-Gardien.

Le Séminaire dut seul soutenir cetie dépense ; il n'y avait que 31 familles et 226 âmes à cette époque dans la paroisse (voir plan général de l'estat présent des missions du Canada fait en l'année 1683 publiée dans l'Abeille 11 janvier 1849.)

Ce presbytère mesurait 80 pieds de longueur ; il en existe encore une partie qui sert aujourd'hui de logement au bedeau. Malheureusement ? On abattit, il y a une cinquantaine d'années, sans raison apparente, la moitié de cette excellente construction en pierre, puis quelques temps après on fut obligé de la rallonger, mais cette fois-ci, au lieu, de pierre, on employa du bois ! La dimension de ce presbytère montre que Mgr de Laval tenait à donner un bon logement à ses curés.

Le manoir seigneurial du Château-Richer servit longtemps de presbytère. C'est là que demeurait M. Gauthier qui avait l'avantage d'y rencontrer souvent le vénérable Mgr de Laval. La présence de l'illustre prélat ne pouvait manquer de lui être d'un grand secours surtout pendant les longues absences de Mgr de Saint-Vallier.

En 1692, ce dernier arrivait de France où il avait obtenu du roi tout ce qu'il avait demandé, entre autres choses le règlement par lequel les

cures ne devaient plus être unies au Séminaire de Québec.

Dès l'année suivante, à la St-Michel 1693, Mgr de Saint-Vallier fit l'application du nouveau système, et il confia la petite cure de l'Ange-Gardien à M. François Jolliet de Montigny, jeune prêtre, qu'il avait ordonné le 8 mars précédent.

M. Gauthier dut de nouveau quitter cette paroisse qu'il avait desservie avec beaucoup de zèle, pendant dix ans. Il continua cependant d'être curé du Château-Richer ; Mgr de Saint-Vallier n'ayant pas osé l'enlever à Mgr de Laval, dont il était fréquemment le commensal.

Suivant une note qui nous été fournie par M. P. G. Roy, M. Gauthier fut fait chanoine par Mgr de Laval. Il demeura curé du Château-Richer jusqu'à sa mort. Il fut inhumé dans l'église de cette paroisse le 5 avril 1720. La lacune qui existe dans les registres du Château-Richer nous empêche de constater ce fait.

Son successeur, Monsieur de Montigny, ne demeura qu'un an à l'Ange-Gardien. Pendant ce court espace de temps, il avait tellement réussi à s'attirer les bonnes grâces de Mgr de Saint-Vallier, que celui-ci le nomma son grand-vicaire avant son départ pour Paris (en 1694) où il fut appelé par le roi.

La surprise causée par cette démarche de l'évêque fut suivie d'un grand mécontentement. On ne pouvait pas pardonner à Mgr de Saint-Vallier d'avoir complètement ignoré son vénérable prédécesseur.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la Vie de Mgr de Laval par l'abbé Gosselin : « Il (Mgr de Saint-Vallier) ne jugea pas non plus à propos de requérir les services de l'ancien évêque pour l'administration du diocèse, mais il laissa à Québec, comme son grand vicaire, un jeune homme de 25 ans, et qui n'avait qu'un an de prêtrise, M. de Montigny ; ce qui lui fit *un tort énorme* aux yeux de la cour. M. de Montigny avait ordre de s'entendre avec M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, nommé lui-même grand vicaire le 25 août 1694. »

Rien d'étonnant si, deux ans plus tard, en 1696, dans sa réponse à Mgr de Saint-Vallier, qui le suppliait d'user de toute son influence auprès du roi, pour obtenir son retour au Canada, Mgr de Laval ait pu lui faire l'amer reproche « d'avoir confié le gouvernement de l'Eglise à « des jeunes gens à qui l'âge ne pouvait donner encore aucune expérience nécessaire pour « s'acquitter de leur emploi. »

Quelqu'embarrassante que fut la position

qui lui était faite, M. de Montigny fut obligé de l'accepter ; la volonté inflexible de l'évêque excluait même l'idée de faire la moindre représentation, et au mois d'octobre 1694, le jeune curé de l'Ange-Gardien dut quitter sa petite paroisse pour venir à Québec prendre dans l'administration du diocèse la place qui appartenait à Mgr de Laval. L'humilité de l'un n'était surpassée que par la présomption de l'autre. Cependant « l'abbé de Montigny, » nous dit le biographe de Mgr de Saint-Vallier, « était un ecclésiastique très zélé et très vertueux, et à la vérité, il en donna la preuve lors de l'établissement de la mission des Tamarois. On sait que le 16 juillet 1698, trois missionnaires partirent sous les auspices du Séminaire pour les missions du Mississipi : MM. de Montigny, Buisson de Saint-Cosme et Davion. Le Supérieur de la mission était M. de Montigny, celui-là même, dit l'abbé Gosselin, qui résidait avec l'évêque (Mgr de Saint-Vallier) et qu'il venait de nommer de nouveau son grand vicaire, en même temps que M. Glandelet. MM. de Montigny et Davion, non contents de se dévouer à cette mission, voulurent encore lui sacrifier une partie de leurs biens ; ils donnèrent 4030 livres. »

Nous ne suivrons pas le cinquième curé de

l'Ange-Gardien dans sa nouvelle mission, nous nous contenterons de dire que M. de Montigny fixa sa résidence aux Tamarois, et s'il faut en croire l'abbé Tanguay, il partit pour la France au mois d'octobre 1724.

Le premier acte de M. François Jolliet de Montigny inscrit dans nos registres est celui de la sépulture de Catherine Brisson, 25 octobre 1693, et son dernier celui du baptême de Jos. Goulet, 13 octobre 1694.

CHAPITRE IV

1694 À 1757.

LOUIS GASPARD DUFOURNEL, SIXIÈME CURÉ ET BIENFAITEUR INSIGNE DE LA PAROISSE DE L'ANGE-CARDIEN.

La cure de l'Ange-Gardien séparée de celle du Château.—Travaux d'amélioration.—Tableaux.—Autels. —Acquisition d'une terre.—Legs.—Procès Boulard et Dufournel.—Mort de Mgr de Laval.—Caractère de M. Dufournel.—Ordonnance de l'Intendant Raudot.—Visites épiscopales. Dernières années.—Mort de M. Dufournel.

Peu de paroisses, en Canada, peuvent, croyons-nous, citer dans la liste de leurs curés, un nom tel que celui de Messire Louis-Gaspard Dufournel, lequel, pendant la période de *soixante-trois ans*, desservit presque toujours seul et sans interruption la paroisse de l'Ange-Gardien, où il mourut après avoir atteint l'âge extraordinaire de *quatre-vingt-quatorze ans.*

Si notre humble travail n'avait pas d'autre but que celui de perpétuer la mémoire de ce bienfaiteur insigne de la paroisse de l'Ange-

Gardien, nous le croirions encore utile, car, malgré ses défauts, et le peu d'intérêt qu'il puisse offrir au public, il pourrait tenir lieu du monument que jusqu'à présent on a négligé de placer sur la tombe de ce prêtre vénérable. Nous regardons cette partie de notre travail comme un acte de reconnaissance.

M. Dufournel naquit en France, en 1663, d'une famille assez considérable, comme son nom l'indique. On voit, d'après une clause de son testament, qu'il y possédait certains biens. Ordonné prêtre en 1687, il arriva au Canada dans le cours de la même année, et, d'après les notes qui nous ont été fournies par M. Pierre-Georges Roy, M. Dufournel fut d'abord desservant de la paroisse du Cap-Santé en 1688. Il y demeura pendant quatre ans. En 1692 il devint curé de Champlain.

Au mois d'octobre 1694, au moment de partir pour l'Europe, Mgr de Saint-Vallier, nomma M. Louis Gaspard Dufournel curé de l'Ange-Gardien pour remplacer M. François Jolliet de Montigny qu'il venait de choisir pour grand-vicaire.

Depuis son établissement jusqu'en 1693, la petite cure de l'Ange-Gardien avait toujours été unie à celle du Château, parce que les 31 familles qu'elle renfermait ne pouvaient pas

seules subvenir à l'entretien d'un curé. Mais comme MM. de Montigny et Dufournel avaient du bien de famille, ils purent l'accepter après que Mgr de Saint-Vallier l'eut détachée de la paroisse voisine.

Toutefois, si pauvre qu'elle fut, la paroisse de l'Ange-Gardien offrait cependant d'assez grands avantages, et en l'acceptant, M. Dufournel se vit mieux partagé,sous certains rapports, que la plupart de ses confrères. En effet, il y trouva, en arrivant, une bonne église en pierre et un excellent presbytère, dus à la générosité de Mgr de Laval, et surtout il y rencontra une population paisible, remplie de respect et de docilité, à laquelle il s'attacha de suite. Non seulement il se dévoua tout entier au bien spirituel de son petit troupeau, mais de plus, comme il aimait la beauté de la maison de Dieu, il consacra son patrimoine à orner et à embellir le petit temple confié à sa garde.

C'est à M. Dufournel que l'église de l'Ange-Gardien doit ces trois retables dont les six colonnes corinthiennes couvertes de sculptures, supportant un entablement également très riche, forment, avec les autels, un ensemble si harmonieux, si bien proportionné, qu'il attire l'attention de tous les étrangers et leur cause une agréable surprise.

Nous voudrions connaître le nom de l'architecte qui a exécuté ce beau travail ; et nous aimerions à donner des détails sur les améliorations faites par M. Dufournel, pendant les soixante et trois années que dura son administration, mais malheureusement tous les feuillets du livre des délibérations, antérieurs à 1760, ont disparu, et il ne nous reste pas un seul compte, ni même une seule ligne d'écriture du bon curé, à part ses actes dans les registres.

Nous trouvons, à ce propos, à la page 34 du grand cahier des comptes et délibérations la note suivante écrite de la main de M. Raimbault, curé de l'Ange-Gardien, de 1797 à 1805.

D'après le relevé des comptes, il paraît que l'ouvrage du retable, tel qu'il était en 1800, consistant en six colonnes et leur entablement, les deux statues et le tableau avaient coûté :

	Sols tournois.
Pour le menuisier................	659.14
Pour le sculpteur................	873.14
Pour la ferrure..................	123.
Total.....	1656.8

La façon du tabernacle 239.9

La dorure aux frais de M. Dufournel 1300. doré en 1753.

La bâtisse de l'Eglise en 1677, 1000.

Le vieux presbytère avait été vendu 12.

Quant au tabernacle du maître-autel, que M. Dufournel fit dorer en 1753, et que l'on croit dû à sa générosité, c'est un très beau morceau de sculpture, du style de la renaissance. Il faisait l'admiration du Cardinal Taschereau qui ne manquait jamais d'aller l'examiner lors de chacune de ses visites pastorales à l'Ange-Gardien. Pendant la récréation du soir, il disait à feu Messire Marquis, alors curé de la paroisse et qui nous l'a souvent raconté : « Allons à l'église, je veux revoir votre tabernacle, c'est un des plus beaux de mon diocèse. Il faut le conserver à tout prix, on ne fait plus de pareils ouvrages aujourd'hui. »

C'est aussi grâce à la générosité M. Dufournel que furent érigées les deux chapelles qui servent chaque année à la procession de la Fête-Dieu et qui sont situées à quelques arpents de chaque côté de l'Eglise. Celle de l'ouest, voisine de la maison d'école, est dediée à S. Roch, tandis que l'autre, située à l'est est sous le vocable de Notre-Dame de Toutes Grâces. Par une clause de son testament, M. Dufournel laissa la somme de 100 livres à chacune d'elles, pour leur ornementation.

Ces deux petites chapelles ont été restaurées en 1821, par les soins de M. Germain dit Langlois, alors curé de l'Ange-Gardien. Il n'existe

aujourd'hui,du moins dans notre diocèse,qu'un très petit nombre de ces pittoresques chapelles, dont quelques-unes datent de la domination française. Nous avons lieu de croire qu'en obéissant aux recommandations de feu son Eminence le Cardinal Taschereau, souvent répétées par notre digne archevêque Mgr Bégin, ces reliques de notre pieux passé continueront d'être conservées avec soin.

Un mot maintenant sur les trois grands tableaux qui se trouvent dans l'église de l'Ange-Gardien.

Celui du maître-autel est fort ancien. Mgr de Laval y fait allusion, dans son ordonnance de 1671, quand il recommande aux marguillers de l'Ange-Gardien de commencer au plus tôt à bâtir une église, n'y ayant, dit-il, qu'un petit logement très méchant où la pluie et la neige peuvent *gâter le tableau* et tout ce qui est sur l'autel.

Si ce tableau n'a pas une grande valeur artistique, il nous parait très intéressant au point de vue historique. Il représente l'*Ange-Gardien*, et au bas on voit le blason des ducs de Bretagne. Il porte : *d'Hermine*, *aux Armes de France*, *broché sur le tout*, avec la devise si connue d'Anne, duchesse de Bretagne, femme de Louis XII, *Potius mori quàm fædari.* Nous

lisons dans le tableau généalogique de Mgr de Laval, publié par l'abbé Gosselin, que la maison de Laval fit alliance avec la maison des ducs de Bretagne par le mariage de Hamond de Laval avec Helsarde de Bretagne. Ce tableau, apporté de France par Mgr de Laval, aurait-il appartenu à l'une ou à l'autre de ces deux illustres familles ?

Quant aux deux tableaux qui ornent les autels latéraux, nous croyons qu'ils sont dus au pinceau du frère Luc, récollet, de Québec. — Voici ce que dit à ce sujet le père Leclerc : « Le frère Luc Lefrançois était excellent peintre. Il s'occupa de la décoration des églises ; il fit le grand tableau au grand-autel de l'église des Franciscains et celui de la chapelle. Il enrichit l'église de la paroisse d'un grand tableau de la Sainte-Famille, celle des RR. PP. Jésuites d'un tableau de l'Assomption de la Sainte-Vierge et acheva celui du maître-autel qui représente l'adoration des rois. Les églises de l'*Ange-Gardien*, du Château-Richer à la Côte Beaupré, celles de la Ste-Famille dans l'Ile d'Orléans, et de l'Hôpital de Québec ont été pareillement gratifiés de ses ouvrages. Le Frère Luc avait fait profession le 8 octobre 1645 et mourut à Paris le 17 mai 1685. »

Si cette date est exacte, les deux tableaux de

l'Ange-Gardien ont du être placés dans l'église vers 1680 par le Séminaire de Québec, qui était alors chargé de cette cure. Ils sont de valeur médiocre ; le coloris n'est pas mauvais, mais le dessin manque de correction.

On nous pardonnera cette digression qui nous a été suggérée par les travaux d'améliorations entrepris par M. Dufournel.

Non content d'embellir à ses propres frais l'église de l'Ange-Gardien, M. Dufournel voulut de plus augmenter les revenus de la cure et il fit l'acquisition des terrains aujourd'hui possédés par la Fabrique, entre autres la prairie qui se trouve située au pied de la Côte vis-à-vis l'église et qui s'étend jusqu'au fleuve.

Par son testament il lègue toutes ces propriétés à la Fabrique de l'Ange-Gardien pour l'usage du curé.

De plus il donna une somme de deux cents livres à chacune des chapelles latérales de l'église pour leur ornementation.

Tous ces différents dons, ainsi que son inépuisable charité, ont bien mérité à M. Dufournel le titre de *Bienfaiteur insigne de l'Ange-Gardien*, qui lui a été décerné par Messire P. R. Hubert, l'un de ses succeseurs, et qui a été inscrit par lui dans nos registres à propos d'une fondation, comme nous le verrons plus tard.

M. Dufournel s'était identifié avec sa paroisse. Il ne vivait que pour elle.

A ce propos, les registres nous fournissent un trait caractéristique du bon curé et qui supplée grandement aux détails qui nous manquent sur l'administration de sa paroisse : Depuis 1694 jusqu'en 1722, c'est-à-dire pendant 28 ans, il ne se rencontre pas un seul acte qui ne soit signé de sa main. On ne saurait mieux, ni même aussi bien observer la résidence.

M. Dufournel nous paraît avoir été un homme d'une volonté de fer : ce qu'il avait une fois entrepris, il le poursuivait jusqu'au bout.

Nous en avons la preuve dans le fameux procès qui eut lieu en 1705 au sujet de la dîme. Il fallait toute l'audace d'un homme accoutumé à se faire obéir par une population respectueuse et docile pour oser entreprendre de changer un état de choses qu'un intendant tel que Talon avait réglé avec l'approbation du roi. Cependant il n'hésita pas. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le « *Droït paroissial* » par P. B. Mignault, p. 160.

En 1705, les Curés de Beauport et de l'Ange-Gardien, Messires Boulard et Dufournel annoncèrent à leurs paroissiens, un dimanche, au prône, que dorénavant, ils prétendaient qu'ils

leur payassent la dîme non seulement des grains, comme il a été pratiqué jusqu'à présent, mais encore de tout ce que la terre produit par la culture ou sans culture, et des bestiaux, comme foins des bas prés (de grève), fruits, lin, chanvre, moutons et autres choses : Le Sieur Dauteuil, procureur-général du roi, s'émut de cette annonce et fit assembler extraordinairement le conseil supérieur de Québec. Il lui présenta une remontrance, alléguant l'annonce faite par Messires Boulard et Dufournel, et conclut à ce qu'il fut ordonné anx dits sieurs Curés de venir en personne rendre compte au conseil de quelle autorité ils avaient fait la dite publication.

Le conseil supérieur ordonna aux sieurs Boulard et Dufournel de comparaître, ce qu'ils firent le 1er février 1706 ; le conseil rendit son jugement en ces termes :

« Le Conseil a ordonné et ordonne que les dîmes seront levées et payées par les habitants aux dits sieurs Boulard et Dufournel et autres curés du pays,' conformément à l'usage qui a été observé jusqu'à présent, et fait défense à tous curés de les demander et aux habitants de ce pays de les payer autrement, jusqu'à ce que le roi en ait ordonné ; ordonne le dit conseil que le présent avis sera lu, publié et affi-

ché, partout où besoin sera à la diligence du dit procureur-général. »

Le clergé porta appel de cet arrêt du conseil supérieur de Québec, au conseil d'état du roi. Le jugement de ce tribunal fut prononcé le 12 juillet 1707, et la dîme resta irrévocablement fixée au 26 ème minot.

Il serait curieux de connaître l'attitude de Mgr de Laval vis-à-vis de M. Dufournel durant le cours de ce procès. Les prétentions de ce dernier étaient un démenti formel à la déclaration du vénérable évêque datée du 10 mars 1664, savoir que la dîme ne se prenait que sur le grain ; et elles semblent justifier certaines rumeurs répandues partout jusqu'en France lesquelles avaient amené, comme nous l'avons dit, une révolte générale contre la dîme, mais......

L'illustre vieillard était alors retiré au Séminaire de Québec où loin des bruits de la terre, en proie à de grandes souffrances, il achevait de se sanctifier. Le 8 mai 1708, il terminait sa laborieuse carrière. Jamais prélat, dit Mgr Têtu, ne fut plus vivement regretté. La colonie tout entière s'émut de cette perte immense. Mais nulle part les regrets ne furent plus profonds ni plus sincères que dans la Côte de Beaupré, parmi les censitaires de Mgr de Laval.

En enlevant ce saint évêque, la mort les privait d'un grand bienfaiteur dont l'humilité profonde et la noble simplicité rehaussaient à leurs yeux l'éclat du grand nom qu'il portait. Il était pour eux le modèle du seigneur bénévole, toujours prêt à venir en aide au plus humble de ses censitaires. Leurs églises, leurs presbytères, la ferme modèle de St-Joachim, les moulins, etc., entièrement dus à son inépuisable générosité, témoignaient hautement de l'intérêt qu'il n'avait jamais cessé de leur manifester.

D'ailleurs, comme il avait souvent vécu au milieu d'eux, ils avaient été à même de connaître et d'admirer ses hautes vertus.

Tous les curés de la Côte de Beaupré accompagnés de leurs paroissiens se firent un devoir d'assister à ses funérailles, et M. Dufournel, suivi des habitants de l'Ange-Gardien, était à la tête du cortège funèbre. Suivant l'annaliste des Ursulines, les curés de trente lieues à la ronde s'étaient rendus à Québec pour cette circonstance solennelle.

Deux siècles se sont écoulés depuis : et le souvenir de Mgr Laval est toujours vivant dans chacune des nombreuses familles de la Côte de Beaupré. Il contribue beaucoup à rendre faciles et agréables les rapports qu'elles

ont avec les Messieurs du Séminaire de Québec, les seigneurs actuels. Ceux-ci, de leur côté fidèles aux traditions laissées par Mgr de Laval regardent les censitaires comme faisant partie de leur maison. La direction des fermes, les charges, les emplois s'y transmettent de père en fils ; et comme dans les familles de la haute noblesse française, les domestiques, après trente ou quarante ans de service, sont assurés de se voir entourés de soins pendant leur vieillesse.

Mais revenons à l'Ange-Gardien.

M. l'abbé Bois, dans sa biographie de M. Raimbaut, dit, en parlant de M. Dufournel :

« Dans ses entretiens avec les paroissiens, M. Raimbaut rappelait souvent le souvenir de M. Dufournel et les austérités de sa vie d'anachorète. Oui, il devait être un homme austère, doué d'une énergie extraordinaire, un de ces vieux rigoristes qui ne se pardonnaient rien. D'ailleurs, sa jeunesse cléricale s'était écoulée au milieu des luttes du jansénisme, et il nous semble, que pour lui comme pour un si grand nombre de prêtres de cette époque, la doctrine de Port-Royal avait eu beaucoup d'attrait, et que, sans l'embrasser, il en avait subi l'influence.

S'il était sévère pour lui-même, M. Dufour-

nel était aussi inexorable pour revendiquer ses droits et ceux de sa paroisse.

Un certain Mathurin Huot ayant refusé de laisser prendre sur sa terre le bois de chauffage auquel le curé de l'Ange-Gardien avait droit, M. Dufournel traduisit son paroissien rebelle devant l'intendant et obtint l'ordonnance qui suit :

JACQUES RAUDOT, conseilr du Roy en ses conseils ; Intendant de Justice police et finances en la Nouvelle-France.

Le SIEUR DUFOURNEL curé de l'Ange-Gardien, ayant fait venir pardevant nous Mathurin Huot pour estre condamné à luy fournir tous les ans du bois de chauffage suivant la clause portée par le contrat de vente au profit de René Le Tartre, d'une habitation size en la Coste de Beaupré par les marguillers de la paroisse de la d. Coste en conséquence d'une ordonnance du sieur l'ancien évesque de Québec, lors évesque de Pétree, Vicaire Apostolique dans ce païs, la d. ordce. du vingt-huit May mil six cent soixante et onze, le dit contrat de vente du trois avril mil six cent soixante et douze approuvé par Monsgr. lors évesque de Québec le dix Avril mil six cent soixante et dix-huit, nous demandant de lui assurer ce d. chauffage à perpétuité ainsi qu'il en est porté par le d. contrat de vente et qu'il soit fait deffense au d. Huot de défricher les terres après que le d. bois aura esté coupé afin que revenant du taillis il soit assuré de son chauffage. Le d. Huot soutenant au contraire qu'il n'est obligé à son Chauffage à perpé-

tuité qu'en autant qu'il y aura du bois sur la d. terre et que la clause portée par le d. Contrat de Vente, quoiqu'il y soit dit que son habitation fournira du bois à perpétuité, ne peut pas s'appliquer autrement, estant relatif à l'ordonnance du Sr. Evesque qui porte en termes formels le pouvoir de prendre le bois de chauffage pour l'esclésiastique qui aura soin de la d. paroisse à perpétuité tant qu'il y aura du bois sur la d. habitation. Veu la d. ordonnance de Monsgr. l'Evesque du vingt huit May mil six cent soixante onze deposée chez Genaple, notaire, le vingt cinqe. jour de Janvier (?) et le contrat de vente du trois avril mil six cent soixante et douze a costé duquel la probation du d. Seigneur evesque

Tout veu et considéré :

NOUS ORDONNONS que le contrat de vente de mil six cent soixante et douze sera executé selon la forme et teneure et en conséquence que le d. Sr. Dufournel et ses successeurs en la cure de l'Ange-Gardien prendront dans l'habitation de Mathurin Huot le bois dont ils auront besoin pour (?) ou pour leur chauffage uniment et concurremment avec le dit Huot, ses hoirs et ayant cause......................et ce à perpétuité en prenant pour luy son chauffage aussy dans le d. endroit, deffenses à lui faites de brûler du bois sur le lieu et d'en prendre au dela du d. chauffage pour le vendre à peine de tout depens, dommages et intérêts envers le d. Curé.

Mandons, &c., fait et ordonné à Québec, en nostre hostel, le vingte. jour d'aout mil sept cent sept.

Pour copie RAUDOT.

Pendant le cours de sa longue carrière, qui lui permit de connaître tous les évêques de Québec sous la domination française, M. Dufournel ne reçut que très rarement la visite épiscopale ; et il est étrange qu'il ne se trouve aucun document à ce sujet, ni dans nos archives, ni dans les registres de l'archevêché.

Après une absence de treize ans, Mgr de Saint-Vallier put enfin revenir dans son diocèse, et le 17 août 1713, il revoyait avec grand bonheur sa ville épiscopale. Huit jours après, il partit, accompagné de deux prêtres, pour aller donner la confirmation dans les paroisses des environs de Québec. Quand il arriva à l'Ange-Gardien, il se trouva que M. Dufournel n'avait encore jamais reçu la visite de l'évêque, quoiqu'il fut curé de cette paroisse depuis dix-neuf ans. Près d'un quart de siècle s'était écoulé depuis qu'on y avait administré la confirmation.

Mgr de Saint-Vallier n'a laissé aucune note dans nos registres pour indiquer son passage à l'Ange-Gardien en 1713.

Quant à son successeur, Mgr Dosquet, il ne tarda pas, dit Mgr Têtu, à éprouver la funeste influence de notre climat qui était absolument contraire à sa santé. Aussi, se voyant incapable de visiter les paroisses, il confia ce soin à M. de

Lotbinière, qui était archidiacre du Chapitre, et, le 21 février 1730, il adressa un mandement aux curés pour leur faire connaître tous les pouvoirs qu'il lui avait donné à cette fin.

Le 12 décembre de la même année, Mgr Dosquet annonça par un mandement à ses diocésains qu'il allait faire lui-même la visite pastorale de son diocèse. Il se rendit, ajoute Mgr Têtu, jusqu'à Ville-Marie, où il retourna encore l'année suivante.

Nous ne pouvons pas supposer que le bon évêque ait négligé la Côte de Beaupré, dans cette visite de son diocèse ; mais nous n'avons rien trouvé de certain à ce sujet. En 1742, lorsque Mgr de Pontbriand fit sa première visite pastorale à l'Ange-Gardien, il y avait déjà 47 ans que M. Dufournel y avait été nommé curé ; il était âgé de 79 ans, et c'était le sixième évêque qu'il voyait passer sur le siège de Québec.

A cette époque le presbytère de l'Ange-Gardien était devenu presqu'inhabitable. M. Dufournel s'adressa à Mgr de Pontbriand pour obtenir l'autorisation de le faire réparer, et reçut de l'évêque le document suivant :

MANDEMENT POUR BATIR UN PRESBYTÈRE, AUX HABITANTS DE L'ANGE-GARDIEN.

Nous, HENRY DU BREIL DE PONTBRIAND, par la permission divine et la grâce du St Siège, Evêque de Québec et conseiller du Roi en tous ses conseils, etc., aux habitants de l'Ange-Gardien, salut et bénédiction.

La nécessité de faire bâtir un presbytère vous est assez connue N. T. C. F., pour que nous nous dispensions de vous en apporter les raisons. M. Dufournel a donné un terrain suffisant à la charge de reculer son écurie et de faire un chemin, deux articles extrêmement faciles pour lesquels nous vous permettons de travailler le dimanche.

Nous souhaitons que le presbytère soit de 45 ou 46 pieds de dehors sur 36 de large également de dehors en dehors. C'est dont sont convenus dix-huit d'entre vous en se taxant eux-mêmes à vingt livres d'argent, non compris les matériaux. Si vous le faites de cette grandeur, nous voulons bien nous engager à vous aider d'une somme de cinq cents livres et nous vous accorderons la permission de prendre 400 dans le coffre de la Fabrique, et pour rendre la dite somme, il sera fait une quête dans la 3e semaine du carême; nous accordons aussi la permission de prendre la pierre de l'ancienne église et de travailler les jours du dimanche, grâces qui vous soulageront beaucoup mais que nous ne vous accorderons point si le presbytère n'est pas dans les proportions marquées ci-dessus. Vous devez donc N. T. C. enfants, commander un plan et faire authoriser des syndics qui fassent une répartition afin que chacun puisse être contraint juridiquement, si mieux n'aimez vous porter tous de

bonne volonté à cet ouvrage. Nous ordonnons que le confessionnal soit racommodé également que les marchepieds de l'autel.

Donné dans le cours de nos visites le 27 sep. 1749, sous notre seing, le sceau de nos armes et la signature de notre secrétaire.

Au lieu de bâtir un nouveau presbytère M. Dufournel se contenta de réparer l'ancien.

Le vieux curé, entouré du respect de ses paroissiens, supportait allègrement le poids des nombreuses années déjà accumulées sur sa tête, et quoique plus qu'octogénaire, se contentant de répéter la plainte du vieil Horace: *Eheu fugaces, Postume labuntur anni*, il persistait à se dire jeune, et prétendait n'avoir pas encore besoin d'un assistant.

Mais en consultant nos registres, à la date du 10 juin 1749, on voit apparaître, pour la seconde fois depuis 1694, c'est-à-dire depuis 55 ans, une signature autre que celle de Messire Dufournel. M. Poulin, chanoine de la Cathédrale de Québec, signe un acte de baptême. Jusque-là tous les actes sans exception, sont écrits et signés de la main du vieux curé. Quel plus bel éloge peut-on faire du vénérable M. Dufournel que de pouvoir tirer de nos registres cette preuve irrécusable de son assi-

duité constante auprès du petit troupeau confié à ses soins ?

M. le chanoine Poulin demeura pendant tout l'été avec M. Dufournel, et à la St-Michel, il fut remplacé par M. Devoble.

Ce dernier, après avoir passé deux ans auprès du vieux curé, céda la place à M. Mercier qui semble avoir fait toutes les fonctions curiales pendant six mois.

A partir du mois de mai 1752, M. Dufournel, quoique âgé de plus de 89 ans, demeure seul pour desservir la paroisse, et signe tous les actes, écrits toutefois par une main étrangère.

Enfin, au mois de novembre suivant, Mgr de Pontbriand confia la desserte de l'Ange-Gardien à M. Basile Parent, qui s'installa comme vicaire auprès de M. Dufournel. Quoique très faible, celui-ci conservait encore toutes ses facultés intellectuelles.

Et pour preuve, c'est qu'au mois de février suivant, 1753, il fait venir son notaire, M. Crespin, demeurant au Château-Richer, et lui dicte son volumineux testament, qui ne contient pas moins de vingt pages, que nous publions en entier dans notre appendice.

Non seulement le vénérable curé était sain d'esprit, suivant l'expression du notaire Cres-

pin, mais de plus il avait assez d'énergie pour pouvoir célébrer un mariage le matin du même jour, 12 février 1753, ainsi qu'on peut le constater dans les registres !

Le testament de M. Dufournel est, après le procès-verbal de M. Ango de Maizerets de 1664, cité plus haut, et l'ordonnance de Mgr de Laval de 1671, le document le plus important de nos archives. Il établit la Fabrique de l'Ange-Gardien légataire universelle de M. Dufournel et renferme la clause importante obligeant la dite fabrique de faire dire chaque année douze messes basses et cela à perpétuité.

M. Dufournel vécut encore quatre ans après avoir ainsi fait son testament ; ayant toujours auprès de lui comme vicaire, M. Joseph-Basile Parent. Ce dernier, si nous en jugeons par son écriture et le soin avec lequel il rédigeait tous les actes, était un homme de beaucoup d'ordre ; et son séjour de quatre années auprès d'un vieillard austère, dans une paroisse aussi petite que l'Ange-Gardien était alors, indique un grand désintéressement.

Enfin, le 30 mars 1757, s'éteignit doucement comme la lampe du sanctuaire, faute d'huile, le vénérable Louis-Gaspard Dufournel, l'insigne bienfaiteur de l'Ange-Gardien. Il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans et six mois.

Faute de monument érigé à sa mémoire dans notre église, nous nous faisons un devoir de reconnaissance de publier l'acte de sa sépulture, tel que consigné dans nos registres :

"L'an mil sept cent cinquante-sept, le trente mars, est décédé Messire Gaspard Dufournel, curé de cette paroisse, âgé de quatre-vingt-quatorze ans et six mois et quinze jours, après s'être confessé et avoir reçu le Sacrement de l'Extrême-Onction. Son corps a été inhumé le premier d'avril, dans le sanctuaire de cette église, du côté de l'Evangile, avec les cérémonies accoutumées, en présence de Michel Huot, Augustin Tremblay et autres qui ont déclaré ne sçavoir signer

En foy de quoy j'ai signé :

PARENT, ptre.

Aucun prêtre n'assista aux funérailles du vieux curé, aucun éloge funèbre ne fut prononcé devant sa dépouille mortelle, aucun épitaphe n'a encore été placé dans le sanctuaire de l'église de l'Ange-Gardien, pour indiquer l'endroit exact où repose son corps, mais sa mémoire est toute vivante dans les œuvres qu'il a laissées après lui. Son nom a résisté à l'oubli ; il est connu et conservé dans toutes les familles de la paroisse, et après un siècle et demi, elles le transmettent aux enfants de chaque génération avec le même soin jaloux que celui de leurs ancêtres. Espérons que

bientôt, dans ce même sanctuaire, près de l'autel où, pendant *soixante et trois ans*, il a célébré les saints mystères, les paroissiens de l'Ange-Gardien élèveront à la memoire de leur insigne bienfaiteur, Louis-Gaspard Dufournel, un monument digne de ses bienfaits et conforme à leur reconnaissance.

CHAPITRE V

1757 À 1760.

M. Basile Parent nommé curé.—Soldats cantonnés à l'Ange-Gardien.— Une digression.—Passage de Montcalm.—M. Parent se retire dans les bois.—Wolfe campé au Sault.— Engagements.— Cruautés de Rangers.—Mort de M. Portneuf.—Etat de la paroisse après le siège.

Mgr de Pontbriand, immédiatement après la mort de M. Dufournel, confia la cure de l'Ange-Gardien à M. Joseph-Basile Parent qui, depuis cinq ans, administrait cette paroisse en qualité de vicaire. C'était à l'époque des guerres de la conquête.

Ce poste n'était guère enviable. La paroisse était remplie de soldats. Par ordre de M. de Vaudreuil, une compagnie du régiment de la Reine, commandée par M. d'Hébécourt, et une autre compagnie du régiment de Berry, ayant à sa tête le lieutenant M. de Thorond, avaient été cantonnées à l'Ange-Gardien pour y passer l'hiver. Réduits à la plus chétive ration, à demi vêtus, ces pauvres troupiers s'efforçaient d'oublier dans une joie bruyante les fatigues

et les privations de la campagne de l'été précédent et de remplacer la bonne chère par la musique et la danse. Les familles où ils logeaient s'associaient à leurs plaisirs. Pas moins de treize mariages eurent lieu dans la paroisse dans l'espace de quelques mois. Trois furent célébrés le même jour, 9 janvier 1758, alors que trois jeunes filles de l'Ange-Gardien n'hésitèrent point d'épouser trois soldats du régiment de la Reine, pour devenir toutes trois veuves l'été suivant.

Non seulement toute la soldatesque, mais les officiers eux-mêmes prenaient part à ces réjouissances ; et nous voyons par nos registres, que M. de Thorond, lieutenant au régiment de Berry, signa plusieurs fois comme témoin à ces mariages. Pendant deux hivers consécutifs, ce fut un bal continuel à l'Ange-Gardien.

A côté de cette gaité folle, apanage du caractère français, régnait dans toute la colonie la misère noire. La récolte, dit M. Ferland, avait été mauvaise, les habitants n'avaient plus guère le temps de s'occuper de leurs terres ; les femmes et les vieillards étaient seuls laissés pour la culture des champs, tandis que les hommes au-dessous de soixante ans étaient tous appelés aux frontières pour défendre la colonie. Le peuple de Québec manquait de

pain ; le blé était fort rare à la campagne. L'intendant en avait fixé le prix à six livres le minot, qu'il achetait à ce taux pour le revendre ensuite à raison de trente à quarante livres le minot.

Et au milieu de cet état de souffrance et de gène, les officiers supérieurs, ayant Bigot, Varin, Cadet et Péan à leur tête, menaient un train de prince. A Québec, au palais de l'intendant, les bals, les dîners se succédaient sans interruption, le jeu y était si violent, dit Doreil, qu'il arrivait quelquefois qu'un seul coup de dé y faisait perdre mille louis. « On a joué ici, chez l'Intendant, jusqu'au mercredi des cendres, un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs. » En un mot, le jeu et les fêtes occasionnèrent tant de scandales que Mgr de Pontbriand fut contraint de publier un mandement pour dénoncer le mal et implorer la miséricorde divine.

Malgré ces vexations, dit le chevalier Johnstone, dans son *Dialogue des morts*, les braves et honnêtes canadiens se plaignaient peu. Quelques-uns cependant, entre autres les habitants de l'Ange-Gardien, indignés des mauvais procédés dont on usait à leur égard, manifestèrent assez haut leur mécontentement pour s'attirer de la part de Montcalm des reproches

accompagnés de menaces. « Je crains, écrivait-il à Lévis, que les gens de l'Ange-Gardien et de la Côte de Beaupré ne fassent leur paix particulière.... Il faudrait quelques gros détachements de Sauvages et de Canadiens pour les corriger....

Qu'on nous permette à ce propos de faire une digression qui pourra servir d'explication de la conduite de nos paroissiens « Les Canadiens, dit M. Ferland, témoignaient une certaine défiance des troupes françaises, et cette défiance mutuelle causa une partie des malheurs qui suivirent. Parmi les officiers supérieurs, M. de Lévis sembla seul s'être mis au-dessus des préjugés et avoir cherché à utiliser les services des Français et des Canadiens, sans s'arrêter à apprécier les mérites des uns et des autres.

Pour trouver la raison de cette défiance, il faut rechercher d'un côté les motifs qui animaient les troupes françaises nouvellement arrivées et de l'autre, les raisons qui faisaient agir les officiers de notre milice canadienne. Ceux-ci appartenaient aux familles seigneuriales du pays, et les soldats qu'ils commandaient étaient leurs censitaires ; tous ensemble étaient les propriétaires du sol, et ce sol c'était la patrie. Ils combattaient non pour la gloire

mais pour la défense de leurs foyers, «*pro aris et focis.* »

Pour les officiers français, le Canada n'était qu'une colonie lointaine, un pays affreux où le sort de la guerre les avait jetés, et d'où ils aspiraient sortir au plus tôt pour regagner la France bien-aimée.

Pour les premiers, la guerre était un devoir, pour les seconds c'était un métier.

Dans les expéditions au delà de la frontière, pour aller frapper sur l'Anglais, comme on disait alors, l'ambition du soldat canadien se bornait à surpasser le courage, la force d'endurance, la finesse du Sauvage, son compagnon indispensable. Comme lui, il savait profiter du couvert de la forêt, d'où il sortait tout-à-coup pour surprendre la garnison d'un fort, ou tomber à l'improviste sur les troupes ennemies. Sans être brillants, ses exploits n'en étaient pas moins utiles à la défense de la colonie. Puis, à la fin de la campagne, il retournait à son foyer, pour réparer ses forces physiques et morales, au milieu des saintes affections de la famille, dans l'atmosphère religieux du village natal.

Mais au jeune et bouillant brigadier, récemment arrivé de France, il fallait une vie plus mouvementée, des actions d'un plus grand

éclat. Glorieux, sous son bel uniforme chamarré d'or, il regardait avec dédain l'accoutrement usé et démodé du milicien canadien. Pour lui, la guerre dans la forêt avec ses luttes à l'embuscade était indigne de sa profession. Comme le croisé, il ne connaissait que l'assaut, la bataille rangée, ou la défense héroïque d'un fort ou d'une ville. Intrépide, téméraire même, il recherchait le danger, afin de s'acquérir promptement une brillante réputation militaire, qui lui vaudrait une promotion, et surtout, l'honneur tant convoité de voir la croix de St-Louis briller sur sa poitrine. A part cela, que lui importait le sort de la Nouvelle-France !.... Et quand l'hiver venait clore la campagne, on le voyait accourir dans les salons de nos grandes villes, où ses belles manières, son esprit, sa bonne éducation, donnaient à la société ce ton de noblesse, de courtoisie et de distinction, qui, aujourd'hui encore, frappe tous les étrangers. Là, au milieu des banquets, des bals et des fêtes, il oubliait les fatigues de la guerre ; mais il lui fallait de l'argent pour subvenir à ses plaisirs ; et il était sans fortune et son traitement était fort mince. Alors il devait recourir au jeu, et chaque jour, en compagnie des joyeux camarades de la garnison, il venait s'asseoir autour des tapis verts du

palais de l'Intendant, espérant, par un heureux coup de dé doubler, quadrupler ses chétifs émoluments. Bigot, de son côté, se gaudissait au milieu de cette cour éphémère, il s'en faisait un soutien, et pour retenir autour de lui, et assouvir tant de faméliques, il pillait la caisse du Roi et pressurait le pauvre peuple. C'était d'ailleurs la mode alors.

Pendant ce temps-là les vieux seigneurs canadiens, retirés dans leurs modestes manoirs, perdus dans nos vastes campagnes, gémissaient avec le clergé sur le triste état de la colonie ; les uns à cause des graves désordres causés dans leurs paroisses par la présence des troupes, les autres à cause du pillage et de la dévastation des terres, et surtout des levées de blé faites d'après les ordres de l'Intendant chez leurs fermiers et leurs censitaires, lesquelles étaient autant d'impôts sur leurs modiques revenus. Le mécontentement fut porté à son comble quand éclatèrent les scandales de la compagnie appelée la *Friponne* ; tous finirent par regarder les officiers supérieurs et les soldats envoyés de France, non pas comme des défenseurs de la colonie, mais comme d'éhontés pillards.

Et par la citation que nous avons faite plus haut d'un passage du journal de Montcalm, on

voit que les gens de l'Ange-Gardien et de la Côte de Beaupré ne furent pas les derniers à murmurer et même à désirer un changement : qui de nous aurait le courage de les blâmer ?

Cette digression nous amène naturellement à raconter le passage de Montcalm à l'Ange-Gardien, en 1756, à son arrivée au Canada. Nous cédons la place à l'abbé Casgrain pour citer une page de son ouvrage bien connu, *Montcalm et Lévis.* Ce passage est éminemment intéressant pour toute la Côte de Beaupré. »

« La *Licorne* » (vaisseau que montait Montcalm) était venue mouiller non loin du Cap-Tourmente, où elle attendit plusieurs jours le bon vent qui ne s'élevait pas. Ces contretemps au terme du voyage étaient une trop grande épreuve pour la nature vive de Montcalm. Il s'impatiente, les pieds lui brûlent dans cette prison flottante où il est enfermé depuis six semaines. Il veut débarquer ; le rivage de St-Joachim est si proche, la plage est belle et il n'y a que dix lieues de là à Québec. On lui répresente qu'à cette saison les chemins sont impraticables. N'importe, il essayera. Il ordonne de descendre un canot et se met en frais d'aller à terre. Je cite son journal :

Du 10 may 1756.—Le temps était toujours

contraire, j'ai voulu me rendre à Québec par terre en abordant à un endroit appelé la Petite-Ferme, où l'on m'avait assuré que je trouverais des calèches ; mais n'ayant pu y aborder, malgré les indications qu'on nous avait données, faute de connaître une petite rivière qui y mène, j'ai été jusqu'à la Grande Ferme. Je n'y ai trouvé que des charrettes ; on m'a assuré que je ne pourrais m'y rendre dans le jour ; et qu'il y aurait du danger à passer le Sault de Montmorency, qui a grossi par la fonte des neiges. J'ai pris mon parti de rejoindre la frégate, qui avait appareillé sur les onze heures pour, en louvoyant et profitant du flot, venir au pied de la traverse, où elle a mouillé sur les deux heures, après avoir fait trois lieues.

" Du 12 may 1756.—Les vents continuant d'être toujours contraires, j'ai pris mon parti de débarquer à la Petite-Ferme, et de me rendre par terre à Québec avec des petites voitures du pays, charrettes et calèches, qui sont, comme nos cabriolets, conduites par un seul cheval. L'espèce de chevaux est dans le goût de ceux des Ardennes pour la force, la fatigue et même la tournure. Le chemin de la Petite-Ferme à Québec est beau ; on le fait dans la belle saison en six heures ; on change, à chaque paroisse, de voiture, ce qui retarde, à moins qu'on n'en ait

fait prévenir. On paye ces voitures à un cheval à raison de vingt sols par lieue. Les lieues sont déterminées sur celle de l'Ile-de-France. Je fus obligé de coucher en chemin, chez Mr. du Buron, curé de la paroisse du Château. Les cures sont ordinairement possédées par des gens de condition ou de bonnes familles du pays ; ils sont plus considérés qu'en France, mieux logés et comme ils ont la dîme de tous grains, les moindres cures valent douze cents livres et communément. »

Après avoir passé la nuit au presbytère du Château, profitant de l'hospitalité de M. Duburon, le général se remit en route pour Québec. Citons encore son journal :

" Du 13 may 1756.—Les vents étant hier devenus nord-est, le « *Héros* » est entré dans la rade de Québec et a débarqué ce matin neuf compagnies du régiment de la Sarre. La *Licorne* a profité du même vent pour entrer ce matin dans la rade, au moyen de quoi, je ne suis arrivé que quelques heures après, et, en voulant me presser, j'y ai été pour de la pluie, de la fatigue et de la dépense. »

Ainsi ce fut dans la journée du 13 mai, 1756, après avoir quitté M. Duburon, que M. de Montcalm aperçut pour la première fois, du haut de la falaise de l'Ange-Gardien, le pro-

montoire de Québec où, trois ans plus tard, à la date du 13 septembre, il devait rencontrer une mort glorieuse. Entre deux relais, le général put faire la connaissance du vénérable curé de l'Ange-Gardien, M. Dufournel, qui touchait alors à sa 94e année, et présenter la main à son jeune vicaire, le même Mr. Basile Parent avec lequel il devait avoir certains démêlés.

Comme nous le verrons dans la suite, le général Wolfe, au mois de juillet 1759, vient à son tour avec une partie de son armée séjourner à l'Ange-Gardien. La présence successive des deux héros des plaines d'Abraham, dans cette paroisse, ajoute un intérêt tout particulier à son histoire.

On voit par son journal, que la côte de Beaupré attira l'attention du marquis de Montcalm.

« La côte, écrit-il, depuis l'endroit où j'ai débarqué jusqu'à Québec, m'a paru bien cultivée, les paysans très à leur aise, vivant comme de petits gentilshommes de France, ayant chacun deux ou trois arpents de terre, sur trente de profondeur. Les habitations ne sont pas contiguës, chaque habitant ayant voulu avoir son domaine à portée de sa maison.

« J'ai observé que les paysans canadiens parlent très bien français et comme, sans doute,

ils sont plus accoutumés à aller par eau que par terre, ils emploient volontiers des expressions prises de la marine.

« Le Canada doit être un bon pays pour y vivre à bon marché en temps de paix ; mais tout est hors de prix depuis la guerre. Les marchandises qu'on tire de France viennent difficilement ; et comme tout habitant est milicien, et qu'on en tire beaucoup pour aller à la guerre, le peu qui reste ne suffit pas pour cultiver les terres, élever les bestiaux et aller à la chasse ; ce qui occasionne une grande rareté pour la vie. »

Trois années s'étaient écoulées depuis le passage de Montcalm à l'Ange-Gardien, et malgré des efforts héroïques, de brillants faits d'armes, des traits d'une bravoure chevaleresque, les troupes françaises, accablées par le nombre, s'étaient vues obligées d'abandonner les unes après les autres les places fortes de la colonie pour se replier sur la capitale, et comme la marée montante, qui peu-à-peu envahit la grève, les différents corps de l'armée anglaise s'étaient emparé de tous ces postes, et resserraient de toutes parts le territoire de la Nouvelle-France. Enfin, au mois de juin 1759, la flotte de Wolfe, forte de trente vaisseaux, comme une dernière vague plus redoutable

que les autres, atteignit le vieux rocher de Québec pour l'engloutir à son tour. A cette occasion, le grand-vicaire J.-O. Briand adresse aux curés de côte de Beaupré la lettre qui suit :

« La flotte anglaise remonte le fleuve. En conformité aux dispositions dont vous avez déjà été prévenus par l'ordre de Mr. le gouverneur Général, vous vous retirerez dans les bois avec vos paroissiens, ayant le soin d'emporter ce que vous pourrez des effets de votre église. Vous engagerez vos paroissiens à continuer dans leur retraite, tant que la flotte anglaise demeurera dans les environs de Québec. Puisse Dieu nous délivrer bientôt d'un voisinage aussi incommode.

« J'ai l'honneur d'être,

J.-O. BRIAND. »

M. Parent se conforma tout de suite à cet ordre de l'ordinaire, et emportant avec lui les vases sacrés, les ornements sacerdotaux et les registres, il se retira avec tous ses paroissiens dans la profondeur de la forêt, au delà de la petite Rivière-Ferrée, dans un endroit appelé depuis *Les Fours*, à cause de ceux qui y furent alors construits et dont on voit encore les vestiges.

Cette précaution était urgente, car d'après

les ordres de Wolfe, du 9 de juillet 1759, la plus grande partie des troupes anglaises qui étaient campées au bord de l'Ile-d'Orléans, fut envoyée à l'Ange-Gardien pour s'emparer de toute la rive gauche de la rivière Montmorency, depuis le Sault, jusqu'à l'endroit appelé le « Gué d'hyver. » Le général Wolfe lui-même établit ses quartiers sur le sommet de la falaise qui domine la chute de Montmorency, dans la maison qui, d'après la tradition, est occupée aujourd'hui par M. Jean Vézina, tandis que de son côté le lieutenant colonel Murray s'empara de l'église et s'y fortifia.—Dans une lettre de ce dernier, citée par Wright on trouve le passage suivant : « I am quartered in a fine Church « which I have fortified, and, as it is all stone, « is a very strong castle, and am lodged in the « vestry. The church and village take their « name from two angels under whose wings « my hammock hangs. We have not hurt « any of their ornements, as the general has « excepted every-thing sacred in his orders for « destroying the country.

Traduction

J'ai établi mes quartiers dans une belle église que j'ai fortifiée, et comme elle est toute en pierre c'est un véritable château-fort, et je

suis logé dans la sacristie. L'église et le village tirent leur nom de deux anges, sous les ailes desquels mon hamac est suspendu. Nous n'avons touché à aucun de leurs ornements, le général ayant excepté tout ce qui est sacré, dans ses ordres de détruire le pays. »

A cette occasion il y eut plusieurs actes de honteuse cruauté qui furent alors commises de part et d'autre. Ainsi les soldats américains appelés Rangers rivalisèrent de barbarie avec les sauvages. Knox raconte qu'ils avaient fait prisonniers deux enfants de l'Ange-Gardien. Comme ces petits malheureux pleuraient et se lamentaient pendant que les soldats poursuivis par les Indiens les entraînaient avec eux ; ils les tuèrent pour s'en débarrasser.

Les malheureux Canadiens des environs de Québec, continue l'abbé Casgrain, se trouvaient alors placés dans la plus affreuse alternative : s'ils continuaient à rester fidèles à la France, leurs maisons allaient être incendiées, leurs champs dévastés, le peu qui leur restait, détruit, et eux-mêmes traqués comme des bêtes fauves. S'ils faisaient la paix avec les Anglais, les Sauvages seraient immédiatement déchaînés contre eux. Les habitants de la côte de Beaupré étaient déjà sous ce châtiment, c'est

alors que Montcalm écrivait à Lévis les menaces citées plus haut : " Je crains que les gens de l'Ange-Gardien et de la côte de Beaupré ne fassent leur paix particulière...Il faudrait quelque gros détachement de Sauvages et de Canadiens pour les corriger... Et pour soutenir les Canadiens et les sauvages, nous enverrons, s'il le faut, des grenadiers et soldats volontaires avec des officiers, une centaine. "De son côté, dans une lettre à M. de Boucherville, datée du 7 juillet 1759, Vaudreuil écrivait en P.-S : Ci-joint une lettre du curé de l'Ange-Gardien que je vous prie de lui faire passer par ce détachement."

Puis le lendemain il ajoutait : Au quartier général, le 28 juillet 1759. Je vous remercie de m'avoir envoyé M. le curé de l'Ange-Gardien ; il pourra vous instruire de la conversation que j'ai eue avec lui et vous communiquer la lettre que j'écris à messieurs les curés. Hâtez, je vous prie, le départ du détachement. M. le Curé de l'Ange-Gardien m'a lui-même observé qu'il serait très à propos qu'il y eût dans ce détachement des volontaires de nos troupes mêlées de Canadiens et de Sauvages, que cela inspirerait beaucoup plus de confiance et de courage aux habitants, ainsi, je vous prie,

monsieur, de vouloir bien suivre cet arrangement. Nous n'avons rien de nouveau.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour.

VAUDREUIL."

Pourquoi donc Montcalm faisait-il ces menaces citées plus haut? C'est qu'au milieu des horreurs de la guerre, il y avait eu, de temps en temps, échange de bons procédés entre les soldats anglais et les habitants de l'Ange-Gardien. Plusieurs en conservent encore le souvenir : L'un de nos paroissiens, M. Joseph Vézina, nous racontait dernièrement le fait suivant : « Lorsque les Anglais, dit-il, s'emparèrent de la maison de mon ancêtre, au Sault-Montmorency, ils y trouvèrent une femme malade au lit. Mus de pitié, les officiers la firent transporter sous bonne escorte au milieu des familles retirées dans la profondeur de la forêt, et lui laissèrent abondance de provisions. Le même paroissien ajoutait que les soldats anglais échangeaient leur biscuit et partie de leurs rations pour le pain noir que les pauvres gens de l'Ange-Gardien cuisaient tant bien que mal dans les fours construits sur la lisière du bois.

Cependant, le 31 juillet, avait lieu au Sault-

Montmorency la bataille où les Anglais furent repoussés et où ils perdirent 800 hommes, tant tués que blessés.

Ce fut sous l'empire de cet échec, dit l'abbé Casgrain, et dans son désappointement, que Wolfe lança le manifeste que les écrivains, amis et ennemis, lui ont reproché et dans lequel il déclarait aux Canadiens qu'ils n'avaient plus droit à sa pitié, puisqu'ils avaient méprisé ses offres de protection et refusé d'observer la neutralité...qu'il allait déchaîner ses soldats pour incendier leurs habitations, détruire leurs bestiaux et ravager leurs moissons. »

Il y eut plusieurs escarmouches entre les troupes françaises et anglaises campées de chaque côté de la Rivière Montmorency. Nous lisons dans un «*Journal tenu à l'armée que commandait feu le marquis de Montcalm :*»

«Le 15 (août 1759) nous envoyâmes dans la paroisse de l'Ange-Gardien, un corps d'environ 1200 hommes, dans la vue d'y surprendre les anglais qu'on disait y être éparpillés; on ne retira aucun fruit de cette expédition; les sauvages à l'exemple des troupes, uniquement occupées depuis quelque temps de maraude et de pillage, se debandèrent; ils s'avancèrent sans précautions vers une maison qu'ils croyaient abandonnée; elle était pleine d'Anglais

dont ils essuyèrent une décharge qui leur fit prendre la fuite ; il n'y eut plus rien à entreprendre de ce côté et il fallut se retirer. »

Wolfe le premier, rougissait des cruautés commises par les Rangers et ne pouvant les réprimer, cherchait à excuser ces actes de barbarie en accusant les Canadiens d'exercer sur ses troupes les mêmes cruautés que les sauvages.

« M. de Vaudreuil, » raconte Montcalm, « avait écrit au Sieur Parent, curé de l'Ange-Gardien, et envoyé aux Canadiens, des couteaux comme faisant partie de l'équipement fourni par le roi. Le général Wolfe, (c'est toujours Montcalm qui parle), a intercepté la lettre et en a fait faire une au curé, d'un style relatif à son caractère bouillant et emporté : « Dites à votre gouverneur que s'il veut indiquer le jour, je retirerai mon artillerie et nous déciderons l'affaire en rase campagne. » Rodomontade qui, au fond, ne signifie rien. Il se récrie sur les couteaux envoyés pour faire des chevelures, à ce qu'il prétend, cet article lui tient fort à cœur. Il annonce aux habitants que passé le 20 août on ne pourra plus compter sur sa clémence et qu'il mettra tout à feu et à sang. Ce naturel féroce fait précéder l'effet à la menace. » (sic).

Effectivement, Wolfe avait déjà fait incen-

dier le pays aux environs de Québec. Toutes les paroisses de l'île d'Orléans et de la Côte de Beaupré, depuis le Sault Montmorency jusqu'au Cap Tourmente et la Baie St-Paul, et celles de la rive sud furent réduites en cendres. Malgré l'injonction du général anglais d'épargner les églises, plusieurs furent détruites. Celle de l'Ange-Gardien fut épargnée. Dans toute la paroisse du Château-Richer, un seul fournil était resté debout. A Ste-Anne, il n'y eut que l'église et quatre maisons qui échappèrent à l'incendie. Encore, d'après la tradition transmise jusqu'à nos jours, l'église ne fut conservée que par un miracle attribué à une protection visible de la bonne Sainte Anne, car le feu mis par trois fois, s'éteignit de lui-même.

L'incendie de la paroisse de St-Joachim, où les habitants se mirent en défense, fut signalé par des horreurs qui révoltèrent les anglais eux-mêmes.

Dans un fragment publié dans le *Foyer Canadien*, M. Ferland raconte cet épisode et donne les détails suivants sur la mort violente de M. René de Portneuf :

« Philippe-René de Portneuf, dit-il, curé de Saint-Joachim, appartenait à l'ancienne famille des Robineau, barons de Bécancourt. Plu-

sieurs de ses ancêtres et trois de ses frères s'étaient distingués à la guerre ; lui-même n'était pas homme à abandonner ses paroissiens par la peur des Anglais. Lorsqu'il vit le détachement de Rangers et d'Ecossais débarquer sur la grève, en arrière du Petit-Cap, couronné aujourd'hui par le château Bellevue, il envoya un habitant porter au commandant un petit billet, dans lequel il l'invitait à dîner avec ses officiers, l'assurant que ceux qui lui feraient cet honneur pourraient s'en retourner en toute sécurité. Il ajoutait que si le commandant anglais combattait pour son roi et pour la gloire, lui-même ne pouvait pas être blâmé de combattre pour ses pauvres paroissiens et pour la défense de son pays. L'officier s'excusa de ne pouvoir accepter sa politesse, et ajouta qu'il se flattait de pouvoir avant peu avoir le plaisir d'inviter le brave ecclésiastique et ses adhérents dans le camp anglais.

« Une cinquantaine d'habitants étaient alors rassemblés dans le voisinage, observant les mouvements des ennemis. Lorsqu'ils les virent occupés à détruire et à brûler le presbytère et l'église, ils comprirent que leurs habitations étaient menacées du même sort, et se déterminèrent à défendre leurs propriétés.

Munis de leurs fusils de chasse, ils s'embusquèrent sur le penchant d'un coteau couvert de bois et commandant le chemin que devaient suivre les ennemis dans leur marche. Le brave curé ne crut pas pouvoir abandonner ses paroissiens dans cette occasion périlleuse ; il les accompagna pour les aider de ses conseils, et leur administrer au besoin les secours de la religion. Les Canadiens défendirent vaillamment leur poste ; mais enfin pressés par des forces supérieures et menacés d'être cernés de toutes parts, ils prirent la fuite, laissant sur le champ sept à huit des leurs, ou morts ou dangereusement blessés. Les Rangers et les Ecossais avaient chèrement payé cet avantage, car beaucoup d'entre eux étaient tombés sous les balles de ces adroits tireurs. Bien des années après, M. Fraser, présent à cet engagement, demandait à un vieillard, nommé Gagnon, s'il n'avait pas regretté la mort de son frère, tué dans cette occasion « Non, répondit Gagnon, car je l'ai aussitôt vengée ; j'ai tiré huit coups de fusil, et chaque coup a étendu un de vos Anglais ».

Grièvement blessé, M. de Portneuf put néanmoins suivre ses gens dans leur fuite. Mais, épuisé par la perte de son sang, il tomba sur une pierre que l'on montre encore près du

moulin. Il y fut bientôt rejoint par les ennemis, qui le hachèrent à coup de sabre.

Les Rangers se surpassèrent en atrocités dans cette occasion. Tous les prisonniers furent massacrés et scalpés « avec une barbarie sans exemple,» dit le lieutenant Fraser. On voit clairement, par le journal de cet officier, que les Canadiens n'étaient pas plus déguisés en sauvages que leur curé. Knox, qui n'était pas présent à l'action, a probablement répété les affirmations des Rangers qui s'excusaient d'arriver au camp avec des chevelures françaises, en disant qu'elles appartenaient à des habitants déguisés en sauvages.

« Le barbare capitaine Montgomery, qui nous commandait, dit-il, les fit massacrer de la manière la plus inhumaine et la plus cruelle, particulièrement deux que j'avais envoyés comme prisonniers par un sergent, après leur avoir donné quartier et promis qu'ils ne seraient pas tués. Un le fut à coups de fusil, l'autre à coups de tomahawk, et tous deux scalpés en mon absence. Des actes du même genre eurent lieu à la Baie Saint-Paul et ailleurs."

Pendant ce temps-là, dans la mansarde d'une maison de l'Ange-Gardien, voisine du camp Anglais, le général Wolfe, à la suite de l'échec qu'il venait de subir, était en proie à une

fièvre qui épuisait ses forces. Le capitaine Knox, traversé un matin de la Pointe-Lévis, afin de recevoir des ordres pour sa brigade, apprit qu'il n'avait pu descendre l'escalier pour prendre son dîner. Toutefois le dernier jour d'août, il se sentit assez bien pour sortir, et le 3 septembre, il donna l'ordre aux troupes campées à l'Ange-Gardien, d'aller rejoindre le gros de l'armée. On connaît le reste. Le treize du même mois, Québec tombait aux mains des Anglais.

***

Après la première proclamation du général Murray, le 21 septembre suivant, les gens de l'Ange Gardien revinrent aussitôt reprendre possession de leurs demeures, qu'ils trouvèrent dans le plus triste état. Tout avait été détruit et saccagé ; l'église et le presbytère seuls avaient été épargnés. Sans se décourager, les habitants se mirent de suite à l'œuvre pour réparer leurs maisons ; ils trouvèrent inopinément un moyen de subsistance, pendant le premier hiver, en fournissant aux troupes anglaises du bois de chauffage et en leur vendant le peu de denrées dont ils pouvaient encore disposer. Ils reçurent en paiement non plus une monnaie de papier dépréciée, mais de belles et bonnes

pièces d'argent ; en sorte que le nouveau régime commença à leur paraître moins redoutable. Quand, au printemps, 22 mai suivant, on leur donna connaissance de la nouvelle proclamation du général Murray qui garantissait la conservation de leur religion, de leur langue et de leurs lois, ils se sentirent presque rassurés, du moins ceux des environs de Québec.

L'abbé Ferland l'insinue clairement dans le passage suivant : « La proclamation de Murray, dit-il, qui fut largement répandue, produisit de bons effets chez les Canadiens. Depuis longtemps accablé, le peuple du district de Québec avait trouvé depuis l'automne précédent, son fardeau beaucoup plus léger. Il aurait bien voulu demeurer français ; mais de jour en jour il s'apercevait que la France s'était peu occupée de le protéger depuis quelques années.« Et on peut ajouter que les gens des environs de Québec et de la Côte de Beaupré, dans leurs rapports avec les nouvelles autorités militaires, ne furent pas les derniers à constater que le nouveau régime leur offrait certains avantages qui pouvaient compenser en une certaine mesure la perte de l'ancien.

La tradition rapporte plusieurs faits qui semblent confirmer l'assertion de M. Ferland,

du moins pour ce qui regarde la paroisse de l'Ange-Gardien.

Un de nos paroissiens, M. François Laberge, nous racontait dernièrement qu'un officier anglais rencontrant un jour un habitant de l'Ange-Gardien du nom de Huot, lui demanda s'il avait une bonne récolte. « Oui, répondit Huot, j'ai, grâce à Dieu, plusieurs centaines de minots de grain et de patates à vendre.—C'est bien, repartit l'officier, apportez le tout à la citadelle et nous vous paierons comptant.» L'habitant ne se fit pas prier, et au retour de son dernier voyage à Québec, il rapportait à sa maison plein son *tablier de cuir* de belles et bonnes pistoles ou pièces d'argent.

Au lieu du service militaire, des impôts, des corvées auxquels ils avaient été soumis depuis un si grand nombre d'années, les habitants de l'Ange-Gardien purent enfin cultiver leurs terres en paix sans crainte de se voir enlever le fruit de leurs travaux, sous prétexte que le service du roi l'exigeait. Les dégats et les dévastations qui avaient signalé le passage des troupes dans les environs de Québec avaient cessé ; loin d'être forcés, comme autrefois, d'aller travailler gratuitement aux fortifications de Québec, les gens de l'Ange-Garcien profitèrent d'une carrière, située dans leur

paroisse, pour vendre aux autorités militaires une bonne partie de la pierre dont on avait besoin pour réparer les murs de la ville.

En un mot, au point de vue matériel, la population de la Côte de Beaupré se trouva mieux traitée que sous l'ancien régime.

En outre, la proclamation du général Murray, qui garantissait aux Canadiens le libre exercice de leur religion, ayant ramené la confiance, les habitants de l'Ange-Gardien, en reprenant possession de leurs demeures, s'empressèrent de réparer leur église, et eurent bientôt la consolation d'assister de nouveau au service divin. Ils en avaient été privés pendant toute la durée du siège : leur curé même leur avait été enlevé. Vu ses démêlés avec les autorités militaires, M. Basile Parent avait dû quitter la paroisse. Du 3 juin 1759, au 9 de décembre suivant, aucun acte n'a été inséré dans nos régistres. Dans l'intervalle, M. Duburon, curé de Château-Richer, vint de temps en temps visiter les familles de l'Ange-Gardien retirées dans la fôret, pour leur porter les secours spirituels dont elles avaient besoin. Il continua de desservir la paroisse jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante 1760. Quant à M. Parent, après son départ de l'Ange-Gardien, il dut exercer le saint ministère en qua-

lité de vicaire ; puis devint curé de St-Cuthbert, en 1770, et se retira, deux ans après, au monastère des Ursulines des Trois-Rivières, où il mourut le 16 avril 1773, à l'âge de 51 ans. La révérende mère Marguerite-Marie, annaliste de ce monastère, à laquelle nous nous étions adressés pour nous procurer certains renseignements, nous écrivait, le 27 mars 1901 : « Le seul détail qui, peut-être pourrait, vous intéresser, c'est que M. Parent mourut dans l'hôpital de notre monastère, où était décédé en 1699, le frère Didace, dont le tombeau fut glorieux et que tout le Canada reconnut comme un saint.»

Avec les épisodes mémorables des guerres de la conquête, se termine la première partie de l'histoire de l'Ange-Gardien.

Nous ne nous dissimulons pas que le reste de notre récit ne saurait offrir beaucoup d'intérêt à la plupart des lecteurs : c'est le tableau ordinaire du développement de chacune de nos paroisses sous le nouveau régime. Ce tableau a été souvent retracé dans diverses esquisses historiques publiées depuis quelques années dans notre pays. Si ces monographies manquent quelquefois de piquant, elles n'en sont pas moins très utiles, et elles formeront bientôt une source de renseignements précieux

pour nos historiens. D'ailleurs, elles ont l'avantage de nous rappeler de temps en temps, comment les 60,000 catholiques canadiens abandonnés par la France en 1759, à l'époque où le fanatisme protestant était à son apogée, ont réussi, sous la conduite si sage, si éclairée des trois évêques Briand, Hubert et Plessis à assurer leur liberté religieuse et parvenir, avec la pleine jouissance de leurs droits civils, à former un peuple que l'on regarde comme l'un des plus libres, sinon le plus libre et le plus heureux de la terre.

Et pour mieux apprécier et maintenir l'état où nous sommes aujourd'hui, rien de plus utile que ces aperçus lumineux de notre histoire. En nous mettant constamment en présence des deux métropoles qui se partagent également les trois siècles de notre existence coloniale, ces études nous apprennent l'usage modéré que nous devons faire de notre liberté et nous engagent à tourner à notre profit le spectacle si différent qui nous est offert par ces deux grands pays depuis un siècle et demi.

D'un côté, nous voyons l'ancienne mère-patrie, insoucieuse de notre sort, nous oublier complètement ; s'éloigner de nous de plus en plus, en répudiant notre commune croyance ; rejeter les enseignements de l'Eglise comme

trop gênants pour la liberté humaine, et comme châtiment immédiat épouvanter le monde par les horreurs de 93 ; essayer ensuite toutes les formes possibles de gouvernement pour en arriver à se courber sous le joug d'une impudente anarchie ; avilir la dignité et l'indépendance de ses citoyens jusqu'à permettre à une poignée de députés doués d'un courage qui s'attaque à de faibles femmes, d'enlever à trente-huit millions d'hommes,le droit d'élever, et d'instruire leurs enfants dans la religion de leurs pères.

Si nous jetons nos regards ailleurs, nous voyons l'Eglise profiter du respect jaloux, dont on entoure la liberté de tout sujet, dans l'étendue de l'empire britannique, pour reprendre son ascendant non seulement dans cette métropole, mais dans toutes ses colonies, où tout catholique peut aujourd'hui en appeler à l'opinion publique, comme autrefois St-Paul traduit devant Festus en appelait à César, et repéter en le modifiant, le mot magique, le *civis romanus sum* de la Rome antique, pour être assuré qu'on lui laissera partout professer sa religion en pleine liberté.

CHAPITRE VI

1760 À 1777

Libre exercice de la religion.—M. Marcou, 8e curé—Visite pastorale de Mgr Briand.—Lettre de Murray.—M. Dubu-ron, 9e curé.—M. Dolbec, 10e curé.—M. Derôme nommé desservant.—La guerre des Bostonnais.—Loyauté de la Côte de Beaupré.—Une anecdote.

« Bien éloigné de croire qu'avec la conquête, c'en était fait de la religion catholique en Canada, Mgr Briand vit à peine, dit l'abbé Plessis, les armes britanniques placées sur nos portes de ville, qu'il comprit, en un instant, que Dieu avait transféré à l'Angleterre le domaine de ce pays ; qu'avec le changement de possesseurs, nos devoirs avaient changé d'objets ; que les liens qui nous avaient jusqu'alors unis à la France étaient rompus, que nos *capitulations* étaient autant de nœuds qui nous attachaient à la Grande-Bretagne, en nous soumettant à son souverain. Il aperçut, (ce que personne ne soupçonnait) que la religion elle-même pouvait *gagner à ce changement de domination.* »

L'histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien, depuis la conquête, confirme parfaitement cette assertion de Mgr Plessis. Non seulement aucun de ses curés, depuis cette époque, n'a jamais eu à se plaindre des autorités anglaises, mais de plus plusieurs d'entre eux en ont reçu des marques particulières de sympathie et de respect, entr'autres MM. Raimbault, Boucher et Asselin, comme nous le verrons plus tard.

***

Le premier curé de l'Ange-Gardien, sous le nouveau régime, fut M. Michel Marie Marcou. Il était né à Beauport, le 15 novembre 1734, du mariage de Joseph Marcou et d'Elizabeth Toupin. Le 30 novembre 1757, il fut ordonné prêtre par Mgr de Pontbriand.

Ce fut une des dernières ordinations faites par cet évêque, qui, comme on le sait, mourut à Montréal le 8 juin 1760. Après l'ordination du Père Jean-Baptiste Pétrimoulx, en religion « frère Dominique, » qui eut lieu le 23 septembre 1758, près de huit années s'écoulèrent pendant lesquelles aucun jeune lévite ne fut élevé au sacerdoce. Le nombre des prêtres était donc très restreint, 130 en tout, et il est surprenant que la cure de l'Ange-Gardien, si pauvre et si

petite, ait été confiée par le grand-vicaire Briand, à M. Michel Marcou, alors qu'elle pouvait être desservie par M. Duburon, curé de Château-Richer. M. Marcou en prit possession au commencement d'octobre 1760, et signe son premier acte le 26 de ce mois. C'est sous son administration que l'on retrouve la tenue régulière des comptes de la Fabrique. Comme tous les feuillets du cahier des comptes et délibérations antérieurs à 1760, ont été enlevés, nous n'avons aucun détail des affaires de la paroisse sous la domination française. La première reddition de comptes sous le nouveau régime est celle de M. Pierre Huot, marguiller en charge pour l'année 1762. Dans le détail de la dépense on voit qu'une somme de 160 livres a été employée pour la réparation du clocher, du chœur et du plancher de l'église, lesquels avaient été endommagés par le passage des troupes anglaises.

Cependant, le 28 juin 1766, Mgr Briand, consacré à Paris, le 16 mars précédent, arrivait à Québec pour prendre possession de ce siège qui, depuis six ans, était demeuré vacant. Rien ne pouvait davantage rassurer les Canadiens-Français et leur faire accepter le régime anglais que cette nomination d'un évêque à

Québec ; elle remplit de joie le clergé et le peuple.

« Les catholiques, dit Mgr Têtu, ne furent pas les seuls à se réjouir. Le général Murray écrivit à Mgr Briand une lettre dans laquelle il fait connaître combien il partage le bonheur de tous ; lettre qui fait autant d'honneur à celui qui l'a écrite, qu'au prélat auquel elle était adressée. Nous la citons pour montrer combien le général Murray aimait les Canadiens et à quel point Mgr Briand avait su mériter son estime et sa confiance. »

QUÉBEC, 20 juin, 1766.

" Cher Monsieur,

"Je désirais ardemment vous serrer la main et vous féliciter sincèrement sur votre promotion, événement dont je suis d'autant plus heureux que j'ai tout fait pour y contribuer, tant par mes lettres officielles au Roi et à ses ministres que par mes sollicitations à mes amis et, en particulier, à l'évêque de York et à mon frère, le doyen de Durham.

"Je recommande mes Canadiens à vos soins ; ils se sont conduits de manière à gagner pour toujours ma sincère affection. C'est avec regret que je les quitte ; mais ma présence à Londres devient nécessaire pour détruire les fausses accusations de leurs ennemis et des miens. Vous pouvez compter que je ferai à Londres les plus grands efforts pour promouvoir leurs intérêts ......

JAMES MURRAY. "

La teneure de cette lettre si respectueuse, si amicale, d'un gouverneur protestant supporte aisément la comparaison avec le ton et la conduite de certains gouverneurs de l'ancien régime à l'égard de quelques-uns de nos évêques. Sans vouloir blesser aucune susceptibilité, il est bon de signaler la bienveillance et la courtoisie du premier de nos gouverneurs anglais, qui malgré son origine et sa croyance étrangères se fit un devoir de s'associer à la joie de tout un peuple recouvrant son pasteur.

Dès le mois de juin 1767, Mgr Briand commença la visite de son immense diocèse. Il visita d'abord la Côte de Beaupré, et le 22 juin, au matin, il donnait la confirmation à Beauport. Le même jour, dans l'après-midi, il était à l'Ange-Gardien l'hôte de M. Duburon. Ce dernier avait remplacé M. Marcou, qui, l'automne précédent, avat été nommé curé de St-Joachim.

La reprise de ces visites pastorales, après tous les troubles et les désordres causés par les guerres de la conquête, était devenue d'une nécessité urgente ; aussi Mgr Briand y apporta-t-il un zèle vraiment apostolique. Il jeunait tous les jours de la visite, prêchait trois sermons, confessait sans relache, et donnait lui-même la communion à tous les confir-

mands. Son zèle voyait à tout ; les notes qu'il a laissées dans nos régistres prouvent le soin minutieux qu'il apportait afin de se rendre compte de l'administration des paroisses. Il était en cela merveilleusement secondé par son secrétaire, M. Jean-François Hubert, qui devint plus tard son successeur. En un mot, pour nous servir de l'expression de l'un de ses biographes, Mgr Briand fut un grand évêque et un grand citoyen, et nous pouvons ajouter qu'il mérite d'être appelé l'Esdras Canadien, car il lui fut donné, comme au prophète juif, de réunir les débris du clergé et du peuple pour reconstituer l'Eglise au Canada.

A l'époque de cette visite de Mgr Briand sur la côte de Beaupré, en 1767, M. Duburon avait à desservir à la fois les deux paroisses de Château-Richer et de l'Ange-Gardien, et il s'en acquittait avec beaucoup de zèle.

Joseph-Etienne Feré du Buron appartenait à la petite noblesse française. Jeune encore il était entré chez les pères Récollets et portait en religion le nom de frère Alexis. Ordonné prêtre le 22 septembre 1742, par Mgr de Pontbriand, il avait été chargé, au mois de mai 1747, de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce et de la desserte des missions environnantes. Puis, en 1752, il avait été nommé

curé de Château-Richer, et depuis cette époque son nom apparaît constamment dans tous les registres de la côte Beaupré.

Le court séjour que fit M. le Marquis de Montcalm au presbytère du Château-Richer lors de son arrivée en Canada, est un autre souvenir interressant qui se rattache au nom de Duburon.

Au mois d'octobre 1767, M. Duburon cessa de desservir l'Ange-Gardien et signe son dernier acte le 30 de ce mois. Il fut remplacé par M. Dolbec, alors âgé de 50 ans.

Monsieur Joseph-Romain Dolbec, ordonné prêtre le 22 septembre 1741, avait été nommé, la même année, curé du Cap Saint-Ignace. En 1745, il fut transféré à la cure de l'Islet et chargé en même temps de la desserte de Saint-Jean-Port-Joli. Appelé à la cure de l'Ange-Gardien, il y arriva au mois de novembre 1767, et signe son premier acte le 3 de ce mois, M. Dolbec ne fut pas plus heureux dans l'administration de la paroisse de l'Ange-Gardien qu'il ne l'avait été ailleurs. Ce n'est pas qu'il manquât de talents ; mais il se laissa entraîner par la fougue de son imagination ; et dans l'ardeur de son tempérament, il se porta à de regrettables écarts qui lui valurent d'amers reproches, et lui attirèrent même les foudres

de Mgr Briand. Les négligences, les lacunes que l'on remarque dans les régistres, pendant les années de son administration, prouvent que ces reproches n'étaient que trop mérités.

La deuxième visite pastorale de Mgr Briand à l'Ange-Gardien, qui eut lieu le 26 juin 1771, et les avis charitables qu'il lui donna, ne semblent pas avoir beaucoup profité au curé Dolbec, car les comptes et les régistres subséquents semblent être encore plus mal tenus que les premiers.

C'est pourquoi, à la suite d'une visite juridique faite en 1783, à l'Ange-Gardien par le Grand-Vicaire Gravé, d'après les ordres de Mgr Briand, on trouve au bas des pages des régistres et du livre des délibérations un grand nombre de notes et de corrections insérées par le représentant de l'évêque pour réparer les nombreuses erreurs commises par le pauvre curé.

Cependant, au milieu de tout ce désarroi, M. Dolbec a laissé un bon souvenir de son passage à l'Ange-Gardien. Nous voulons parler du superbe chandelier pascal dont il fit l'acquisition en 1770. Il est en bois sculpté et d'un très beau dessin ; le sculpteur avait évidemment sous les yeux une gravure représentant l'un des candélabres de la galerie du Vatican.

En 1901, ce candélabre a été réparé à neuf et fait aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. C'est un des rares morceaux datant de l'époque de la domination française, que l'on retrouve encore dans quelques-unes de nos anciennes sacristies, et que l'on dèvrait conserver avec le plus grand soin.

A part la visite de Mgr Briand en 1771, aucun événement remarquable ne signale le séjour de M. Dolbec à l'Ange-Gardien.

En 1776, il tomba gravement malade ; parmi les prêtres qui vinrent lui porter secours, on remarque le nom de M. Bailly de Messein, alors directeur du Séminaire de Québec, nommé plus tard évêque de Capse.

L'année suivante (1777), M. Dolbec fut réduit à un état voisin de l'enfance ; et dans le cours de l'été, on le transporta à l'Hôpital-Général, à Québec, où il mourut entouré des secours de la religion, le 10 décembre suivant, âgé de 60 ans. On l'inhuma dans le cimetière de cet hôpital. Il avait été pendant dix ans curé de l'Ange-Gardien.

Au mois de mai précédent, vu l'état d'incapacité de M. Dolbec, Mgr Briand avait nommé, M. Jacques Derome dit Descarreau desservant de l'Ange-Gardien. Il y demeura jusqu'à la Saint-Michel. Avant de quitter sa

desserte, M. Derome convoqua une assemblée des marguillers, afin de régler les comptes de M. Dolbec, où l'on voit que malgré la dépense de 292 livres pour l'achat d'un ornement de première classe, la recette dépasse la dépense d'une somme de cent quatre-vingt-seize livres et deux sols.

***

L'invasion des Américains en 1775-1776, communément appelée la *Guerre des Bostonnais*, fournit aux habitants de la Côte de Beaupré l'occasion de montrer leur attachemeut au nouveau régime et leur loyauté à la couronne d'Angleterre. Tandis que dans un grand nombre d'endroits les populations, séduites par quelques mécontents et refusant d'écouter les sages avis des curés, manifestèrent leurs sympathies pour les Américains, en se révoltant contre l'autorité du souverain, il n'y eut aucune démonstration hostile, ni à l'Ange-Gardien, ni dans aucune des autres paroisses de la Côte de Beaupré. Qnelques-uns diront peut-être que cette abstention pouvait être attribuée à l'apathie des habitants, mais nous croyons que la population des environs de Québec, avait tellement souffert pendant les dernières guerres, qu'elle savourait, pour

ainsi dire avec délices, la paix qui lui était enfin accordée, et qu'elle évitait avec soin tout ce qui pouvait l'exposer à la faire retomber dans les malheurs du régime détestable qu'elle avait subi trop longtemps.

A ce propos, voici une anecdote qui nous a été racontée par un de nos paroissiens, M. François Laberge que nous avons souvent consulté, et qui nous a fourni beaucoup de renseignements sur l'histoire de la paroisse : " Peu d'années, dit-il, après le siège de Québec, un officier anglais de la garnison rencontrant mon aïeul à l'Ange-Gardien, lui demanda en bon français, si on pourrait lui fournir quelques têtes de bétails pour l'approvisionnement de son régiment. " Si vous voulez vous donner la peine de passer par chez nous, répondit mon aïeul, peut-être, monsieur, pourrez-vous trouver ce qu'il vous faut."

" Chemin faisant, cet officier posa plusieurs questions à mon grand-père sur la culture et le revenu de sa terre et parut prendre un grand intérêt à la vie de nos habitants. Encouragé par cette bienveillance, mon aïeul risqua une demande : " Puisque vous-êtes si obligeant, monsieur, dit-il, pourriez-vous me rendre un grand-service ?" "Si la chose est possible, reprit le militaire, je le ferai avec plaisir." " Hé bien !

monsieur, je viens d'être nommé capitaine de milice et je voudrais être relevé de mes fonctions, car voyez-vous, *j'en avons eu assez de la guerre.*" " Ah ! mon ami, reprit l'officier, la chose n'est pas en mon pouvoir ; et quand même je le pourrais, je ne le ferais pas, car les intérêts du roi ne sauraient être confiés à de meilleures mains. Mais soyez tranquille, votre charge vous sera facile, car nous avons autant d'intérêt que vous à maintenir la paix dans votre pays."

CHAPITRE VII

1777 À 1797

P.-R. Hubert, 11me curé de l'Ange-Gardien.—Annexion de l'Ange-Gardien au Château-Richer.—Les régistres.—Zèle de M. Hubert.—Reliques du passé.—Souvenirs.—Deux antiphonaires.—Histoired'un calice.—Visite du grand-vicaire Gravé.—Visite de Mgr Hubert.—Maladie et mort de M. P.-R. Hubert.

Pendant les troubles qui signalèrent les années 1775 et 1776, il y avait sur la Côte de Beaupré un prêtre fort distingué, ami de Mgr Briand et frère de son grand-vicaire ; nous voulons parler de M. Pierre-René Hubert curé, du Château-Richer. Quoique jeune encore, ce prêtre avait le jugement et la gravité des vétérans du sacerdoce, et ce fut à sa fermeté et à ses sages conseils, que les habitants de la Côte de Beaupré durent, en grande partie, la tranquillité dont ils continuèrent à jouir, pendant la durée de l'invasion américaine.

Mgr Briand fut heureux de se prévaloir de la prudence et de l'habileté de M. Hubert, pour faire accepter aux gens de l'Ange-Gardien

une décision qui était de nature à les chagriner ; il s'agissait d'annexer de nouveau leur paroisse à celle du Château. L'évêque y fut contraint par le manque de prêtres et par la difficulté de pourvoir à la subsistance d'un curé, dans un endroit si peu populeux ; c'est pourquoi à la mort de M. Dolbec, M. Hubert fut nommé curé desservant de l'Ange-Gardien, et au 1er octobre 1777, il prit possession de cette cure.

Monsieur Hubert appartenait à une famille de lévites. Un évêque de Québec et trois prêtres distingués ont porté ce nom et illustré cette famille. Le curé de l'Ange-Gardien, Pierre-Réné Hubert, naquit à Québec le 30 août 1744, du mariage de François Hubert et de Louise Maranda. Après avoir fait ses études au Séminaire de Québec, il fut ordonné prêtre par Mgr Briand, le 19 septembre 1767, et bientôt après nommé curé de Ste-Anne de Beaupré, où il demeura six ans. En 1773 il, fut chargé de la cure du Château-Richer.

Le premier soin de M. Hubert, en arrivant à l'Ange-Gardien, fut de mettre de l'ordre dans les régistres qui avaient été fort mal tenus par son prédécesseur.

Voici comment il annonce son travail. Nous aimons à copier le passage dans son

entier, parce qu'on y trouve une leçon très utile sur l'importance de tenir les registres avec le plus grand soin :

Je, soussigné, desservant la paroisse de l'Ange-Gardien, lors de la mort de Messire Romain Dolbec, prêtre, ci-devant curé de cette paroisse, arrivée le dix décembre mil sept cent soixante-dix-sept, à l'Hôpital Général, certifie avoir trouvé parmi les papier de M. Dolbec et autres lieux (sic) les feuilles volantes, sur lesquelles se trouvent les actes de baptême qui suivent, que j'ai transcrits de ma main aussi fidèlement que j'ai pu ; déclarant avoir tout recueilli ce que j'en ai pu trouver et n'en ayant inséré aucun, en ce régistre, qui n'ait été ou signé de M. Dolbec même, ou qui n'ait été écrit de sa main, sans être signé. Craignant, avec raison, que les dites feuilles volantes ne fussent détournées ou perdues, j'ai crû qu'il était de mon devoir d'en tirer une copie en forme, inséré dans un régistre qui puisse faire foi en temps et lieu.

A l'Ange-Gardien, le 25 janvier mil sept cent soixante et dix-huit.

P.-R. HUBERT, Ptre.

C'est avec un véritable plaisir que nous avons parcouru tous les cahiers de comptes et de délibérations, ainsi que les régistres laissés par M. Hubert. Tous ces documents sont rédigés avec le plus grand soin, avec cette belle écriture, accusant une certaine lenteur, qui d'ordinaire est l'apanage d'un esprit pon-

déré. On voit qu'il mettait en pratique l'axiome : *Tout ce que l'on fait mérite d'être bien fait.*

L'administration de M. Hubert ne pouvait manquer de produire les meilleurs résultats. En parcourant ses redditions de comptes, on voit, que dès la première année la recette qui, auparavant, ne dépassait guère 600 livres, monte de suite à 1000 livres et continue ainsi de monter, jusqu'à ce qu'en 1782, elle atteigne le chiffre de 1949 livres, laissant en caisse un surplus de 1009 livres.

Au début de son séjour à l'Ange-Gardien, une grande joie avait été menagée au bon curé Hubert. Le 16 août 1778, son plus jeune frère, Louis-Antoine, recevait l'onction sacerdotale des mains de Mgr Briand, et il avait, pour compagnon d'ordination, un enfant de la paroisse, M. Pierre Huot, né à l'Ange-Gardien le 23 août 1751, du mariage de Jean Huot et de Marie-Françoise Fiset. La joie du curé était facile à comprendre.

Chargé de desservir deux paroisses à la fois, depuis son entrée dans le saint ministère, M. Hubert partageait avec Mgr Briand et tout le clergé du diocèse, le regret de voir si peu d'ouvriers dans le champ du père de famille, alors que la moisson devenait de plus en plus abon-

dante. Quoique la paroisse de l'Ange-Gardien fut alors bien petite, unie à celle du Château, elle doublait la besogne du curé : tenir des régistres séparés pour chaque paroisse ; se déplacer continuellement pour aller faire les offices du dimanche soit dans l'une soit dans l'autre paroisse enfin être obligé d'entretenir deux presbytères à la fois, n'était pas un petit embarras.

Cependant, on constate, par les registres, que pendant les vingt années qu'il desservit les deux paroisses, M. Hubert ne manqua jamais de venir régulièrement, deux fois par mois célébrer l'office divin à l'Ange-Gardien ; Bien que sa résidence ordinaire fut au Château, il passait parfois plusieurs semaines dans notre petite paroisse.

Son zèle pour la beauté de la maison de Dieu apparaît à chaque page du livre de compte. Econome, mais sans parcimonie, il ne reculait pas devant des dépenses même considérables, quand il les jugeait nécessaires pour la décence et la majesté du culte. C'est à lui que la Fabrique doit l'acquisition des superbes vases sacrés en argent solide qu'elle possède : calice, ciboire, encensoir, etc.

Autre détail qui n'intéresse que les collectionneurs de vieux bouquins : on voit par les

comptes de 1785, que M. Hubert acheta chez M. Louis Germain, marchand de Québec, trois grands antiphonaires pour le prix de 270 ℔s. Deux ont disparu en 1880.

L'un contenait une prose latine en l'honneur des SS. Anges, composée, dit-on, par M. le curé Raimbault, écrite et notée de sa main. Malheureusement, deux de ces magnifiques *in-folios*, confiés ou donnés, on ne sait pourquoi, à une famille de l'endroit, ont été détruits. Un de nos paroissiens vit, un jour, les enfants du voisinage de l'église s'en disputer les feuillets déchirés.

Le troisième, grâce aux soins de M. l'abbé Vaillancourt, a été sauvé des mains profanes ; nous le conservons précieusement comme une relique de notre pieux passé ; souvenir d'un autre âge, qui nous rappelle les joies de notre enfance, et surtout les scènes inoubliables qui se déroulaient devant nos yeux dans la vieille église de la Rivière-Ouelle. C'était à l'époque où, pour tout paroissien, l'ambition suprême était d'être élu marguiller pour venir s'asseoir dans le banc d'œuvre, à côté du banc du *Seigneur*. C'était déjà beaucoup. Mais bien au-dessus de cet honneur, il y avait, parmi nos virtuoses paroissiaux, une autre ambition, raffinée celle-là, et surtout fort chatouilleuse :

la gloire de devenir maître-chantre et de trôner majestueusement devant l'un de ces énormes lutrins qu'il nous semble voir encore, avec leur petite couverture de serge rouge bordée de frange blanche, supportant l'immense antiphonaire, aux coins bardés de cuivre....

La tête rejetée en arrière, la gorge gonflée, la bouche en pavillon d'ophicléide, qu'il était magnifique à voir, notre maître-chantre d'autrefois, soulageant sa vanité, en lançant vers la voûte du sanctuaire les premières notes de l'*Introït* ou du *Dixit Dominus !* .. Mais pardon, cher lecteur......

Cette digression à propos de nos vieux antiphonaires, nous amène naturellement à répéter ici combien il est regrettable qu'on ait dépouillé quelques-unes de nos églises de leurs vieux missels, vieux tableaux, anciennes statues et antiques ornements sacerdotaux ; qu'on ait osé vendre ou échanger de beaux vases sacrés d'argent solide, voire même des reliquaires, pour des objets en cuivre, sous prétexte que ces derniers étaient plus à la mode du jour.

N'a-t-on pas vu de plus, en 1880, de prétendus connaisseurs en architecture enlever de la voûte de la petite église de l'Ange-Gardien de belles sculptures en bois dorées, pour les remplacer par une misérable et vulgaire décoration

en plâtre. N'est-il pas temps d'arrêter ces déprédations, qui ne font pas plus honneur à nos connaissances historiques qu'à nos goûts artistiques ?

Quel beau musée religieux on aurait pu former, en ajoutant à celui de l'Université déjà si intéressant, tous ces vieux objets, qui, depuis tant d'années, ont été relégués dans nos sacristies !

***

HISTOIRE D'UN CALICE

Ad perpetuam rei memoriam

Comme l'âge joint aux infirmités empêchaient Mgr Briand, ainsi que son coadjuteur, Mgr Desglis, de faire la visite pastorale du diocèse, M. le grand-vicaire Gravé fut envoyé par eux à l'Ange-Gardien, au mois d'octobre 1783, pour y faire une visite *juridique*, examiner et recevoir les comptes.

Il devait surtout régler une difficulté qui s'était élevée, en 1781, entre M. Hubert et ses paroissiens, au sujet des douze messes fondées par M. Dufournel, telles qu'elles sont mentionnées dans son testament. Quoique nous ayions la certitude d'ennuyer la plupart, sinon tous nos lecteurs, en racontant cet inci-

dent, cependant nous sommes forcés d'aller jusqu'à citer le texte entier de plusieurs documents, parce qu'ils établissent d'un côté le droit du curé, et de l'autre l'obligation que s'est imposée la Fabrique de l'Ange-Gardien en acceptant la succession de M. Dufournel et en devenant légataire universelle de cet insigne bienfaiteur.

Nous laissons à M. Hubert le soin de nous exposer toute la question et nous nous bornons à copier ce qu'il a inséré dans nos registres.

NOTA AU SUJET DU TESTAMENT DE FEU
M. DUFOURNEL CURÉ DE
CETTE PAROISSE
ET
BIENFAITEUR INSIGNE DE LA FABRIQUE

Ayant pris possession de cette cure pour la desservir, avec celle du Château-Richer, tant que Monseigneur l'Evêque de Québec le jugerait nécessaire, j'ai ignoré dans les commencements, qu'il y eut icy une fondation de douze messes, portée au testament et codicile de feu M. Dufournel, ancien curé de cette paroisse ; lesquels testament et codicile ont été passés par M. Crespin, notaire, en date du 12 février 1753. Ayant lu les dits testament et codicile, j'ai cru y trouver que M. Dufournel (ses legs et bienfaits envers la Fabrique et les Curés faits et ordonnés) exigeait, à la fin du codicile douze messes basses à perpétuité, en reconnaissance des dits legs et bien-

faits. En conséquence, j'ai averti au prône, de ma découverte et ai prié les marguillers et habitants, qui auraient connaissance, comment cette fondation avait été acquittée, depuis le décès du dit Sr Dufournel, de m'en faire part, afin d'y mettre ordre.

A ma demande, tous ont dit que c'étaient les curés et non la Fabrique qui était chargés des dites 12 messes basses, que, puisqu'ils étaient logés dans un presbytère bâti sur son terrain, et qu'ils jouissaient du terrain qui entoure le dit presbytère, les curés devaient acquitter la fondation. Un nommé François Huot ajouta qu'il avait été chargé d'en avertir les Curés, à chaque mutation, de la part de Monseigneur, et dit que M. Dolbec, cy-devant curé, les avait acquittées.

A ceci, j'ai opposé le testament et le codicile qui disent clairement que c'est la Fabrique et non le Curé qui en est chargé ; et j'ai demandé si on me montrerait des actes qui dérogeassent au Dt Codicile et qui prouvassent que le Dt Sieur Testateur eût voulu le changer et substituer les curés à la Fabrique, pour la dite fondation.

Les réponses m'ont paru si pitoyables, et la mauvaise disposition des Marguillers et habitants si claire, que j'ai cru qu'il était suffisant de les avoir avertis, par trois fois, au prône, de leur obligation à cet égard, et je leur ai dit que je remettais la décision de cette affaire, à la première visite que ferait Monseigneur en cette paroisse, qui en ordonnerait comme il le jugerait à propos.

J'avais pris avis de M. Crespin, Ntre, et lui avais demandé, avant que de parler de cette affaire au prône, la connaissance qu'il avait de cette fondation ;

il m'a répondu qu'il était certain que M. Dufournel l'avait mise à la charge de la Fabrique. Il me dit de plus que cette fondation était faite comme une reconnaissance qu'il exigeait de ses différents legs ; et que c'était une fondation qui avait lieu nécessairement, si on acceptait le testament, et que son exécution était tout-à-fait indépendante de la vente ou non d'une petite portion de terrain enclavée dans la terre de Denis Quentin, dont la Fabrique aurait droit de percévoir le prix, si on la vendait.

Fait à l'Ange-Gardien le 15 août 1781.

Et plus bas, sur la même page, M. Hubert ajoute :

En Décembre, mil sept cent vingt et un, le Marguiller en charge, Philippe Trudel, a consulté M. Berthelot d'Artigny, au sujet de la fondation cydessus, lequel lui a répondu que c'était la fabrique seule qui était chargée de l'acquit des dites messes, mais que cela n'aurait lieu, qu'au cas que la portion de terrain, enclavée dans la terre du deffunt Denis Quentin, fut vendue : et que la fabrique en perçut le prix de la vente. Comme je l'ai dit ci-dessus, le Notre du testament et du codicile de M. Dufournel m'a dit le contraire, et il n'est guère à croire que M. Dufournel eut voulu fonder 12 messes, sur une portion de terre qui, à peine, suffisait pour en faire dire *une* à perpétuité, et qu'il n'oblige pas même de vendre pour cet effet. D'ailleurs, à la fin de l'article où il dispose dans son codicile de ce petit terrain en question, le Notre. aurait dû mettre selon les habitants et les marguillers, *Ce legs ainsi fait*, au

singulier ; on y trouve cependant *Ces legs ainsi faits*, au pluriers (sic), la fondation est donc une condition qui a rapport aux différents legs et dons du dt. Sr., Dufournel. M. Crépin m'a assuré que sur la minute, restée en son greffe au Château-Richer, il y avait pareillement, *Ces legs ainsi faits* et non pas *ce leg etc., etc., etc.*

Ange-Gardien, 21 Décembre 1781.

P. R. HUBERT,
Curé.

Ainsi nommé pour régler cette question si facile, M. le grand vicaire Gravé lança deux mandements. Dans le premier, daté du 26 septembre 1783, il annonce sa visite à l'Ange-Gardien. On y remarque ce style rond, solennel, particulier à certains écrivains ecclésiastiques français de l'époque. En fait d'emphase, il ne le cède qu'à la fameuse adresse du grand vicaire Montgolfier au général Carleton, le 12 juin 1776, commençant par ces mots : *Veni, vidi, vici ;* publiée en entier dans les *Mandements des Evêques de Québec* ; nous y renvoyons le lecteur.

Pour nous, accoutumés au style bref, naturel et concis de feu son Eminence le cardinal Taschereau, lequel en pareille matière se serait contenté d'une courte ordonnance, nous ne sommes guère disposés à admirer le ton emphatique du vénérable ecclésiastique français.

Mais lisons plutôt : nons copions fidèlement :

MANDEMENT DE M. HENRI-FRANÇOIS GRAVÉ
Vicaire-général du diocèse de Québec

A MM. le curé et marguillers, tant anciens que nouveaux, et principaux habitants de la paroisse de l'Ange-Gardien.

Rien, chez toutes les nations, mes très chers frères, n'est plus sacré que les dernières volontés des testateurs. Accepter les dons sans accomplir les conditions qu'ils ont apposé à leurs legs, est un péché d'injustice aussi contraire à la justice qu'à la raison et au droit de toutes les nations. A Dieu ne plaise que nous vous croyions coupables de cette faute devant Dieu, et si la fondation de feu M. Dufournel, votre ancien curé, n'est pas acquittée, ce ne peut être de votre part, que par ignorance, oubli, ou inadvertance.

M. Dufournel, par son testament, donne, pour l'usage du curé et de la paroisse, le terrain de l'église, du cimetière, du presbytère, une place devant l'église et autres appartenances, à cette condition, qu'il sera dit, pour lui, douze messes par an à perpétuité.

Nous avons appris que cette fondation ne s'acquittait point, et que rien, sur cela, n'avait été réglé par leurs grandeurs Messeigneurs de Pontbriand et Briand, évêques de Québec.

Sur ce, et d'après l'avis, et même l'ordre de Monseigneur l'évêque, nous nous sommes proposé de faire une visite juridique dans votre paroisse, pour remédier, autant qu'il se pourra, au susdit abus.

Ainsi le 5 octobre prochain, jour de dimanche,

nous nous transporterons à l'Ange-Gardien, dès le matin, où, après la grand'messe chantée, nous ordonnons à MM. le curé et marguillers et anciens habitants de s'assembler au presbytère, où, après avoir entendu la lecture du testament de M. Dufournel, et examiné les registres de la paroisse et les comptes des marguillers qu'ils aurout soin de tenir prêts, nous ordonnerons ce que de raison.

Fait à Québec le 25 septembre 1783.

Ainsi signé : GRAVÉ, *Vicaire général.*

Pour nous donner une idée des formalités dont on entourait la moindre affaire à cette époque, M. le grand vicaire Gravé ne se contenta pas d'écrire son mandement et de le remettre entre les mains du curé de l'Ange-Gardien, pour qu'il le publiât lui-même tout bonnement comme la chose se fait aujourd'hui, mais il fallut en outre déplacer le curé de Québec, M. Aug. D. Hubert, qui dut se transporter à l'Ange-Gardien, pour y lire en chaire le dit mandement, comme le prouve le certificat suivant :

" Publié au prône de la messe de paroisse le propre jour de la fête, 2e octobre 1783.

Ainsi signé : AUG : D. HUBERT, Ptre,
Curé de Québec.

Puis comme troisième formalité on lit :

" Le mandement ci-dessus a été transcrit, le 2e

octobre 1783, par nous curé soussigné desservant l'Ange-Gardien.

Ainsi signé : P. R. HUBERT, Ptre."

Deux jours après, le 5 octobre, M. le grand vicaire Gravé arriva à l'Ange-Gardien, pour régler l'affaire, et pour publier l'autre mandement que nous copions mot à mot :

MANDEMENT DE M. LE GRAND-VICAIRE GRAVÉ EN DATTE DU 5 OCTOBRE 1783.

Le cinq Octobre Mil sept cent quatre-vingt-trois, Nous Vicaire-Général du Diocèse de Québec, dans notre visite de la paroisse de l'Ange-Gardien, annoncée par notre mandement du 26 Septembre 1783 et publié le 2 Octobre suivant, après avoir vérifié que depuis plus de six ans, une certaine fondation de douze messes à perpétuité, faite par M. Dufournel, ancien curé et bienfaiteur de la dite paroisse, ne s'acquittait point, avons convoqué, au presbytère, M. Hubert, curé actuel, les marguillers, tant anciens que nouveaux, et les principaux habitants de la paroisse, où, étant, nous avons lu les testament et codicille tous deux en datte du 12 Février 1753, du dit feu Sr. Dufournel et tous étant convaincu par la teneur du dit codicile, que l'intention du Sr. testateur, avait été que les dites 12 messes fussent acquittées à la charge de la fabrique et non du curé, avons *ordonné* et *ordonnons* ce qui suit :

1° Le marguiller en charge, à perpétuité, fera acquitter chaque année, les 12 dites messes, trois en l'honneur du St-Sacrement, trois en l'honneur de la

Tr. S. Vierge, trois en l'honneur des SS. Anges, et trois pour les fidèles trépassés.

2° Cette fondation sera écrite sur un tableau qui restera toujours affiché dans la sacristie.

3° Pour liquider les arrérages de 77 ou 80 messes, qui n'ont pas été acquittées, nous croyons entrer dans les vues du testateur, en permettant, faute de prêtres qui puissent les acquitter, d'employer la rétribution à acheter un calice neuf, et nous ordonnons au marguiller en charge de le faire incessamment, aux dépens de la fabrique.

4° Pour aider la fabrique à supporter cette charge de douze messes, le dit Sr. P.-R. Hubert, curé actuel, s'est offert de se désister, en faveur de la fabrique, de l'usage et propriété de 4 perches de prairie, dont est fait mention dans les testament et codicile, enclavées dans la terre de Denis Quentin, et nous, après avoir mûrement réfléchi sur les intentions du testateur et sur les lois du droit suivies en pareil cas, nous avons authorisé et authorisons le dit Sr. curé de l'Ange-Gardien à faire la dite cession, en son nom et au nom de ses successeurs, dont acte sera dressé devant notaire, aux frais de la fabrique, et transcrit de mot à mot sur les registres de la Fabrique, ainsi que la présente ordonnance.

Fait à l'Ange-Gardien jour et an que dessus.

Ainsi signé : GRAVÉ, vicaire-général.

Transcrit par nous, curé, soussigné

P.-R. HUBERT, ptre.
Curé.

M. Hubert s'empressa d'exécuter l'ordonnance de M. le grand-vicaire Gravé, et il fit

faire à Québec, par M. François Ranvoyzé, un beau calice d'argent, ainsi qu'on peut le constater par les comptes de l'année 1784, où on lit ce qui suit à la page 28 :

" Pour un calice neuf, par ordre de M. le grand-vicaire, payé 300 ℔s, 18 sols."

Ce calice que l'on conserve avec soin, est bien facile à reconnaître ; il porte les initiales : de M. Renvoyzé F. R. (1).

Après avoir rectifié plusienrs erreurs commises par M. Dolbec, dans les comptes et dans les régistres, M. le Grand Vicaire Gravé termina sa visite juridique en laissant la note suivante :

Nous, Vicaire Général du diocèse de Québec, soussigné, faisant une visite juridique, selon notre mandement du 26 sept. 1783, publié à la grand'messe, le 2 octobre suivant, jour de la Fête de la paroisse ; après avoir fait la dite Visite, le 5 octobre suivant, et avoir remis au 7 octobre l'examen des comptes de la Fabrique, contenu dans le présent régistre, ayant convoqué, le 8 du présent mois, tous les marguillers, comptables, avons lu les susdits comptes en présence de

(1) MM. François Renvoyzé, Louis Amiot, François Sasseville, François Lespérance, et A. Lafrance, orfèvres bien connus de Québec, ont fourni, depuis un sièclee et demi, un grand nombre de vases sacrés d'argent solide aux églises de notre diocèse. Par leur solidité, et leur valeur intrinsèque, ces vases sacrés l'emportent de beaucoup sur les objets du même genre, importés dans notre pays depuis quelques années.

chacun des marguillers et les avons déchargés de toutes dettes envers la dite Fabrique de l'Ange-Gardien.

Fait à la dite paroisse de l'Ange-Gardien le 8 octobre 1783.

GRAVÉ, Vic.-général.

Ainsi cette visite juridique de M. Gravé dura six jours.

Après l'ordonnance de M. Gravé, la fondation de douze messes par M. Dufournel a toujours été fidèlement acquittée, comme le prouve la note suivante insérée dans les registres par M. Hubert :

Requiescat in pace.

Nota—Le marguiller avait payé douze schelins pour rétribution de douze messes à l'intention de M. Dufournel, cy-devant curé de cette paroisse, des quels douze schelins je me suis chargé pour faire acquitter les dites douze messes, ce que j'ai fait à Québec : C'est, selon l'ordonnance de M. Gravé, vicaire-général, en datte du 5 Octobre 1783, faisant la visite annoncée le 2 oct. de la même année.

La dite ordonnance se trouvera, en original, avec les papiers, titres, contrats, testaments, etc., de cette église où je l'ai remis, ainsi qu'une autre ordonnance du dt. Sr. vicaire-général, relative à la visite dans l'église et cimetière ....
....

Les douze messes fondées par feu M. Dufournel n'ont été acquittées à Québec, que par impossibilité

de le faire cette année (1784) icy, vû que je n'ai pu m'en charger.

A l'Ange-Gardien, le 12 Février 1784.

Nous pouvons ajouter que, depuis cette époque, chacun des curés de l'Ange-Gardien s'est acquitté de ce devoir. En 1870, lors de sa première visite pastorale, feu Son Eminence le cardinal Taschereau a pris la peine de parcourir tous les comptes depuis 1784 pour vérifier la chose.

Nous ne saurions passer outre, sans rendre à la mémoire de M. P.-R. Hubert un nouveau témoignage de son zèle. Sans lui, et sans le soin minutieux qu'il apportait à tout ce qui intéressait la petite paroisse de l'Ange-Gardien, il est probable que la fondation des 12 messes de M. Dufournel aurait fini par être mise en oubli.

En outre, c'est à M. Hubert que nous devons la conservation du testament de M. Dufournel. Nous avons eu soin de le faire imprimer à la fin de cet ouvrage.

Enfin, c'est, sous l'administration de M. Hubert, que la paroisse obtint de Rome le privilège de deux indulgences plénières à perpétuité. Voici ce qu'il écrit à ce sujet : "On a reçu icy cette année, par la voye de Mrs du Séminaire de Québec, deux indulgences plé-

nières, une pour le 2 octobre, et pour le jour de Noël, qui sont accordées par N. S. P. le Pape Pie VI, à perpétuité, en date du 19 septembre 1784. Signé, *Stephanus Borgia*, &c. En cas que la bulle vint à être égarée ou autrement perdue, j'atteste de l'avoir reçue et l'avoir fait viser par M. Gravé, vicaire-général, le 24 juin 1785.

P. R. HUBERT, Ptre., Curé.

Voici la copie authentique de cette bulle dont nous conservons l'original dans nos archives :

EX AUDIENTIA SSmi. habitâ per me infrûm S. CONGNIS de PROPAGANDA FIDE SECRETARIUM.

SSmus. Dominus noster Pius Divina Providentiâ PP. VI. omnibus et singulis utriusque sexûs Christi fidelibus qui vere penitentes, confessi, et sacrâ communione refecti Ecclesiam Parochialem sub titulo SS. Angelorum Custodum Quebecens. Diecesis in Americâ Septentrionali devote visitaverint die 2 Octobris, ac aliâ die infra annum ab ordinario semel tantum designandâ, ibique per aliquod temporis spatium pias ad Deum preces affuderint pro Sancta Fidei propagatione, quâ die predictarum id egerint, Plenariam Indulgentiam, singulis annis in perpetuum lucrandam, et applicabilem quoque per modum suffragii, animabus in Purgatorio detentis, misericorditer in Dno. concedit, atque impertitur.

Datum Roma ex edibus ejusdem S. Congnis, die et anno predictis.

STEPHANUS BORGIA, S. Congis.
[L. S.] de Propda Fide Secrius.

Sur le verso on lit :

Vidimus, publicari permisimus et diem Natalem Dni nostri Jesu-Christi designavimus in quâ juxta tenorem brevii poterunt fideles designati lucrari indulgentam plenariam.

Quebeci, 24 Junii 1785

GRAVÉ, *Vic. Genalis.*

*
* *

Le 27 juillet 1787, était pour les paroissiens de l'Ange-Gardien un grand jour de fête. Mgr Jean-François Hubert, en tournée pastorale, était au milieu d'eux et administrait la confirmation à un grand nombre d'enfants. Vingt ans s'étaient écoulés depuis la dernière visite épiscopale, faite par Mgr Briand, le 22 juin 1767.

Pendant ce laps de temps, surtout pendant l'administration de M. Dolbec quelques abus et quelques désordres s'étaient introduits ; mais depuis, grâce à la vigilance du nouveau pasteur, tout était rentré dans l'ordre. La plus grande régularité régnait partout dans la paroisse ; De plus, l'église avait été restaurée. Cette

visite à l'Ange-Gardien et au Château-Richer, apporta une heureuse diversion aux graves préoccupations qui pesaient alors sur l'évêque de Québec. Il put, pendant ces quelques jours passés au milieu de la population paisible de la côte de Beaupré, oublier les chagrins cuisants que lui causait alors la conduite ambitieuse de l'un de ses prêtres, l'abbé Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles. On sait que ce dernier, étant précepteur des enfants de Lord Dorchester, s'était attiré les bonnes grâces de ce gouverneur et avait réussi à se faire nommer coadjuteur de l'évêque de Québec. Le 12 juillet précédent, Mgr Hubert avait été contraint de lui donner la consécration épiscopale dans sa Cathédrale à Québec. Dans pareilles circonstances, quelle consolation, disons mieux quel légitime orgueil, pour l'évêque de Québec, de trouver chez son frère, le curé de Château-Richer, un prêtre sans ambition, pieux, zélé, en un mot le type achevé du brave curé de campagne, travaillant sans bruit, sans ostentation et ne recherchant que la gloire de Dieu et l'avancement spirituel et temporel de ses paroissiens.

Lors de cette visite de Mgr Hubert, la paroisse de l'Ange-Gardien ne comptait que

478 personnes, comme on le constate par le tableau suivant fait par M. Hubert :

" Selon le dénombrement des personnes de cette paroisse, fait en Janvier 1790, par ordre de Monseigr l'évêque de Québec, à la demande de Mylord Dorchester, il y a :

12 hommes au-dessus de 60 ans
28 femmes item
74 mariés ou veufs depuis 16 à 60 ans
63 femmes item
63 garçons depuis 16 à 60
58 filles item
31 garçons depuis 8 à 16 ans
24 filles item
74 garçons au-dessous de 8 ans
51 filles item

478 personnes. A l'Ange-Gardien, 1er Fév. 1790.

P. R. Hubert.

Nous trouvons au bas de la même page une note curieuse de M. Hubert, qui ne fait pas l'éloge de l'esprit d'entreprise des anciens habitants de l'Ange-Gardien :

" En 1780, le 22 Octobre, un dimanche, au prône, j'ai représenté aux habitants de l'Ange-Gardien la nécessité d'avoir dans leur salle un poële, pour leur usage et pour y faire le Catéchisme en hyver, ce qui, malgré mes raisons, n'a point eu lieu, ayant trouvé qu'excepté cinq, tous s'y opposaient, ou plutôt n'ont pas daigné seulement répondre à ma demande."

P. R. Hubert, *Curé.*

Nous croyons qu'il sera plus agréable à nos lecteurs de nous abstenir de tout commentaire.

***

Cependant, au commencement de l'année 1793, M. Hubert commencait à sentir les atteintes de la maladie qui devait bientôt l'enlever à l'estime de ses paroissiens. L'évêque de Québec, malgré le petit nombre de prêtres qu'il avait à sa disposition, lui envoya à la fin de mai 1794, M. L.-L. Bédard, jeune prêtre qu'il venait d'ordonner, quelques jours auparavant. M. Bédard demeura un an avec le digne curé de l'Ange-Gardien, et à l'automne de 1795, fut remplacé par M. Charles Faucher. Toutefois M. Hubert luttait avec énergie contre le progrès de la maladie et ne laissait à peu près rien à faire à ses vicaires, comme le témoigne le registre ; car, pendant ces trois dernières années, presque tous les actes sont encore rédigés et signés par lui. Enfin, le 6 novembre, le bon curé, d'une main visiblement affaiblie et toute tremblante, écrit son dernier acte et abandonne le soin de ses deux cures à son vicaire, M. Faucher. Il languit encore trois mois et il s'endormit dans le Seigneur, au presbytère du Château-Richer, le 14 février 1797.

Mgr Jean-François Hubert vint présider à ses obsèques qui eurent lieu le lendemain dans l'église de Château-Richer comme le prouve l'acte suivant redigé par l'évêque lui-même :

" Le quinze janvier, mil sept cent quatre vingt-dix-sept, par nous, soussigné, Evêque de Québec, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, sous le marchepied de l'autel du Sacré-Cœur, le corps de Messire Pierre René Hubert, curé de cette paroisse et de l'Ange-Gardien, décédé hier, muni de tous les sacrements, âgé de cinquante-deux ans et quatre mois. Etaient présents Messire Desjardins, Vicaire Général, M. Robert, Supr. du Séminaire de Québec, M. Gaillard, curé de Ste Anne, M. Faucher, vicaire de cette paroisse, et plusieurs autres.

† JEAN FRANCS, *Evesque de Québec*,
ROBERT, Ptre,
BERNARD GAILLARD,
DESJARDINS,
CHS. FAUCHER, Ptre, *Curé d'office*.

En mourant M. Hubert emportait avec lui les regrets de toute la Côte de Beaupré, où il avait passé les trente années de sa vie sacerdotale. Les habitants du Château et de l'Ange-Gardien surtout le pleurèrent sincèrement ; car les vingt années de son ministère au milieu d'eux, comptent parmi les plus heureuses et les plus prospères de ces deux paroisses.

Cependant, il ne faut pas oublier comme nous l'avons dit en 1777, à l'époque où M. Hubert en fut chargé par M. Briand, bien des abus s'y étaient introduits, bien des scandales y avaient été donnés. Les guerres de la Conquête, le séjour des troupes anglaises et françaises dans ces paroisses, et surtout l'interruption forcée des visites épiscopales y avaient amené comme partout ailleurs, un grand relâchement dans les mœurs.

Sans bruit, sans ostentation, mais avec cette énergie calme, persévérante, irrésistible, qui mène toujours au succès, M. Hubert parvint, en peu de temps, à rétablir l'ordre, la discipline et même la piété ; en un mot, il fit de ses deux cures un poste si enviable, que Mgr Hubert, évêque de Québec, s'étant démis de son évêché, demanda d'y être nommé curé, jugeant que c'était la plus belle retraite que la Providence put lui ménager pour y terminer ses jours.

A ses belles qualités, M. Hubert joignait un grand amour pour les études ecclésiastiques, et malgré le prix énorme des livres à cette époque, il avait su se faire une assez belle bibliothèque. Nous lisons à ce sujet dans l'*Histoire des Ursulines de Québec :* " Messire P.-René Hubert, curé de Château-Richer et

de l'Ange-Gardien nous constituait héritières de son Grand Dictionnaire de Trévoux, en 3 volumes in-quarto, estimé à 72 livres. C'était bien alors, continue l'annaliste, un vrai trésor qu'un dictionnaire aussi considérable."

Enfin si nous ajoutons que M. Hubert favorisa la vocation de deux prêtres, celle de l'un de ses paroissiens, M. Pierre Huot, et celle de son jeune frère, M. Jacques Hubert, nous pourrons affirmer qu'il est une des figures remarquables du clergé canadien, et la paroisse de l'Ange-Gardien peut, à bon droit, s'énorgueillir de l'avoir eu pour curé.

CHAPITRE VIII

1797 à 1805

Lettre de M. l'abbé Douville.—M. Chs. Faucher-Chateauvert, curé d'office.—Mgr Hubert, curé de Château-Richer et de l'Ange-Gardien.—M. Raimbault. Détails sur sa vie.—Son arrivée à l'Ange-Gardien. Ses élèves.—M. Painchaud.—Travaux dans l'église.—Ordinations à l'Ange-Gardien.—Départ pour Nicolet.

Pendant que nous étions occupés à recueillir les matériaux de l'histoire de l'Ange-Gardien, M. l'abbé J.-A.-R. Douville, supérieur du Séminaire de Nicolet, nous fit l'honneur de nous adresser la lettre suivante que nous publions ici avec sa permission :

3 décembre 1900.

RÉV. M. R.-E. CASGRAIN,
Curé de l'Ange-Gardien.

Cher Monsieur,

Vous êtes le successeur d'illustres personnages dans cette belle paroisse de l'Ange-Gardien, entre autres, du vénérable M. J. Raimbault, qui a été 35 ans curé de Nicolet et supérieur du Séminaire.

C'est à ce dernier titre que je m'adresse à vous aujourd'hui, pour obtenir un renseignement que je serais très flatté d'avoir.

Il se chantait autrefois dans votre église *une prose* en l'honneur des Anges Gardiens, attribuée à M. Raimbault, dont la première strophe était :

Felices, concentibus
Dicite solemnibus
Angelorum gloriam !

J'ai le texte complet des 22 strophes ; mais je n'ai pas le chant, en usage dans votre église, quand on chantait cette prose à la messe de la fête patronale. Mgr Plessis semble dire, dans une de ses lettres à M. Raimbault, qu'il était tout-à-fait de son goût. Ce chant ne doit pas être perdu et vous devez l'avoir quelque part dans vos archives de paroisse, dans quelque bouquin peut-être.

Serez-vous assez bon d'en faire la recherche et de m'en faire une copie ? Vous me feriez un sensible plaisir, en me rendant ce service, comme aussi en me disant tout ce que la tradition peut vous faire connaître sur cette prose, surtout si on l'attribue à M. Raimbault.

En attendant une réponse favorable, je demeure, mon cher monsieur, avec une parfaite considération

Votre dévoué serviteur,

J.-A.-R. DOUVILLE, Ptre,
Sém. de Nicolet.

Cette lettre de M. le Supérieur du Séminaire de Nicolet nous a fait regretter davantage la

disparition des vieux livres de chant qui contenaient la prose en question, ainsi que la musique qui l'accompagnait. Toutefois nous sommes heureux de pouvoir la citer, car elle est la meilleure introduction que nous puissions choisir pour le chapitre de notre histoire, qui traite de l'administration de M. Raimbault.

***

A la mort de M. Hubert, M. Chs Faucher-Chateauvert fut nommé curé d'office et continua de desservir la paroisse ainsi que celle du Château jusqu'à l'automne suivant.

Le 1er de septembre, comme nous l'avons vu plus haut, Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, étant gravement malade, résigna son siège en faveur de son digne coadjuteur, Mgr Denaut, et demanda et obtint la cure de Château-Richer encore unie à celle de l'Ange-Gardien, pour aller y terminer ses jours. Il s'y rendit le 20 du même mois, accompagné de M. Raimbault, chapelain des Ursulines, qui devait lui servir de vicaire.

L'honneur que l'évêque de Québec faisait aux habitants de Château-Richer et de l'Ange-Gardien, en venant demeurer au milieu d'eux, était loin d'être amoindri par la présence du

jeune lévite qui l'accompagnait. M. Raimbault appartenait à cette phalange de prêtres exilés de France par la révolution, qui, semblables à la vague de l'océan déferlant sur le rivage, envahirent tout le littoral de l'Amérique du Nord, depuis les grèves brumeuses du Cap Breton, jusqu'aux rives ensoleillées du Golfe du Mexique. Les uns simples missionnaires, comme les de Calonne, les Desjardins, les Sigogne, etc., etc., pour ne nommer que les plus célèbres, se répandirent dans toute l'Acadie et le diocèse de Québec, tandis que d'autres, devenus évêques, tels que les Cheverus, les Flaget, les Bruté et les Dubourg etc., occupèrent les sièges, nouvellement érigés par Rome, dans les villes de Boston, Bardstown (aujourd'hui Louiseville), Vincennes, et Galveston. De concert avec Mgr Carroll, archevêque métropolitain de Baltimore, ils établirent la hiérarchie catholique dans les Etats-Unis.

Rien de plus beau, de plus poétique même, que cette phase du catholicisme en Amérique. Elle rappelle involontairement la scène de la pêche miraculeuse du lac de Génézareth ; et il nous semble entendre le divin Maître répéter à ces nouveaux apôtres la parole qu'il adressait à St-Pierre : *Duc in altum.*

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ici une esquisse rapide de la vie de M. Raimbault, avant son arrivée en Canada. Nous puisons largement dans l'ouvrage de M. l'abbé Bois les renseignements qui vont suivre.

M. Jean Raimbault naquit le 4 février 1770 à Saint-Aignan, une des paroisses de la ville d'Orléans. Son père, Etienne Raimbault, était un ancien militaire qui vivait du produit de sa ferme. Sa mère, Françoise Doucet, était une femme très pieuse, et l'enfant suivit son exemple, sans jamais se démentir.

Après avoir terminé ses études classiques au collège de Meung, où, suivant le témoignage de M. l'abbé Desjardins, il remporta les succès les plus éclatants, M. Raimbault entra au séminaire d'Orléans et fut chargé de l'enseignement de la philosophie, à un âge, où d'autres peuvent à peine en commencer l'étude. Mais bientôt la révolution vint l'arracher à ses modestes fonctions.

M. Raimbault préféra quitter le séminaire, plutôt que de prêter le serment à la constitution civile du clergé, qu'on exigeait même des étudiants en théologie.

Après avoir étudié la chirurgie pendant quelque temps à Orléans, il fut contraint de prendre du service militaire ; mais grâce à ses

connaissances médicales, on le nomma, à son insu, assistant-chirurgien de son régiment, et le 6 octobre 1793, M. Raimbault partait d'Orléans avec son corps d'armée. Revêtu d'un uniforme bleu ciel à parements de velours noir et à galons jaunes, coiffé d'un chapeau à la Henri IV, décoré d'une cocarde rouge et noir, notre jeune chirurgien dut suivre son régiment qui partait pour la Belgique. Bientôt on arriva à Philippeville, place forte située dans la province de Namur.

Dans le même régiment se trouvait M. Vincent Fournier, qui avait, lui aussi, étudié la théologie sous la direction des messieurs de Saint-Sulpice à Orléans. M. Raimbault s'ouvrit à lui pour effectuer son projet d'évasion.

Dans la nuit du 24 décembre 1793, sous prétexte d'aller à la messe de minuit, les deux jeunes amis tentèrent une première fois de traverser la frontière, sans pouvoir y réussir. Cependant, comme ils sortaient souvent, l'un en sa qualité de pourvoyeur, et l'autre comme assistant-chirurgien du régiment, ils réussirent, sans éveiller de soupçons, à ourdir un nouveau plan d'évasion. Nous continuons de citer l'abbé Bois.

" Le 26 décembre il purent se rendre à un village situé sur les confins de la province de

Liège, et entrèrent dans l'église du lieu, qui avait été épargnée ; on y chantait le salut du Saint-Sacrement. C'était déjà pour eux une grande consolation. Leur présence, et surtout leur uniforme, créèrent quelque sensation parmi les rares assistants, mais leur maintien respectueux rassura bientôt ces bons chrétiens.

Le prêtre officiant leur parut pieux, ils devinèrent à son maintien qu'il n'était pas un intrus, et se décidèrent à aller le trouver, dans la sacristie, pour lui confier leur projet.

Le prêtre leur montra d'abord quelque défiance. Leur uniforme, leur qualité de fugitifs ne les recommandaient guère à une personne surveillée incessamment, et il refusa de les aider. Ils lui avouèrent alors qu'ils étaient séminaristes, et qu'ils désiraient aller à l'étranger continuer leurs études théologiques. Le bon prêtre se laissa persuader, et les accueillit dans sa maison avec une franche hospitalité. Ils y passèrent la nuit. Le lendemain, de grand matin, le brave curé, après leur avoir donné quelques provisions, les conduisit au fond de son jardin, d'où il leur indiqua un sentier détourné qui les conduisit sur la route de Liège, où ils arrivèrent quelques jours après. Le 17 janvier 1794, 22 jours après

avoir quitté le régiment, ils entrèrent à Bruxelles.

Nos jeunes exilés furent accueillis avec beaucoup de bienveillance, dans une sorte de séminaire de cette ville, où s'étaient refugiés quatorze évêques émigrés et un grand nombre de prêtres français.

Le 28 juin suivant, M. Raimbault se rendit à Anvers avec son compagnon, M. Fournier, qui le quitta pour se rendre en Allemagne.

Resté seul, sans ressources, M. Raimbault résolut de passer en Angleterre ; après bien de péripéties, déguisé sous un costume de matelot, il parvint à débarquer à Harwich près de Colchester. De là il partit à pied pour se rendre à Londres. Chemin faisant, un bon bourgeois lui donna des habits et des chaussures, pour remplacer la pauvre défroque de marin endossée sur les bateaux d'Anvers.

Enfin, le 12 juillet 1794, il arriva à Londres.

Le gouvernement de la Grande Bretagne avait voté des sommes considérables, pour améliorer la position des émigrés français. La généreuse hospitalité que l'Angleterre exerça envers eux, excita l'admiration universelle.

Dans toute l'étendue du royaume, les citoyens rivalisant de zèle, imitaient le noble exemple que le roi, la cour, les ministres d'Etat et tous

les grands personnages du pays donnaient au monde entier.

Par un contraste, auquel il ne s'attendait pas, M. Raimbault s'aperçut bientôt que non seulement, comme exilé français, mais surtont, comme prêtre catholique, il pouvait compter sur les bonnes dispositions du peuple anglais.

M. Raimbault demeura onze mois en Angleterre ; s'efforçant par son travail à ne pas être à charge à ses autres compatriotes et à se suffire à lui-même. A Londres, il enseignait le français, et donnait des leçons de musique.

" J'ai manqué depuis peu, dit-il dans une de ses lettres, une place bien agréable, dans une académie situé à une lieue de Londres, dans le plus beau site. Elle était de 25 guinées par an, et la table, etc., mais il fallait veiller et conduire les enfants à l'église protestante, et je l'ai refusée."

Parmi ses élèves, M. Raimbault avait un jeune gentilhomme anglais du nom de Murrogh, auquel il donnait des lecons de français. Instruit par quelques paroles, échappées au cours de la conversation, de l'état de gêne où se trouvait son digne professeur, le jeune homme lui offrit, avec beaucoup de délicatesse, quelques secours, mais M. Raimbauit s'excusa, disant, qu'il ne croyait pas devoir accepter.

Cependant l'élève admirait de plus en plus l'égalité d'âme, la droiture, la variété des connaissances et la piété de son professeur. Il devinait que cet homme, d'un esprit si orné, joint à de si belles manières, pouvait se faire un brillant avenir en Amérique, en s'y livrant à l'enseignement. Plein de cette pensée, il lui proposa de faire un voyage aux Etats-Unis. L'abbé Raimbault avoua alors à son élève qu'il était catholique et de plus ecclésiastique. A cet aveu, M. Murrogh redoubla ses instances, tant pour lui faire accepter ses services, que pour le décider à se rendre au Canada, dans le but de servir son Eglise.

Avant de prendre une décision finale, M. Raimbault alla consulter M. l'abbé Bourret, agent des Sulpiciens à Londres. Celui-ci lui apprit qu'il venait de recevoir une somme d'argent de M. Octave Plessis, curé de Québec, demandant, au nom de Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, de lui envoyer au moins douze prêtres qui consentiraient à se consacrer au ministère paroissial. L'abbé Bourret ajoutait que l'argent qu'il lui ferait toucher, devait servir à défrayer le coût de la traversée de ceux qui se décideraient à passer au Canada. Il n'y avait pas à hésiter : M. Raimbault accepta les offres qu'on lui faisait,

et avertit M. Murrogh de son prochain départ pour le Canada. Celui-ci, avec une générosité digne de l'éducation d'un gentilhomme anglais, s'empressa de lui ménager un passage sur un des vaisseaux marchands consignés à son associé à Québec.

Muni de lettres de recommandation les plus flatteuses, M. Raimbault s'embarqua à Plymouth, le 1er juin 1795, et arriva à Québec, le 6 juillet suivant. Pendant la traversée, le jeune abbé fut traité avec les plus grands égards.

Aussi, M. Raimbault conserva, pendant toute sa vie, un profond attachement pour son élève. Il ne manquait jamais l'occasion de faire son éloge, et de louer en même temps la libéralité du peuple anglais envers ses compagnons d'exil.

A son arrivée à Québec, il reçut, à bord du vaisseau, la visite de son ami l'abbé Louis-Joseph Desjardins qui le conduisit au Séminaire. Les prêtres de cette vénérable maison l'accueillirent avec le respect qu'ils n'ont cessé de témoigner à ceux que l'infortune leur amène, et le présentèrent à Mgr Denaut, consacré à Montréal quelques jours auparavant, (29 juin 1795), et qui se trouvait à Québec pour prêter son serment d'office.

Le nouveau prélat honora l'abbé Raimbault

de la confiance la plus entière, et il l'amena avec lui à Longueuil, afin de le préparer à recevoir les saints ordres.

Les lettres de recommandation qu'il apportait avec lui, son prestige personnel, sa réserve, méritaient au jeune abbé cette faveur de l'évêque.

Le 19 juillet 1795, il reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat, et le 25 du même mois il fut fait diacre et le lendemain il fut élevé à la dignité du sacerdoce.

C'était la première ordination que faisait Mgr Denaut.

Par une gracieuse attention du bon évêque, M. Raimbault prit quelques semaines de vacances ; et en compagnie de l'abbé Perinault, vicaire de Longueuil, il fit une excursion sur la rivière Chambly. Le calme des belles campagnes qu'il traversait, l'aisance de la population et surtout l'esprit de foi et de piété qu'il remarquait partout, produisirent chez lui une impression si profonde, que plus tard, devenu supérieur de Nicolet, il faisait ses délices de préparer les jeunes prêtres au sacerdoce, afin, disait-il, de s'acquitter d'une dette de reconnaissance qu'il avait contractée, vis-à-vis du clergé canadien, au jour de son ordination.

A la fin de ces heureuses vacances, il fut

placé au séminaire de Québec, où il s'adonna à l'étude de la théologie à l'enseignement, avec tant d'ardeur, que bientôt sa santé en souffrit. Au bout d'un an, il dut quitter cette maison pour se livrer au ministère pastoral. Ce fut alors que Monseigneur Hubert, avant de prendre possession de la cure du Château-Richer, obtint que l'abbé Raimbault l'y accompagnerait en qualité de vicaire.

Mais, cependant, Mgr Hubert était déjà si mal, que le premier dimanche qui suivit son arrivée au Château, il ne put pas même monter en chaire pour annoncer à ses paroissiens sa prise de possession de la cure. Il chargea son digne vicaire de le remplacer, et voici en quels termes M. Raimbault exposa à ses auditeurs, les arrangments quee Mgr Denaut venait de prendre, pour la desserte de leur paroisse. C'est un modèle du genre : Nous continuons de citer l'abbé Bois :

« Le respectable prélat qui a conduit pendant un temps, hélas ! trop court, ce vaste diocèse, avec tant de sagesse et de succès, après en avoir remis l'administration dans les mains d'un digne successeur, a choisi cette paroisse pour sa retraite. Tandis que tout son troupeau regrette la perte de son pasteur, qui a prodigué sa santé pour le gouverner, vous

seuls, portion privilégiée, vous avez à vous féliciter de le posséder au milieu de vous et de l'avoir à votre tête, comme votre pasteur particulier. Vous l'avez vu, il y a peu de temps, venir rendre les derniers devoirs à un frère dont le nom rappellera toujours à votre souvenir, un curé plein de zèle et d'ardeur pour votre salut; et, c'est pour succéder à ce digne frère, et perpétuer parmi vous l'esprit de paix, de charité et de religion, qu'il vient maintenant prendre la conduite de cette paroisse.

« Hélas! pourquoi ses forces ne lui permettent-elles pas de suivre les élans de son ardeur, pour votre satisfaction; et de s'adonner aux travaux du saint ministère!

« Vous sentiriez bientôt les effets de son zèle, de sa sollicitude pastorale et de cette affection qu'il vous porte, et dont sa démarche ne vous laisse aucun lieu de douter. En retour de cette prédilection qu'il vous témoigne, il vous demande le secours de vos prières. Il veut que vous demandiez au ciel que sa volonté s'accomplisse à son égard, pour la santé ou la maladie, pour la mort ou pour la vie.

« Mais, tandis que sa conformité et sa résignation aux ordres de la Providence ne lui permettent pas de rien demander davantage

pour lui, vous devez, vous, mes frères (et j'aime à croire que le vœu que je vais vous dicter, est aussi conforme à vos sentiments, qu'il l'est à votre propre intérêt,) vous devez, dis-je, implorer le secours du ciel et demander au Seigneur, avec instance, qu'il rende à votre pasteur les forces du corps qu'il a perdues, en travaillant au gouvernement de cette Eglise, afin qu'il devienne en état de travailler de nouveau à guérir les infirmités spirituelles de son troupeau ; c'est le vœu particulier que j'adresserai à l'autel, dans le saint sacrifice de la messe, toutes les fois que je l'offrirai dans cette église.

« En attendant qu'il plaise au Seigneur de lui rendre la vigueur et la santé, vous trouverez, dans mon faible ministère, toute l'assistance qu'il dépendra de moi de vous donner. Aidé du secours du ciel et de vos prières, que vous ne me refuserez pas, guidé par les conseils de votre sage pasteur, que je me ferai un devoir de consulter, dans tout ce qui concernera l'administration de cette paroisse, je m'efforcerai de répondre à la confiance dont il m'honore, et de vous procurer tous les secours spirituels que vous avez droit d'attendre de mon ministère... »

En lisant cette belle page, on comprend

aisément, comment M. l'abbé Raimbault avait su de suite se concilier l'estime de Mgr Denaut, ainsi que la bienveillance de tous ceux qui l'approchèrent à son arrivée au Canada.

On y découvre à l'instant l'homme supérieur, dont l'âme élevée, les sentiments délicats, l'éducation littéraire soignée, comme celle d'un rhéteur, laissent entrevoir la place distinguée qu'il devait occuper bientôt, dans les rangs de notre clergé.

En se rendant au Château, Mgr Hubert espérait que l'air de la campagne lui rendrait assez de forces, pour lui permettre de travailler encore dans ce petit coin de la vigne du Seigneur; mais à peine y eût-il passé quinze jours, que le pauvre évêque, se sentant plus mal, se fit transporter pour la dernière fois à l'Hôpital-Général. C'est là qu'il mourut le 17 octobre suivant, à l'âge de cinquante-huit ans et six mois, après trente-et-un ans de prêtrise et douze ans d'épiscopat.

Après la mort de Mgr Hubert, l'abbé Raimbault déclara à Mgr Denaut, qu'il préférait n'avoir qu'une seule cure à desservir, et lui demanda celle de l'Ange-Gardien, ce qu'il obtint sans peine. Le 16 novembre suivant, il prit possession de cette paroisse.

C'était une charmante solitude que le pres-

bytère antique de l'Ange-Gardien, avec son verger planté sur le versant du coteau et son petit jardin cultivé avec soin. La modeste église rappelait au digne curé la pauvreté et la foi vive de nos premiers colons, tandis que la population laborieuse, économe, aux mœurs douces et pacifiques, aux habitudes champêtres, lui apportait, comme un parfum venu de France, le souvenir des familles patriarcales au sein desquelles s'était écoulée son heureuse enfance.

En un mot, l'abbé Raimbault se trouva parfaitement heureux. Plus tard, devenu supérieur de Nicolet, il se plaisait à répéter à ses collègues du séminaire, que le séjour de l'Ange-Gardien lui avait fait oublier les chagrins de l'exil.

Pour utiliser les nombreux loisirs que lui laissaient les travaux du saint ministère, M. le curé Raimbault voulut réunir autour de lui un bon nombre d'élèves qu'il désirait préparer pour le sanctuaire. Le premier et le plus illustre parmi eux, fut M. Chs-Frs Painchaud, fondateur du collège de Ste-Anne de la Pocatière. L'éloge de M. Painchaud n'est plus à faire. La pléiade brillante d'hommes si distingués et dans l'Eglise et dans l'Etat, qui lui doivent leur éducation classique, proclame hautement son nom, comme une de nos plus

pures gloires nationales. Mais il ne faut pas oublier que c'est à M. Raimbault, curé de l'Ange-Gardien, que revient l'honneur d'avoir formé ce grand bienfaiteur de notre pays.

*
* *

Le 1er février 1801, était un jour de grande réjouissance pour les paroissiens de l'Ange-Gardien. Monseigneur Plessis, qui venait d'être consacré évêque, le 25 janvier précédent, voulut, pour honorer M. l'abbé Raimbault, venir faire une ordination (c'était sa première) dans l'église de l'Ange-Gardien. M. Charles-L. Hot fut ordonné prêtre, et M. Chs-François Painchaud fut tonsuré le même jour, à la demande de M. Raimbault.

Outre M. l'abbé Painchaud, M. le curé de l'Ange-Gardien avait encore d'autres élèves du sanctuaire tels, que : MM. François-Mathias Huot, Louis Marcoux et Joseph-M. Bélanger, qui tous trois devinrent prêtres et honorèrent le sacerdoce.

M. Mathias Huot était un enfant de l'Ange-Gardien. Il fut le second prêtre que cette paroisse a donné au diocèse de Québec. Né le 25 février 1784, il était fils de François Huot et de Ursule Cantin ; ordonné le 11 octo-

bre 1807, il fut d'abord envoyé comme missionnaire à Caraquet et à Miramichi, puis nommé curé à Ste-Anne des Plaines, en 1813.

" Vers la mi-janvier, dit M. l'abbé Charles Beaubien, M. François-Mathias Huot prit possession de la cure du Sault-au-Récollet. M. Huot s'y distingua par sa tendre dévotion à la Sainte Vierge, en obtenant l'érection canonique de la confrérie du Carmel, par l'établissement des quarante heures, et par des travaux importants faits pour la restauration de l'église... Sentant les atteintes d'une grave maladie, il quitta le Sault au mois de mars 1827, pour aller chercher quelque soulagement à l'Hôpital-Général de Québec. Ce fut inutile ; le mal augmenta, et il mourut le 6 août 1827, à l'âge de 43 ans. » Suivant son désir, il fut inhumé dans l'église de l'Ange-Gardien, dans le chœur, du côté de l'épitre. Mgr Baillargeon, alors curé de cette paroisse, présida à ses funérailles. Il existe à l'Ange-Gardien un portrait de ce bon curé, conservé dans la famille de M. Mathias Côté, son petit neveu.

Deux autres jeunes étudiants, Henry Hardinge et P. Schuyler, l'un anglais, l'autre américain, étaient venus se joindre à nos fervents ecclésiastiques, afin de profiter des leçons de français que leur donnait M. le curé Raim-

bault. Vifs, pétulants, avec des goûts de sportmen, Henry Hardinge, et son compagnon Schuyler offraient un contraste frappant avec les habitudes timides et réservées de leurs camarades canadiens. Mais telle était l'influence du bon abbé sur eux, que malgré la différence de religion, les jeunes Hardinge et Schuyler, par leur bonne conduite, firent, comme leurs compagnons catholiques, l'édification de la paroisse et la joie du vénérable prêtre chargé de leur procurer une bonne et saine éducation. Le Docteur E. Dionne, dans sa *Vie de M. Painchaud*, nous donne sur M. Hardinge les détails suivants :

« Hardinge était fils du révérend Henry Hardinge, recteur de Stanhope, comté de Durham, en Angleterre. Il était né le 30 mars 1785.

« A peine âgé de six ans, il entrait comme enseigne dans l'armée anglaise.

« Il suivit bientôt son régiment à Québec. Ici, on le confia à M. Raimbault, curé de l'Ange-Gardien, afin de lui donner une éducation française.

« Son éducateur ne tarda pas à distinguer les éminentes qualités dont il était doué ; et il répéta à plusieurs reprises : *ce jeune homme fera un grand chemin...*

« Repassé dans son pays, Hardinge continua à servir dans l'armée, et, durant la guerre de la Péninsule, son mérite se fit connaître dans plusieurs engagements, entre autres, à Badajoz et à Busaco. Il contribua à la victoire des Anglais à Albuera, et nous le retrouvons, couvert de gloire, à Salamanque, à Vittoria, à Nivelle, à Nive et à Orthes. Il fut blessé à Vittoria, et perdit une main à Ligny, sous Blücher.

« Durant la paix qui suivit, Hardinge remplit plusieurs positions importantes. Il fut successivement greffier d'ordonnance en 1823 ; secrétaire de la guerre en 1828 ; secrétaire en chef d'Irlande, avec un siège dans le cabinet en 1830 et en 1834 ; encore secrétaire de la guerre en 1841 ; gouverneur général de l'Inde en 1844 ; maître général de l'Ordonnance en 1852, et enfin commandant en chef des forces britanniques à la fin de la même année. Trois années plus tard, il atteignait le haut grade de feld-maréchal. Hardinge se retira de la vie publique en 1856 et mourut le 24 septembre de la même année, à South Park, à l'âge de 71 ans.

« Sir Henry n'oublia pas M. Raimbault. Toutefois il ne fit jamais plus que de lui envoyer, un jour, ses compliments, par l'intermé-

diaire d'un citoyen de Québec, qui l'avait rencontré en Angleterre.

—Dites à M. Raimbault ajouta-t-il, que c'est grâce à l'instruction qu'il m'a donnée, que je dois en grande partie ma promotion, et d'avoir pu figurer dans l'état-major du général Blücher pour diriger l'opération ou, du moins, aider la décision de la bataille de Waterloo.

« Deux fois M. Raimbault lui avait écrit : la première fois, pour le féliciter de son entrée dans le ministère, en lui recommandant le gendre du seigneur de Nicolet : M. Kenelm Chandler, lequel, étant passé à Londres, désirait une charge publique en Canada, pour le mari de sa fille ; la seconde, au départ de sir J. Kempt, administrateur, qui s'était offert de remettre lui-même la note de son ami M. Raimbault. Les deux missives restèrent sans réponse.

« —Ces grands personnages, disait en riant le bon M. Raimbault, craignent de se compromettre.

« M. Painchaud, fondateur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, avait été le compagnon d'études et de jeux du jeune Hardinge. M. N.-E. Dionne, ajoute qu'il avait toujours

conservé une grande estime pour son illustre ami.

« —Si jamais il m'était donné de passer en Europe, disait un jour, M. Painchaud, j'irais sans hésiter un instant, frapper à la porte de Harry (c'est ainsi que M. Painchaud appelait M. Hardinge) et lui demander l'hospitalité; je sais que je n'aurais pas besoin d'intermédiaire pour arriver à lui; je sais qu'il se souvient de nous, comme en 1798, bien qu'il y ait quarante ans que nous ne nous soyions pas vus, et peut-être plus de vingt qu'il ne m'ait pas écrit. Je connais son cœur: ni le temps ni les distances ne peuvent le refroidir. »

***

Cependant il ne faut pas croire, qu'en se chargeant de l'éducation de tous ces jeunes gens, M. le curé Raimbault négligeât les intérêts de sa paroisse. Loin de là. On peut en juger en lisant le portrait suivant que nous en a laissé M. l'abbé Bois: " M. Raimbault dit-il, vivait au milieu de ses paroissiens et de ses ses élèves, en se montrant toujours le modèle du prêtre. Plein d'ardeur pour le travail; toujours réservé, digne, modéré dans ses conseils, il savait leur inspirer l'amour de

la religion ; faire respecter ses préceptes et en même temps la rendre aimable.

Sa parole onctueuse et pressante portait l'émotion et la conviction. Au reste, on sait que l'abbé Raimbault était un des prédicateurs les plus distingués de son temps.

***

Tous ces détails nous ont fait oublier quelques faits d'un intérêt local.

D'abord, le 15 juillet 1798, Mgr Denaut vint à l'Ange-Gardien, pour y administrer le sacrement de confirmation. Neuf années s'étaient écoulées depuis la dernière visite épiscopale faite par Mgr Hubert.

Quelle douce satisfaction pour M Raimbault, d'avoir l'occasion de recevoir sous son toit, le bon évêque qui, trois ans auparavant, l'avait accueilli avec tant de bienveillance, au presbytère de Longueuil, pour lui conférer les saints ordres !

Dans cette visite, Mgr Denaut confirma 71 garçons et 62 filles.

A cette époque, M. Raimbault fit faire plusieurs travaux considérables pour la réparation de l'église. La générosité des paroissiens ne se démentit pas ; ainsi, par exemple, on voit

par les comptes, qu'au printemps 1799, ils donnèrent une quantité considérable de sucre d'érable, afin d'aider à la Fabrique à payer ces améliorations.

Nous lisons à ce sujet dans le livre des délibérations la note suivante :

« Le quatre octobre mil huit cent-un, après l'annonce faite au prône de la messe paroissiale, les marguillers, tant anciens que nouveaux, assemblés dans la sacristie de l'église, pour examiner un plan qui leur devait être proposé, pour la décoration de l'église, qui consiste à reculer le retable jusqu'à trois ou quatre pieds du rond-point, en séparant les deux ailes et n'y laissant que deux colonnes, pour transporter les quatre autres colonnes, dans les deux chapelles ; à faire une boisure tout autour du sanctuaire, qui réponde aux bases des colonnes du maître-autel ; à placer les deux anges dans le sanctuaire, où il sera jugé le mieux ; à ranger droit le balustre, plancheyer le sanctuaire ainsi que les chapelles . . . ont approuvé le plan ci-dessus, à condition, que le marguiller en charge, et les deux marguillers en exercice au banc-d'œuvre, qui seront autorisés à passer les marchés et les actes nécessaires, n'entreprennent rien, qu'à fur et à mesure qu'il y aura, dans le coffre-fort,

de quoi subvenir aux ouvrages entrepris ; et autorise, en conséquence, les marguillers de l'œuvre à passer les marchés et conventions en se concertant avec Monsieur le curé, pour l'exécution du dit plan ; et ont signé le présent acte, les marguillers présents, en présence de Joseph Parent et Jean Raimbault, curé, comme témoin.

marque de + Gabriel Huot	marque de + René Huot	marque de + Jacques Garneau
marque de + Simon Hébert	marque de + René Mathieu (le grand)	marque de + Magloire Marois

Nous soussignés certifions les marques ci-dessus véritables.

Jh. Parent.

Jn. Raimbault,
Curé.

On voit par cette note que l'aspect du sanctuaire fut notablement changé.

Par une disposition du testament de M. Dufournel, la fabrique était obligée d'allumer deux lampes dans les chapelles. M. Raimbault crut devoir obtenir de Mgr Denaut une modication de cette clause du testament.

Voici ce qu'il a consigné lui-même dans nos registres à ce sujet :

« Ayant témoigné à Monseigneur Denaut, lors de la visite épiscopale dans cette paroisse, en 1798, le désir que j'avais de changer cette disposition du testament de Monsr Dufournel, ancien curé de cette paroisse, qui porte qu'il y aura, dans les chapelles, deux lampes qui seront allumées tous les dimanches et fêtes d'obligation; par son autorité canonique et d'une manière qui fût agréable à la paroisse, Sa Grandeur me voulut bien répondre de vive voix, qu'elle ratifierait tout moyen juste, qui serait adopté de concert avec les habitants que l'on consulterait à ce sujet : En conséquence, dans une assemblée de 1803, la même que celle où il fut question du cimetière, mais dont je n'ai fait aucun acte, parce qu'il ne s'agissait que d'une mesure provisoire, et qui devait être soumise à l'approbation de Monseigneur dans sa visite prochaine ; je fis considérer aux habitants que la vapeur de l'huile de trois lampes ne pouvait que nuire à l'ornement de l'église, comme il était évident par les tableaux, qui s'étaient trouvés gâtés et recouverts d'une crasse noire avant leur réparation ; que les peintures qu'on pourrait mettre dans la suite sur la voûte et ailleurs, seraient bientôt endom-

magées ; que cette vapeur pénétrait même dans les armoires de la sacristie et avait sali plusieurs ornements ; et que l'effet en serait encore plus sensible sur les dorures qu'on pourrait introduire ; qu'employer une somme équivalante à la consommation de l'huile pour ces deux lampes, à l'ornement des chapelles ou de l'église était suivre implicitement l'intention du testateur, qui était sommairement de décorer l'église. C'est pourquoi je, soussigné, lors curé, étant chargé de l'entretien de ces lampes, à raison de la prairie vis-à-vis du presbytère dans les fonds, dont je jouissais suivant la coutume ; je m'offris de remplacer cette dépense par une autre, équivalante pour la décoration des chapelles, et que j'évaluai à un louis environ par an ; que cependant les lampes pourraient être allumées aux fêtes les plus solennelles, pendant les offices, en cire ou suif, pourvu toutefois que ce moyen fut soumis à Monseigneur, en temps convenable et approuvé par Sa Grandeur, sans prétendre engager, jusqu'à la dite approbation, aucun de mes successeurs dans la cure de cette paroisse. Je déclare qu'il m'a paru que ma proposition fut unanimement admise par l'assemblée et que je n'ai eu connaissance d'aucune réclamation ni opposition quelconque.–Fait ce 23 janvier 1850. »

En outre, la paroisse doit à M. Raimbault l'acquisition des deux autels latéraux qui ornent les chapelles.

Nous lisons à ce sujet, dans le deuxième livre des comptes et délibérations, la note suivante, écrite de sa main :

« En 1803, la Fabrique de St-Laurent de l'Isle d'Orléans, ayant dessein de vendre de gré à gré deux tabernacles dorés, qui n'étaient point de proportion avec les petits autels de la dite église, je soussigné, curé de cette paroisse, fis part aux habitants, par forme d'avertissement au prône de la messe paroissiale, de cette occasion favorable d'acquérir deux tabernacles pour nos petites chapelles qui en manquaient. Le résultat de cet avertissement fut si satisfaisant, par les contributions volontaires que chacun s'empressait d'offrir, que les marguillers et moi ne balançâmes point d'aller faire des propositions au curé et marguillers de St-Laurent. Le marché fut conclu et les tabernacles, avec leur garniture de croix et six chandeliers de bois argentés, et leur couverture d'indienne, achetés pour prix de soixante et douze louis, dix-huit chelins quatre deniers, cours de cette province, comme fait foi la quittance, signée du curé et des marguillers, conservée dans les papiers de la

Fabrique. Les contributions gratuites excédèrent même la dite somme, de sorte que loin de rien prendre au coffre pour le paiement des dits effets, sept louis, quinze chelins, trois deniers qui en provenaient, furent versés dans le dit coffre de la Fabrique.

« J'ai cru devoir mentionner ici, par un acte exprès la générosité des habitants de cette paroisse, dans cette occasion et dans quelques autres dont je formerai un tableau ci-après, afin que Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Québec en aye connaissance et que sa Grandeur veuille bien y avoir égard, comme je l'ai fait espérer aux marguillers et tenir quittes les habitants de quelques dépenses faites au compte de la Fabrique en différentes fois et mentionnées à leur date dans les différents comptes rendus par les marguillers et que je rapprocherai ci-après. Ce 21 janvier 1805.»

Voilà certes un beau témoignage en faveur de la générosité des paroissiens de l'Ange-Gardien. Mais ce qui n'est pas moins admirable, c'est qu'aujourd'hui, à une intervalle de cent ans, leurs petits-fils ont voulu lutter dignement, et, au moyen d'une souscription volontaire de $600.00 ont doté leur jolie église de six superbes vitraux peints.

Cependant, Mgr Denaut crut de son devoir d'appeler M. l'abbé Raimbault à un poste plus important, et d'utiliser son zèle et ses talents dans une paroisse plus populeuse.

A la St-Michel de l'année 1805, il le nomma curé de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, pour remplacer l'abbé Girouard.

Mais, avant son départ de l'Ange-Gardien, M. Raimbault reçut de la part de Mgr Plessis une nouvelle preuve de l'estime dont il était l'objet. Le 21 septembre 1805, dit l'abbé Bois, l'illustre évêque élevait l'abbé Painchaud à la prêtrise dans cette même petite église de l'Ange-Gardien où, quatre ans auparavant, il l'avait introduit dans la milice du sanctuaire. Grande fut la fête : nombreux clergé, affluence considérable de peuple, demonstrations les plus sincères, tout concourut à relever l'éclat du du jour. Quelles douces pensées, quels sujets de consolation pour M. Raimbault qui prenait encore plaisir, plus de trente ans après, à raconter cet événement. " Et le lendemain, disait-il, l'abbé Painchaud chantait sa première grand messe et je faisais prêtre-assistant. Je prêchai, ce jour-là, sur les avantages de servir Dieu dès sa jeunesse."

Nous renonçons, continue l'abbé Bois, à parler du départ du digne curé de la paroisse

de l'Ange-Gardien. Il y avait été si heureux ! Les liens qui l'unissaient à ses chers paroissiens, parmi lesquels il comptait plusieurs de ses élèves, ne furent pas rompus sans douleur. Et ceux qui connaissent l'attachement que, de tout temps, les bons paroissiens de l'Ange-Gardien ont témoigné à leurs pasteurs, comprendront notre réserve."

Nous ne suivrons pas l'abbé Raimbault dans sa nouvelle carrière. Qu'il nous suffise de dire, qu'après avoir passé une année à la Pointe-aux-Trembles, il fut nommé, l'année suivante, 1806, curé de Nicolet et en même temps supérieur et procureur du nouveau Séminaire.

On ne pouvait faire un meilleur choix ; dès lors le Séminaire de Nicolet commença à jouir de cette réputation si enviable, qu'il s'est acquise parmi toutes nos maisons d'éducation. Qu'il nous soit permis de répéter ici, qu'en suivant fidèlement les traditions laissées par leur vénérable supérieur, les prêtres distingués du collége de Nicolet ont réussi, par leur piété, leur science, leur bienveillance et leur urbanité à former une génération d'hommes, qui non seulement ont excellé dans toutes nos carrières professionnelles, mais qui surtout se sont distingués, par leur attachement à leurs

anciens professeurs et leur respect profond pour le clergé.

Avant de nous séparer de la belle et douce figure de M. Raimbault, il nous reste à enregistrer dans ces pages, un souvenir que cet illustre curé a laissé de l'Ange-Gardien. L'abbé Raimbault avait une âme d'artiste. Il peignait et dessinait fort bien. De plus ce qui ne gâte rien, il était musicien et poète.

Nous empruntons à l'abbé Bois, sans en garantir l'authenticité, le passage suivant :

« Nous nous reprocherions, dit le bon abbé, d'omettre, en parlant des œuvres de M. Raimbault, de faire mention de sa prose des SS. Anges-Gardiens, qu'il composa, étant curé de cette paroisse. Cette fête, qui se célèbre le 2 octobre, il la solennisait avec toute la pompe possible. La prose que nous mentionnons fut chantée, avec l'autorisation de l'évêque, qui l'avait examinée soigneusement. En voici quelques strophes que nous avons copiées, il y a déjà bien des années, du *livre du lutrin*, et qui nous a parue notée et écrite de la main de l'auteur.

« Quelques années après le départ de ce vertueux ecclésiastique de la paroisse, qu'il avait desservie avec tant de fruit, Monseigneur Plessis, y étant en visite épiscopale, fit chanter

cette prose à l'office du matin; il l'écoutait toujours avec complaisance.

La voici :

HYMNE EN L'HONNEUR DES SAINTS ANGES

Felices concentibus
Dicite solemnibus
Angelorum gloriam

Vos memores putare
Almam vestri psallite
Quem illi agunt custodiam

In supernis sedibus
Funguntur muneribus
Diversis unanimes

Numinis Altissimi,
Has terras nuntii,
Jussa ferunt alacres.

Nunc os velant pavidi,
Adorantes cernui,
Nunc hymnos ingeminant,

Præmia victoriæ,
Ipsi norunt gratiæ,
Et gloriam numini.

Pascit os caritas,
Nuda beat veritas,
Sol verus illuminat;

Qui facit hæc otia
Angelis, nos in viâ
Per hos Deus adjuvat.

Vix puer innascitur,
Custos cælo mittitur
Ne quid hostis noceat.

Stat prope cunabulo
Avertens periculo
Alumno pervigilat.

Quot monet conciliis
Quot fovet remediis
Nauta tutor medicus !

Si nutes, ille timet
Devias, ecce dolet,
Hic dolor ne pereas,

Sed doluisse parum,
Porriget ille manum
Hic ut redeas.

Haustâ Dei gratiâ,
Victâ patientiâ,
Custos unus superest.

Lenta jam justitia
Minitatur fulmina,
Custos obvius adest,

Piis cedens artibus,
Si mutes in meliùs,
Quanta causa gaudii !

Particeps lætitia
Chorus, omnis curia,
Festa movet canticis.

Pro perdito fleverant.
De reduce nunc ovant,
Tantus amor superis !

O mortalis dignitas
Cui divina bonitas,
Tantos dedit præsides !

His ergo gratis amor,
Firma fides sit, honor
Et vota sint et preces !

Tu qui facis angelos
Ignes, Deus frigidos
Nos refove gratiâ.

O beati cælites,
Simus vestri comites
In perenni patriâ !

AMEN.

« On voit dans cette pièce des strophes heureuses ; toutes paraissent porter le cachet d'une latinité exercée. »

***

A son départ de l'Ange-Gardien, le 2 octobre 1805, il y avait juste huit ans, que M. Raimbault était curé de cette paroisse ; il fit 140 baptêmes, 94 sépultures, 32 mariages.

Il demeura trente-trois ans ans curé de Nicolet, chargé en même temps de l'administration du Séminaire de cette ville. Il y mourut le 16 février, 1841, âgé de 71 ans.

L'épitaphe de feu M. Raimbault est ainsi conçue :

†

D. O. M.

CINERIBUS ET MEMORIÆ
REVDI. JOAN. RAIMBAULT AURELIANI
E GALLIÂ PRO FIDE EXULIS
MORUM SUAVITATE ET PIETATE
HUMANIS SACRISQUE LITTERIS
CONSPICUI
SEMINARII NICOLETANENSIS
PRÆSULIS
QUI HANC PAROCHIAM XXXIII ANNOS
SUMMÂ OMNIUM VENERATIONE
REXIT
JNVENTUTI ARTIBUS ET RELIGIONI
CHARUS
PLACIDA MORTE QUIEVIT
DIE XVI FEBRUARII ANNO MDCCCXLI
ÆTATIS SUÆ SEPTUAGESIMO PRIMO
OLIM
SPONTE ET OPTIME DICEBAT
DOMINE DILEXI DECOREM DOMUS TUÆ

PLANGITE SIMUL ET ORATE

CHAPITRE IX

1805 À 1827

M. Pierre-Olivier Langlois-Germain, treizième curé de l'Ange-Gardien.—Visite de Mgr Plessis.—Une digression.—Visite de Mgr Panet.—Vol au presbytère.—Mort de M. Langlois.

Les habitants de l'Ange-Gardien ne furent pas surpris, en apprenant le départ de M. Raimbault. Ils s'y attendaient, car ils avaient parfaitement compris qu'un prêtre, d'une si grande supériorité, ne devait pas demeurer longtemps dans un poste aussi modeste que leur petite paroisse. Toutefois leurs regrets n'en furent pas moins vifs.

« Nous avions un saint prêtre, disaient les vieux, et un curé savant, qui parlait comme dans les livres, et, de plus, c'était un *vrai monsieur.* »

Ce ne fut certes pas, une tâche bien facile pour M. Pierre-Olivier Germain, de venir se présenter devant les gens de l'Ange-Gardien, pour prendre la place de leur bien aimé et

vénéré curé, M. Raimbault, dont la supériorité était si évidente pour tous. La noblesse de son maintien, sa démarche grave, un peu austère, son langage si relevé, l'éloquence entraînante dont il avait fait preuve, dès la première fois qu'il était monté en chaire; l'estime et l'amitié que lui témoignaient les évêques; enfin cette couronne de jeunes gens qu'il instruisait lui-même sous leurs yeux; tout avait concouru à leur faire regarder M. Raimbault, comme un personnage hors ligne, et certes ils avaient raison.

Aussi quels que fussent les talents et le zèle de M. Germain, jamais les paroissiens de l'Ange-Gardien ne purent oublier les éminentes qualités de son prédécesseur.

***

Pierre-Olivier Langlois-Germain, treizième curé de l'Ange-Gardien, naquit à Québec, le 12 juin 1771; il était fils de Louis Langlois-Germain et de Catherine Sauvageau. Il fut ordonné par Mgr Denaut, le 24 août 1798, à la Baie St-Paul, où, d'après le registre de la confirmation, se trouvait ce prélat, faisant la visite épiscopale.

En 1801, M. Germain (c'est le nom que nous

lui donnerons et sous lequel seulement, il est connu par les vieux de l'Ange-Gardien), était curé résidant des Grondines. Transféré l'année suivante à Ste-Geneviève de Batiscan, il y demeura trois ans.

Au commencement d'octobre 1805, aussitôt après le départ de M. Raimbault, M. Germain prit possession de la cure de l'Ange-Gardien, où il trouva partout un ordre parfait. Il suffit de parcourir les comptes et les registres pour s'en convaincre.

On peut appliquer à l'administration de M. Germain l'aphorisme si connu. " Les peuples heureux n'ont pas d'histoire." Pendant les vingt et un ans qu'il passa à l'Ange-Gardien, rien de saillant ne se présente qui puisse attirer l'attention du chroniqueur, ou intéresser le lecteur. Tout suit le cour ordinaire d'une paroisse bien organisée, dirigée par un homme d'ordre et rempli de zèle. C'est l'horloge, bien réglée, remontée tous les jours, marquant les heures sans qu'on s'en occupe ; et qui, à force de régularité, finit par se faire oublier, malgré son incontestable utilité dans la maison.

Les seuls événements qui viennent rompre la monotonie, l'uniformité de notre récit, sont le changement qui suivint en 1808, et les différentes visites épiscopales.

A la mort de M. Berthiaume, curé de Château-Richer, c'est-à-dire dans le cours de l'année 1808, la paroisse de l'Ange-Gardien fut de nouveau annexée à celle du Château. On imagine aisément les regrets qu'en éprouvèrent nos paroissiens. Cependant, ils ne pouvaient s'en prendre à leur digne évêque Mgr Plessis, car il était le premier à déplorer cette mesure de nécessité ; mais, le nombre de prêtres était alors si restreint, que l'illustre prélat était obligé, assez souvent, de confier à un seul curé, non pas seulement deux petites paroisses, mais même deux grandes et populeuses paroisses à la fois. Pouvait-il en être autrement pour l'Ange-Gardien, qui contenait alors au plus 500 âmes ?

C'était d'ailleurs ce que Mgr Plessis avait constaté lui-même, lors de la visite qu'il avait faite, dans cette paroisse, deux ans auparavant, le 14 juin 1806.

Mgr Denaut étant mort inopinément, le 17 janvier 1806, Mgr Plessis entreprit, dès l'été suivant, la visite du diocèse, et voulut la commencer par l'Ange-Gardien. Il semblerait que le souvenir de l'aimable hospitalité, qui lui avait été offerte par son digne ami M. l'abbé Raimbault, joint à celui des deux ordinations

qu'il y avait faites, attirait encore le cœur du pontife.

Il administra la confirmation à 94 enfants, approuva les comptes et laissa la note suivante dans nos registres :

"Avons ordonné que d'ici à deux mois on fasse habiller les chantres de cette paroisse ; qu'il soit fait des bonnets quarrés en nombre suffisant pour eux et pour les clercs ; que le lutrin soit transporté dans le sanctuaire, et que la place qui sera laissée vacante par le lutrin et le chœur, soit remplis de bancs que l'on remontera, dans le même ordre où ils sont ; et que de nouveaux bancs soient construits pour remplir le vuide qui se trouvera derrière.

"Fait à l'Ange-Gardien dans le cours de ma visite le 14 juin 1806.

† J. O., Ev. de Québec."

Cette note de Mgr Plessis, ordonnant que les chantres soient mieux habillés, et qu'un nombre suffisant de *bonnets carrés* soient faits pour eux et les enfants de chœur, nous amène naturellement à faire ici une digression, à propos de l'aspect que présentait le sanctuaire, dans la plupart de nos églises, à cette époque.

Quand on assiste aujourd'hui à nos beaux offices de paroisse, qui se font généralement d'une manière si digne, avec des enfants de chœur bien dressés, tous revêtus d'une soutane

noire bien faite, et portant un petit surplis finement plissé, d'une blancheur irréprochable, la tête couronnée d'une élégante barrette, on ne se doute pas de l'aspect grotesque qu'offraient autrefois les divers personnages chargés de servir le prêtre à l'autel. Qu'on nous permette d'évoquer ici un souvenir, qui date de cinquante ans.

C'était pendant l'hiver de 1848 ; on nous avait conduit à l'église, pour y entendre la grand'messe du dimanche. Il faisait un froid de loup, et l'église n'était pas chauffée, ou du moins, les deux poëles, qu'avec une connaissance approfondie des lois du calorique, on avait juchés sur deux boîtes à six pieds de hauteur, ne jetaient absolument aucune chaleur ; ils étaient bourrés de bois vert et venaient d'être allumés.

En un mot, nous grelottions. Comme nous étions arrivés un peu trop à bonne heure, (car alors on ne nous permettait pas de manquer l'eau bénite) on nous conduisit à la sacristie, pour nous y réchauffer un peu. Le vieux curé était en frais de revêtir les ornements sacerdotaux, et les chantres, de leur côté, procédaient à leur toilette de chœur, ce qui n'était pas une petite affaire ! D'abord, vu le froid sibérien, on

leur avait permis de garder leur gros capots de buffle, lesquels étaient munis d'un énorme collet de fourrure. Les chantres étaient au nombre de six ou huit ; nous les vîmes d'abord passer par dessus leurs lourds habits de fourrure un jupon d'une étoffe mince, autrefois noire, mais jaunie par un long usage. Gonflé par le haut comme un ballon, le dit jupon ne leur descendait qu'à mi-jambe et laissait apercevoir une hideuse *botte sauvage*, de cuir rouge fraîchement tanné, qui leur montait jusqu'aux genoux. Cette première partie de leur toilette cléricale terminée, ils leur fallut endosser le surplis. Hélas quels surplis ! ! ! . . . surtout comment l'ajuster autour du fameux collet de fourrure ?. . . Bref, s'aidant les uns les autres, ils finirent par y réussir. Mais, grand Dieu, quel spectacle ! Quand tout à coup ils nous apparurent tous coiffés de l'affreux bonnet carré !. . . Vraiment, ils faisaient peur à voir.

Quant aux petits clercs, ils s'étaient, eux aussi, mis à l'avenant.

Aussi jamais nous n'oublierons la scène qui se déroula ensuite devant nous, lorsque quelques minutes après, nous vîmes toute cette troupe émerger du fond de la sacristie et s'avancer deux à deux, aller, en se balançant, tordre une génuflexion au pied de l'autel

avant de gagner leur place derrière les deux énormes lutrins !...

Quant aux bonnets carrés qui ont causé cette digression, nous dirons pour l'édification de nos plus jeunes confrères qui ne l'ont pas connu, que c'était un cône tronqué de cinq à six pouces de hauteur, fait de carton, revêtu d'un drap noir très épais et surmonté d'une grosse boule de laine de la même couleur. Pour le tenir en position, on était obligé, vu sa hauteur, de l'enfoncer jusqu'aux oreilles.

*
* *

Mais reprenons le fil de notre histoire. En 1811, Mgr Bernard-Claude Panet, coadjuteur de Mgr Plessis, fut chargé de faire la visite d'une partie du diocèse. Il arriva à l'Ange-Gardien le 9 juillet, et laissa dans nos registres la note suivante :

" Vus et alloués, etc., etc., etc.

" Nous avons exhorté les habitants à allonger la sacristie de dix pieds au pignon du Nord-Est, l'été prochain.

" Fait à l'Ange-Gardien, dans le cours de notre visite le 9 juillet 1811.

† Bern : Cl : Evêque de Québec."

Cette exhortation demeura sans effet pendant 64 ans!... La sacristie ne fut démolie qu'en 1876.

Le 20 juin 1814, Mgr Plessis visita de nouveau la paroisse, et ordonna qu'il fut fait un autre ciboire. Dans la reddition de comptes de l'année suivante, on voit que M. Germain exécuta de suite l'ordonnance de l'évêque, en faisant l'acquisition d'un ciboire, du prix de £8″6″8., qui porte sur le pied le chiffre 1814.

Enfin, le 17 juillet 1823, Mgr Plessis vint pour la dernière fois à l'Ange-Gardien pour y donner la confirmation. On sait qu'il mourut l'année suivante (4 déc. 1824.)

Il y a cinquante ans, nous disait dernièrement M. Frs Laberge, les *vieux* nous parlaient souvent de Mgr Plessis, et de ses nombreuses visites chez notre ancien curé, M. Raimbault. La famille Huot surtout conserve précieusement le souvenir des bontés de l'illustre évêque envers l'un de ses membres. Feu Messire Mathias Huot avait été ordonné prêtre par Mgr Plessis, après avoir été protégé par lui, au Séminaire de Québec.

***

M. Germain appartenait à une famille aisée de la ville de Québec, et les cures unies de

l'Ange-Gardien et du Château,avec leurs belles fermes, lui donnaient un excellent revenu. Le fait est qu'il passait pour riche.

Quelle qu'elle fut, cette réputation de richesse, chez M. le curé Germain, excita la convoitise de certains voleurs de la banlieue de Québec, qui voulurent s'assurer si le presbytère de l'Ange-Gardien était aussi bien pourvu que celui du Château. Grande fut la surprise des gens du voisinage de l'église de l'Ange-Gardien, lorsqu'un bon matin, ils s'aperçurent que le presbytère avait été enfoncé, et que des voleurs, ayant pénétré dans la cave, avaient fait bombance aux dépens du vin de messe, des pots de confitures et des biscuits du curé. Ce n'était d'ailleurs que le prélude de plusieurs autres vols que nous aurons à raconter plus tard.

Dans l'automne de 1826, M. Germain tomba malade, et au commencement de novembre, on lui envoya comme vicaire M. F.-X. Baillairgé. Mais, ce dernier, par ses scrupules et ses indécisions, se rendit bientôt tout à fait incapable de répondre aux exigences du saint ministère dans les deux paroisses. Les habitants de l'Ange-Gardien, qui supportaient difficilement la manière dont ils étaient desservis depuis vingt ans, profitèrent de l'occasion, et,

le 12 décembre 1826, envoyèrent une délégation auprès de l'évêque, avec une requête signée par tous les paroissiens, pour demander un curé résidant. Mgr Panet répondit de vive voix aux délégués que, dans peu, le *vicaire de M. Germain serait remplacé par un autre plus actif.* Ce n'était pas très encourageant !

Sur ces entrefaites, la maladie de M. Germain s'aggrava tout à coup et, le 13 janvier 1827, il mourut dans son presbytère de Château-Richer, à l'âge de 55 ans. Son corps fut inhumé dans l'église de cette paroisse.

CHAPITRE X

1827 À 1833

MESSIRE CHARLES—FRANÇOIS BAILLARGEON, QUATORZIÈME CURÉ DE L'ANGE-GARDIEN

L'arrivée de M. Baillargeon calme les esprits.—Son ascendant.—Ordonnance de Mgr Panet.—Alionge de l'église.—Duplicité de quelques paroissiens.—Départ de M. Baillargeon.—M. Hubert Hamel, 15e curé.—Sa mort.—M. Ferdinand Gauvreau, 16e curé.

Le désappointement des habitants de l'Ange-Gardien fut bien grand, quand, à la mort de M. Germain, ils apprirent qu'ils continueraient d'être annexés à la paroisse de Château-Richer et qu'ils n'auraient pas de curé résidant. Comme on devait s'y attendre, les murmures éclatèrent parmi eux ; mais nous sommes heureux de le dire, à l'honneur de nos paroissiens : le mécontentement ne leur fit pas oublier leurs devoirs de respect et de soumission envers l'autorité religieuse.

D'ailleurs, dès qu'ils virent apparaître au

milieu d'eux leur nouveau curé, ce prêtre si distingué, à la figure si douce et si bonne, au maintien plein de réserve, relevé par une taille majestueuse ; dès surtout qu'ils eurent entendu sa voix pénétrante, aux accents si paternels ; ils furent de suite subjugués et comprirent que si, pour obéir à son évêque, leur curé était obligé de partager son zèle et sa sollicitude, avec d'autres paroissiens, tous auraient une large place dans son cœur.

Ce prêtre, le plus illustre des curés de l'Ange-Gardien, c'était M. l'abbé Charles-François Baillargeon, le futur archevêque de Québec. Nous n'entreprendrons point de faire ici la biographie de ce saint évêque ; elle a déjà été écrite plusieurs fois ; nous nous contenterons de relater les faits qui se rapportent à son séjour à l'Ange-Gardien.

Ordonné prêtre le 1er juin 1822, par Mgr Plessis qui l'affectionnait beaucoup et qui fondait sur lui de grandes espérances, l'abbé Baillargeon fut aussitôt nommé chapelain de l'église de St-Roch de Québec et chargé en même temps de la direction du collège. Sa santé, qui avaient toujours été chancelante, s'était affaiblie davantage pendant l'année 1826 et ne lui permettait plus de continuer le double travail qui lui avait été confié. Le 26

septembre 1826, Mgr Panet le nommait à la petite cure de St-François, Ile d'Orléans.

Dans sa lettre de nomination, nous lisons ce qui suit : « Il est bien raisonnable, après les services que vous avez rendus pendant plusieurs années au nouvel établissement de St-Roch, qu'on vous accorde un lieu de repos où vous puissiez vous remettre de vos fatigues. Je profiterai de cette occasion pour vous dire, par écrit ce que je vous ai dit de vive voix, combien je suis content de la manière dont vous avez conduit la maison (collège) qui vous a été confiée, regrettant de vous voir partir de cette ville. »

Dans la cure de St-François, sa santé se rétablit si rapidement que, l'année suivante, il fut chargé du soin des deux cures de Château-Richer et de l'Ange-Gardien. Dès son arrivée, le jeune curé donna un libre cours à son zèle. Au mois de novembre 1827 il obtint de Mgr Panet le mandement suivant établissant à l'Ange-Gardlen la confrérie du Saint-Scapulaire :

BERNARD-CLAUDE PANET par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège Apostolique, évêque de Québec.

A tous ceux qui les présentes verront :

Savoir fesons que vu la demande à nous faite, le

quatorze octobre dernier, par un certain nombre de personnes de la paroisse de l'Ange-Gardien, District de Québec, tendante à ce qu'il nous plut ériger dans l'église paroissiale du dit lieu, la confrérie du scapulaire de la Ste Vierge ; nous avons, en vertu des pouvoirs qu'il a plu au St-Siège Apostolique nous communiquer, par un Indult du 11 juin 1826, érigé, et érigeons, dans la dite église de l'Ange-Gardien, la dite confrérie du St-Scapulaire, pour être maintenue à perpétuité, dans la dite église et paroisse, suivant les règles ordinaires de la dite confrérie ; à laquelle nous accordons, en vertu du même Indult, toutes les indulgences, tant plénières que partielles, dont elle est en possession, dans les lieux où elle est établie ; déclarant que le curé ou prêtre, faisant les fonctions curiales, dans la dite paroisse, sera toujours le chapelain de la dite confrérie ; lui donnant le pouvoir d'y admettre des associés de l'un et de l'autre sexe ; de bénir ces scapulaires ou petits habits, et de les revêtir ; assignant pour autel de la dite confrérie, celui qui est dédié au mystère de l'Epiphanie de N.-S. J.-C. ; et permettant qu'une messe solennelle soit chantée tous les ans, le 16 de juillet, pour tous les associés, de laquelle messe solennelle, la rétribution sera à la charge de la confrérie. Enfin, nous ne permettons pas d'ajouter le salut extraordinaire, le dimanche de la procession.

Sera notre présente ordonnance lue et publiée, au prône de la messe paroissiale, pour la première fois, le premier dimanche ou fête chomée, après sa réception, quand l'office aura lieu en la dite église, et aussi une seconde fois, dans le mois de janvier prochain, puis insinuée, ainsi que la requête ci-dessus

mentionnée, dans un livre particulier, qui servira aussi à l'enregistrement des associés, avec la date de leur entrée dans la dite confrérie.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-huit novembre mil huit cent vingt-sept.

† BERN : CL., Evêque de Québec

par Monseigneur

N. C. FORTIER, Ptre., Secrét.

QUÉBEC, 28 novembre 1827.

Depuis l'établissement de cette confrérie, on fait chaque mois, à la suite des vêpres du dimanche, une procession solennelle dans l'église de l'Ange-Gardien, à laquelle un grand nombre de pieux paroissiens se font un devoir d'assister.

*
* *

Quoique la population de l'Ange-Gardien n'eut pas beaucoup augmenté, l'église était toutefois trop petite ; elle ne mesurait que soixante pieds de longueur, sur trente de largeur. Muni d'une requête signée par ses paroissiens, M. le curé Baillargeon obtint de Mgr Panet l'autorisation de l'allonger de 23 pieds, d'y faire une voûte et de renouveler le clocher. Les habitants donnèrent d'abord leur consentement avec assez bonne grâce ; mais

à peine eut-on commencé les travaux, que deux ou trois mécontents se mirent à parcourir les maisons pour faire arrêter l'entreprise. Ils réussirent à tromper plusieurs de ceux qui avaient signé la requête à l'évêque, et les engagèrent à se joindre à eux.

Rien ne pouvait blesser plus profondément la nature si loyale et si droite du curé Baillargeon que cette fourberie de quelques-uns de ses paroissiens. Sa bonhomie et sa charité ne purent y tenir ; et il laissa éclater son indignation dans la lettre suivante, qui contient une verte leçon :

A M. le Grand-Vicaire J. DEMERS,

Monsieur,

Quelques habitants de l'Ange-Gardien se sont mis en tête d'arrêter les entreprises de l'église ; ils courent les maisons, disant que Monseigneur ne veut pas que l'on allonge l'église ; qu'il leur a dit que si on l'allonge, cela ne vaudra rien ; que Monseigneur (qui a approuvé la requête que nous lui avons présentée) dit qu'il n'a jamais entendu parler de cette allonge ; me faisant ainsi passer pour menteur.

P.-S.—Faites en sorte, si vous le trouvez à propos, *que Mgr termine sur le champ avec ces gens-là.*

Le bon curé reçut, peu de jours après, la réponse qui suit : renvoyant la requête des opposants.

Monsieur le curé,

J'ai confronté les signatures de votre requête avec celles de la requête qui m'a été présentée, par les opposans à l'allonge de votre église. Il s'en trouve un grand nombre qui ont signé sur la prémière, qui ont pareillement signé sur la dernière ; on ne peut comprendre comment des gens disent tantôt oui, tantôt non.

Je suis, etc.,

BERN.-CL., Evêque de Québec.

On voit que si le curé était bon, il était aussi très ferme. Il eut donc bientôt raison des récalcitrants, passa outre, et tout rentra dans l'ordre. L'église fut agrandie suivant les plans approuvés par Mgr Panet. M. André Pâquet, architecte alors fort connu, fut chargé de faire une voûte en bois, qu'il sut décorer avec beaucoup de goût ; malheureusement, cette belle décoration à disparu en 1880.

Le coût des travaux ne dépassa pas la somme de $2,260.00.

La décoration du sanctuaire, avec ses pilastres corinthiens et ses panneaux couverts de bonnes sculptures en bois, est aussi due au talent de M. A. Pâquet.

***

Dans le cours de l'été 1828, Mgr Panet fit sa

visite épiscopale à l'Ange-Gardien, mais rien ne l'indique dans nos registres.

Malgré les quelques contradictions qu'il y éprouva, M. Baillargeon aimait beaucoup le séjour de l'Ange-Gardien. Devenu évêque, il y revenait toujours avec plaisir. On se rappelle encore, dans toute la paroisse, les paroles qu'il repétait chaque fois qu'il ouvrait la visite pastorale : « Me voici encore une fois, disait-il, dans ma belle petite paroisse de l'Ange-Gardien où j'ai passé de si heureux jours, » et, avec cet accent pénétrant qui lui était particulier, il faisait de suite couler les larmes de tout son auditoire.

Les cinquantes années qui se sont écoulées depuis cette époque, n'ont pu effacer, de la mémoire des fidèles des paroisses de Château-Richer et de l'Ange-Gardien, le souvenir de Mgr Baillargeon.

On peut juger du chagrin qu'ils éprouvèrent, lorsqu'ils apprirent, durant l'été de 1831, que leur saint curé devait les quitter, pour prendre charge de la paroisse de N.-D. de Québec. Le plus malheureux, cependant, fut le jeune curé lui-même.

Accoutumé au ministère modeste de la campagne, qui était plus selon ses goûts, il n'accepta ce poste élevé qu'avec la plus grande

répugnance et la plus vive douleur. Il passa, comme il l'a raconté lui-même, toute la nuit à pleurer, tant il avait peur de cette grande charge.

Pour donner la preuve de son peu d'ambition et de son attachement aux populations de nos campagnes, il suffit de lire le passage suivant d'une lettre qu'il écrivait de Rome à M. l'abbé Cazeau :

« S'ils (les évêques) jugent à propos d'agréer et de nommer à ma place celui que j'ai suggéré, je pourrai m'en retourner triomphant, comme un homme qui a fidèlement et utilement rempli son mandat. Et, dans ce cas, soit dit entre nous, j'aurai bien mérité d'avoir enfin la belle, la charmante petite cure de Saint-Ferréol, que j'ai convoitée tant de fois, et d'y manger en paix mes patates, jusqu'à la fin de mes jours ! »

A la St-Michel, 1831, la paroisse de l'Ange-Gardien fut détachée de celle de Château-Richer, à la grande satisfaction des habitants, et M. Hubert Hamel fut appelé par Mgr Panet à succéder à M. le curé Baillargeon.

***

H. Hubert Hamel était né à Québec le 6

juillet 1801, du mariage de Victor Hamel et de Josephte Moreau. Ordonné prêtre le 20 août 1826, il fut d'abord envoyé vicaire à Kamouraska et, en 1828, au Cap-Santé auprès de M. Gatien.

Il était d'une santé très délicate ; mais comme la petite paroisse de l'Ange-Gardien était facile à desservir, vû son peu d'étendue et sa faible population, Mgr Panet la lui offrit croyant que ce ministère aisé contribuerait à son rétablissement. Toutefois, c'était encore trop pour ce qui restait de forces au jeune curé. Le mal qui le minait depuis plusieurs années, l'implacable consomption, ne lui permit pas de demeurer plus de deux mois à l'Ange-Gardien, et, le 14 décembre 1831, il fut obligé de se retirer à l'Hôpital-Général. Il languit encore pendant six mois, et mourut le 25 juillet 1832, âgé de 31 ans.

Suivant son désir, il fut inhumé dans l'église de l'Ange-Gardien, le 27 juillet 1832.

Voici l'acte de sépulture qui montre par le nombre des signatures, l'estime et la considération dont il jouissait :

" Le vingt-sept juillet, mil huit cent trente-deux, nous, prêtre soussigné, avons inhumé dans le chœur de l'église de cette paroisse, du côté de l'épître, le

corps de Messire Hubert Hamel, prêtre, ci-devant curé de cette paroisse, décédé à Québec, le vingt-cinq du même mois, âgé de trente-deux ans. Présents : Messieurs Louis Gingras, Michel Carrier, Jean - Baptiste Maranda, Charles - Félix Cazeau, prêtres ; Pierre Pelletier, Jean Chabot, écuiers, et autres qui ont signé avec nous.

L. Gingras, ptre,	M. Carrier, ptre,
J.-B. Maranda, ptre,	C.-F. Cazeau, ptre,
P. Pelletier,	J. Chabot,
G. Tremblay, ptre,	L.-Ant. Proulx, diacre,
Edouard Hamel,	A. Bardy,
Thos. Amiot,	Franc. Defoy,
Augt. Germain,	Hubert Weippert,
Jean Moreau,	J. Aubry, ptre.
Ant. Chabot,	

***

A la mort de M. Hamel, Mgr Panet chargea M. Maranda, curé de Château-Richer, de la desserte de l'Ange-Gardien.

« Ce n'est qu'avec peine, lui écrivait-il, que je vous charge de cette double desserte, connaissant la faiblesse de votre santé ; mais vous voyez l'embarras où je me trouve ; il m'est absolument impossible de donner un successeur à M. Hamel. »

« Dans une lettre adressée à M. C.-Frs Baillargeon, curé de Québec, à la date du 1 sep.

tembre 1832, l'évêque ajoutait : Je crois qu'il y a quelque chose qui a été passé ici. Me proposant de mettre un curé résidant à l'Ange-Gardien, à la St-Michel, je vous prie de vouloir bien aller visiter le presbytère de cette paroisse et ses dépendances, afin de constater quelles réparations il y aura à faire. »

Et afin de pourvoir à la subsistance du curé, l'évêque ordonna, par une autre lettre à M. Maranda, que, vu la modicité de la dîme de grain, il était devenu nécessaire de faire payer la dîme de patates. Le désir des paroissiens de l'Ange-Gardien d'avoir un prêtre au milieu d'eux était si grand, qu'ils acceptèrent cette nouvelle condition sans aucune difficulté.

Dès le 11 octobre suivant 1832, M. Ferdinand Gauvreau fut nommé curé de l'Ange-Gardien. Depuis cette époque la paroisse a toujours été desservie régulièrement comme les autres paroisses du diocèse, par un prêtre pour elle seule.

Le premier acte de M. F. Gauvreau porte la date du 23 octobre 1832. M. Gauvreau ne demeura que treize mois à l'Ange-Gardien. Au mois de novembre 1833, il quitta cette paroisse pour devenir curé de St-Sylvestre. Rien d'important ne signale son court séjour à l'Ange-Gardien, sinon que sous sa direction,

un troisième enfant de la paroisse, M. Prisque Gariépy, entrait au Grand Séminaire, pour devenir, quelques années plus tard, curé de Ste-Anne-de-Beaupré, où il a laissé un beau souvenir.

A titre de renseignement, nous ajouterons que M. Gauvreau, après son ordination, avait d'abord été envoyé à Memramkook, comme assistant de M. Célestin Gauvreau. En quittant l'Ange-Gardien, M. Gauvreau fut envoyé à St-Sylvestre, où il demeura trois ans seulement. De là, il se rendit de nouveau à Memramkook, en qualité de missionnaire, et il y séjourna jusqu'en 1852, alors qu'il fut nommé curé de St-Jean-Baptiste de Tracadie, dans le Nouveau-Brunswick.

D'après l'abbé Tanguay, M. Gauvreau à bâti les églises de St-Michel de Pocmouche, sur l'île de ce nom, et l'église de l'Immaculée Conception, dans le haut de Pocmouche, hors de l'île. En 1868, il obtint une fondation des Hospitalières de Montréal, pour prendre soin des pauvres lépreux de Tracadie. Six religieuses hospitalières quittèrent Montréal, le 14 septembre 1868, pour aller y fonder une maison de leur ordre.

En 1870, l'ancien curé de l'Ange-Gardien demanda à Mgr Baillargeon de revenir dans

le diocèse de Québec, et au mois d'octobre il fut nommé curé de St-Flavien, où il mourut le 2 mai 1875.

CHAPITRE XI

1833 À 1844

M. FRANÇOIS BOUCHER, DIX-SEPTIÈME CURÉ

Son ordination.—Départ pour la Rivière Rouge.—Son rappel.—Nommé curé de l'Ange-Gardien.—Ses missions au Saguenay.—Souvenirs.—Lettre de Mgr Signay.—Construction du presbytère.—Zèle du curé pour l'éducation.—1er maître d'école à l'Ange-Gardien.—Départ de M. Boucher.—Cambray à l'Ange-Gardien.

Nous avons eu l'avantage de connaître personnellement le révérend messire François Boucher, pendant les dernières années de sa vie, alors qu'il était curé de St-Ambroise, et d'apprécier ses belles qualités. Si M. Boucher n'occupe pas par la science ou des talents brillants, une place au premier rang parmi ses illustres prédécesseurs, les Hubert, il ne mérite pas moins de leur être comparé par sa profonde humilité, son zèle courageux, et surtout par son inépuisable charité, dont il ne cessa de donner des exemples journaliers, pen-

dant les onze années qu'il passa au milieu de la petite population de l'Ange-Gardien.

M. François Boucher naquit à St-François de la Beauce, le 12 mars 1803, du mariage de Pierre Boucher et de Catherine Perras.

Placé au Séminaire de Québec pour y faire ses études classiques, il en sortit à l'âge de 19 ans, pour s'offrir à Mgr Provencher et se dévouer aux missions lointaines de la Rivière Rouge. Mgr Provencher, qui venait d'être consacré évêque aux Trois-Rivières, par Mgr Plessis, le 12 mai 1822, accepta les services de M. Boucher, qui n'était encore que minoré, et l'emmena avec lui pour lui faire partager ses pénibles travaux. Ce fut dans ses courses continuelles, au milieu des nations sauvages, que le jeune missionnaire dut faire ses études théologiques, et se préparer aux saints ordres. Le 16 août 1829, il fut promu au sacerdoce, par Mgr Provencher, dans l'humble cathédrale de Saint-Boniface.

Que de fois, nous l'avons entendu faire le récit de ses missions, et des consolations qu'il éprouvait au milieu des fatigues et des privations qu'il avait à endurer. La docilité des jeunes sauvages à écouter la parole du missionnaire, et à recevoir la grâce de la conversion, leur fidélité à suivre ses conseils, afin de la

conserver, étaient surtout ce qui avait fait la plus forte impression dans son esprit. Tant que le jeune sauvage, disait-il, demeure seul dans les bois, il est aisé de faire de lui un bon chrétien et de le maintenir tel ; mais qu'il est difficile de le conserver, quand une fois, il est entré en commerce avec les blancs, dont il prend bientôt tous les défauts en perdant lui-même ses bonnes qualités. C'est pourquoi, le bon M. Boucher avait pris en horreur tous les *traders* et les agents des différentes sociétés commerciales qui se partageaient alors le territoire du Nord-Ouest. Ils ont, disait-il, anéanti, en quelques années, l'ouvrage des missionnaires. Le métis et le sauvage ne peuvent résister aux attraits des boissons enivrantes. Dès qu'il y ont goûté une fois, ils oublient de suite les principes de la religion chrétienne.

Aussi, M. Boucher mettait-il tout en œuvre pour empêcher les blancs de pénétrer au milieu des tribus indiennes, et il préférait plutôt envoyer les vieux sauvages aux postes des diverses compagnies, pour y faire la traite, afin de ne pas exposer les jeunes à contracter le vice de l'ivrognerie. D'une taille et d'une force herculéenne, il en imposait à tous ; blancs, métis et sauvages n'osaient lui résister.

M. Boucher demeura dix ans dans les missions du Nord-Ouest.

En 1833, Mgr Signay le rappela à Québec, afin de profiter de son expérience et de sa connaissance des langues sauvages, pour l'envoyer évangéliser les peuplades indiennes disséminées le long de la côte Nord du fleuve Saint-Laurent, et dans la région située en arrière du Lac St-Jean.

A cet effet, le 27 novembre 1833, il lui confia la petite cure de l'Ange-Gardien, avec la charge d'aller visiter chaque année, pendant l'été, les « postes » du Roi, dans la seigneurie de Mingan et ceux du Haut Saguenay. Afin de lui faciliter l'exercice de ce ministère, l'évêque s'engagea de lui fournir tous les ans, sans qu'il s'en occupât, un remplaçant qui prendrait soin de la paroisse.

M. Boucher vint de suite prendre possession de sa paroisse ; et le 29 du mois de novembre 1833, il signe son premier acte dans nos registres.

A la grande joie des paroissiens, le premier prêtre chargé de remplacer M. Boucher, pendant sa première mission chez les sauvages du Saguenay, fut M. Baillargeon, alors curé de Québec, qui aimait beaucoup à venir passer quelques jours à l'Ange-Gardien, pour se repo-

ser des fatigues du ministère, dans la grande paroisse de Notre-Dame de Québec. Pendant les onze ans, du séjour de M. Boucher à l'Ange-Gardien, la paroisse vit passer tour à tour les prêtres suivants, qui furent chargés de la desserte de la paroisse :

Chs-François Baillargeon . 1834
F.-H. Belle-Isle . . . . . "
G.-M. Besserer . . . . "
J.-B. Maranda . . . . "
Ph.-Aug. Parent . . . . . "
Chs Bégin . . . . "
P. Villeneuve . . . . "
J.-D. Daulé . . . . "
Chs Chiniquy—! 1835
L. Parent . . . . "
J.-D. Daulé 1836
G. Tremblay 1837
P. Gariépy . . . . "
J.-B. Pelletier 1838
Jos.-Philippe Lefrançois . . 1839
M. Brien. . . . . "
Ls Gingras. . . . . "
Ls-Ed. Bois 1840
E.-E. Parant 1841
L.-T. Bernard 1842
Benj. Desrochers. . . . . . "

M. Racine 1843
L. Tourigny . . . . "
P. Patry 1844
L. Roy . . . . "

Au retour de chacune de ses missions, M. Boucher amenait presque toujours avec lui, quelques petits sauvages, qu'il gardait chez lui pendant l'hiver. Il en eut jusqu'à neuf à la fois ; il leur enseignait le catéchisme, leur apprenait à lire, et leur prodiguait toute sorte de bons soins, cherchant surtout, à leur faire supporter l'ennui qui les dévorait.

Comme on devait s'y attendre, aucun d'entre eux ne voulut s'établir à l'Ange-Gardien, et tous demandaient instamment leur retour dans la forêt, où M. Boucher les reconduisait l'été suivant.

Nous avons dit plus haut, que M. Boucher, ainsi que M. Raimbault, avait su se concilier l'estime et la considération des autorités anglaises, avec lesquelles, il s'était trouvé en contact. Au cours de l'une de ses missions dans les différents « postes » du Haut Saguenay, M. Boucher eut l'occasion de rencontrer M. Connolly, l'un des gouverneurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Charmé de la rondeur et de la bonhomie du zélé missionnaire,

M. Connolly lui confia l'un de ses fils, et l'envoya passer l'hiver au presbytère de l'Ange-Gardien, afin d'y apprendre le français.

Au retour du printemps, madame Connolly écrivit à M. Boucher, pour lui demander de lui ramener son fils, et de daigner vouloir la rencontrer à la Pointe-Bleue, où elle devait se rendre, accompagnée de son mari.

En arrivant au poste avec son jeune élève, M. Boucher trouva un domestique qui le conduisit à une vaste tente, qu'on avait dressée spécialement pour lui. Elle contenait deux appartements, dont l'un, tendu de châles de cachemire, par une attention délicate de madame Connolly, était destiné à la célébration de la sainte messe.

Comme c'est toujours le cas, avec ces riches personnages, rien ne manquait au confort du missionnaire : ils avaient pourvu à tout.

Le lendemain, après la messe, à laquelle toute la famille Connolly avait assisté, bien que protestante, M. Boucher fut naturellement invité à déjeuner avec ses hôtes. Pendant le repas, madame Connolly lui offrit un petit service en argent doré.

Nous avons eu la bonne fortune d'en acheter une partie, à l'encan qui eut lieu au presbytère de St-Ambroise, après la mort de M.

Boucher. Elle consiste en une douzaine de superbes cuillers en vermeil (*Queen's pattern*) que nous conservons avec soin, comme souvenir de l'ancien curé de l'Ange-Gardien.

Pendant que nous étions à écrire ces quelques lignes, nous avons eu l'honneur de rencontrer à l'archevêché de Québec Mgr P.-H. Suzor, V. G. hon. de Nicolet, qui nous a raconté, qu'en 1839, il avait été placé, par son père, chez M. Boucher, à l'Ange-Gardien, pour y apprendre le latin. Mgr le grand vicaire C.-A. Marois, nous pria, séance tenante, de ne pas manquer de consigner, dans nos annales, ce souvenir d'enfance du vénérable prélat.

***

Outre ses missions dans le Haut Saguenay, M. Boucher avait de plus à desservir, comme nous l'avons dit plus haut, les *postes* du Roi dans la Seigneurie de Mingan, et les côtes du Labrador, où se trouvaient plusieurs familles catholiques.

Au mois de mai 1839, Mgr Signay écrivait à ce sujet au zélé missionnaire la lettre suivante :

" Vous connaissez déjà ce que je désire faire pour ces pauvres catholiques abandonnés, quoique n'ap-

partenant point par les lieux de leur résidence, au diocèse de Québec. De mon côté, je crois faire quelques nouveaux efforts, pour préparer les premières voies à une expédition évangélique, au milieu de tant de familles, qui le désirent, en m'abouchant avec ceux des commerçants ou navigateurs de cette côte, qui auraient assez d'influence pour engager les catholiques de ces lieux, à former une souscription, à l'aide de laquelle, il fut possible de faire les frais d'une mission.

Et de son côté, Mgr Turgeon, digne coadjuteur de Mgr Signay, montrait un zèle non moins grand, afin de procurer les secours de la religion, à toutes les familles catholiques disséminées sur la Côte Nord, et le 9 avril 1840, il écrivait à M. Boucher :

" Monsieur,

J'ai pris des engagements pour la desserte de votre paroisse, et je me flatte que le monsieur, qui doit vous y remplacer dans votre absence donnera pleine satisfaction ....

....

Je ne vous rappellerai pas, combien il est de l'intérêt de la religion, que, cette année, il soit pourvu à tout ce qui manque dans nos missions pour l'honneur et la décence du culte. S'il est possible, que votre zèle vous porte au milieu des Naskapis, prenez un état exact de tout ce que vous y remarquerez, qui soit capable d'intéresser la sollicitude du premier pasteur. Si le cas se rencontre pareillement, prenez

des informations sur les moyens qu'on pourrait mettre en usage, pour secourir chaque année la partie inférieure de la Côte, que vous allez visiter, connue sous la dénomination de Labrador.

Le prêtre qui avait été choisi pour remplacer M. Boucher, pendant sa pénible mission de 1840, n'était autre que M. l'abbé Ls-E. Bois, qui a laissé sa marque dans l'histoire de notre littérature. Pendant les quelques mois qu'il passa, à l'Ange-Gardien, il put recueillir les documents qui lui ont servi à écrire la biographie de M. Raimbault.

Durant son séjour à l'Ange-Gardien, M. Boucher reçut deux fois la visite épiscopale : celle de Mgr Signay, le 22 octobre 1834, et celle de Mgr Turgeon, le 25 septembre 1839. C'est à la suite d'une ordonnance de l'évêque pendant sa visite, que M. Boucher fit faire le baptistère, situé près de la grande porte, qui, avec son style *vieillot*, mais charmant, cadre si bien avec celui de l'église. C'est aussi à M. Boucher que la paroisse doit l'érection du chemin de croix, laquelle eut lieu le 28 mars 1838, en présence de messire Benjamin Durocher.

Pendant sa visite, Mgr Turgeon constata que le presbytère tombait en ruine, et il conseilla aux paroissiens d'entreprendre de le rebâtir ; mais comme M. Boucher ne pouvait pas s'oc-

cuper de cette entreprise, vu les missions qui le retenaient éloigné de sa paroisse pendant toute la belle saison, l'évêché de Québec se chargea des travaux et de la dépense de cette construction, quitte à se faire rembourser plus tard. M. le grand-vicaire Cazeau fut chargé, au mois de mai 1841, d'en fixer l'endroit. Les travaux commencèrent de suite, furent poussés avec activité, et au commencement du printemps de l'année suivante, le nouvel édifice était presqu'entièrement terminé. M. Boucher y entra dans l'automne 1843 pour l'habiter. Ainsi, c'est à la sollicitude de M. le grand-vicaire Cazeau, l'un des meilleurs amis de M. Boucher, que la paroisse de l'Ange-Gardien doit l'excellent presbytère en pierre qu'elle possède aujourd'hui. Par sa solidité, et la commodité des divisions intérieures, cette habitation ne laisse rien à désirer.

Le rez-de-chaussée, qui est très vaste, a servi d'école pendant plusieurs années.

À ce propos, c'est M. Boucher qui, le premier, commença à s'occuper de l'instruction générale des enfants de la paroisse. Auparavant, il y avait eu des classes privées ; chaque famille s'arrangeait de manière à y envoyer ses enfants pour y apprendre le catéchisme. Quelques curés, comme M. Raimbault, entre

autres, avaient consacré une partie de leurs loisirs à donner à quelques enfants de la paroisse des leçons particulières. M. Boucher établit à l'Ange-Gardien des petites écoles indépendantes, où les enfants réunis ensemble, apprenaient à lire et à écrire, et où on leur enseignait régulièrement le catéchisme.

Le premier maître d'école de l'Ange-Gardien fut M. Marquette. Il rendit de grands services à la paroisse ; il y a laissé un très bon souvenir. Plusieurs de ses élèves vivent encore aujourd'hui, et nous en ont fait un bel éloge.

Vers la fin du mois d'août 1844, M. Boucher était de retour de sa mission dans les postes du Roi. En arrivant à Québec pour la retraite ecclésiastique, il apprit de la bouche de Mgr Signay qu'il était nommé curé de St-Ambroise, avec la desserte des sauvages Hurons. M. Boucher quitta la paroisse de l'Ange-Gardien sans trop de regrets. Malgré tout son zèle pour travailler à l'avancement spirituel et temporel de ses paroissiens, il n'avait pas pu s'attacher à eux ; les Sauvages avaient pris possession de son cœur, et les gens de l'Ange-Gardien, tout en admirant le dévouement de leur curé pour ces peuplades lointaines, en res-

sentaient un peu de jalousie. Bref, on se quitta content l'un et l'autre.

Mais jamais les gens de l'Ange-Gardien n'oublieront l'inépuisable charité et le désintéressement de leur ancien curé. M. Boucher, disent-ils encore aujourd'hui, n'avait rien à lui, il donnait tout.

Il quitta la paroisse à la St-Michel, et signa son dernier acte le 27 sept. 1844.

***

Ce fut à cette époque et pendant que M. Maranda était curé à Château Richer, qu'eut lieu l'incident suivant qui intéresse la paroisse de l'Ange-Gardien. Nous citons une partie de l'opuscule publié par F. R. A. sur *Cambray et ses complices :*

« Un soir qu'il pleuvait par torrents et que les ténèbres étaient si épaisses qu'on ne pouvait se voir à trois pas, deux habitants de la paroisse du Château Richer revenaient du marché et, s'en retournant chez eux, passaient à gué l'étendue d'eau qu'il y a au-dessous du Sault Montmorency, quand tout à coup cinq brigands, armés de bâtons et de poignards, se présentent à eux et les saisissent au collet en leur adressant ce mot terrible :

« —La bourse ou la vie !

« —Eh bien ! la vie ; car je n'ai point d'argent, dit l'un d'eux.

« —Mensonge ! je t'ai vu recevoir cinquante piastres au marché, il n'y a pas quatre heures ; notre chaloupe est bonne voilière ; nous vous avons devancés, voilà tout ! donne, donne, car nous ferons suer le chêne, (nous verserons le sang).

« Et les deux habitants, épouvantés et trop loin des maisons pour crier au secours, tirèrent leurs bourses, et comme l'un d'eux, présentant la sienne à celui qui le tenait à la gorge, se penchait vers lui, il fit un mouvement de surprise et s'écria :

« —Quoi, Polette, c'est toi ! Tu as le cœur assez dur pour assassiner sur la route les compagnons de ton enfance ; ceux avec qui tu as été élevé, qui te connaissent, qui t'ont vingt fois sauvé la vie en passant sous silence tes fredaines !

« Il avait en effet reconnu Mathieu parmi les brigands, Mathieu, natif de la Côte de Beaupré, filou redouté dans la paroisse sous le nom de Polette ; mais il y avait dix ans que Mathieu avait quitté le lieu de sa naissance, et s'était jeté dans le commerce en grand. Il était fier, à présent ; il avait honte de la cam-

pagne, comme un commis d'auberge a honte de ses cousins de village.

« —Ah ! tu me reconnais » dit Mathieu. C'est ton malheur, c'est ton coup de mort ! sans cela, vous en étiez quittes pour votre argent ! A présent, il faut que vous mourriez ou que je sois pendu ; eh bien ! mourez ! »

« Et au même instant, les cinq bandits les tirent hors de leurs voitures, les renversent par terre et leur tiennent la tête à l'eau jusqu'à ce qu'ils soient étouffés ; quand ils sont morts, ils dételient les chevaux ; poussent les voitures et les deux cadavres dans le courant, pour faire croire que ces deux hommes ont manqué la route et se sont noyés ; puis ils se sauvent avec leur chaloupe à deux lieues de là.

« Une heure plus tard, environ vers dix heures du soir, un homme assez bien mis, mais tout percé de la pluie, se présente chez un curé de la Côte de Beaupré et demande à couvert pour la nuit.

« On l'introduit, et l'hôte l'apercevant, s'écrie avec l'accent d'amitié :

« —Comment, c'est vous...(Cambray) Et,où allez-vous donc, de ce pas-là ? Vous allez souper d'abord ; j'ai pour vous un lit excellent. »

« —Oh ! je ne vais pas loin ; un parti de

chasse à Ste-Anne. Quant à souper, je ne refuse pas ; car j'ai bon appétit. »

« —Et voilà la conversation engagée, riante, amicale, familière, en attendant qu'un souper exquis et copieux s'apporte sur la table et réunisse les deux amis autour d'une table ronde.

« —Tiens, » dit le curé « voici un feu de grève : Encore des canailles, sans doute, qui vont nous voler nos moutons cette nuit !

« —Pardon, Messire » dit Cambray « ce sont des matelots qui m'ont amené ; ils descendent pour avarie de mer. »

« Enfin les deux amis se mirent à table, et soupèrent copieusement, après quoi monsieur le curé se mit à dire son bréviaire, et Cambray passa dans la cuisine, se sécher au feu de la cheminée.

« Le curé avait une ménagère qui, comme toutes les ménagères de curés et de garçons, avait plus de caquet que de discrétion. Cambray la fit jaser ; et en moins de dix minutes, il connut toutes les affaires du curé : combien il avait de soutanes et de pauvres honteux ; combien de moutons, combien de louis en réserve ; et puis où étaient les clefs, les vases sacrés, les papiers de conséquence, sans parler des difficultés et des histoires scandaleuses de

la paroisse. Ce qui donnait surtout un air d'importance au babil de la vieille, c'est qu'elle parlait au pluriel, *nous avons* fait ci, *nous* ferons cela, *nous voulons* que ce soit comme cela, *nous sommes* de cet avis, *moi* et monsieur le curé.

« —Et quand la vieille eut parlé jusqu'à s'enrouer, elle conduisit Cambray à la chambre qui lui était destinée, prit son bouillon à la reine, et alla se coucher.

« —Le lendemain matin, grande alarme au presbytère : on crie, on court, on va, on vient ; c'est que monsieur le curé, étant entré dans la sacristie pour dire sa messe, venait de s'apercevoir que les vases sacrés avaient été enlevés pendant la nuit. Cambray, éveillé par le vacarme que faisaient dans la maison la ménagère, les serviteurs, les chantres et le bedeau, s'habille à la hâte et vient se mêler au brouhaha. Au milieu de la mêlée, il s'approche du curé et lui dit à l'oreille :

« —L'église a été volée ; je ne sais pas, mais j'ai vu dans votre cuisine un homme tout transporté. Il a une figure suspecte, le voici... Quoi ! C'est C... C... n. c'est le bedeau ? Le bedeau ! oh ! ça ne peut pas être lui, il n'a pas la clef sans doute.?—Non, mais c'est lui qui ferme les portes, répartit le curé ; c'est

pourtant un honnête homme ; vous avez raison, il paraît agité. Qui sait, encore ?...

« Dès le même jour, le bedeau fut arrêté et mis en prison. La vieille ménagère conta à toutes ses voisines combien elle le soupçonnait depuis longtemps, et Cambray alla rejoindre les gens de la chaloupe.

« Je les ai gobés, les vases sacrés, dit-il en les abordant, et qui plus est, j'en ai fait loger un dans le *brick* pour ce coup-là.

« De là les brigands se rendirent à l'Ile-aux-Oies et y assassinèrent les deux infortunés Griffith dont la mort a été un mystère jusqu'à ce jour.

« Trois mois après, l'infortuné bedeau eut son procès et fut acquitté : il était innocent. »

CHAPITRE XII

1844 À 1854

M. Charles-Joseph Asselin dix-huitième curé de l'Ange-Gardien.—Vicaire à la Rivière-Ouelle.—Chapelain chez les Ursulines des Trois-Rivières.—Curé de l'Ile-aux-Coudres, de St-François et de Ste-Famille I. O.—Zèle pour l'éducation.—Sa connaissance des affaires publiques.—Son esprit pacifique.—Son courage.—Sa maladie.—Sa mort.

Le nom de M. Charles-Joseph Asselin ne dépare pas la longue suite des curés zélés dont nous avons essayé de retracer la vie. Il se présente à nous avec les mêmes mérites; et, comme eux, il a droit à la reconnaissance des paroissiens de l'Ange-Gardien. Disons plus : c'est à lui que nous devons la conservation d'une partie des archives de la paroisse, qu'il a eu soin de faire copier et de mettre en ordre.

Il nous a été facile de raconter la vie de ce bon curé. Nous l'avons trouvée écrite, par l'annaliste des Ursulines des Trois-Rivières et par M. le Grand-Vicaire Mailloux.

Nous laissons d'abord la plume à l'auteur de l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières :

« Le pieux M. Charles-Joseph Asselin, né le 12 novembre 1798, était fils de Joseph Asselin, sacristain de l'église paroissiale de Montréal; il avait fait ses études au collège de la même ville, avait été régent à Nicolet et ordonné prêtre le 30 septembre 1821.

« Ses trois premières années de prêtrise s'étaient écoulées à la Rivière-Ouelle auprès de Monseigneur Panet, coadjuteur de Monseigneur de Québec. C'est de cette belle paroisse et de cette société distinguée, que Monseigneur Plessis le retire en 1824, pour le nommer chapelain de notre monastère. Le jeune prêtre reçoit cet ordre comme un coup de foudre ; il lui semble que cette nomination ne peut être, et que rien en lui ne répond au poste qu'il doit occuper. De leur côté, nos mères, habituées à la direction des vénérables MM. Noiseux et Cadieux, font appel à leur vœu d'obéissance, pour répondre au désir de Monseigneur Plessis, en acceptant ce jeune prêtre pour chapelain.

« En nous quittant, M. Asselin se dirigea vers le Nouveau-Brunswick. Monseigneur de Québec l'avait nommé à la mission de Sainte-Anne, sur la rivière Saint-Jean. A son retour, au bout d'un an, il desservit successivement l'Ile-aux-Coudres, Saint-François de l'Ile d'Orléans

et la Sainte-Famille. Ses confrères, tout en reconnaissant ses bonnes qualités, remarquaient son caractère original, et entre eux, ils le nommaient ordinairement « le duc d'Orléans ».

Il était instruit et bon théologien. Il soutint plusieurs thèses avec M. Mailloux, et s'en tira toujours avec honneur. En 1844, M. Asselin devint curé de la paroisse de l'Ange-Gardien ; il succédait à M. Frs Boucher.

A la St-Michel, il prit possession de sa nouvelle cure et gagna de suite l'estime de ses paroissiens.

Voici d'ailleurs le portrait qu'en a tracé M. le grand vicaire Mailloux :

« M. Joseph Asselin, que j'ai très bien connu, était un de ces curés qui se dévouent tout entiers au bien spirituel de leurs paroissiens. Il aimait la beauté de la maison de Dieu et la grandeur du culte divin, et ne négligeait aucun détail, quelque minime qu'il fût, pour la conservation des mœurs et l'augmentation de la piété dans sa paroisse. Peu de curés ont eu, comme lui, et à un degré aussi remarquable, le talent de la parole. Il excellait à faire une instruction dont le langage était parfaitement à la portée du peuple, sans jamais renfermer aucune parole qui fût, le moins du monde, basse ou déplacée. Actif, laborieux, très studieux,

il savait bien la sainte Ecriture ; il possédait assez bien la théologie. M. Asselin était très économe. La délicatesse de sa conscience lui interdisait toute dépense superflue. Il poussa à l'extrême cette qualité qui, comme toutes les autres, doit se tenir dans les bornes de la discrétion. Il m'avouait qu'il avait horreur de dépenser un sou mal à propos. Il tenait ses comptes de fabrique avec une extrême précision et propreté ; quant à son écriture, elle était toujours soignée. »

Nous continuons de citer le grand vicaire Mailloux ; car ce qu'il dit de M. Asselin comme curé de l'Ile-aux-Coudres, s'applique parfaitement à lui comme curé de l'Ange-Gardien :

« Il s'occupa beaucoup de l'éducation des jeunes enfants de sa paroisse, et eut le bon esprit d'établir des écoles, qu'il surveilla avec beaucoup de soin. A ce sujet, il eut d'assez graves difficultés avec plusieurs de ses paroissiens qui, avec plus ou moins de raisons, lui causèrent beaucoup d'embarras, ce qui l'affligea sans le rebuter. Il fit même des sacrifices d'argent pour maintenir une maison d'école près de l'église, qui fut la cause des déboires que lui causèrent une certaine partie des intéressés contre l'établissement de cette école. En l'année 1836, M. Asselin fit passer, par sa

fabrique, une résolution qui affectait le quart des revenus de l'église au soutien des écoles. Cette résolution fut approuvée par Mgr l'archevêque de Québec, dans une de ses visites pastorales.

« M. Asselin fut curé de l'Ile-aux-Coudres pendant cette remarquable époque, où l'incertitude de nos lois et l'ignorance des droits de l'Eglise, causèrent tant de trouble dans nos assemblées paroissiales, pour l'élection des marguillers. Il eut, lui aussi, ainsi que plusieurs autres curés, d'assez notables misères dans le choix d'un certain marguiller, pour l'élection duquel,il s'était trop intéressé, contre la majorité de la paroisse. Plus tard, cet homme, qu'il avait fait nommer marguiller, par sa voix prépondérante, causa autant de déboires à son curé, que celui-ci s'était montré empressé à lui procurer cet honneur.

« Si l'on met de côté ces faits, que l'on peut appeler des fautes, comme tout homme peut en faire, et en fait assez souvent, on pourra dire, dans toute la force du mot, que M. Asselin fut un bon curé, fidèle à ses devoirs de pasteur, soigneux pour ses propres affaires et pour celles de sa fabrique ; intéressé au suprême degré pour le bien spirituel de son peuple, et surtout fidèle à bien instruire ses parois-

siens, dans la connaissance des vérités de la religion et des règles de la morale évangélique. Aussi on peut, en toute vérité, lui accorder une large part dans les connaissances religieuses, que possède la petite population de l'Ile-aux-Coudres. »

Tous les paroissiens de l'Ange-Gardien qui ont connu M. Asselin, se rappellent encore des sermons si instructifs qu'il leur donnait. Il prêchait très longtemps, disent-ils, mais il était tellement intéressant que nous aimions toujours à l'entendre ; et quoiqu'à cette époque, notre église ne fut pas chauffée pendant l'hiver, personne n'eut osé sortir de l'église, avant la fin du sermon, qui durait quelquefois plus d'une heure, malgré le froid qu'il fallait endurer. Néanmoins, jamais M. Asselin ne se dispensait de faire chaque dimanche son instruction. Bien plus, il faisait, après vêpres, un long cathéchisme aux enfants.

Sous l'administration de M. Asselin, nous écrit M. P.-G. Roy, il se fit des changements très avantageux dans la paroisse de l'Ange-Gardien. M. Asselin, était un prêtre selon le cœur de Dieu. Jusqu'alors, il n'y avait pas encore eu de maison d'école dans la paroisse ; seulement, les enfants, depuis une couple d'années, se réunissaient dans le rez-de-chaussée du

nouveau presbytère, où M. Marquette leur faisait la classe. Convaincu que la bonne conduite des enfants dépend d'une bonne éducation religieuse et d'une exacte surveillance, M. Asselin entreprit de doter la paroisse de trois maisons d'école. Comme il le prévoyait, il rencontra d'abord une vive opposition chez un bon nombre de ses paroissiens, qui, privés de toute instruction, ne connaissaient pas le prix de l'éducation. Mais accoutumé au commandement, plein d'énergie, et sans peur, le digne curé se raidissait contre les obstacles. Loin de le décourager, ils semblaient, être au contraire, un aiguillon pour lui faire poursuivre son but. Il se plaisait dans la lutte, et jouissait d'avance du plaisir de renverser ses adversaires. Donc, par son intermédiaire, la paroisse fut divisée en trois arrondissements ; puis il obtint une forte subvention du gouvernement ; ensuite, à force d'habileté, il se fit donner,par de généreux paroissiens,les terrains qu'il requérait. Le terrain de l'école de l'arrondissement du «Sault» fut donné par M. Michel Huot, père de M. Henri Huot, celui de l'arrondissement de l'église, par M. Joseph Leroux, père de M. Frs Leroux, et celui du bas de la paroisse par M. Augustin Letarte. Bref, avec l'aide des contribuables,

il réussit à bâtir ses trois maisons d'école en peu de temps ; et aussitôt de bonnes institutrices furent chargées de les diriger. Disons-le à la louange des habitants de l'Ange-Gardien, ils ont su profité des avantages qui leur ont été offerts, par cette conduite si intelligente de leur curé.

D'ailleurs, M. Asselin se rendait parfaitement compte de la phase importante que le pays traversait alors. On était à l'époque de l'établissement de nos municipalités civiles et scolaires ; et il était lui-même grand organisateur. Il s'attacha donc à faire comprendre à ses paroissiens, qu'ils n'étaient plus, comme autrefois, sous l'ancien régime, de pauvres paysans « taillables et corvéables à merci, une simple chair à canon ; mais qu'ils étaient devenus libres et indépendants sujets britanniques ; et, comme citoyens respectant la loi, ils formaient une petite municipalité, pouvaient se gouverner eux-mêmes et surveiller leurs propres intérêts. » Jamais encore on ne leur avait fait envisager leur sort à ce point de vue ; et pour quelques-uns d'entre eux, le curé parut suspect. Mais celui-ci, homme du peuple, en prenait la défense. Il ne faisait que suivre l'exemple de l'illustre évêque Plessis, le plus grand citoyen que notre pays ait produit,

qui avait fait reconnaître aux autorités d'alors, que tout catholique dans le royaume a les mêmes droits et privilèges que tout autre sujet anglais.

L'intérêt que M. Asselin prenait à la chose publique, nous amène naturellement à dire un mot de l'organisation du comté dont la paroisse de l'Ange-Gardien fait partie.

Nous prenons nos renseignements dans le livre si utile de M. Joseph Desjardins, intitulé *Guide parlementaire.*

De 1792 à 1830, le comté de Montmorency appartenait au comté de Northumberland, et pour l'intelligence du plus grand nombre, nous croyons donner ici les noms de tous les députés qui l'ont représenté, depuis cette époque jusqu'à nos jours :

Bédard, Pierre..	du 10 juillet	1792.au..	27 avril 1808
Dufour, Joseph.	du 10 juillet	1792.au..	31 mai 1796
Fisher, James..	du 20 juillet	1796.au..	4 juin 1800
Poulin, J.-M...	du 28 juillet	1800.au..	2 oct. 1809
Caron, Aug....	du 18 juin	1808.au..	2 oct. 1809
Drapeau, Jos...	du 23 nov.	1809.déc.	3 nov. 1810
Lee, Thomas...	du 23 nov.	1809.au..	29 fév. 1816
Caron, Aug....	du 16 janv.	1811.au..	22 mars 1814
Lagueux, E.-C.	du 13 mai	1814.au..	6 juil. 1824
Panet, Ph.....	du 25 avril	1816.au..	6 juil. 1824
Laterrière M.-P. de Sales.....	du 28 août	1824.au..	2 sept. 1830

Fraser, John...	du 28 août	1824.au..	5 juil.	1827
Lagueux, E.-C.	du 25 août	1827.au..	2 sept.	1830
Panet, Ph.....	du 26 oct.	1830.au..	3 juil.	1832
Bédard, Elzéar..	du 31 juillet	1832.au..	22 fév.	1836
Lefrançois, N..	du 28 oct.	1836.au..	27 mars	1838
Têtu, Vital.....	du 28 oct.	1836.au..	27 mars	1838
Quesnel, F.-A..	du 8 avril	1841.au..	23 sept.	1844
Cauchon, J.-E..	du 12 nov.	1844.au..	23 juin	1854
Cauchon, J.-E .	du 31 juillet	1854.au..	1 juil.	1867
Cauchon, J.-E..	du 26 août	1867.rés .	1 janv.	1874
Angers, A.-R..	du 11 fév.	1874.au..	22 mars	1878
Langelier, C...	du 1 mai	1878.au..	7 nov.	1881
Desjardins, L-G.	du 2 déc.	1881.au..	9 mai	1890
Langelier, C...	du 17 juin	1890.au..	22 déc.	1891
Casgrain, T.-C.	du 8 mars	1892.rés .	23 mai	1896
Bouffard, Ed...	du 23 juin	1896.au..	14 nov.	1900
Taschereau, A..	du 7 déc.	1900		

M. Asselin se fit un devoir d'aider de ses avis ceux de ses paroissiens qui devaient s'occuper de la formation du premier conseil municipal de l'Ange-Gardien.

Voici les noms des maires qui ont été élus depuis 1845 :

1845 à 1847...........Joseph Gariépy
1847 à 1855........... " "
1855 à 1860...........François Lépine
1860 à 1862...........Charles Goulet
1862 à 1864...........Pierre Jacob
1864 à 1866...........Henri Huot
1866 à 1872...........Gabriel Garneau

1872 à 1876	François Laberge
1876 à 1877	Joseph-C. Huot
1877 à 1882	Joseph Gariépy
1882 à 1884	Henri Huot
1884 à 1888	Joseph Huot, fils de Louis
1888 à 1890	Joseph-C. Huot
1890 à 1893	Augustin Bélanger
1893 à 1895	Antoine Mathieu
1895 à 1897	Cyrille Hébert
1897 à 1898	Hilaire Laberge
1898 à 1899	Isidore Garneau
1899 à 1903	Joseph-C. Huot

Nous devons à M. Pierre Gariépy, le dévoué et intelligent secrétaire du conseil municipal d'aujourd'hui, la liste complète des maires de l'Ange-Gardien depuis 1845 jusqu'à nos jours.

Malgré son humeur vive, disons le mot, son caractère emporté, M. Asselin était cependant très estimé de ses paroissiens, à cause du zèle dont il était animé pour promouvoir tous leurs intérêts spirituels autant que temporels. Afin d'être sûr que tous ses paroissiens fussent fidèles à accomplir leur devoir pascal, il commençait les confessions avec le carême; et divisait chaque arrondissement, de telle maison à telle maison, afin de donner à chacun toute facilité possible. D'ailleurs, il n'hésitait pas d'aller aussitôt, voir à la maison, celle de ses ouailles qui semblait s'écarter du devoir.

Ainsi donc, on peut dire que la vertu distinctive de M. Asselin, était la vigilance. Il était absolument l'opposé du pasteur mercenaire. Frugal, désintéressé : il ne vivait que pour son troupeau.

M. Asselin était excellent mathématicien. Il a laissé plusieurs calculs dans certains de ses cahiers que nous conservons dans nos archives. De plus, il tenait avec une grande minutie note et compte de tout : c'est ainsi que nous trouvons dans le cahier du prône, le recensement exact de la population de l'année 1853.

Il y a, écrit-il, dans la paroisse 120 maisons, 123 familles, 826 âmes, 527 communiants, 299 non-communiants.

Nous avons parlé plus haut, du caractère bouillant et courageux du bon et digne curé. En 1832, pendant qu'il était à l'Ile-aux-Coudres, il en donna une preuve, qui mérite d'être rapportée ici.

Le 27 novembre, il se mit à la tête de ses paroissiens, et se lança au milieu des glaces, afin de porter secours à un vaisseau, le *Rosalind*, de Londres. Il contribua à sauver l'équipage et le navire avec sa cargaison. Nous lisons à ce sujet, dans l'*Histoire du Palais Episcopal* par Mgr Têtu : parmi les pièces

isolées d'argenteries, données à l'Archevêque de Québec, il y a un pot à l'eau en argent solide, provenant de M. Asselin, ancien curé de l'Ile-aux-Coudres, et sur lequel on lit l'inscription suivante : « Tribut de respect et de reconnaissance offert par les propriétaires et assureurs du brick *Rosalind*, de Londres, capitaine Boyle, au révérend Messire Asselin, prêtre, curé de Saint-Louis de l'Isle-aux-Coudres, pour avoir, par son exemple, engagé ses paroissiens à aider à sauver le vaisseau et sa cargaison jetés par les glaces sur cette île, le 27 novembre 1832, et pour ses bontés envers les naufragés, pendant leur séjour sur l'île. »

Enfin, nous ne saurions mieux clore cette notice qu'en citant les quelques lignes que feu messire Joseph Marquis, ancien curé de l'Ange-Gardien, lui a consacrées. Il n'était que l'interprête des sentiments des paroissiens à cet égard :

« Notre curé, dit-il, était naturellement sévère, mais il avait un cœur d'or ; il était généreux et charitable pour les pauvres. Il était simple dans son presbytère, mais solennel dans l'église ; il aimait que les cérémonies liturgiques fussent faites avec précision. Des enfants de chœur de son temps se rappellent qu'il accompagnait souvent ses remarques de

signes sensibles, lorsqu'on ne paraissait pas tenir compte de ses avis. M. Asselin avait le remarquable talent de se faire écouter et goûter quand il prêchait. Il excellait dans l'art d'instruire le peuple ; bien qu'il prêchât longtemps, on aimait toujours à l'entendre. M. Asselin était laborieux et il aimait l'ordre : jusqu'à lui, les registres de l'Ange-Gardien n'avaient pas de répertoire, il en fit un, qui embrassait une période de près de deux cents ans. Il prit connaissance de toutes les pièces qui intéressent la fabrique, en fit une liste numérotée et annotée de renseignements utiles. En un mot, M. Asselin fut un curé modèle. »

En mars 1854, il fut frappé d'une cruelle paralysie, qui, pendant deux ans, laissa éclater sa patience et sa résignation, à la grande édification de ceux qui l'entouraient.

L'abbé McGauran vint à son secours pour la desserte de la paroisse ; il y exerça les fonctions de curé jusqu'au mois d'octobre de la même année. M. Asselin s'était retiré dans une maison qu'il possédait dans le village à côté de l'église ; sa vieille ménagère l'y avait suivi.

Le 28 mars 1856, la paroisse de l'Ange-Gardien pleurait la mort de son ancien curé, âgé de 56 ans seulement. M. l'abbé Léon Leduc,

qui lui avait succédé, ne négligea rien pour rendre les honneurs funèbres à son prédécesseur. L'inhumation fut faite par Monseigneur Baillargeon, évêque de Tloa, administrateur du diocèse de Québec. Parmi les membres du clergé présents, on remarquait MM. Cazeau V. G., G.-H. Besserer, Ant. Gosselin, Jean Langevin, J. Tardif, Z. Bolduc, E. Drolet, Léon Gingras, L. Leduc, E. Parent, Ls Gingras, Ed- Richard, L. Provencher, P. Gariépy, E.-J. Horan, Jos.-L. Martel, D. Racine.

Les restes mortels de M. Asselin reposent dans l'église paroissiale de l'Ange-Gardien, du côté de l'évangile.

Il avait été curé pendaut dix ans. Son dernier acte porte la date du 24 mars 1854.

CHAPITRE XIII

1854 À 1861

M. François-Xavier Leduc, dix-neuvième curé de l'Ange-Gardien.—Visites Episcopales.—Chûte du pont de la rivière Montmorency.—Caractère de M. Leduc, son hospitalité, sa mort.

M. François-Xavier Leduc, né à Vaudreuil, le 25 novembre 1791, fut ordonné prêtre le 30 septembre 1821.

Il occupa plusieurs postes avant d'être curé à l'Ange-Gardien. On lit dans le répertoire du clergé, qu'en 1821, il fut vicaire à St-Hyacinthe ; 1822, missionnaire à Nipisiguit ; 1829, curé de St-François de Beauce, 1830, premier curé de St-Jean Chrysostôme ; 1831, de Saint-François de l'Ile d'Orléans ; 1838, de St-Barnabé ; 1839, de Batiscan ; 1848, de St-Joachim ; 1854, de l'Ange-Gardien.

Le 24 mars 1854, M. Asselin signait son dernier acte dans nos registres et était peu de jours après frappé de paralysie.

Au mois de mai suivant, M. Bernard Mc-Gauran fut envoyé à l'Ange-Gardien en qualité de desservant, il y demeura jusqu'à la St-Michel, et fut remplacé par M. François Leduc.

Ce dernier était alors âgé de 53 ans ; mais encore vif, alerte, jouissant d'une assez bonne santé, il pouvait aisément desservir la petite paroisse de l'Ange-Gardien, poste vraiment enviable pour un vétéran du sacerdoce.

A part les deux visites épiscopales de Mgr Baillargeon à l'Ange-Gardien : la première le 30 juin 1856, et la seconde le 27 juin 1861, rien d'important ne signale les sept années de l'administration de M. Leduc. D'ailleurs, M. Asselin avait laissé les affaires de la fabrique dans un ordre parfait.

Mais un événement bien pénible vint plonger dans le deuil une respectable famille de la paroisse, nous voulons parler de la chûte du pont suspendu sur la rivière Montmorency.

Nous empruntons au *Journal de Québec* du 2 mai 1856, le récit de cet accident sans rien changer. Nos journalistes n'ont rien à envier à ceux d'autrefois sous le rapport du style !

Avant hier, mercredi, sur les neuf heures du matin, circulait en ville la rumeur soudaine que le pont en fer, suspendu sur le Montmo-

rency, venait de s'écrouler ; que trois personnes y avaient perdu la vie et qu'une voiture attelée d'un cheval avait été pareillement entraînée dans le précipice.

Nos lecteurs pensent bien que cette nouvelle rencontra dabord un grand nombre d'incrédules, mais hélas ! ces doutes furent bientôt levés, car quelques heures après, survenaient de nombreux citoyens de Québec, qui s'étaient rendus eux-mêmes sur les lieux pour constater *de visu* cette lamentable catastrophe.

D'après divers renseignements joints à nos propres supputations, le pont qui avait pu porter, au jour d'épreuve, environ de 50 à 60 tonnaux pesant, trahissait un certain mouvement d'inclinaison du côté nord, à droite, c'est-à-dire en regardant vers le fleuve, ce qui faisait que depuis toute une semaine on travaillait fortement, à l'aide de machines hydrauliques, à rétablir le niveau du pont, en donnant aux cables toute la tension nécessaire. Malheureusement cette opération,toute de force et de contraction, avait entraîné la rupture de plusieurs d'entre les liens en fer battu, qui du haut des puits où sont enfouis les ancres scellés par une forte maçonnerie, venaient se rattacher aux cables traversiers.

Malgré cet affaiblissement de quelques-uns

de ces liens de force, on n'en avait pas moins continué les opérations de tension et de resserrement, tout en contraignant le public à passer sur le nouveau pont, et, nous disons bien à bon droit, bon gré, mal gré, car le vieux pont était fermé, condamné tout exprès, et déjà même plusieurs personnes qui avaient elles-mêmes remarqué ces quelques ruptures aux liens avaient pu juger, depuis plusieurs jours que le pont manquait de solidité.

On a constaté que le fer employé, n'était pas dans les conditions voulues pour ces sortes d'ouvrages, et que d'ailleurs les liens exprimaient évidemment une faiblesse extrême comparés à tout le reste de la construction.

C'est donc au milieu de semblables circonstances que, mercredi matin, le sieur Ignace Côté et sa femme, de la paroisse de l'Ange-Gardien, ayant laissé une famille de six enfants, s'acheminaient sur le pont, en même temps que s'y trouvait un jeune homme du nom de Vézina et qu'ensemble, tous les trois, comme l'attelage du sieur Côté,furent tout à coup précipités dans l'abîme.

Le bruit de cette épouvantable chûte fut entendu à un mille de distance ; un habitant de Château-Richer, M. Louis Cloutier, a tout vu de ses propres yeux ; il se trouvait lui-même

au moment de passer, lorsque tout à coup son cheval, se cabrant, recule d'épouvante devant l'abîme béant et sauve ainsi, par son propre instinct, et sa vie et celle de son maître.

Aujourd'hui donc, au lieu du magnifique aspect de ce pont hardi lancé sur la chûte de Montmorency, on ne voit plus qu'une ruine suspendue d'un bout, pendant que l'autre descend dans le goufre des eaux.

Les cadavres de ces trois infortunés n'ont pas été retrouvés.

On comprend hélas ! ce que ce lamentable avènement soulève d'amertume et d'indignation dans tous les cœurs.

Qu'y a-t-il là ? de l'imprévoyance, de faux calculs, de l'incapacité ? Il faut qu'une prochaine enquête nous le dise promptement ; et cette enquête que tout le monde réclame, nous l'invoquons nous mêmes à haute voix, afin que toute la lumière se fasse et qu'on atteigne facilement tous ceux qui sont les vrais coupables dans cette douloureuse occurence. L'enquête n'eut pas lieu ; la chose fut étouffée.

M. Ignace Côté était le père du révérend P. Célestin Côté, Dominicain de St-Hyacinthe.

***

M. Leduc était depuis longtemps atteint d'une maladie de cœur et s'attendait à une mort soudaine : ce qui le rendait rêveur et d'humeur mélancolique. On le voyait souvent, en été, se promener seul dans les champs, où il allait réciter son bréviaire à la grande édification des cultivateurs qui l'y rencontraient. Il aimait à leur parler des beautés de la nature, exprimant son admiration pour les superbes points de vue qu'offre la paroisse de l'Ange-Gardien.

Simple dans ses goûts, un peu négligé dans son habillement, sans manquer aux convenances, il était d'un extérieur original ; son grand chapeau de paille est devenu légendaire. Très frugal, pratiquant une stricte économie, il savait dans l'occasion se montrer généreux, quelquefois même prodigue. Quand il recevait la visite de ses confrères voisins, ou celle des prêtres de l'Ile d'Orléans, il craignait toujours de n'en pas faire assez pour les bien traiter.

Quant à ses instructions en chaire, sans égaler celles de M. Asselin, elles étaient toujours intéressantes. Comme il avait fait un voyage en Europe, il savait les agrémenter de quelques souvenirs propres à édifier ses paroissiens. Ses goûts simples le portaient à

prêcher souvent contre le luxe, qui tendait à s'introduire dans les campagnes; et quelques-uns de nos paroissiens nous disaient plaisamment à ce sujet, qu'il avait surtout en horreur la couleur rouge dont quelques-unes de ses paroissiennes aimaient à orner leur coiffure.

Vers l'automne de 1861, il donna des signes de grandes faiblesses. Cependant il ne voulut pas encore demander de l'aide, et le trois d'octobre il signe un acte de baptême. Bientôt, son état inspirant de grandes craintes, on lui envoya un prêtre de l'archevêché, et le 13, M. Edmond Langevin vint le visiter de la part de Mgr Baillargeon.

Durant la nuit du 16, il eut une syncope et expira tout à coup dans son fauteuil, privé de la consolation d'avoir un confrère auprès de lui, pour lui administrer les derniers sacrements. Grande fut la consternation de ses paroissiens dont plusieurs ne connaissaient pas même sa maladie.

Mgr Baillargeon, accompagné d'un grand nombre de membres du clergé, voulut présider à ses obsèques; son corps fut inhumé dans le sanctuaire, du côté de l'évangile.

Il était âgé de 70 ans, et avait été curé de l'Ange-Gardien pendant 7 ans. Il légua à la paroisse une somme de $2,000.00. En recon-

naissance de ce don, la fabrique, par une résolution passée dans une assemblée tenue le 20 octobre 1861, présidée par M. Edmond Langevin, ne présenta aucun compte pour les frais de sépulture de messire François-Xavier Leduc. Les paroissiens profitèrent de la circonstance pour exprimer leur reconnaissance envers le défunt, pour les services qu'il leur avait rendus et le zèle dont il avait toujours fait preuve.

CHAPITRE XIV

1861 À 1873

M. Etienne Edouard Parent, vingtième curé.—Poêles dans l'église.—Prospérité de la paroisse.—Maladie du curé.—M. Jos. Girard nommé desservant.—Résignation de M. Parent.—M. Chs Beaumont, vingt-unième curé.—Caractère de M. Beaumont.—Il donne sa démission.—Sa mort.

Immédiatement après les funérailles de M. Leduc, M. Étienne-Édouard Parent, curé de Château-Richer, fut nommé par Mgr Baillargeon pour lui succéder à l'Ange-Gardien.

Ordonné par Mgr Signay en 1829, à l'âge de 30 ans, M. Parent fut nommé vicaire à la Cathédrale de Québec, où il demeura pendant trois ans. Mgr Signay lui confia ensuite la belle cure du Cap St-Ignace qu'il desservit jusqu'à 1840; la maladie le força de prendre trois années de repos. Rendu à la santé, il fut nommé par Mgr Turgeon curé de Château-Richer, en 1843. Il arriva à l'Ange-Gardien le 1er novembre 1861.

Le premier acte d'administration de M. Pa-

rent fut l'introduction des poëles dans l'église de l'Ange-Gardien. C'était un véritable bienfait. Il y avait déjà plusieurs paroisses qui en possédaient dans leurs églises, mais telle était la routine qu'on n'osait pas le faire partout encore : on allait jusqu'à alléguer que les fabriques ne pouvaient faire une pareille dépense... et le pays était couvert de forêts !

M. Parent fit ensuite terminer l'intérieur du presbytère tel qu'il est aujourd'hui, et dépensa une somme d'au delà de £550 pour des travaux d'amélioration dans l'église.

Lors de sa visite épiscopale, le 23 juin 1866, Mgr Baillargeon alloua les comptes.

Ceux de l'année 1869 montrent une grande augmentation dans la recette : au lieu d'une centaine de louis, elle se monte à au delà de £500. Mgr Baillargeon, pendant sa visite le 3 juillet 1870, en témoigna hautement sa satisfaction.

La paroisse traversait alors une époque de grande prospérité. Les récoltes étaient excellentes, et les ouvriers avaient un bon salaire. Une source de grands revenus pour les habitants de toute la côte de Beaupré était la culture des arbres fruitiers. Les pommiers et surtout les pruniers donnaient des profits extraordinaires. On nous cite à ce propos le fait

d'un cultivateur de l'Ange-Gardien, du nom P. Mathieu, qui dans une seule année, réalisa la somme de $400.00 par sa récolte de prunes. Celles-ci étaient d'une qualité particulière, petites, mais d'une saveur exquise, qui se vendaient au marché de Québec à un prix plus élevé que les autres. Les habitants avaient en outre doublé le profit qu'ils retiraient de leurs sucreries. Jusque-là, suivant l'ancienne méthode, ils recueillaient l'eau d'érable dans de méchants « cassots » d'écorce ou dans des auges de bois, qui donnaient à l'eau une couleur terne et par là produisaient un sucre de qualité inférieure. Mais profitant de l'exemple des cultivateurs de la côte sud, ils firent l'acquisition d'ustensiles modernes et améliorés. Bientôt ils luttèrent avec avantages et obtinrent sur le marché un prix raisonnable. Et peu d'années, ils réalisèrent un tel profit, qu'on lui a donné le nom de *récolte du printemps*.

En un mot, si petite qu'elle fut, la paroisse de l'Ange-Gardien, avec son modeste revenu, suffisait au bon curé, qui d'ailleurs avait un beau patrimoine ; car M. Parent appartenait à l'une de nos meilleures familles de la ville de Québec, alliées à celle des Painchaud. Les habitants de l'Ange-Gardien disaient « *notre petit curé, c'est un bourgeois !* » Sans recherche

dans ses habits, il était d'une exquise propreté. Tout dans son presbytère, respirait l'ordre parfait : rien de surprenant si l'église et la sacristie étaient surtout l'objet de ses soins. Il possédait personnellement de superbes ornements sacerdotaux, il avait même des étoffes précieuses qu'il tenait en réserve pour en faire confectionner au besoin. On peut voir dans la sacristie de St-Pierre, Ile d'Orléans, une chasuble du plus grand prix, qu'il a léguée à la fabrique de cette paroisse ; en un mot, il avait à un haut degré l'amour de la maison de Dieu.

Au mois de novembre 1871, M. Parant, alors âgé de 72 ans, crut devoir demander un prêtre pour l'aider. M. Napoléon Laliberté, aumônier de l'archevêché, vint lui porter secours. Par son affabilité, sa politesse, celui-ci se fit tellement aimer, que quoiqu'il n'ait passé que trois semaines à l'Ange-Gardien, son souvenir y est resté. Le 4 décembre, M. Joseph Girard, professeur au Séminaire de Québec, fut nommé vicaire.

Un concours de circonstances malheureuses vinrent assombrir les derniers mois de M. Parent à l'Ange-Gardien. Le 19 mai suivant, 1872, il offrit sa démission à Mgr Taschereau. Quelques semaines après, il quittait la paroisse

et alla se retirer à St-Pierre Ile d'Orléans, chez M. Tardif, instituteur, où il mourut deux ans après, dans le cours du mois de mai.

On vit alors combien M. Parent était aimé à l'Ange-Gardien. La paroisse entière voulut assister à ses funérailles, et il fallut deux bateaux pour traverser tous ceux qui voulurent lui rendre leurs derniers hommages. Il avait été 7 ans curé de la paroisse.

M. Jos. Girard continua à desservir la cure jusqu'à la St-Michel, en attendant l'arrivée de M. Charles Beaumont.

***

M. Charles Beaumont était déjà très favorablement connu à l'Ange-Gardien, lorsqu'il y fut nommé curé en 1872, par Mgr E.-A. Taschereau.

Les habitants de cette paroisse avaient souvent eu occasion de le voir et d'apprécier ses mérites ; car durant son séjour à St-Joachim, où il était curé, M. Beaumont venait régulièrement, en qualité de voisin, prêter son concours à M. Parent.

D'ailleurs, ils n'ignoraient pas que, plusieurs années auparavant, en 1854, une démarche avait été faite par plusieurs prêtres, entre

autres, MM. Gosselin, Tardif, Parent et McGauran, qui, dans une lettre collective, avaient demandé à Mgr Baillargeon que M. Beaumont fut nommé à l'Ange-Gardien comme successeur de M. Asselin. Mais près de vingt ans s'étaient écoulés depuis cette époque, et quelques-uns des paroissiens trouvaient que M. Beaumont était trop vieux ; que d'ailleurs, il y avait assez longtemps que leur paroisse était desservie par des vieillards, et ils essayèrent de faire signer une requête à l'évêque, afin d'obtenir que M. Napoléon Laliberté, aumônier de l'archevêché de Québec, leur fut donné comme curé.

Nous avons dit plus haut, qu'au mois de novembre 1871, M. Napoléon Laliberté était venu passer quelques jours à l'Ange-Gardien pour porter secours à M. Parent, alors malade. Par sa politesse, son affabilité, ses manières engageantes, son bel extérieur et sa tenue irréprochable, sans fierté, M. Laliberté avait, en ces peu de jours, *conquis tous les cœurs* dans la paroisse. Dans chaque maison, nous racontait M. François Laberge, le soir, à la veillée, on ne parlait que de M. Laliberté ; que c'était là le curé qu'il leur fallait, en un mot ce fut un véritable engouement. Avouons que leur admiration ne pouvait tomber sur un sujet plus digne. Cependant, la plupart des parois-

siens refusèrent de signer la requête ; et on peut dire que tous virent, avec plaisir, M. Beaumont venir prendre possession de la cure de l'Ange-Gardien ; ils ne pouvaient pas raisonnablement désirer être desservis par un plus digne prêtre.

M. Beaumont était l'homme pacifique par excellence : jamais il ne sut se faire un seul ennemi. Humble jusqu'à la timidité, il semblait avoir pris pour devise le verset de l'Imitation *Ama nesciri et pro nihilo reputari*, évitant avec soin, tout ce qui pouvait attirer sur lui l'attention du public. Par exemple, il ne voulut jamais se laisser photographier. Avec tout cela, il était très sociable et son plus vif plaisir était de se trouver en compagnie de quelques confrères, soit au petit Cap, soit à son presbytère ; rien n'égalait alors sa douce gaité ; sa joie devenait enfantine et faisait les délices des écoliers, qui lui demandaient tantôt une histoire, tantôt une chanson, et qui, dans leur enthousiasme, l'appelaient « le bon petit Père Beaumont. » Les membres les plus distingués du clergé se faisaient un honneur de le visiter. Et Mgr Baillargeon et le cardinal Taschereau l'honorèrent de leur amitié. Quand il les recevait chez lui, sa cordialité était le principal apprêt de sa table, laquelle, toute

simple qu'elle fût, satisfaisait les convives les plus délicats.

M. Beaumont prit possession de la cure de l'Ange-Gardien au mois d'octobre 1872. Dès le mois suivant, il tint une assemblée de paroisse, pour rendre les comptes de l'année précédente. Il accuse une recette de $1,084.-56 et une dépense de $890.25, laissant en caisse une balance de $194.31.

Pour donner une idée de la sagesse de son administration, dans l'assemblée qu'il tint trois mois après, au mois de mars 1873, il accuse une recette de $775.84, contre une dépense de $295.18, laissant une balance de $480.66 en caisse !

C'était fort encourageant, et le marguiller en charge, feu M. Nicholas Mathieu, père de notre estimable sacristain actuel, disait « Notre curé n'a jamais besoin d'argent, il en trouve partout ». Malheureusement, sur ces entrefaites, M. Beaumont tomba assez dangereusement malade. Craignant de ne pouvoir plus longtemps administrer sa paroisse tout seul, au lieu de demander un aide temporaire, il pria Mgr Taschereau—de lui permettre d'abandonner sa cure. Connaissant le mérite du bon curé, l'archevêque y consentit avec beaucoup de regret.

Au mois de mars 1873, c'est-à-dire, moins de six mois après son arrivée, M. Beaumont se retira du saint ministère au grand chagrin de ses paroissiens. Toutefois, il voulut continuer de demeurer au milieu d'eux, et il acheta une maison voisine de l'église avec l'intention d'y finir ses jours.

Par l'entremise du cardinal Taschereau, il obtint de Rome le privilège d'avoir chez lui un oratoire public, où les paroissiens étaient admis. Avec une industrie peu commune, M. Beaumont avait confectionné de ses propres mains tout le mobilier et même tous les ornements sacerdotaux devant servir à sa modeste chapelle. Tout était pauvre, mais parfaitement convenable. D'ailleurs, il ne faisait en cela que retenir pour son usage une partie des nombreux ouvrages qu'il avait faits pour les missions pauvres, préludant ainsi à l'*Œuvre des Tabernacles* de notre diocèse, qui rend aujourd'hui de si grands services. En cela, il était secondé par son homme de confiance, M. Ambroise Baillargeon, qui utilisait ses loisirs en fabricant, sous sa direction, des chandeliers de bois, des pupitres, des chaises, des tables pour les églises pauvres.

Pendant les seize années que M. Beaumont vécut encore à l'Ange-Gardien, entouré de la

vénération de ses anciens paroissiens, il ne cessa de leur être utile par ses bons conseils, et de les édifier par sa profonde piété. Plein de discrétion, ne s'immisçant jamais dans la direction de la paroisse, il sut cependant rendre de grands services à chacun de ses successeurs : c'est-à-dire MM. Boily, Gauvin et Marquis. Dans le fameux procès à propos d'un chemin, dont il sera fait mention plus tard, M. Boily fut heureux de se prévaloir des avis de M. Beaumont, dont la modération parvint peu à peu à calmer les esprits, sinon à faire disparaître entièrement les rancunes et les animosités des parties en cause.

De son côté, M. J. Marquis, devenu curé de l'Ange-Gardien en 1888, trouva en M. Beaumont, dont il était l'ami depuis de longues années, un conseiller prudent et sage, qui l'aida à rétablir l'équilibre dans les finances de la paroisse.

Quant à M. le curé Gauvin, pendant les quatorze années qu'il desservit la paroisse, sa santé toujours chancelante l'obligea de recourir presque continuellement à la bienveillance de M. Beaumont pour se faire aider ; et il en usa largement, comme le prouve les nombreux actes de nos registres signés par lui. On peut dire, en toute vérité, que M. Beaumont

se constitua volontairement le desservant désintéressé du curé. Avec cette charité discrète qu'on lui connaissait et sans la moindre ostentation, M. Beaumont se prêta à rendre à la paroisse tous les services que requérait le saint ministère. En un mot, il était le modèle du plus charitable de tous ses confrères.

Pendant ce temps, il se livrait à un travail des plus importants et des plus arides, avec la patience d'un bénédictin : il fit un tableau de la « Filiation de toutes les familles de la Côte de Beaupré. Ce travail forme un cahier de 325 pages ; son utilité est telle qu'il servit de suite à réhabiliter plusieurs mariages invalides par suite des différents degrés de consanguinité, qu'on n'avait pas déclarés, et dont on n'avait pas obtenu dispense. Comme presque toutes les familles de l'Ange-Gardien sont unies par des liens de parenté, il faut continuellement avoir recours au travail de M. Beaumont, au moyen duquel il est désormais très facile de découvrir les différents degrés de parenté. M. Beaumont avait déjà fait un travail analogue pour certaines paroisses de la Beauce.

En 1878, lors de l'élargissement de l'église, M. Beaumont rendit aux paroissiens de l'Ange-Gardien un service bien important. Par ses conseils il réussit, de concert avec M. Grégoire

Tremblay, curé de Beauport, d'empêcher la démolition du chœur de leur petit temple et à conserver ainsi, un des plus intéressants souvenirs historiques de la côte de Beaupré, (voir la gravure frontispice).

Il continua encore pendant quelques années à édifier ses anciens paroissiens par sa profonde et aimable piété. Détaché de tout, M. Beaumont était prêtre dans toute l'acception de ce mot : il ne s'intéressait qu'aux choses qui se rattachaient à sa sublime vocation. Dieu sembla le récompenser dès ici-bas, en lui accordant une admirable sérénité d'âme, qu'il conserva pendant toute sa vie. Aussi, peut-on lui appliquer avec la plus parfaite exactitude, les deux vers si connus du bon Lafontaine :

Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'uu beau jour !

M. Beaumont s'éteignit doucement, le 3 septembre 1889, à l'âge de 69 ans. Suivant l'abbé Tanguay, il était né à Charlesbourg, le 30 novembre 1820 ; fils de Jacques Beaumont et d'Agathe Pageau ; ordonné à Québec le 23 juin 1844 ; il devint successivement curé de Saint-Ferréol, de Ste-Hénédine, de St-Joachim et de St-Michel.

Ses obsèques eurent lieu à Charlesbourg, le

5 septembre 1889, au milieu d'un grand concours de prêtres. Aucune notice n'apparut alors dans nos journaux sur la vie de ce prêtre si estimable. A défaut de toute autre, nous voulons, au nom des paroissiens de l'Ange-Gardien, déposer celle-ci, comme une fleur tardive, sur la tombe de leur vénéré curé.

CHAPITRE XV

1873 À 1898

M. Roger Boily vingt-deuxième curé de l'Ange-Gardien.—Missionnaire aux Escoumains. — Procès à propos d'un chemin.—Lettre de Mgr Taschereau.—M. Boily résigne. —Il se rend à Manitoba.—Sa mort.—Eloges.—M. Narcisse Gauvin, vingt-troisième curé.—Travaux à l'église. —Bénédiction de cloches.—M. Gauvin résigne.—M. Joseph Marquis, vingt-quatrième curé.—Conférences agricoles.—Curé de St-Nicolas.—Agent de colonisation.—Ses travaux.—Sa maladie.—Sa mort.—M. H.-A. Vaillancourt, vingt-cinquième curé

Plusieurs de nos lecteurs, en parcourant cette nouvelle notice, vont probablement s'écrier que notre travail n'est qu'une suite ennuyeuse de panégyriques des plus anodins, et que nous imitons certains biographes qui font des héros des plus simples mortels. Toutefois, nous nous en tenons à l'exacte vérité. D'ailleurs, une partie de ce qui suit est un extrait du *Courrier dn Canada*.

Nous avons passé les dernières années de nos études au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, sous la surveillance de messire Roger

Boily, qui était alors maître de salle ; et nous avons été à même d'admirer sa patience, sa bonté, sa profonde piété. Ses compagnons d'étude l'appelaient en riant *le divin Roger*. Il était le modèle accompli du bon écolier. Entré au collège à un âge où la plupart des élèves ont fini leurs études, ce fut à force de travail qu'il put apprendre assez de latin pour commencer l'étude de la théologie. Si ses vertus faisaient l'admiration de ses maîtres, sa lenteur les décourageait. Mais en revanche, tout son travail était fait avec le plus grand soin et finissait par produire de bons résultats. Ordonné prêtre à Québec, le 18 octobre 1857, il continua de demeurer au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, en qualité de premier maître de salle, chargé en même temps d'aller faire les offices du dimanche dans la paroisse de St-Onésime. Quoiqu'il fut de haute stature et d'apparence robuste, M. Boily ne jouissait pas cependant d'une forte santé, et après quelques années de séjour au collège de Ste-Anne, d'après l'avis du médecin, il fut envoyé sur la rive nord du St-Laurent, en qualité de missionnaire des Escoumains. Bientôt, il dut recourir à son jeune frère, Pierre, récemment ordonné prêtre, pour l'aider dans sa petite mission. Mais il lui fallut enfin prendre un repos com-

plet, et se retirer chez ce même frère, auquel il s'efforça d'être utile, autant que le délabrement de sa santé pouvait le lui permettre.

En 1873, Mgr Taschereau lui conseilla d'essayer de prendre soin de la petite cure de l'Ange-Gardien. Après beaucoup d'hésitation, M. Boily y consentit et en prit possession le 20 mai 1873.

Quoiqu'âgé de 48 ans seulement, il paraissait en avoir soixante, et les gens de l'Ange-Gardien, croyant voir arriver un homme dans la force de l'âge, ne furent pas peu surpris, en voyant apparaître presqu'un vieillard.

Malheureusement pour le nouveau et faible curé, il s'éleva dans la paroisse, peu de mois après son arrivée, une grande difficulté à propos de l'ancien chemin qui longe le bas de la côte. Les uns prétendaient qu'il était inutile et qu'il fallait le fermer; les autres, au contraire, soutenaient qu'il était absolument nécessaire : histoire des deux chèvres du bon Lafontaine... Après maintes réclamations de part et d'autre, l'affaire fut portée en cour et créa une grande animosité chez toute la population de l'Ange-Gardien. La paroisse jusque là si heureuse et si paisible, perdit beaucoup de sa réputation ; les rancunes qui surgirent alors ne s'éteignirent qu'avec la nouvelle géné-

ration : le tout pour un chemin inutile, remplacé aujourd'hui, par la voie ferrée.

Pour calmer les esprits, Mgr Taschereau adressa aux gens de l'Ange-Gardien la magnifique lettre pastorale qui suit :

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Aux fidèles de la paroisse de l'Ange-Gardien, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous nous rappelons, N. T. C. F., que le printemps dernier, il y a eu parmi vous des dicussions assez vives, au sujet d'un certain chemin qui, après avoir été longtemps abandonné, aurait été redemandé par un certain nombre d'entre vous.

Après de longues discussions, cette affaire a été portée devant les tribunaux, et enfin jugée par l'autorité compétente.

Nous apprenons, avec douleur, que la même question est agitée de nouveau et menace de soulever les mêmes discordes, au grand détriment de la charité qui doit régner entre vous, et au grand dommage temporel de la paroisse, qui va se trouver de nouveau exposée à de grands frais dans ces procès toujours ruineux.

C'est pourquoi, N. T. C. F., nous venons vous exhorter et vous conjurer, au nom de Notre-Seigneur, au nom des liens de charité que Dieu a établis entre vous, au nom aussi de vos intérêts temporels, de vous en tenir purement et simplement au jugement

si sage, si prudent et si juste, qui a été rendu par le tribnnal auquel vous en aviez appelé vous-mêmes.

Notre devoir pastoral nous oblige de vous rappeler que toute injustice envers le prochain déplaît au Dieu de toute justice ; et qu'au jugement il demandera un compte rigoureux à chacun de vous de ce qu'il aura fait ou dit contre son prochain. Car, N. T.C.F., nous sommes tous les enfants de Dieu, créés à son image et appelés à le posséder éternellement dans le ciel ; c'est en cette qualité que Dieu nous aime et veut que nous nous aimions les uns les autres pour son amour. Le bien ou le mal que nous faisons au prochain, Dieu le regarde comme fait à lui-même. Si donc, dans cette circonstance, quelqu'un d'entre vous agit par passion, par haine, par vengeance, par orgueil ou par quelqu'autre mauvais motif caché au fond de son cœur, il n'échappera certainement pas au jugement de Dieu et le mal qu'il veut faire à son prochain retombera sur sa tête. Vous savez, N. T. C. F., que ceux qui plaident doivent réparer tout le tort fait inutilement au prochain. Vous savez aussi que ceux qui emploient de mauvais moyens pour arriver à leurs fins sont coupables devant le bon Dieu, qui réprouve tout ce qui n'est pas selon la vérité, selon la droiture, selon la charité, selon la justice.

Examinez donc bien toutes choses avant de vous engager dans de nouvelles procédures, qui finiront probablement comme la première fois ; et afin de ne pas vous faire illusion, demandez-vous à vous-mêmes ce que vous en penseriez si vous étiez sur le point de comparaître devant le bon Dieu.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de la

paroisse de l'Ange-Gardien, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre sous-secrétaire, le dix-sept septembre mil huit cent soixante et quatorze.

† E.-A., Arch. de Québec.

L. S. Par Monseigneur

C.-A. MAROIS, Ptre.,

Sous-secrét.

Comme on le prévoyait, M. Boily ne put faire face à l'orage. Sa santé déjà, si faible, y succomba tout à fait ; et il supplia Mgr l'archevêque Taschereau, de lui permettre de se retirer du saint ministère. Au mois d'octobre suivant, 1874, il quitta l'Ange-Gardien pour aller demeurer chez son frère, M. Pierre Boily, alors curé des Eboulements.

Malgré son court séjour à l'Ange-Gardien, M. Boily y a laissé un profond souvenir.

L'éloge de ce saint prêtre, publié dans le *Courrier du Canada* en 1896, peu de jours après sa mort, nous dispense de donner de plus amples détails sur sa vie. Nous citons textuellement :

« Nous avons le triste devoir d'annoncer à nos lecteurs, le décès du Rév. Roger Boily, ptre, ancien curé, décédé, le dix du mois courant, âgé de 72 ans.

« Ce vénérable prêtre était bien connu de tout le comté de Charlevoix, surtout à la Baie St-Paul, où l'on peut dire qu'il comptait autant d'amis que de paroissiens. En effet, c'est à la Baie qu'il est né, et c'est à la Baie qu'il a vu s'écouler la plus grande partie de sa vie.

« Feu M. Roger Boily fit ses études au collège de Ste-Anne ; et il fut ordonné prêtre le 18 octobre 1857, étant âgé déjà de 32 ans, et ayant dépensé plusieurs années dans l'enseignement.

« Employé d'abord comme prêtre professeur au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, il devint missionnaire aux Escoumains ; puis la maladie le força d'abandonner le ministère actif. Plus tard, il devint curé de l'Ange-Gardien ; mais les forces lui faisant absolument défaut, il dut encore abandonner ce poste et se retirer chez son frère, feu Rév. Pierre Boily, décédé, curé des Eboulements. En 1895, il se rendit à St-Joachim-de-la-Broquerie, dans la province de Manitoba, en promenade chez un de ses frères et plusieurs neveux établis en cet endroit. L'automne dernier, il pensait revenir au milieu de nous ; mais se trouvant trop faible, pour entreprendre le voyage, il avait remis la partie au printemps prochain, lorsque la mort est

venue, en quelques jours, trancher le fil de ses jours.

« Tous ceux qui ont connu intimement ce vénérable prêtre se rappelleront longtemps ses qualités personnelles et ses vertus sacerdotales. Sa grande piété, la douceur de son caractère, cette affabilité dans tous ses rapports avec les personnes qui l'approchaient, sa politesse exquise le rendaient cher à tous. Les douleurs qui l'ont assailli, pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, ne lui ont jamais arraché un cri de douleur, n'ont jamais assombri l'aménité de son caractère. Cette période de sa vie a été une prédication constante de patience et de résignation à la volonté de Dieu.

« Les nombreux amis de feu M. Roger Boily, regrettent infiniment que ce saint prêtre soit mort si loin du sol natal, et qu'ils n'aient pas la consolation de voir sa dépouille mortelle reposer au milieu d'eux.

« Un service funèbre a été chanté ce matin, dans l'église de la Baie-St-Paul pour le repos de l'âme du vénérable défunt.

« Il était oncle du Rév. Edouard Boily, vicaire à la Malbaie, et de M. Roger Boily, marchand, de la Baie-St-Paul.

« Nous présentons nos condoléances et l'expression de nos sympathies à ces messieurs

déjà assez affligés par la mort récente de leur jeune frère.

R. I. P.

Depuis longtemps déjà, il était préparé à la mort et il la désirait. Voici ce qu'il écrivit au mois d'avril 1896 Je reproduis exactement :

« Le Révérend Roger Boily, prêtre de l'archidiocèse de Québec .... décédé le ...... se recommande aux prières de ses charitables confrères et les remercie de l'avoir entretenu pendant si longtemps. Il se recommande à tous ses confrères des archidiocèses de Québec et de St-Boniface, des diocèses de Chicoutimi et Rimouski ainsi qu'à tous ses parents et amis. De plus aux sociétés des prêtres adorateurs, société des messes diocésaines de Québec, à la société de secours de St-Joseph, à la Congrégation de Ste-Anne-de-La-Pocatière, aussi de tous ceux qui auront la charité de prier pour lui et le bon Dieu le leur rendra. Il paraît que dans le ciel on rend cent pour un.

« ROGER BOILY, Ptre.

Ce 23 avril 1896.

« La mort ne l'a donc pas surpris ; au contraire, il l'attendait de pied ferme. Il a vécu

comme les saints et, comme eux, il n'a pas craint la mort.

« Son service funèbre a eu lieu à l'église de St-Joachim et sa sépulture au cimetière paroissial, mais à un endroit spécialement déterminé par lui avant sa mort.

« Ses funérailles ont été particulièrement touchantes et solennelles. Dimanche soir, 13 décembre, la levée et le convoi du corps à l'église furent faits par M. le curé de St-Joachim. Le lendemain, le Rév. M. Giroux, curé de Ste-Anne, célébra la messe de requiem, à l'issue de laquelle il fit l'éloge du regretté défunt. L'éloquent prédicateur nous a dit les principales vertus qui ont fait le caractère distinctif de la vie du Rév. M. Boily. Son grand esprit de foi, son humilité profonde, son admirable charité. Puis il exhorta ses auditeurs à marcher sur les traces de celui qui leur avait donné de si beaux exemples de vertus, pendant le séjour qu'il fit au milieu d'eux. L'assistance était nombreuse. On remarquait M. Paré, M.P.P. et tous les fidèles de St-Joachim venus pour rendre un dernier hommage à la mémoire de celui qui nous laisse un si bon souvenir.

***

Dans le cours de sa visite pastorale à l'Ange-Gardien, le 2 juin 1874, Mgr Taschereau, après avoir approuvé les comptes, termine comme suit la note qu'il a insérée dans nos registres :

"Ordonnons de faire abattre l'ancien presbytère qui menace ruine et peut en tombant causer des accidents sérieux.

"† E. A., Arch. de Québec."

On avait évidemment mal renseigné Mgr l'archevêque, puisque, dans un examen subséquent, les murs du presbytère furent trouvés si solides, qu'on résolut de n'en démolir que la moitié : c'était déjà trop : car on a pu mettre à profit la partie épargnée au point d'en faire l'excellente et solide maison qui sert aujourd'hui de logement au sacristain de la paroisse. Toutefois, quelque temps après, on remplaça ce qui avait été inutilement abattu, par un hangar en bois qui coûta $600.

***

Au milieu d'octobre 1874, M. Narcisse Gauvin succéda à M. Boily. Dès l'été suivant, à l'instigation de leur nouveau curé, les habitants de l'Ange-Gardien présentèrent une requête à Mgr l'archevêque Taschereau, afin d'obtenir « que leur église fut élargie de qua-

torze pieds de chaque côté ». M. le grand vicaire Cazeau accorda la permission, et l'entreprise fut confiée à M. Louis Larose. Comme il avait été décidé que l'on conserverait la voûte, ainsi que le toit, on commença par élever un mur de chaque côté de l'église, à l'affleurement de celui des chapelles latérales. Ensuite, on rasa l'ancien mur, qui fut remplacé par cinq colonnes, de chaque côté, pour supporter la voûte et la couverture ; puis, on recouvrit le tout au moyen d'un second toit. L'église de l'Ange-Gardien est à peu près la seule, qui puisse se vanter d'avoir deux combles.

Mais, comme dit la chanson, « l'appétit vient en mangeant ». Après l'élargissement de l'église, il fallut démolir l'ancienne sacristie. Nous ne raconterons pas ici les scènes comiques qui eurent lieu à propos de cette nouvelle entreprise. Nous laissons la tâche à celui de nos successeurs, qui voudra continuer notre travail.

Contentons-nous de dire qu'une bonne et spacieuse sacristie a remplacé l'ancienne. Heureusement, là se borna le zèle des démolisseurs.

La fabrique dépensa pour ces travaux une somme de $8,000.00.

En 1878, Mgr l'Archevêque Taschereau fit

la visite épiscopale, et ordonna que la liste des dettes passives lui fut présentée. Au reste Sa Grandeur approuva les comptes.

Dans la visite suivante, le 14 juin 1882, Mgr Taschereau inscrivit la note suivante :

" Vu et alloué, etc., etc., etc. Nous avons vu, avec plaisir, que la dette passive a diminué depuis notre dernière visite ; malgré les travaux considérables et réparations faites depuis cette époque."

De $8,000.00 la dette était réduite à $6,000.-00.

En 1886, pendant le voyage de Mgr Taschereau à Rome, où il était allé recevoir le chapeau de cardinal, la visite épiscopale à l'Ange-Gardien fut faite par Mgr Lorrain, qui constata, avec plaisir, encore une réduction de $1,950.00 sur la dette passive.

Au mois de juillet 1886, eut lieu la bénédiction solennelle des trois cloches, données à la paroisse de l'Ange-Gardien, par des personnages influents du comté de Montmorency.

La première, *Marie-Ange*, du poids de 1300 lbs, fut donnée par MM. Valin et Desjardins, tous deux députés du comté de Montmorency.

La seconde, *Louise-Alexandrine*, du poids de 925 lbs, donnée par MM. Augustin Bélanger et François Huot, marguillers du banc.

La troisième, *Anne-Joséphine*, du poids de 652 lbs, donnée par MM. Théophile Bureau et Pierre Côté, tous deux de l'Ange-Gardien.

La bénédiction fut faite par messire Adolphe Legaré, curé de Beauport.

Cet événement religieux, qui ne regardait que la paroisse de l'Ange-Gardien, fut suivi d'un autre, qui intéressait toute la côte de Beaupré. En 1889, eut lieu l'inauguration du chemin de fer de Québec à Ste-Anne de Beaupré. Tout le monde connaît aujourd'hui le résultat de cette entreprise, qui permet de transporter, tous les jours, pendant la belle saison, des milliers de pèlerins, venus de tous les points de l'Amérique du Nord.

A part cet intérêt général, le nouveau chemin de fer offre à toute la population de la côte de Beaupré, et surtout à la classe ouvrière, des avantages inappréciables. Chaque jour, un train spécial part le matin de Ste-Anne, pour transporter les ouvriers aux différentes manufactures. Un autre part chaque soir, de Québec, pour les ramener à leurs demeures.

Il y a loin de là, aux primitifs « attelages de chiens », dont tous les ouvriers faisaient usage auparavant, pour se rendre à leur travail, et qui servent encore quelquefois aujourd'hui.

***

Cependant, il y avait quatorze ans, que M. le curé Gauvin desservait la paroisse de l'Ange-Gardien. Sa santé avait toujours été chancelante.

En 1888, elle lui fit complètement défaut ; et il dut abandonner le saint ministère, pour aller demeurer à Québec. M. Gauvin réside actuellement chez les révérendes Sœurs de la Charité, au milieu de confrères retirés comme lui.

***

Messire Joseph Marquis, successeur de M. Narcisse Gauvin, arriva à l'Ange-Gardien au mois d'octobre 1888. Son premier acte porte la date du 30 de ce mois.

Né à St-Gervais, le 12 juillet 1843, M. Marquis fut ordonné le 20 octobre 1870. Immédiatement après son ordination, il fut envoyé à la Baie-St-Paul, comme vicaire de M. Nérée Gingras, avec lequel il demeura trois ans. Sa santé toujours délicate l'obligea ensuite de prendre quelques mois de repos et il se retira à Québec, à l'Hôpital du Sacré-Cœur qui venait d'être fondé par Mgr Taschereau ; En 1875 il devint chapelain de ce monastère.

Au mois d'octobre 1887, il fut nommé curé

d'Armagh, dans le comté de Bellechasse. Il n'y demeura qu'un an.

Le cardinal Taschereau, reconnaissant le mérite de l'ex-chapelain de l'Hôpital du Sacré-Cœur, lui confia la paroisse de l'Ange-Gardien, en lui disant: « C'est une cure de récompense que je vous offre ».

Qouiqu'il n'ait été que cinq ans curé de cette paroisse, M. Marquis, cependant, y a rendu des services importants. Sa piété, son zèle éclairé, son tact exquis, joints à une grande discrétion, lui permirent de travailler solidement et efficacement à l'édification de ses ouailles.

En outre, M. Marquis était un agronome distingué. Dès le premier hiver après son arrivée, il entreprit de donner, aux cultivateurs de l'Ange-Gardien, une suite de conférences sur l'agriculture et la tenue des fermes. D'un ton simple et familier, mais toujours digne, ces conférences attirèrent non seulement tous les paroissiens, mais de plus un bon nombre de cultivateurs des paroisses environnantes. Tous furent surpris d'entendre un curé leur donner, sur leur état, des conseils si sages, et des avis si pratiques. Leur étonnement et leur admiration grandirent encore, lorsqu'ils le virent, le printemps suivant, joindre l'exemple au

précepte, en travaillant de ses propres mains, à l'amélioration de la terre de la fabrique. Aussitôt bon nombre d'entre eux voulurent l'imiter et entreprirent de faire de la culture améliorée. Les bons résultats ne se firent pas attendre. Le plus tangible parmi ceux-ci, furent les gros bénéfices qu'ils retirèrent de la beurrerie établie depuis quelques années dans la paroisse. Non seulement elle leur donna dès lors un produit d'une qualité supérieure, mais de plus, le rendement en fut doublé. Il en fut ainsi sous d'autres rapports.

Rien de plus persuasif que les espèces sonnantes : l'abbé Marquis devint l'oracle de la classe agricole du comté de Montmorency, et bientôt sa réputation d'agronome attira l'attention du département de l'agriculture. Mais, sur ces entrefaites, la cure de Saint-Nicolas étant devenue vacante, Mgr l'archevêque de Québec pria M. Marquis d'en prendre la direction. L'obéissance seule lui fit accepter ce changement. Pour lui, comme pour bien d'autres, la paroisse de l'Ange-Gardien était le terme de toute ambition ; il la quitta avec regret.

Devenu curé de Saint-Nicolas en 1893, M. Marquis continua de s'occuper d'agriculture et de colonisation. Son mérite reconnu parvint

aux oreilles de nos ministres, et ce fut à cette époque que la position d'agent de la colonisation lui fut offerte par le gouvernement. Des aptitudes spéciales, des études approfondies et plusieurs années d'expérience le désignaient d'avance pour occuper ce poste. Il l'accepta après avoir reçu l'assentiment de Mgr l'archevêque de Québec.

« L'abbé Marquis », écrivait plus tard, le rédacteur d'un journal de Québec, « a rendu des services inappréciables à la classe agricole. Ses conférences et ses études étaient fort remarquables par le style, et tellement empreintes de sincérité et d'enthousiasme, qu'elles apportaient la conviction dans l'esprit de ses auditeurs ou de ses lecteurs. C'est l'un des hommes qu'il est bien difficile de remplacer »...

« Il a été un véritable apôtre de la colonisation, n'épargnant rien pour faire valoir les avantages qu'offre notre pays à ceux qui désirent se livrer à l'agriculture. »

D'un caractère doux, affable et bienveillant, l'abbé Marquis accueillait les colons avec cette bonté sincère qui fait naître la confiance. Ce fut là, la raison du succès qui ne cessa d'accompagner les conférences qu'il donna, pendant huit ans, dans presque toutes nos paroisses.

Rien ne put toutefois lui faire oublier celle

de l'Ange-Gardien ; et il vint s'y fixer en 1896, après avoir fait l'acquisition d'une demeure près de l'église. Quoique M. Marquis cherchât toujours à s'effacer,sa présence dans la paroisse, fut d'une grande utilité à son digne successeur, M. l'abbé Vaillancourt, et une source d'édification pour les paroissiens. Sans jamais s'imposer, il savait venir à point, pour rendre les services que requérait le saint ministère ; nous avons nous-même plusieurs fois profité de sa bienveillance à ce sujet.

Le nouveau genre d'occupation auquel il dut se livrer, parut d'abord favorable à la santé du bon abbé ; mais les voyages pénibles qu'il eut à entreprendre, pour aller donner ses conférences aux colons du Saguenay et de la Gaspésie, épuisèrent ses forces et amenèrent la maladie qui devait bientôt l'emporter. Au mois de décembre 1900, au retour d'une excursion chez les colons du Lac St-Jean, il dut se mettre entre les mains des médecins. Mais tout fut inutile : son mal était sans remède. Il nous a été donné d'assister ce bon confrère dans ses derniers jours. Jamais nous ne pourrons oublier sa patience et sa résignation au milieu des souffrances atroces qu'il eut à endurer.

Le 3 février 1901 on crut devoir le trans-

porter à l'Hôtel-Dieu pour y subir une opération chirurgicale aux intestins; mais on s'aperçut aussitôt qu'elle serait inutile. M. Marquis s'éteignit doucement le lendemain dans la paix du Seigneur, assisté par son ami le Rév. M. Fillion, chapelain du monastère, en présence de plusieurs autres confrères.

Sa dépouille mortelle fut transportée à Saint-Gervais, sa paroisse natale, où l'inhumation eut lieu le jeudi 7 février, au milieu d'un grand concours de prêtres, de ses parents et de ses anciens paroissiens de l'Ange-Gardien, accourus pour lui rendre un dernier hommage de respect et d'amitié. Il était âgé de 57 ans. (1)

***

Il ne sied pas de faire ici l'éloge de messire A.-H. Vaillancourt, notre prédesseur immédiat et le vingt-sixième curé de la paroisse de l'Ange-Gardien. Contentons-nous de dire, que l'habilité avec laquelle il administra la paroisse, pendant les cinq années qu'il y demeura, lui mérita d'être placé sur un plus grand théâtre. En 1898, Mgr l'archevêque de Québec, repo-

(1) En venant prendre possession de la cure de l'Ange-Gardien, M. Marquis avait amené avec lui un vieil ecclésiastique français appartenant au diocèse de Versailles, connu sous le nom de l'abbé Patient, il mourut à l'Ange-Gardien le 4 décembre et fut inhumé dans cette paroisse.

sant en lui la plus entière confiance, voulut qu'il prit la direction de l'importante paroisse de St-Calixte de Sommerset, où il fallait entreprendre la construction d'une église et d'un couvent, ainsi que la réparation du presbytère.

Les succès qui, là comme ailleurs, accompagnent l'administration de M. l'abbé Vaillancourt, n'ont pas encore réussi à lui faire oublier l'Ange-Gardien. En retour, on peut dire sans crainte, que toute la population de cette paroisse lui est demeurée profondément attachée.

CHAPITRE XVI

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL.—CONCLUSION

En parcourant la belle route macadamisée qui traverse la paroisse de l'Ange-Gardien, dans toute sa longueur, depuis la chûte de Montmorency, jusqu'à la Rivière du Petit Pré, on est frappé de l'air d'aisance qui règne partout. On n'aperçoit ni ruines, ni masures. Il est vrai qu'on ne rencontre aucune de ces somptueuses résidences, avec leurs terrasses et leurs pelouses fraîches rasées, comme on en voit dans un grand nombre de villages des autres provinces; mais du moins, on constate, par l'aspect général, que l'on se trouve au milieu d'une population heureuse, vivant dans l'abondance. Chose remarquable, il n'y a pas, une seule famille pauvre qu'il faille secourir.

La longue rangée de bonnes maisons, d'un style peut-être un peu trop uniforme, ombragées de quelques arbres, entourées d'un petit

jardin de légumes et de fleurs, indique le confort, l'ordre et la propreté chez les habitants. En général, les terres sont bien cultivées, et la plupart sont pourvues d'un verger planté de pommiers et de pruniers qui, chaque année, ajoutent beaucoup à la récolte des cultivateurs.

Ceux-ci se font remarquer par leur tenue, leurs mœurs paisibles, leur profond attachement à la religion, et leur respect pour la personne du prêtre.

Depuis la conquête jusque vers 1830, l'instruction des enfants avait été négligée. Ce n'est que depuis le séjour de M. Asselin, que la paroisse a commencé à s'occuper sérieusement de l'entretien des écoles. Elle en possède trois aujourd'hui, une dans chaque arrondissement désigné comme suit : *Le Sault*, *le Centre et le Bas.* Dans chaque école, il y a deux institutrices. Le nombre des élèves en 1903 a été de 184 ; l'assistance moyenne a été de 147.

Parmi les nombreux enfants de la paroisse qui ont fréquenté ces écoles, dix sont devenus prêtres. Voici leurs noms :

MM. Daniel Têtu, Pierre Huot, François-Mathias Huot, Louis Marcoux, Jos.-M. Bélanger, (ces trois derniers avaient été les élèves de M. Raimbault.) MM. Prisque Gariépy,

Joseph-Aimé Bureau, (le digne curé de St-Michel de Bellechasse), le révérend Père C. Côté, religieux Dominicain de St-Hyacinthe, MM. Auguste Vézina et Antonio Huot.

La paroisse a de plus fourni une vingtaine de religieuses depuis sa fondation. La plus distinguée a été la Révérende Sœur Ste-Madeleine, née Catherine Huot, qui, pendant plusieurs années, fut Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. Nous publions dans l'appendice sa notice biographique.

A part leurs écoles, les gens de l'Ange-Gardien ont surtout raison d'être fiers de leur antique église, dont ils apprécient hautement la valeur historique.

En 1901, ils entreprirent d'y faire des travaux considérables à l'intérieur.

On construisit d'abord deux galeries latérales ; la voûte et les murs furent décorés blanc et or, la boiserie du chœur a été renouvelée et les trois autels redorés. Quant aux magnifiques retables, dont nous avons donné une description au commencement de cet ouvrage, on s'est bien donné garde de n'y rien changer. On s'est contenté de les nettoyer, ainsi que leurs superbes sculptures, d'enlever, du mieux qu'on a pu, l'épaisse couche de

peinture noire qui les recouvrait, et de ramener autant que possible, la couleur naturelle du bois. L'ensemble de l'église offre aujourd'hui un fort joli coup d'œil. Pour quiconque s'y connaît, il est aisé de voir qu'elle ne date pas d'hier, et qu'elle a un passé, dont un grand nombre d'églises plus riches et plus belles, pourraient être jalouses.

Grâce aux dons de plusieurs généreux paroissiens, le sanctuaire est orné de quatre grandes verrières, qui seront prochainement suivies de plusieurs autres, pour compléter la décoration de tout l'édifice.

***

D'après le dernier rôle d'évaluation, la propriété foncière de la paroisse de l'Ange-Gardien a été évaluée à la somme de $298,614.00.

Le recensement de l'année dernière, (1902,) démontre que le total de la population est 1,104 âmes, composés des éléments suivants :

Familles	208
Cultivateurs	51
Emplacitaires	131
Employés civils	3
Menuisiers	31

Marchands	4
Navigateurs	3
Maçon	1
Cordonniers	3
Forgerons	3
Boulanger	1
Charretiers	2
Hôtellier	1
Boucher	1
Journaliers	104
Scieries	2
Beurreries	2
Manufactures	2

Nous publions dans l'appendice la liste des familles de la paroisse avec le nombre des âmes qui les composent.

La majeure partie de la population de l'Ange-Gardien se livre à l'industrie.

La grande manufacture de coton, située au pied de la chûte de Montmorency, a été, depuis son établissement, une source de gros revenus pour la population industrielle de la paroisse. Parmi les nombreux ouvriers qu'elle emploie, on ne compte pas moins de 80 à 90 individus qui appartiennent à l'Ange-Gardien. Leur salaire varie de $0.80 à $2.50 par jour.

Cette manufacture a remplacé les anciennes

scieries de feu M. George-Benson Hall. Nos paroissiens trouveraient notre travail incomplet, si nous laissions passer l'occasion, sans dire un mot de ce véritable gentilhomme qu'ils regardent, avec raison, comme l'un des bienfaiteurs de l'Ange-Gardien. Pendant plus d'un quart de siècle, M. Hall a donné de l'emploi, avec un salaire raisonnable, à une grande partie de la population de cette paroisse.

M. Hall, nous disait dernièrement un vieillard qui fut longtemps employé par lui, était la bonté, la générosité, la politesse même. Jamais il ne refusait un ouvrier qui lui demandait de l'ouvrage, lors même que ses agents lui représentaient qu'ils n'avaient rien à leur donner à faire.

« Il faut, répliquait-il, leur trouver de l'ouvrage ; les pauvres ont besoin de gagner, c'est à nous de les soulager ». Pendant un grand nombre d'années, M. Hall n'a cessé de fournir à ses employés tout le bois de chauffage qui leur était nécessaire pendant l'hiver. De plus, il voulut donner à la Fabrique de l'Ange-Gardien, le bois de charpente dont elle eut besoin en 1876 pour l'élargissement de l'église. M. H.-M. Price, qui a épousé une des Demoiselles Hall, et qui demeure à Montmorency, continue de porter le même intérêt à notre

paroisse ; il a toujours, lui aussi, à son service plusieurs personnes appartenant à l'Ange-Gardien.

Outre la manufacture du Sault, il y a dans la paroisse, deux scieries : l'une appartient à M. Chs Tremblay, et l'autre, à M. Joseph Lortie. A chacune d'elles est annexée une beurrerie. Elles donnent de l'emploi à une dizaine de nos paroissiens. Le produit annuel de ces deux beurreries et de 30,000 à 40,000 lbs de beurre d'une excellente qualité.

A quelques pas de l'église, se trouve la manufacture de vermicelle qui appartient à M. Elzéar Huot. Ce dernier emploie ordinairement 12 à 15 ouvriers.

Enfin, sur les bords de la Rivière du Petit-Pré, aux confins de la paroisse, est située l'importante manufacture de cuir artificiel, dirigée par M. Louis Richard, qui donne de l'emploi à plus de 50 ouvriers. Cette manufacture offre les plus grands avantages aux journaliers de l'Ange-Gardien. Sans s'éloigner de leurs familles, ils y trouvent un salaire raisonnable.

A quelques arpents plus bas, sur la même rivière du Petit-Pré, on voit le moulin à farine dont la construction remonte à Mgr de Laval. Nous en avons fait la description plus haut. En 1902, M. Ls Richard en fit l'acquisition et

nous sommes heureux de dire que ce dernier l'entretient, avec profit, et avec tout le soin que mérite cette ancienne construction, qui servit quelquefois de logement au premier évêque de Québec.

Le nom de Mgr de Laval, qui occupe une place si grande dans l'histoire de l'Ange-Gardien, ne saurait mieux convenir pour terminer notre travail.

Le peintre paysagiste, cherchant à reproduire une scène favorite, choisie entre mille, dans une vaste campagne, s'arrête quelquefois, laisse tomber ses pinceaux, et comme pour reposer sa vue, se prend à contempler le spectacle de la grande nature qui se déroule autour de lui. Occupé à recueillir les faits peu importants qui composent l'histoire de la petite paroisse de l'Ange-Gardien fondée par Mgr de Laval, et faisant partie de son domaine seigneurial, nous n'avons pu nous empêcher d'oublier un instant notre but principal, pour jeter nos regards sur un champ plus vaste, afin de contempler, dans son ensemble, l'œuvre du grand évêque et d'en suivre les développements, les viscissitudes et les périls.

Nous nous sommes surpris en outre à examiner d'autres figures qui se détachent vigoureusement sur le fond du tableau : telles que les

Briand, les Hubert et les Plessis. Ces disgressions nous semblaient utiles pour rompre la monotonie de notre récit.

En relisant notre travail, nous nous sommes demandé si nous n'avions pas donné dans une admiration exagérée ; et si nous n'avions pas succombé au défaut, assez ordinaire, de vouloir faire des grands hommes de tous les personnages que nous avons eu à peindre ? Mais une monographie ressemble à une miniature, où l'artiste remplace les grandes lignes, par la vivacité du coloris.

Nous avons peut-être trop insisté sur l'idée de conserver, avec plus de soin, tout ce qui se rattache à l'art religieux, et rappelle notre passé ; mais il suffit de constater l'avidité avec laquelle nos riches voisins les Américains cherchent à s'emparer de tous nos souvenirs, pour nous engager à ne pas nous en déposséder si aisément, mais à les garder précieusement, pour les transmettre aux générations futures, ainsi que font les chefs des grandes maisons à l'égard des biens et des bijoux de famille.

Enfin, ce n'est qu'après avoir lu attentivement les mandements des évêques Briand, Hubert et Plessis, que nous nous sommes permis, après bien d'autres, d'apprécier les avan-

tages du nouveau régime. Et en terminant l'histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien, il nous a été impossible de ne pas admirer la liberté religieuse et civile, dont nous n'avons cessé de jouir depuis un siècle et demi, et qui a tant aidé à notre développement et à notre prospérité. C'est pourquoi, nous répétons ici, comme conclusion. Ce que Mgr Plessis écrivait dans son mandement du 8 juillet 1813.

« Ah ! N. T. C. F., combien d'Etats autrefois florissants, maintenant subjugués, s'estimeraient heureux, s'ils avaient la dixième partie des avantages non interrompus dont nous avons joui jusqu'à ce jour. Combien de nations catholiques nous porteraient envie, si elles pouvaient être témoins du respect rendu à notre culte ; de la pompe de nos cérémonies ; de la splendeur de nos fêtes religieuses ! Avouons que Dieu nous traite avec une bonté dont on ne trouve peut-être pas d'exemple chez aucun des peuples modernes. *Non fecit taliter omni nationi.* (Ps. 147.) "

FIN

APPENDICE

I

TESTAMENT DE M. DUFOURNEL

Monsieur Dufournel avait atteint sa quatre-vingt-dixième année et il conservait encore sa cure, lorsque, le 12 février 1753, il fit son testament, étant en pleine possession de toutes ses facultés intellectuelles, et même assez fort physiquement pour pouvoir célébrer un mariage le même jour, comme on le voit par l'acte du registre.

Il fit venir à cet effet le notaire Crespin, qui demeurait au Château-Richer, et lui dicta chacune des clauses de ce long testament, digne monument de sa générosité envers la paroisse de l'Ange-Gardien. Nous avons tenu à le publier en entier parce qu'il contient les titres de propriété de la fabrique et qu'il fait voir que M. Dufournel mérite bien le titre de bienfaiteur insigne de l'Ange-Gardien :

PAR DEVANT le notaire royal résidant en la côte de Beaupré, paroisse du Château-Richer, soussigné, et les témoins ci-après nommés, fut présent Messire Gaspard Dufournel, très digne prêtre, curé de la paroisse de l'Ange-Gardien, lequel étant parvenu à un âge très avancé, étant persuadé qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni de si incertain que l'heure d'icelle, ne voulant décéder intestat, étant sain de corps, esprit, mémoire et entendement, a par les présentes, fait et dicté nommé de mot à mot au dit notaire son testament, et ordres de dernière volonté, comme il en suit :

Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit. Premièrement, comme bon chrétien catholique et bon prêtre a déclaré qu'il veut vivre et mourir sous l'autorité de Notre Saint-Père le Pape en la religion catholique, apostolique et romaine, a recommandé et recommande son âme à Dieu le Créateur, le suppliant très humblement par les mérites infinis de la mort et passion de Notre Seigneur, Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, son fils unique, de lui pardonner ses offenses et péchés, iceux ensevelir dans son précieux sang, le secourir et aider en son âge avancé, indisposition et maladie qui pourraient lui survenir, luy donner confort et patience de les supporter et quand son plaisir et sa sainte volonté seront de l'appeler de ce monde mortel et transitoire, le vouloir colloquer avec les bienheureux, dans son Royaume de Paradis, invoquant à ces fins, les prières et intercession de la glorieuse et sacrée Vierge Marie, sa digne mère, de tous les saints anges et archanges, de son saint patron et de tous les saints et saintes du Paradis.

Et aussi, le dit sieur testateur prie tous ceux et

celles qu'il a offensés de lui pardonner comme il pardonne de tout son cœur à tous ceux qui l'ont offensé, veut et entend le dit sieur testateur ses dettes payées et que les torts qui se trouveront être faits par luy, qu'ils soient entièrement réparés et amendés par son exécnteur du présent testament.

Comme le dit sieur testateur soit fort incertain pour des bonnes et valables raisons ne devoir rien aux sœurs de la Congrégation, leur donne et lègue la somme de neuf livres pour la somme de vingt-cinq livres qu'il a reçu d'elles en mauvaises cartes.

Item. Veut et entend le dit sieur testateur que la rente due à la femme de Marette pendant trente années ou environ qu'il occupe sa terre lui soit payée.

Item. Donne et lègue à la fabrique de l'Ange-Gardien la prairie consistante depuis le bord du fleuve Saint Laurent jusqu'au haut du premier cotteau au-dessus de la grange qui est au pied de la cotte, aussi bien que la grange qui est bâtie et construite dessus, la dite prairie aux conditions portées par le codicile que le dit sieur testateur ferait par la suite.

Item. Donne et lègue aux curés et missionnaires qui dans la suite desserviront la dite église de l'Ange-Gardien, tout l'espace de terre qui est depuis le chemin du Roy, jusqu'à la clôture qui est entre le dit terrain et la terre de Goulet au nord-ouest, aussi le demi arpent de largeur et dans toute la profondeur des terres de la dite paroisse, qui est depuis le cotteau des Roches, audessus des premiers déserts entre René Huot et Goulet aux clauses portées au codicile ci-dessus dit.

Item. A l'égard d'un petit terrain à luy apparte-

nant par acquisition qu'il en a fait de deffunt Denys-Quentin, contenant environ quatre perches de terre en superficie audessus du terrain de l'ancien presbytère et enclavé dans les terres du dit Quentin, il l'annexe volontiers aux terrains cy-dessus, aux mêmes clauses conditions qui seront portées au dit codicile.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur la somme de deux cents livres à la chapelle de l'Epiphanie, qui est dans l'église de l'Ange-Gardien, et pareille somme de deux cents livres à la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste, qui se trouve dans la dite église et paroisse de l'Ange-Gardien pour contribuer à l'embellissement d'icelles et pour y faire des petits retables.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur à la chapelle de la *Sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Grâce*, bâtie sur la terre Marois, la somme de cent livres pour être employée à l'ornement de la dite chapelle.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur à la chapelle de Saint-Roch pareille somme de cent livres pour être employée à l'ornement d'icelle dite chapelle.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur la somme de trois cents livres, pour faire célébrer des messes, le dit sieur testateur, ayant déclaré qu'il a acquitté, autant qu'il lui a été possible, toutes les messes qui luy ont été recommandées, et comme il pourrait en avoir oublié quelques-unes, son intention est que les messes, qui seront dites pour la dite somme de trois cents livres, soyent employées pour celles qu'il aurait pu oublier de célébrer ; comme-

dit est, que sur la dite somme de trois cents livres, préalablement pris les rétributions de deux services, qui doivent être dits, dont un pour Monsieur Etienne Jacob, et l'autre pour défunte Jeanne Férelle, sa femme, avec les cierges convenables et de plus vingt-cinq livres pour faire dire des messes pour le repos de ieurs âmes.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur à la fabrique de l'église de l'Ange-Gardien la somme de deux cents livres pour les frais de son inhumation et pour célébrer trois services, savoir un service au jour de son décès ou inhumation, le second au trentième jour après son décès, et le troisième au bout de l'an de son décès et la dite fabrique fournira les cierges convenables et nécessaires.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur la somme de cent livres pour faire dire des messes, pour le repos de son âme après son décès.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur la somme de cent livres à Etienne Poncelet, huissier cordonnier.

Item. Donne et lègue la somme de cinquante livres à René Huot.

Item. Donne et lègue le dit testatenr la somme de cinquante livres à François Huot, fils de feu Pierre Huot, vivant notaire, et content que la somme due par le dit feu Pierre Huot soit supprimée pour luy, supposé que la dite somme due par le dit feu Pierre Huot ne soit point payée avant son décès.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur à Augustin Tremblay, son domestique, la somme de neuf cents livres en argent, et en outre le poêle de fer tout monté, tel qu'il est, une armoire qui est

dans la chambre du dit sieur testateur, deux paires de draps, un fusil, deux ou trois moyens plats d'étain, quatre assiettes d'étain, six fourchettes d'acier, deux napes communes, six serviettes, deux têtes d'oreillers, deux couvertures à son choix, outre une petite qui est sur le lit de son fils Ròch, tous les outils de charpente, de menuiserie et jardinage, qui se trouveront luy appartenant après son décès, du dit testateur ; ainsi que tous les outils et vaisseaux que le dit sieur testateur luy permais d'emporter sur sa terre et autres choses que le dit sieur testateur lui peut avoir donné avant les présentes et autres choses qui peuvent lui appartenir.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur au dit Sieur Augustin Tremblay tous les bestiaux gros et petits, volailles, harnois, charois à luy appartenant au dit testateur.

Item. Donne et lègue le dit testateur au dit Augustin Tremblay les matériaux de la maison, chambre, cuisine et cabinet du dit testateur, voulant que un an après son décès les dits bâtiments soyent démolis.

Item. Veut et entend le dit sieur testateur, qu'après son décès le dit Augustin Tremblay reste et demeure pendant une année dans la dite maison si bon luy semble avec sa famille et d'user pour sa nourriture et de sa famille et de ses bestiaux des grains et autres provisions appartenant à luy sieur testateur et qui seront trouvés au jour de son décès, et en outre qu'il sera permis au dit Augustin Tremblay d'user pendant l'année du décès du dit sieur testateur des fourrages et pâturages pour la nourriture de ses animaux et des bestiaux et des bâti-

ments tels qu'ils sont pour les loger à la charge par luy de faire dire pour le repos de l'âme du dit sieur testateur un service solennel à Saint-Augustin et le priant de ne point abandonner les legs ainsi faits en considération que le dit Tremblay a bien eu soin de la personne du dit testateur et qu'il espère qu'il luy continuera jusqu'au jour de son décès.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur à Pierre Huot, fils de Pierre Huot, notaire, la somme de trois cents livres, en considération qu'il demeure avec le dit sieur testateur en qualité de son second domestique, et en outre il lui donne le lit qu'il se sert aujourd'huy qui consiste en une paillasse et deux couvertes à son choix préalablement celui de Augustin Tremblay fait.

Item. Veut et entend le dit sieur testateur que la somme de douze livres dix sols de rente annuelle à perpétuité, dû par François Marois, habitant de la dite paroisse de l'Ange-Gardien, suivant le contrat passé par feu Jacob, notaire, que le testateur n'a pu représenter, la dite rente de douze livres dix sols rachetable par le dit Marois et provenant de la somme de deux cent cinquante livres et que le dit testateur lui a fournie de laquelle rente de douze livres dix sols, le dit testateur veut et entend qu'elle soit destinée pour la fondation d'une grande messe solennelle par chaque année qui sera dite dans l'église de l'Ange-Gardien à l'honneur de la très Sainte Vierge, en qualité de la Reine des Anges, protectrice de la dite paroisse de l'Ange-Gardien et consolatrice des âmes souffrantes dans le purgâtoire.

Item. Le dit sieur testateur déclare qu'il lui est

dû par plusieurs particuliers des sommes assez considérables qu'il leur a prêtées lesquels sont,

SÇAVOIR :

Thimothée Laberge, la somme de quatre cent livres ou environ. Prisque Marois, cent soixante et deux livres dix sols, paroisse de Beauport, vingt-deux livres dix sous ; Charles Marois, cent quinze livres, et autres particuliers et ce qui pourrait en être payé, le dit sieur testateur les donne et lègue au dit Augustin Tremblay à la charge par lui d'en faire une part honnette à Pierre Huot, son second domestique, et ce à proportion de ce qu'il pourra recueillir.

Item. Le dit sieur testateur déclare que le bien qui peut lui appartenir en France, après la donation, qu'il luy en fait à Messire Antoine Dufournel, chanoine de Lyon, ne sachant point la disposition des coutumes du pays où les dits biens sont situés, le dit sieur testateur les laisse à la disposition du dit Messire Antoine Dufournel pour qu'il en jouisse ou fasse jouir par qui et ainsi qu'il appartiendra suivant les dittes lois et coutumes du dit pays où ils sont assis et situés.

Item. Le dit sieur testateur déclare que toutes les sommes cy-dessus et des autres parts légués au présent testament soient délivrés en argent à chacun des légataires y denommés et toutes les autres choses léguées ou récoltées et d'autant que le bien du dit sieur testateur peut augmenter ou diminuer, son intention est que les susdits legs en argent augmentent ou diminuent à proportion.

Et pour faire exécuter et accomplir le présent

testament ycelui augmenter plutôt que diminuer, le dit sieur testateur a nommé et nomme la personne de M. le Supérieur du Séminaire de Québec, le priant de prendre la peine iceluy augmenter plutôt que diminuer en mains desquels il s'est dessaissit de tous ses biens jusqu'à la valeur et accomplissement du présent testament voulant qu'il en soit saisi suivant la coutume. Révoquant tout autre testament ou codicile qu'il pourrait avoir fait avant celui-ci, auquel seul il s'arrête, comme étant sa dernière volonté. Ce fut fait, dicté, nommé mot à mot par le dit sieur testateur au dit notaire soussigné et par lui rédigé par écrit et à l'instant lu et relu au dit sieur testateur, qui a dit l'avoir bien au long entendu et être son vraye testament et intention d'ainsi le faire et non autrement en la maison du dit sieur testateur est demeurant en la paroisse de l'Ange-Gardien, avant-midy, le douze février mil sept cent cinquante-trois. En outre veut et entend le dit sieur testateur que le reste de ses meubles, qui seront trouvés lui appartenant après son décès outre celle ci-devant légué au dit Tremblay et Huot soient vendus à l'encan et que du prix il en soit donné un quart aux pauvres ci-dessus nommés qui sont Etienne Pomerlo, huissier, René et François Huot et d'autres qui seront jugé tel ; un quart à la fabrique de l'Ange-Gardien, un quart aux églises du Château-Richer et de Sainte-Anne, dont il invoque les prières, et le dernier quart pour faire prier Dieu pour le dit sieur testateur et pour ses parents en différents endroits. Fait en présence des Sieurs Pierre Godin, Prisque Vézinat, habitant de la dite paroisse de l'Ange-Gardien, témoins qui ont, ainsi

que le dit sieur testateur, signé avec nous dit notaire, après lecture de rechef faite. Suivant l'ordce ainsi signé à la minute des présentes.

PIERRE GODIN,
PRISQUE MAROIS,
DUFOURNEL, ptre.,
CRESPIN, notaire.

CODICILE

Aujourd'huy, douze février mil sept cent cinquante trois, après-midy, au mandement de Messire Gaspard Dufournel, prêtre curé de l'Ange-Gardien, située en la coste de Beaupré, nous Antoine Crespin, Notaire Royal de la côte de Beaupré y résidant, paroisse du Château-Richer, soussigné étant en la maison du dit Sieur Dufournel en présence des témoins cy-après nommés, le dit Messire Gaspard Dufournel, s'étant fait représenter son testament passé par le dit notaire soussigné en le dit jonr et an susdit, du matin, en conséquence en aurait requis la lecture qui luy aurait été faite mot à mot par le dit notaire soussigné et que le dit Messire Gaspard Dufournel a dit avoir bien entendu et sçavoir le contenu en iceluy, le dit sieur testateur a par forme de codicile, dicté, nommé mot à mot au dit notaire soussigné, sans suggestion de personne étant en sa dite maison sain d'esprit et de corps et d'entendement, ainsi qu'il est apparu au dit notaire soussigné, ce qui suit savoir :

Le dit Sieur Gaspard Dufournel donne ct lègue à la fabrique de l'Ange-Gardien une prairie à lui appartenant, bornée par devant au fleuve St-Laurent

jusqu'au haut du premier cotteau au-dessus de la grange qui est construite au pied de la dite cotte, aussi bien que la grange qui est construite au pied de la dite côte. La dite prairie bornée présentement des terres de Réné Huot au sud-ouest, et de celle de Goulet au nord-est, à condition que la dite fabrique entretiendra à perpétuité la lampe allumée nuit et jour devant le grand autel de la dite église de l'Ange-Gardien, comme aussi deux lampes allumées, dont une devant l'autel de l'Epiphanie et l'autre devant l'autel de St-Jean l'Evangéliste aussi à perpétuité les jours des fêtes et dimanches seulement.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur à Messieurs les Curés et Missionaires qui desserviront la dite paroisse de l'Ange-Gardien tout l'espace de terrain, qui se trouve depuis environ vingt pieds audessus de la dite grange jusqu'à la clôture qui est entre le dit sieur testateur et Goulet au nord-est au bout du dit terrain, sur lequel terrain est présentement construite la dite église de l'Ange-Gardien, le presbytère où demeure actuellement le missionnaire qui dessert la dite église et paroisse et le cimetière d'icelle dite église à la charge cependant que la place qui se trouve devant la dite église sera libre de toute borne, d'aucune clôture.

Item. Donne et lègue le dit sieur testateur un petit terrain à luy appartenant par acquisition qu'il en a fait de deffunt Denis Quentin, contenant environ quatre perches en superficie audessus de l'ancien presbytère et enclavée dans la terre du dit Quentin, aux sieurs curés et missionnaires qui desserviront la dite église aux charges, clauses, conditions que personne autre que les dits curés et missionnaires ne

jouiront du dit terrain non plus que des terres du dit presbytaire, voulant néanmoins le dit sieur testateur que Guillaume Quentin, fils du dit Denis Quentin, puisse racheter le dit terrain auquel cas, le prix du dit rachat en sera donné à la fabrique de la dite église de l'Ange-Gardien. Ces legs ainsi faits à la charge par la dite fabrique de faire dire douze messes par chaque année à l'intention du dit sieur testateur, à perpétuité sçavoir : trois messes à l'honneur du très Saint-Sacrement, trois autres messes à l'honneur de la très Sainte-Vierge, trois autres à l'honneur des Saints Anges et les autres dernières pour le repos des fidèles trépassés. Il fut fait, dicté et nommé mot à mot par le dit sieur testateur au dit notaire, et à l'instant rédigé par écrit, lu et relu au dit sieur testateur qui a dit être son intention de faire ainsi et y a persisté et a le dit sieur testateur prié Monsieur le Supérieur du Seminaire de Québec de mettre en exécution comme il est porté à son testament en présence des Sieurs Pierre Godin et Prisque Vézina, habitant de l'Ange-Gardien, témoins qui ont signé ainsi que mon dit sieur testateur avec nous dit notaire lecture faite de rechef suivant l'ordre ainsi signé à la minute des présentes, et du dit notaire soussigné.

PIERRE GODIN,
PRISQUE VÉZINA,
DUFOURNEL, prêtre,
CRESPIN, notaire.

II

Liste des Familles de l'Ange-Gardien

DIVISION DU SAULT

Familles	*Etats*	*Ames*
Bédard, Louis	Cultivateur	8
Bélanger, Aimé	Gard. de la prison	5
Bourbeau, Etienne	Cultivateur	8
Bourbeau, Charles	Cultivateur	7
Bourbeau, Joseph	Journalier	6
Bouchard, Alexandre	Journalier	4
Bouchard, Michel	Cultivateur	5
Bureau, Evariste	Journalier	6
Bureau, Théop., veuf	Journalier	3
Bureau, Théophile	Hôtellier	10
Côté, François	Journalier	1
Côté, Dame Vve Jean	......	4
Doyon, Joseph	Cultivateur	4
Dumas, Louis	Journalier	7
Falardeau, Edouard	Journalier	2
Gagné, Jean	Cordonnier	7
Gagné, Siméon	Journalier	10
Gagné, Théophile	Journalier	5
Gagné, Thomas	Journalier	10
Garneau, Alfred	Journalier	5
Garneau, Xavier	Cultivateur	7
Garneau, Octave	Journalier	7
Garneau, Xavier	Journalier	5
Garneau, Dame Vve Théophile	......	4
Garneau, Séraphin	Maçon	2
Garneau, Zéphirin	Journalier	6
Grenier, Georges	Cultivateur	3
Huot, Jos.	Cultivateur	5

Division du Sault (*suite*)

Familles	*Etats*	*Ames*
Huot, Jos.	Journalier	4
Huot, Chs	Journalier	5
Huot, Henri	Cultivateur	7
Huot, François	Cultivateur	9
Huot, François	Journalier	2
Jacob, Joseph	Menuisier	9
Jobidon, Adolphe	Journalier	4
Legaré, Mathias	Menuisier	7
Lefrançois, Xavier	Journalier	6
Lehoux, François	Sellier	10
Lefebvre, Samuel	Menuisier	10
Lefebvre, Xavier Frs	Cultivateur	10
Lépine, Jean	Cultivateur	2
Lépine, Joseph	Journalier	2
Lépine, Georges	Journalier	2
Mathieu, Dame Vve Augustin	......	6
Nadeau, Jean	Journalier	3
Paré, Joseph	Journalier	2
Paré, Olivier	Journalier	6
Racine, Louis	Journalier	7
Roberge, Napoléon	Journalier	3
Simard, Richard	Journalier	2
Tessier, Henri	Menuisier	3
Trudel, Ambroise	Journalier	8
Tremblay, Georges	......	5

Division du Sault (*suite*)

Familles	*Etats*	*Ames*
Vézina, Aimé	Menuisier	6
Vézina, Charles	Journalier	2
Vézina, Edmond	Epicier	5
Vézina, Edmond	Journalier	4
Vézina, Edouard	Journalier	1
Vézina, François	Journalier	4
Vézina, Jean	Journalier	2
Vézina, Jean	Cultivateur	13
Vézina, Joseph	Cultivateur	10
Vézina, Joseph, fils de Prisque	Journalier	7
Vézina, Joseph, fils de Louis	Menuisier	3
Vézina, Joseph, père	Cultivateur	11
Vézina, Joseph, fils	Cultivateur	8
Vézina, Louis, fils de Prisque	Journalier	9
Vézina, Louis, fils de Joseph	Journalier	3
Vézina, Louis, père	Menuisier	6
Vézina, Louis, fils	Menuisier	4
Vézina, Louis	Cultivateur	8
Vézina, Philibert	Cultivateur	7
Vézina, Selem	Gard. de la prison	7
Vézina, Séraphin	Menuisier	9

Les statistiques ci-dessus nous ont été fournies par Mlle Elmire Côté, institutrice de l'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DU CENTRE

Familles	*Etats*	*Ames*
Baillargeon, Ambroise	Rentier	3
Boivin, Thomas	Menuisier	2
Bédard, Elzéar	Gardien de l'Asile	5
Barrette, Frs-Xavier	Sect. C. Fer	10
Bouillé, Elie	Pilote	7
Bouchard, Luc	Cordonnier	6
Bouchard, Odilon	Navigateur	9
Bouchard, Léonidas	Journalier	3
Bureau, Théophile	Cultivateur	8
Bélanger, Auguste	Cultivateur	8
Breton, Jean (père)	Journalier	2
Breton, Jean (fils)	Journalier	5
Côté, Romuald	Cultivateur	5
Côté, Mathias	Cultivateur	3
Canuel, Placide	Journalier	3
Côté, Francis	Rentier	1
Drouin, Jean	Cultivateur	9
Drouin, Isidore	Forgeron	7
Fortier, Joseph	Menuisier	7
Ferland, Esdras	Cordonnier	1
Giroux, Jean-Baptiste	Journalier	3
Gariépy, Arthur	Epicier	3
Gariépy, Louis	Cultivateur	6
Goulet, Joseph	Boucher	3
Goulet, Joseph	Epicier	4
Gosselin, Bénoni	Cultivateur	6
Huot, Jacques	Journalier	2
Huot, Théophile	Journalier	3
Huot, Vve Nicolas	Menuisier	9

Arrondissement du centre (*suite*)

Familles	*Etats*	*Ames*
Huot, Apollinaire	Journalier	4
Huot, Eugène	Menuisier	8
Huot, Louis	Journalier	3
Huot, Siméon	Journalier	3
Huot, Elzéar	Navigateur	9
Huot, Joseph à Louis (père)	Cultivateur	2
Huot, Joseph à Louis (fils)	Cultivateur	9
Huot, Joseph à Christ.	Cultivateur	5
Huot, Pierre	Cultivateur	4
Huot, Elzéar	Manufacturier	8
Hébert, Cyrille	Cultivateur	9
Hébert, Septime	Cultivateur	4
Hébert, Delphis	Journalier	3
Laberge, Emile	Cultivateur	6
Laberge, Francis	Cultivateur	3
Laberge, Emile à F.	Cultivateur	7
Laberge, Joseph	Ferblantier-Plomb.	4
Laberge, Ubald	Ferblantier-Plomb.	5
Laberge, Pierre	Cultivateur	10
Laberge, Joseph	Menuisier	3
Laberge, Narcisse	Journalier	4
Laberge, Maxime	Journalier	4
Laberge, Ernest	Journalier	7
Laberge, Charles	Cultivateur	8
Laberge, Hilaire	Cultivateur	7
Laberge, Vve Francis	Journalier	3
Leroux, François	Cultivateur	7
Leclerc, Cléophas	Cultivateur	4
Legaré, Jean	Journalier	11
Lefrançois, François	Journalier	4
Lefrançois, Alfred	Journalier	4

Arrondissement du centre (*suite*)

Familles	*Etats*	*Ames*
Lortie, Joseph	Ferblan.-Plombier	7
Letarte, Charles	Boulanger	3
Latouche, Joseph	Journalier	12
Mathieu, Nicolas	Journalier	5
Mathieu, Joseph	Sacristain	5
Marquis, Marie Delle	......	2
Morency, Israël	Cultivateur	2
Nadeau, Thomas (père)	Journalier	6
Nadeau, Thomas (fils)	Journalier	4
Parent, Ferdinand	Journalier	2
Perron, Eucharistе	Forgeron	6
Racine, Victor	Journalier	1
Trudel, Norbert	Journalier	4
Trudel, Solime	Journalier	3
Trudel, Charles	Journalier	5
Trudel, Amédée	Journalier	7
Tremblay, Charles	Menuisier	8
Tremblay, Joseph	Journalier	3
Vézina, Pierre	Journalier	3
Vézina, Octave	Journalier	2

Ces statistiques ont été fournis par Mde Alphonsine Drouin, Institutrice de cet arrondissement.

ARRONDISSEMENT DU BAS

Familles	*Etats*	*Ames*
Bourrassa, Henri	Cultivateur	6
Bouchard, Hermé-négilde	Journalier	8
Bouchard, Dame Vve Louis	......	2
Bouchard, Philomène	......	2
Bouchard, Pierre	Navigateur	4
Côté, Emile	Menuisier	9
Côté, Louis	Cultivateur	4
Côté, Pierre, père	Menuisier	5
Côté, Pierre, fils	Menuisier	6
Déchêne, Solyme	Cultivateur	5
Emond, Victor	Cultivateur	9
Fecteau, Albert	Journalier	9
Fecteau, Arthur	Journalier	4
Fecteau, Napoléon	Journalier	3
Fecteau, Philomène	Journalier	3
Gariépy, Joseph	Journalier	4
Gariépy, Louis	Cultivateur	8
Gariépy, Pierre	Cultivateur	10
Gariépy, Pierre	Journalier	7
Girard, Joseph	Cultivateur	7
Goulet, Louis	Menuisier	3
Goulet, Albert	Menuisier	2
Gagnon, François	Journalier	2
Gariépy, Prisque	Journalier	6
Huot, Antoine	Cultivateur	9

Arrondissement du bas (*suite*)

Familles	*Etats*	*Ames*
Jean, Edouard	Cultivateur	8
Jacob, Joseph	Menuisier	10
Jinchereau, Frs Vve	......	4
Letarte, Albert	Cultivateur	3
Letarte, Joseph	Cultivateur	6
Letarte, Albert	Cultivateur	2
Lefrançois, Charles	Cultivateur	3
Lefrançois, Joseph	Cultivateur	6
Lefrançois, Odilon	Journalier	2
Lefrançois, Séraphin	Journalier	7
Lefrançois, Joseph	Journalier	3
Lefrançois, Alexis	Journalier	2
Lefrançois, Napoléon	Journalier	7
Legaré, Charles	Cultivateur	7
Legaré, Charles	Journalier	2
Legaré, Napoléon	Journalier	4
Legaré, Maxime	Journalier	3
Laberge, Alfred	Journalier	2
Laberge, Antoine	Menuisier	8
Laberge, Elzéar	Journalier	5
Leclerc, Léon	Cultivateur	3
Mathieu, Antoine	Menuisier	10
Mathieu, Albert	Menuisier	2
Mathieu, Alphonse	Menuisier	4
Mathieu, Jacques	Menuisier	2
Mathieu, Joseph (fils)	Menuisier	4
Mathieu, Joseph (père)	Menuisier	13
Mathieu, Jean-Bapt.	Menuisier	10
Mathieu, Joseph	Cultivateur	8
Mathieu, Philippe	Menuisier	2
Pouliot, Joseph	Forgeron	4

Arrondissement du bas (*suite*)

Familles	*Etats*	*Ames*
Poulin, Dame Vve A.	......	2
Richard, Louis (père)	Manufacturier	5
Richard, Louis (fils)	do	2
Talbot, E. M.	Architecte	5
Tremblay, Jérémie	Journalier	6
Tremblay, Philippe	Journalier	5
Vézina, François	Marchand	8
Vézina, Joseph	Journalier	3
Vézina, Jacques	Menuisier	3

Ces statistiques nous ont été fournies par Mlle Josephine Côté, institutrice de cet arrondissement.

III

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE L'ANGE-GARDIEN

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1670	11	—	—
1671	17	4	—
1672	13	1	—
1673	14	—	—
1674	13	—	—
1675	13	—	—
1676	10	1	—
1677	13	—	—
1678	7	2	—
1679	14	5	—
1680	11	—	—
1681	14	1	2
1682	10	2	1
1683	10	1	2
1684	7	3	6
1685	11	2	2
1686	7	2	—
1687	11	7	9
1688	14	2	2
1689	8	6	5
1690	13	2	2
1691	11	7	2
1692	11	5	4
1693	13	2	3
1694	9	4	2
1695	12	5	—
1696	10	5	4
1697	14	3	1
1698	18	6	2
1699	12	2	7
1700	23	1	3
1701	12	6	—

Mouvement de la population de l'Ange-Gardien
(*Suite*)

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1702	19	3	—
1703	7	4	10
1704	19	6	—
1705	13	3	1
1706	17	4	Livre de sépultures manque.
1707	17	—	
1708	21	1	
1709	18	2	
1710	17	3	
1711	16	5	
1712	18	8	
1713	20	4	
1714	18	3	
1715	24	4	
1716	15	10	
1717	21	3	
1718	20	10	
1719	23	4	
1720	19	2	
1721	16	5	1
1722	21	1	—
1723	9	1	—
1724	22	3	—
1725	19	5	—
1726	21	2	—
1727	12	5	—
1728	15	6	1
1729	14	4	1
1730	14	7	—
1731	13	4	—
1732	23	4	—
1733	9	6	—

Mouvement de la population de l'Ange-Gardien
(*Suite*)

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1734	19	2	1
1735	15	2	—
1736	20	9	1
1737	16	4	—
1738	22	2	1
1739	18	4	—
1740	15	3	1
1741	15	5	1
1742	16	6	2
1743	15	3	3
1744	13	6	3
1745	20	7	2
1746	10	5	3
1747	19	4	5
1748	15	5	6
1749	20	10	11
1750	17	13	13
1751	26	5	11
1752	17	5	2
1753	23	11	6
1754	19	6	6
1755	20	2	7
1756	20	3	10
1757	22	2	3
1758	15	7	9
1759	10	7	1
1760	9	2	5
1761	16	3	15
1762	23	5	6
1763	19	4	6
1764	27	2	11.
1765	12	8	11

Mouvement de la population de l'Ange-Gardien
(*Suite*)

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1766	22	—	8
1767	16	12	8
1768	17	9	—
1769	14	4	—
1770	17	3	2
1771	15	4	—
1772	6	4	—
1773	18	3	3
1774	15	7	—
1775	8	2	1
1776	7	6	5
1777	18	5	5
1778	10	4	10
1779	13	2	6
1780	3	3	6
1781	12	1	11
1782	3	7	6
1783	4	3	9
1784	9	8	6
1785	4	3	3
1786	16	6	16
1787	12	6	14
1788	10	2	14
1789	14	3	11
1790	7	6	15
1791	8	5	13
1792	8	2	8
1793	4	4	6
1794	13	6	10
1795	14	6	3
1796	12	2	6
1797	10	6	14

Mouvement de la population de l'Ange-Gardien
(*Suite*)

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1798	30	2	16
1799	18	1	2
1800	21	3	11
1801	16	5	10
1802	16	6	7
1803	19	3	30
1804	17	11	20
1805	13	3	8
1806	15	1	7
1807	30	10	15
1808	12	8	7
1809	25	1	14
1810	10	5	18
1811	6	10	6
1812	15	9	7
1813	17	13	15
1814	14	5	18
1815	24	6	11
1816	20	9	6
1817	27	4	12
1818	20	5	8
1819	20	5	11
1820	26	6	14
1821	24	5	13
1822	21	2	14
1823	25	9	16
1824	16	5	4
1825	27	4	14
1826	22	8	15
1827	36	6	31
1828	25	7	14
1829	20	2	18

Mouvement de la population de l'Ange-Gardien
(*Suite*)

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1830	27	7	21
1831	33	5	12
1832	20	4	31
1833	31	3	19
1834	19	4	27
1835	25	7	10
1836	25	10	13
1837	23	6	23
1838	28	5	22
1839	24	5	19
1840	23	7	20
1841	26	6	8
1842	28	9	22
1843	34	17	22
1844	30	9	18
1845	42	5	30
1846	31	7	22
1847	28	5	14
1848	38	4	12
1849	27	5	21
1850	30	11	19
1851	32	6	22
1852	29	3	16
1853	33	8	20
1854	31	9	14
1855	44	15	19
1856	44	11	22
1857	37	2	19
1858	33	7	24
1859	44	1	19
1860	38	5	22
1861	32	7	24

Mouvement de la population de l'Ange-Gardien
(*Suite*)

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1862	36	5	20
1863	43	7	16
1864	34	5	11
1865	32	10	18
1866	36	4	23
1867	41	9	28
1868	41	11	21
1869	39	6	34
1870	43	5	19
1871	39	12	26
1872	33	4	24
1873	44	15	16
1874	38	7	23
1875	50	8	29
1876	58	8	24
1877	41	7	25
1878	45	6	25
1879	47	5	36
1880	45	5	26
1881	52	10	25
1882	61	14	29
1883	59	10	19
1884	49	5	27
1885	52	6	51
1886	46	7	34
1887	48	11	25
1888	57	7	26
1889	60	4	31
1890	63	11	67
1891	44	8	47
1892	57	6	41
1893	48	6	38

Mouvement de la population de l'Ange-Gardien
(*Suite*)

Années	*Baptêmes*	*Mariages*	*Sépultures*
1894	62	8	32
1895	44	8	38
1896	52	7	30
1897	57	3	37
1898	38	10	29
1899	47	13	33
1900	53	9	41
1901	61	8	43
1902	49	9	44
1903	—	—	—

Ainsi donc, depuis *deux cent trente trois ans* on peut suivre d'année en année le mouvement de la population dans la paroisse de l'Ange-Gardien.

IV

Liste des Marguilliers de la Fabrique de l'Ange-Gardien

1760	Pierre Huot	1776	Jean Julien
1761	Joseph Riopel	1777	Prisque Lefrançois
1762	.... ?	1778	Joseph Huot
1763	.... ?	1779	Philippe Trudel
1764	.... ?	1780	Ignace Côté
1765	François Marois	1781	Nicolas Perouard dit Devau
1766	Louis Vézina	1782	Louis Fafard
1767	Guillaume Laberge	1783	René Mathieu
1768	François Huot	1784	Jacques Maret dit Lépine
1769	Louis Côté	1785	Mathurin Huot
1770	Guillaume Cantin	1786	Joseph Julien
1771	Nicolas Letarte	1787	Nicolas Mathieu
1772	Charles Vézina	1788	Jean-Baptiste Bureau
1773	Jérôme Fiset	1789	Guillaume Laberge
1774	Michel Huot	1790	Jacques Garneau
1775	Pierre Jacob	1791	Jacques Tremblay

Liste des Marguilliers.—(*Suite*)

1792	Ambroise Trudel	1808	Joseph Côté
1793	Joseph Mathieu	1809	Jean Julien
1794	Charles Cantin	1810	Louis Huot
1795	Pierre Vézina	1811	François Huot
1796	Pierre Garneau	1812	Pierre Gariépy
1797	François-Mag. Marois	1813	Ignace Côté
1798	Simon Hébert	1814	Jean Trudel
1799	Augustin Letarte	1815	Claude Bélanger
1800	Gabriel Huot	1816	Jacques Boutillet
1801	René Mathieu	1817	François Huot
1802	Joseph Cloutier	1818	Pierre Huot dit Mathurin
1803	Pierre-Michel Huot	1819	Jean Côté
1804	Jean Vézina	1820	Pierre Lefrançois
1805	Louis Fiset	1821	Joseph Jacob
1806	Louis Vézina	1822	Nicolas Dion
1807	Jacques Huot	1823	Pierre Trudel

Liste des Marguilliers.—(*Suite*)

1824	Louis Gariépy	1839	Nicolas Huot
1825	Pierre Maheu	1840	Epiphane Goulet
1826	Augustin Letarte	1841	Jean-Baptiste Bourbeau
1827	Louis Vézina	1842	Jos. Tremblay et Ls Huot
1828	François Huot	1843	Louis Vézina
1829	Jacques Leroux	1844	Charles Laberge
1830	Pierre Vézina	1845	Michel Huot
1831	Louis Huot	1846	Joseph Gariépy
1832	Louis Marois	1847	Pierre Maheu
1833	Jean Julien	1848	Jérémie Lecours
1834	Nicolas Mathieu et Aug. Tremblay	1849	Nicolas Huot fils de Frs
		1850	Nicolas Côté
1835	Jean Touchet	1851	Louis Vézina (Bureau)
1836	François Laberge	1852	Charles Lefrançois
1837	Guillaume Hébert	1853	Louis Bureau
1838	Pierre Côté	1854	Chrysostôme Huot

Liste des Marguilliers.—(*Suite*)

1855	Joseph Julien	1871	Louis Gariépy
1856	Antoine Laberge	1872	Frs-Xavier Garneau
1857	Pierre Cochon	1873	Olivier Laberge
1858	Augustin Côté	1874	Pierre Vézina
1859	François Vézina	1875	Timothée Laberge
1860	Jacques Tremblay	1876	Pierre Laberge
1861	François Lépine	1877	Antoine Huot
1862	Pierre Mathieu	1878	Antoine Mathieu
1863	Pierre Jacob	1879	Louis Vézina
1864	Gabriel Goulet	1880	Louis Côté, Pierre Côté
1865	Augustin Letarte	1881	Etienne Bourbeau
1866	Jean-Baptiste Vézina	1882	Frs-Xavier Ginchereau
1867	Olivier Huot	1883	Augustin Bélanger
1868	Jacques Touchette	1884	François Huot
1869	Nicolas Mathieu	1885	Pierre Côté
1870	Pierre Drouin	1886	Joseph Huot

Liste des Marguilliers.—(*Suite*)

1887	Henri Huot	1895	Joseph Doyon
1888	Joseph Letarte	1896	Louis Côté
1889	Charles Lefrançois	1897	Joseph Huot
1890	Théophile Bureau	1898	Joseph Bourbeau
1891	Jacques Huot	1899	Joseph Mathieu
1892	François Laberge, Jos. Vézina	1900	François Leroux
1893	Joseph Mathieu	1901	Thomas Gagné
1894	Jean Drouin	1902	Louis Richard

V

Notes extraites du Journal officiel tenu par MM. F. Baby, G. Taschereau et J. Williams

L'insurrection de 1775 donna lieu à un commencement da défection dans la paroisse de l'Ange-Gardien. Grâce à la vigilance des autorités militaires ce mouvement n'eut pas de suite, et tout rentra dans l'ordre.

A ce propos nous reproduisons le document suivant qui nous a été gracieusement fourni par notre aimable cousin l'Honorable Juge Baby.

Samedy, 25 mai, 1776.

Curé : Mons. Dolbec,
l'Ange-Gardien.

La milice assemblée à 4 heures de l'après-midi.

Lecture faite de notre commission.

Sont établis comme officiers, et lecture donnée de leurs commissions : Michel Huot, capn., commissionné par Son Excellence le 7 juillet 1775, continué en exercice, ayant tenu la conduite d'un fidèle sujet. Philippe Trudel, lieutenant, par nous :

Simon Lecomte }
Mathurin Huot } sergents.

Revue faite, en bon ordre, de 70 hommes.

Harangue.

Vive le Roy, etc.

L'ordre est donné de mettre en sûreté les bois du Roy, qui seront trouvés sur les grèves, et d'en avertir le Lieutenant-Gouverneur.

Avons cassé et ôté les commissions données par le Gouvernement a :

Louis Goulet, Lieutenant.

Charles Cantin, Enseigne, pour avoir, l'un et l'autre, servi les rebelles avec affection.

" Nicolas Lecomte, accusé d'avoir demandé une commission de Capitaine aux rebelles et fait publier icelle dans la paroisse, et aussi d'avoir agi, en la dite qualité ; avec dureté dans ses commandements, pendant tout l'hiver, d'avoir désarmé lui-même le Capitaine Michel Huot, et fait désarmer, par les rebelles, les nommés Guillaume Hébert, Prisque Cantin, Joseph Huot, Ignace Cauté et Simon Lecomte qui refusaient de se conformer à leurs ordres ; fait prendre des bœufs à plusieurs habitants, et enfin de s'être servi de tous les moyens qui lui étaient bons pour marquer son affection pour le service des rebelles, fut sommé de comparaître devant nous. Le dit Lecomte nous a assuré qu'il avait brûlé la dite commission. En présence de toute la paroisse, nous avons déclaré le dit Lecomte indigne et incapable de jamais posséder aucune charge pour le service du Roy, ni même de la paroisse, jusqu'à ce que la volonté du général fut connue, et avons ajouté, que si le dit Lecomte n'avait pas brûlé sa commission, nous l'aurions fait brûler par la main du bourreau, au défaut duquel, par sa propre main.

" Le sus-nommé capitaine Michel Huot, a déclaré que 18 hommes seulement de la paroisse, dont il

oubliait les noms dans le moment, avaient servi les rebelles de bonne volonté, et que tout le reste de la paroisse l'avait fait forcément."

Notes extraites du journal officiel tenu par Messieurs François Baby, Gabriel Taschereau et Jenkin Williams dans la "tournée" qu'ils ont faite dans le district de Québec, par ordre du général Carleton, tant pour l'établissement des milices dans chaque paroisse que pour l'examen des personnes qui ont assisté ou aidé les rebelles.

G. B.

VI

La mère Ste-Madeleine, supérieure de la congrégation de Notre-Dame de Montréal

Née dans la paroisse l'Ange-Gardien, aux portes de Québec, le 30 avril 1791, Marie-Catherine Huot, à 16 ans, entra au noviciat de la Congrégation. Le 28 septembre 1809, elle prononçait ses vœux sous le nom de Sœur Ste-Madeleine qui, depuis, est devenu le sien. Il y a dix ans, on célébrait avec pompe, à la Congrégation, l'anniversaire demi séculaire de cette heureuse consécration.

Après treize années de travaux dans les Missions, elle était placée à la tête du noviciat, qu'elle dirigea pendant huit ans. Elle fut ensuite sept ans assistante, vingt-quatre ans à la tête de toute la Communauté et conseillère jusqu'à ses derniers temps, ayant conservé jusqu'à la fin, la plénitude de cette intelligence droite, prudente et pratique qui a brillé dans tous les actes de sa longue administration. C'est sous cette administration, en effet, que les écoles des faubourgs ont été fondées dans Montréal avec le concours du Séminaire, et sous la direction du vénérable M. Quiblier, alors directeur de la Communauté. C'est sous cette sage Supérieure que les Pensionnats de la Congrégation sont entrés dans la voie où ils jettent tant d'éclat ; que de nombreuses Missions ont été fondées ; que d'autres, tombées

par le malheur des temps, se sont relevées ; que les bâtiments de la Maison-Mère se sont agrandis ; que la Congrégation a presque décuplé, et pris ces prodigieux accroissements qui font l'admiration de nos concitoyens et des étrangers.

" Voilà, certes, des travaux et des succès qui méritent une éternelle mémoire ; et cependant, ce n'est pas ce que nous admirons le plus dans la vie de cette vénérable religieuse. Ses œuvres, comme celles de la femme forte, la loueront sans doute dans les assemblées des hommes : *Et laudent eam in portis opera ejus ;* mais ses vertus la loueront encore plus haut, dans l'assemblée de ses sœurs ; son mérite et sa piété, sa vigilance, son amour de la discipline, et cette bonté inaltérable qui, depuis si longtemps, lui avaient conquis l'estime, la confiance, et la vénération de toutes les personnes qui l'ont connue.

" Une seule génération séparait la mère Ste-Madeleine de la Sœur Bourgeois et de ses premières compagnes. Elle conservait avec respect toutes les saintes traditions de cet esprit éminent de la Religieuse et de l'Apôtre, qu'elle avait puisé comme à la source de son Institut ; et pour nous, jamais religieuse ne nous a rappelé avec plus de vérité et de religion, la Fondatrice même de la Congrégation.

" Vénérable relique d'un temps dont le souvenir ne saurait trop revivre parmi nous, elle était un centre de lumière, de religion, de régularité et de vertus à la fois nobles, simples, courageuses et modestes, dont la douce influence réunissait, dans une unité d'esprit, toutes les pensées et tous les cœurs. Son départ laisse un vide qui n'est égalé

que par les immenses regrets qu'elle laisse après elle. Puisse ce vide se combler au plus tôt, pour la prospérité d'une maison qui se rattache aux premières assises de notre colonie, et qui l'a toujours suivie, dans ses revers comme dans sa bonne fortune et ses progrès."

Extrait de l'*Echo du Cabinet de Lecture*.

VII

Chambers alias Cambray

Le souvenir de Chambers alias Cambray, est encore tout vivant parmi la population de l'Ange-Gardien. Polette Mathieu, son complice, était né dans cette paroisse. L'une de ses victimes, Jacques Huot, était anssi de l'Ange-Gardien. L'autre, J. Trépanier, appartenait à Château-Richer.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

CHAPITRE I.—Origine.— Champlain.— Prairies naturelles.—Description de la côte de Beaupré.—Premiers seigneurs. — Premiers colons.—Premiers missionnaires jésuites.—MM. Thury, Lesueur, Jolliet, Nicolet.—Arrivée de Mgr de Laval.—Première visite pastorale.—Les habitants de la côte de Beaupré et la Compagnie des Cent-Associés.—Tremblements de terre de 1663.—Mgr de Laval acquiert la seigneurie de Beaupré pour le Séminaire de Québec 5

CHAPITRE II. — M. Thomas Morel. — M. Dudouyt. — M. François Fillon, premier curé.—Cures unies au Séminaire.—Dîmes.—Recensement.—La première chapelle.—Les registres. — Une ordonnance de Mgr de Laval.—Construction de l'église actuelle.—Mort de M. Fillon.—Détails sur sa mort et sa sépulture.—Réflexions 38

CHAPITRE III. — M. Guillaume Gauthier, deuxième curé.—Mgr de Laval cède ses biens au Séminaire.—Dîme.—Nicolas Roussin.—Mgr de Laval donne sa démission.—

PAGES

Arrivée de Mgr de Saint-Vallier.—M. Gauthier quitte l'Ange-Gardien.—M. Charles-Amador Martin, 3ème curé.—M. Claude Volant, 4ème curé.—M. de Montigny, 5ème curé 59

CHAPITRE IV. — Louis-Gaspard Dufournel, 6ème curé.— La cure de l'Ange-Gardien séparée de celle du Château. — Travaux d'amélioration. — Tableaux. — Autels. — Acquisition d'une terre.—Legs. — Procès Boulard et Dufournel.—Mort de Mgr de Laval.—Caractère de M. Dufournel.–Ordonnance de l'Intendant Raudot.—Visites épiscopales.—Dernières années.—Mort de M. Dufournel 88

CHAPITRE V.—M. Basile Parent nommé curé. Soldats cantonnés à l'Ange-Gardien.—Une digression.—Passage de Montcalm. — M. Parent se retire dans les bois.—Wolfe campé au Sault.—Engagements.—Cruautés des Rangers.—Mort de M. de Portneuf.—Etat de la paroisse après le siège 111

CHAPITRE VI.—Libre exercice de la religion. M. Marcou, 8e curé.—Visite pastorale de Mgr Briand.—Lettre de Murray.—M. Duburon, 9e curé.—M. Dolbec, 10e curé.—M. Derôme nommé desservant.—La guerre des Bostonnais.—Loyauté de la Côte de Beaupré.—Une anecdote 141

PAGES

CHAPITRE VII.—M. P.-R. Hubert, 11ème curé de l'Ange-Gardien.—Annexion de l'Ange-Gardien à Château-Richer.—Les registres. Zèle de M. Hubert.—Reliques du passé.—Souvenirs.—Deux antiphonaires.—Histoire d'un calice.—Visite du grand-vicaire Gravé. Visite de Mgr Hubert.—Maladie et mort de M. P.-R. Hubert 153

CHAPITRE VIII. — Lettre de M. l'abbé Douville.—M. Chs Faucher Chateauvert, curé d'office.—Mgr Hubert, curé de Château-Richer et de l'Ange-Gardien.—M. Raimbault. Détails sur sa vie.—Son arrivée à l'Ange-Gardien. Ses élèves. — M. Painchaud.—Travaux dans l'église.— Ordinations à l'Ange-Gardien. — Départ pour Nicolet 180

CHAPITRE IX.—M. Pierre-Olivier Langlois-Germain, treizième curé de l'Ange-Gardien.—Visite de Mgr Plessis.—Une digression.—Visite de Mgr Panet.—Vol au presbytère.—Mort de M. Langlois 217

CHAPITRE X.—M. Charles-François Baillargeon, 14ème curé de l'Ange-Gardien. — L'arrivée de M. Baillargeon calme les esprits.—Son ascendant.— Ordonnance de Mgr Panet.—Allonge de l'église.— Duplicité de quelques paroissiens.— Départ de M. Baillargeon.—M. Hubert Hamel, 15ème

PAGES

curé.—Sa mort.—M. Ferdinand Gauvreau, 16ème curé 228

CHAPITRE XI.—M. François Boucher, 17ème curé.—Son ordination. — Départ pour la Rivière Rouge.—Son rappel.—Nommé curé de l'Ange-Gardien.—Ses missions au Saguenay.—Souvenirs.—Lettre de Mgr Signay.—Construction du presbytère.—Zèle du curé pour l'éducation. —Premier maître d'école à l'Ange-Gardien.—Départ de M. Boucher. Cambray à l'Ange-Gardien 242

CHAPITRE XII.—M. Charles-Joseph Asselin, 18ème curé de l'Ange-Gardien.—Vicaire à la Rivière-Ouelle. — Chapelain chez les Ursulines de Trois-Rivières.—Curé de l'Ile-aux-Coudres, de St-François et de Ste-Famille, I. O.—Zèle pour l'éducation.—Sa connaissance des affaires publiques.—Son esprit pacifique.—Son courage ; sa maladie ; sa mort............... 260

CHAPITRE XIII.—M. François-Xavier Leduc, 19ème curé de l'Ange-Gardien.— Visites épiscopales.—Chûte du pont de la rivière Montmorency.—Caractère de M. Leduc, son hospitalité, sa mort..................... 275

CHAPITRE XIV. — M. Etienne--Edouard Parent, 20ème curé.—Poëles dans l'église. Prospérité de la paroisse.—Maladie du curé.

PAGES

M. Jos. Girard nommé desservant.—Résignation de M. Parent.—M. Chs Beaumont, 21ème curé.—Caractère de M. Beaumont. Il donne sa démission.—Sa mort 283

CHAPITRE XV.—M. Roger Boily, 22ème curé de l'Ange-Gardien. — Missionnaire aux Escoumains.—Procès à propos d'un chemin.—Lettre de Mgr Taschereau.—M. Boily résigne.—Il se rend à Manitoba.—Sa mort. Eloges.—M. Narcisse Gauvin, 23ème curé. Travaux à l'église.—Bénédiction de cloches. — M. Gauvin résigne. — M. Joseph Marquis, 24ème curé.—Conférences agricoles.—Curé de St-Nicolas.—Agent de colonisation.—Ses travaux. — Sa maladie.—Sa mort.—M. H.-A. Vaillancourt, 25ème curé. 296

CHAPITRE XVI.—Coup-d'œil général. Conclusion 317

APPENDICE

I.—Testament de M. Dufournel 327

II.—Liste des familles de l'Ange-Gardien 339

III.—Mouvement de la population de l'Ange-Gardien 348

PAGES

IV.—Liste des marguilliers de la Fabrique de l'Ange-Gardien 356

V.—Notes extraites du journal officiel tenu par MM. F. Baby, G. Taschereau et J. Williams. 361

VI.—La mère Ste-Madeleine, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.. 365

VII.—Chambers *alias* Cambray 367

FIN DE LA TABLE.